TALLEYRAND

Le présent ouvrage fait partie des

DOUZE MEILLEURES ŒUVRES HISTORIQUES

choisies par un jury composé de

MM. Jacques DE LACRETELLE, François MAURIAC, André MAUROIS, Maurice GENEVOIX, André CHAMSON, Maurice DRUON, de l'Académie Française; Gérard BAUËR, de l'Académie Goncourt; Julien CAIN et Jacques JAUJARD, de l'Institut; le Duc DE CASTRIES, Louis GABRIEL-ROBINET, Michel DROIT, André BRIGNOLE, André CASTELOT, Pierre MAZARS et André SAURET.

G. LACOUR-GAYET
MEMBRE DE L'INSTITUT

TALLEYRAND

✦ ✦ ✦

PRÉFACE DE
FRANÇOIS MAURIAC
de l'Académie Française

ÉDITIONS RENCONTRE

© PAYOT, 1930

TOME II

1799-1815

C'est un homme d'intrigues, d'une grande immoralité, mais de beaucoup d'esprit, le plus capable des ministres que j'ai eus.

NAPOLÉON

Je veux que pendant des siècles on continue à discuter sur ce que j'ai été, ce que j'ai pensé et ce que j'ai voulu.

TALLEYRAND

La grande nouvelle venait d'arriver à Paris : en un jour, Marengo avait terminé la campagne et permis de recouvrer l'Italie du Nord. La joie et les félicitations du ministre ont un tour inimitable dans l'art de la flatterie : « Général, j'arrive des Tuileries. L'audience des ambassadeurs ne pouvait être plus brillante, et je n'essaierai pas plus de vous peindre l'enthousiasme des Français, l'admiration des étrangers, que les sentiments particuliers dont m'a rempli la lecture de la lettre que vous avez écrite aux Consuls. Quel début et quel dénouement! La postérité pourra-t-elle croire aux prodiges de cette campagne? Sous quels auspices votre retour nous est promis! Il n'y a point eu d'empire qui ne fût fondé sur le merveilleux, et ici le merveilleux est la vérité. »

BATAILLE DE MARENGO

Par François Lejeune, Château de Versailles

TALLEYRAND ET LE PREMIER CONSUL

Voici le nom de Talleyrand associé pour quatorze ans et trois mois au nom de Napoléon : sept années et demie de faveur, un peu moins de sept années de quasi-disgrâce ou de faveur intermittente.

Le Premier Consul avait un faible à l'égard de Talleyrand; c'est le mot d'un témoin qui vivait dans l'intimité de Bonaparte. Le ministre du Directoire avait deviné la fortune politique du général de l'armée d'Italie; tout récemment, il s'était donné corps et âme au succès de la grande affaire d'où venait de sortir le césarisme, sous une forme mal déguisée. Dès qu'il fut rentré à l'hôtel de la rue du Bac, il s'empressa de tenir au nouveau maître de la France un langage qui était en pleine harmonie avec les intentions secrètes de celui-ci. C'était la première fois qu'il était reçu par le Premier Consul en audience particulière.

« Citoyen Consul, lui dit-il, vous m'avez confié le ministère des Relations extérieures, et je justifierai votre confiance; mais je crois devoir vous déclarer dès à présent que je ne veux travailler qu'avec vous. Il n'y a point là de vaine fierté de ma part, je vous parle seulement dans l'intérêt de la France Pour

qu'elle soit bien gouvernée, pour qu'il y ait unité d'action, il faut que vous soyez le Premier Consul, et que le Premier Consul ait dans sa main tout ce qui tient directement à la politique, c'est-à-dire les ministères de l'Intérieur et de la Police pour les affaires du dedans, mon ministère pour les affaires du dehors, et ensuite les deux grands moyens d'exécution, la Guerre et la Marine. Il serait donc de toute convenance que les ministres de ces cinq départements travaillassent avec vous seul. L'administration de la justice et le bon ordre dans les finances tiennent sans doute à la politique par une foule de liens; mais ces liens sont moins serrés. Si vous me permettez de le dire, Général, j'ajouterai qu'il conviendrait alors de donner au Second Consul, très habile jurisconsulte, la haute main sur la justice, et au Troisième Consul, également bien versé dans la connaissance des lois financières, la haute main sur les finances. Cela les occupera, cela les amusera, et vous, Général, ayant à votre disposition toutes les parties vitales du gouvernement, vous arriverez au noble but que vous vous proposez, la régénération de la France. »

Quand Talleyrand eut pris congé, Bonaparte s'adressa à son secrétaire, qui avait assisté à l'audience. « Savez-vous, Bourrienne, que Talleyrand est de bon conseil; c'est un homme d'un grand sens. — Général, c'est l'opinion de tous ceux qui le connaissent. — Talleyrand n'est pas maladroit, il m'a pénétré. Ce qu'il me conseille, vous savez bien que j'ai envie de le faire. Mais, encore un coup, il a raison : on marche plus vite quand on marche seul. Lebrun est un honnête homme, mais il n'a pas de politique dans la tête, il fait des livres. Cambacérès a trop de traditions de la Révolution. Il faut que mon gouvernement soit un gouvernement tout neuf. »

Talleyrand confirme, dans ses *Mémoires*, le récit de Bourrienne : « Je fis, dit-il, le jour même de son installation une proposition qu'il [le Premier Consul] accepta avec empressement... Je dis au général Bonaparte... qu'il fallait qu'il se

réservât à lui seul le travail des Affaires étrangères... On établit, dès le premier jour, que je ne travaillerais qu'avec le Premier Consul. »

Sur les rapports personnels entre le Premier Consul et le ministre des Relations extérieures, son aîné de quinze ans, la plume de Talleyrand lui-même fournit de nombreux témoignages. Il est indispensable d'en citer quelques-uns en entier; comment imaginer, en effet, tout ce que celui-ci mettait de confiance, d'abandon, de délicate flatterie, d'admiration sincère, dans les lettres qu'il lui écrivait? C'est un ami enthousiaste, dont le dévouement est fait de la plus affectueuse estime. On ne croit pas qu'il y ait un autre exemple d'un ministre ayant jamais adressé à un chef d'État des lettres d'un accent si passionné. Talleyrand a écrit, à l'époque de la Restauration : « J'aimais Napoléon; je m'étais attaché même à sa personne, malgré ses défauts; à son début, je m'étais senti entraîné vers lui par cet attrait irrésistible qu'un grand génie porte avec lui; ses bienfaits avaient provoqué en moi une reconnaissance sincère. Pourquoi craindrais-je de le dire? J'avais joui de sa gloire et des reflets qui en rejaillissaient sur ceux qui l'aidaient dans sa noble tâche. » Quelques exemples du langage par lequel le ministre qui « aimait Napoléon » traduisait ses sentiments auront leur intérêt.

Talleyrand était resté à Paris pendant la campagne qui commença par le passage du Grand-Saint-Bernard. Tombé malade, il tenait le Premier Consul au courant de son état; il lui écrivait, le 22 mai : « A présent que chaque jour me rend de la santé et des forces, je me sens prêt à aller vous joindre, si vous le jugez convenable; et j'ose dire que, votre absence se prolongeant encore, je n'aurais pas seulement le désir de me trouver auprès de vous, mais j'en éprouverais le besoin. »

La grande nouvelle venait d'arriver à Paris : en un jour, Marengo avait terminé la campagne et permis de recouvrer l'Italie du Nord. La joie et les félicitations du ministre ont un tour inimitable dans l'art de la flatterie. « Général, j'arrive

des Tuileries. L'audience des ambassadeurs ne pouvait être plus brillante, et je n'essaierai pas plus de vous peindre l'enthousiasme des Français, l'admiration des étrangers, que les sentiments particuliers dont m'a rempli la lecture de la lettre que vous avez écrite aux Consuls. Quel début et quel dénouement! La postérité pourra-t-elle croire aux prodiges de cette campagne? Sous quels auspices votre retour nous est promis! Il n'y a point eu d'empire qui ne fût fondé sur le merveilleux, et ici le merveilleux est la vérité. »

Pendant l'été de 1801, le ministre alla faire sa saison coutumière aux eaux de Bourbon-l'Archambault. Il prit congé de Bonaparte par une lettre dont certaines lignes pourraient donner à croire qu'elle a été adressée à une femme aimée :

« Général, je pars avec le seul, mais bien vif regret de m'éloigner de vous.

« Le sentiment qui m'attache à vous, ma conviction que le dévouement de ma vie à votre destinée, aux grandes vues qui vous animent, n'est pas inutile à leur accomplissement, m'ont fait mettre au soin de ma santé un intérêt que je n'avais jamais senti. Sans cette intime persuasion je renoncerais certainement à tout le bien qu'on me fait espérer du voyage que vous me permettez de faire.

« Je vous laisse souffrant aussi, et toujours rempli de cette noble passion qui ne promet aucun repos au corps ni aucun loisir à l'âme. Je crains, je vous l'avoue, qu'il ne soit donné à aucune organisation humaine de se prêter aux impulsions de cette infatigable et vraiment sublime activité dont la nature vous a doué.

« Quand ce que vous pensez, ce que vous dites et tout ce que je vous vois faire ne serait qu'un simple spectacle, je sens que l'absence que je vais faire serait pour moi la plus sensible des privations.

« Permettez-moi de vous répéter que je vous aime, que je suis affligé de partir, que j'ai la plus vive impatience de revenir près de vous et que mon dévouement ne finira qu'avec ma vie. »

Tout en prenant douches et bains, il envoyait, le 9 juillet, un rapport sur les affaires d'Espagne; mais il hésitait sur la décision à proposer au Premier Consul. « Voilà le moment, écrivait-il, où je m'aperçois bien que, depuis deux ans, je ne suis plus accoutumé à penser seul; ne pas vous voir laisse mon imagination et mon esprit sans guide. Aussi vais-je probablement écrire de bien pauvres choses; mais ce n'est pas ma faute, je ne suis pas complet quand je suis loin de vous. »

Dans sa ville d'eaux, le ministre apprenait qu'il n'y avait point eu de parade, que le Général n'avait point reçu les ambassadeurs. « Il faut, lui écrivait-il, que vous soyez véritablement souffrant; cela me consterne. Je ne peux pas me faire à l'idée de voir la douleur approcher de vous, premièrement parce que je vous aime, et ensuite, parce que, étant l'être le mieux organisé pour tous les bonheurs, vous seriez de tous le plus à plaindre... Je n'aime point votre bibliothèque, vous y êtes trop longtemps, je la crois humide; les rez-de-chaussée ne vous valent rien, vous êtes fait pour les hauteurs. »

Le Premier Consul avait montré une grande bienveillance pour les membres de la famille du ministre, sans doute en les rayant de la liste des émigrés et en leur restituant leurs biens. Comment Talleyrand a-t-il exprimé ses remerciements? Il est allé reproduire les sentiments de Sully pour Henri IV; on ne s'attendait pas à voir Bonaparte sous les aspects du Béarnais, ni Talleyrand sous les aspects de Maximilien de Béthune :

« Général, je suis pénétré de ce que vous venez de faire pour mes parents. La lettre que vous avez la bonté de m'écrire est à mes yeux au-dessus de tous les biens que vous m'avez faits et qu'il est en votre pouvoir de me faire. Je ne vous dis rien de ma reconnaissance, aucune expression ne pourrait la rendre. Permettez-moi d'emprunter à l'histoire d'une amitié très célèbre ce qu'un ministre d'Henri IV disait à son maître : *Depuis que je suis attaché à votre sort, je suis à vous, à la vie et à la mort.* »

Bonaparte faisait un voyage en Normandie dans les pre-

miers jours de novembre 1802; il devait se trouver à Fécamp et à Dieppe pour l'anniversaire du 18 et du 19 Brumaire. C'étaient des jours de gloire qu'on ne manquait pas de célébrer. Deux ans plus tôt, le 10 novembre 1800, un grand banquet réunissait chez le restaurateur Rose des personnages de marque, qui avaient pris part en 1799 aux journées de Paris et de Saint-Cloud, ainsi l'ancien Directeur Sieyès, le général Murat, le vice-amiral Bruix, les citoyens Talleyrand, Duroc, Bourrienne, Volney, Regnault de Saint-Jean-d'Angély, Rœderer et autres; les députés des départements dînaient dans une salle voisine. Après le dîner, les convives des deux salles avaient passé la soirée en commun, au milieu d'une satisfaction réciproque. Mais en 1802 le cher anniversaire allait être une fête manquée, puisque le Premier Consul ne se trouvait pas à Paris. « Il ne peut y avoir d'heureux 18 Brumaire à Paris en votre absence, lui écrit Talleyrand. Cette fête toute nationale, remplie de souvenirs, de sentiments, réunira toutes les personnes qui aiment leur pays et sont dévouées à votre gloire. Mais votre présence leur manquera, et, comme moi, ils (*sic*) porteront envie à ceux qui auront le bonheur d'être auprès de vous. »

La proclamation de l'Empire, dans laquelle le ministre a eu son rôle, ne changea rien, comme on peut le penser, à ses sentiments personnels à l'égard de Napoléon. Retourne-t-il aux eaux de Bourbon-l'Archambault, il demande à l'Empereur de continuer à jouir de la faveur de lui écrire d'une manière particulière. « Je l'ambitionne, dit-il, parce qu'elle est pour moi un plaisir et un besoin de sentiment. »

Le ministre venait d'apprendre qu'un département, « dont à peine il connaissait le nom », l'avait nommé candidat au Sénat conservateur. Loin de lui être agréable, cette nouvelle lui causa une sorte de dépit; toute marque d'honneur qui ne venait pas directement de Sa Majesté lui était importune, sinon odieuse. Il le faisait comprendre à l'Empereur, en lui envoyant à ce propos toute une profession de foi : « Certainement je serai en tout temps satisfait de tout ce qui m'arrivera

par une suite de la volonté bienveillante de Votre Majesté; mais je mets une sorte de jalousie, qu'elle me doit pardonner, à n'avoir en perspective d'autres récompenses que les siennes, à ne servir qu'elle et à ne pas vouloir que son choix s'exprime à mon égard par une simple intervention. Votre Majesté sait, et je me plais à le lui répéter, que lassé, dégoûté de tous les systèmes politiques qui ont fait la passion et le malheur de tous les Français pendant dix ans, ce n'est que par elle et pour elle que je tiens aux institutions qu'elle a fondées. Je ne dois donc et ne peux désirer d'entrer dans aucune, qu'autant que j'y serai placé par Votre Majesté et par elle seule. » On se rappelle sans doute qu'on a déjà rencontré sous la plume de Talleyrand des déclarations toutes républicaines; on sait à l'avance qu'on trouvera à l'époque de la Restauration des adhésions non moins catégoriques à la cause de la légitimité.

Faut-il citer encore une lettre que le ministre écrivait des eaux de Bourbon à l'Empereur, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance? Sa Majesté faisait alors un voyage dans les départements du nord de la France. Les journaux avaient parlé de ce voyage, « auquel on ne trouvait rien de semblable dans l'histoire », comme ils auraient parlé du voyage de Louis XVI en Normandie. « Ah! s'écrie-t-il, comme les livres et les journaux ont besoin de censure! » Il demandait la permission d'ajouter à ses protestations de respect et de dévouement l'expression d'un attachement qu'il osait qualifier de tendre; c'était une licence qu'il hasardait dans un jour qui lui semblait permettre plus d'abandon.

On ne doit pas s'attendre à ce que Bonaparte ait employé à l'égard de Talleyrand des expressions analogues à celles dont son ministre se servait à son égard. Cela n'était ni dans son caractère ni dans son rôle de chef d'État; mais on ne peut mettre en doute que, si l'affection n'entrait pas dans ses relations avec son ministre des Relations extérieures, il était loin de songer à dissimuler l'estime que lui inspiraient les

qualités de celui-ci; il reconnaissait en lui une sorte de supériorité et il se félicitait que ce transfuge se fût rallié à son gouvernement. La veille même de l'installation officielle du Consulat définitif, le 24 décembre 1799, Bonaparte, qui était dès lors Premier Consul, parlait ainsi de Talleyrand devant Cambacérès : « Il a beaucoup de ce qu'il faut pour les négociations : l'esprit du monde, la connaissance des cours de l'Europe, de la finesse, pour ne pas dire quelque chose de plus, une immobilité dans les traits que rien ne peut altérer, enfin un grand nom. Je sais qu'il n'appartient à la Révolution que par son inconduite; Jacobin et déserteur de son ordre dans l'Assemblée constituante, son intérêt nous répond de lui. »

C'est justement parce que l'intérêt de Talleyrand était aux yeux du Premier Consul le garant de sa fidélité que celui-ci se prêta à une démarche politique assez singulière en elle-même. Il fut informé par le ministre que Hyde de Neuville, l'un des plus actifs agents de Louis XVIII, se trouvait à Paris en mission secrète et qu'il désirait l'entretenir. Rendez-vous fut pris pour le 26 décembre (1799). Talleyrand alla chercher Hyde de Neuville place Vendôme et le conduisit dans sa voiture au Luxembourg. Un premier entretien eut lieu; Talleyrand n'y assista point. Le Premier Consul consentit à un nouveau rendez-vous pour le surlendemain. Talleyrand servit encore d'introducteur; Hyde de Neuville était accompagné cette fois du général d'Andigné, l'un des chefs des Vendéens. La conversation, à laquelle assista Talleyrand, avait pour objet la pacification de la Vendée; elle ne donna pas de résultat.

A cette occasion, Hyde de Neuville rapporte sur l'attitude du ministre de singuliers détails : « M. de Talleyrand, me conduisant dans sa voiture la première fois que je vis Bonaparte, affecta de me parler, presque avec amour, de Son Altesse Royale Monsieur.

« Il me dit, en me parlant du Premier Consul : « S'il passe « une année, il ira loin. C'est un homme qui se croit maître de

Napoléon travaillait avec ses ministres sous les ombrages du parc de Saint-Cloud.

LES OMBRAGES DE SAINT-CLOUD

Bibliothèque Nationale, Cabinet des Estampes

« la fortune, et dont l'étonnante confiance en son étoile inspire « à ses partisans une aussi étonnante sécurité. — Mais « croyez-vous que le présent puisse déraciner l'avenir? repris-« je. — Personne, me dit-il, n'a le secret de l'avenir. » M. de Talleyrand ajouta que Bonaparte pouvait seul soutenir l'édifice qu'il élevait. « Son habit ne va qu'à sa taille; et voilà le « danger de notre position présente. » Nous reparlâmes encore de Monsieur. « Qu'il sache, me dit M. de Talleyrand, « que, tout en ne pouvant servir le prince, je n'en demeure pas « moins tout dévoué à sa personne; il n'y a pas d'homme plus « aimable et plus digne d'être aimé. » Nous fûmes aisément d'accord sur ce point. »

Dans l'une de ces conversations, Talleyrand fit un retour sur lui-même; il parla de sa jeunesse, de son infirmité, qui avait eu une si grande influence sur sa destinée : « Sans cette jambe, j'aurais probablement suivi la carrière militaire. » Il ajouta, en riant : « Qui sait? je serais peut-être, comme vous, émigré, ou, comme vous, l'envoyé des Bourbons! »

Alors que Talleyrand parlait, avec une émotion inattendue, de ses sentiments pour Monsieur, se doutait-il que les partisans du comte d'Artois ne songeaient qu'à mettre à l'ecart l'ancien évêque d'Autun dès le retour du roi en France? L'évêque d'Arras, Hilaire de Conzié, qui était émigré à Londres et qui était le principal agent en Angleterre de la politique de Monsieur, chargeait, en 1800, le comte de La Tour du Pin-Gouvernet, qui rentrait en France, d'une singulière mission auprès de Talleyrand : « Il faut le ramener à nous; il faut qu'il nous serve, qu'il engage Bonaparte à traiter avec les princes; nous le ferons connétable. — Mais pour M. de Talleyrand, que ferez-vous? — Certainement, je le servirai de tout mon cœur; il me connaît; il sait que je suis incapable de lui manquer de parole. M. de La Tour du Pin peut lui dire que, si nous rentrons en France, véritablement il ne peut pas y rester; mais je lui garantis un sauf-conduit pour aller vivre en tel pays étranger qui lui conviendra le mieux. »

Le Premier Consul, on l'a déjà vu, avait un faible pour Talleyrand. Son nom, ses origines, ses allures, son passé même lui composaient une physionomie toute spéciale parmi les collaborateurs de l'œuvre consulaire et le mettaient hors de pair. Le nouveau maître de la France avait montré tout de suite qu'il était doué de cette qualité indispensable à un chef, le flair des hommes; on peut dire qu'à cet égard il ne se trompa peut-être jamais et qu'il sut toujours mettre le vrai homme à la vraie place. Mais ces ministres, ces conseillers d'État, ces hauts fonctionnaires, quelle que fût leur capacité, étaient tous de « petites gens »; c'est le mot de Stendhal. Seul, Talleyrand était né; seul, il avait des façons de grand seigneur. Et cela lui valait une considération toute personnelle; telles attitudes, telles réponses, qui auraient attiré à d'autres de violents coups de caveçon, lui étaient pardonnées, parce qu'il apportait à tout ce qu'il faisait et disait des manières et un tour d'esprit qui n'étaient qu'à lui.

Mme de Rémusat a recueilli de Talleyrand lui-même une anecdote caractéristique à ce sujet. Le Premier Consul attendait avec impatience le courrier qui devait apporter la nouvelle de la signature de la paix d'Amiens. Talleyrand, qui avait reçu le traité, le met dans sa poche et se rend aux Tuileries pour l'expédition des affaires courantes. Il soumet divers rapports à la critique et à la signature de Bonaparte; pas un trait de son visage, perpétuellement impassible, ne peut permettre de soupçonner quoi que ce soit. Le travail est fini. Alors, avec un léger sourire : « A présent, je vais vous faire un grand plaisir; le traité est signé, et le voilà. » Le Premier Consul est stupéfait. « Et comment ne me l'avez-vous pas dit tout de suite? — Ah! parce que vous ne m'auriez pas écouté sur tout le reste. Quand vous êtes heureux, vous n'êtes pas abordable. » Bonaparte ne se fâcha pas, ajoutait Talleyrand; il avait compris à quel point cette force dans le silence pouvait être utile au chef de sa diplomatie.

Autre anecdote. Un jour, Napoléon travaillait avec ses ministres sous les ombrages du parc de Saint-Cloud. Tous les

ministres étaient autour de lui, sauf Talleyrand, qu'on attendait pour une affaire particulière; ils furent congédiés avant que leur collègue se fût présenté. L'Empereur, bouillant d'impatience, se mit à manger rageusement des cerises qu'on venait de lui apporter. Enfin, on annonce Talleyrand; il s'avance, sans se presser, son portefeuille à la main. « Vous m'avez fait attendre, monsieur », dit une voix en colère. Talleyrand s'incline, et, prenant une cerise : « Sire, Votre Majesté a les plus belles cerises de son empire. » L'Empereur fut désarmé et, comme si rien ne s'était passé, on se mit au travail.

Le Premier Consul avait entrepris dès les premiers jours une œuvre de reconstitution sociale, qui devait devenir l'un de ses grands titres de gloire. Talleyrand était le meilleur instrument qu'il pouvait désirer pour le succès de cette œuvre; avec un pareil ministre, la chaîne des temps se renouait sans effort. « Il me fallait une aristocratie, dira un jour le maître de la France. C'est le vrai, le seul soutien d'une monarchie, son modérateur, son levier, son point résistant; l'État sans elle est un vaisseau sans gouvernail, un vrai ballon dans les airs. » Or, s'il voulait ramener la noblesse dans les salons des Tuileries, quel intermédiaire mieux approprié que ce personnage de haute extraction? N'était-il pas comme une réclame vivante et le meilleur ouvrier de ce travail d'amalgame et de fusion qui unissait, sous les auspices de Bonaparte, la France de l'Ancien Régime à la France de la Révolution? Ainsi plus d'un acte réparateur du gouvernement consulaire fut-il l'effet de l'influence discrète qu'il exerçait sur le chef de l'État.

Faire renaître à Paris la vie de société avec les plaisirs qu'elle avait connus jadis, ç'avait été une des premières manifestations de la volonté du Premier Consul; il estimait avec raison que les mœurs contribuent autant que les institutions à la solidité d'un régime. Les bals de l'Opéra étaient interdits depuis dix ans; ils furent rouverts dès le mois de février 1800. Mme Bonaparte se rendit, en compagnie du général Murat et de sa femme, au premier qui fut donné. Sur

quoi, le *Journal des Débats* faisait cette grave remarque : « Il appartenait à un gouvernement fort de sa propre force de se mettre au-dessus des idées pusillanimes dont avaient été imbus, jusqu'à ce jour, les gouvernements faibles qui se sont succédé depuis 1789. »

Sous le Directoire, on se le rappelle, Talleyrand avait donné au général Bonaparte une fête magnifique, dans les salons de la rue du Bac; elle avait mis en lumière ses qualités remarquables de maître de maison. On les vit de nouveau au cours de la soirée qu'il donna le 6 ventôse an VIII, 25 février 1800; elle eut pour cadre une grande maison de campagne de Neuilly, qui devint alors son séjour ordinaire pendant la belle saison; elle fut plus tard la propriété de Murat, puis de Louis-Philippe. Ce fut une fête d'un éclat exceptionnel; elle sembla « destinée à faire époque sous plusieurs rapports », elle révéla le dessein du Premier Consul de réunir pour les mêmes plaisirs des invités de la France ancienne et de la France révolutionnaire. N'était-ce pas un moyen efficace de hâter cette réconciliation entre Français qu'il avait tant à cœur?

Bonaparte se rendit en personne à cette soirée. Il eut le plaisir d'applaudir tous les arts et tous les talents que le ministre avait réunis pour l'éclat de cette fête; il entendit Garat, l'ancien chef des Incroyables, le chanteur le plus accompli de son temps, et Mme Walbonne, cantatrice à la mode; il vit Vestris, le fils du dieu de la danse, dieu lui aussi, et mademoiselle Chameroi, de l'Opéra, danser un pas russe et une gavotte; il applaudit La Harpe, le célèbre critique, qui venait de rouvrir depuis le 18 Brumaire ses leçons du Lycée et qui récita ce soir-là quelques beaux vers de sa nouvelle traduction de la *Jérusalem délivrée;* mais ce qui lui procura une satisfaction complète, ce fut d'apercevoir dans la foule des invités des hommes de l'ancienne Cour, des chefs vendéens accourus tout de suite au lendemain de la pacification de la Vendée, des proscrits du 18 Fructidor. Dans ce pêle-mêle de personnages connus, il avait remarqué le chevalier de Coigny, l'ancien ami de Louis XVI; Ségur, le fils aîné du maréchal,

l'ancien ambassadeur à la cour de Catherine II; La Rochefoucauld-Liancourt, l'ancien grand maître de la garde-robe; Crillon, l'ancien député de la noblesse; Bernier, l'un des chefs du parti vendéen; Portalis, l'ancien membre du conseil des Anciens. Il avait mis beaucoup d'empressement à annoncer lui-même à Portalis et au général Mathieu Dumas, un autre proscrit du 18 Fructidor, que deux de leurs compagnons d'infortune, Barbé-Marbois et Laffon de Ladébat, venaient d'arriver de Sinnamary à Brest.

Le ministre avait fait quelque chose de mieux que de prendre ses invités parmi tous les partis; il avait réuni dans les salons de Neuilly maintes femmes qui portaient des noms historiques, comme Mmes de Vergennes, de Castellane, d'Aiguillon, de Lameth, de Caumont, de Noailles, de Custine, de Dreux, du Clusel, de Flahaut, de Fleurieu, de Jaucourt, de Jumilhac, de La Rochefoucauld, de Ségur, de Vaines, de Witt. C'était la conquête du faubourg Saint-Germain, conquête précieuse entre toutes, qui commençait dans les conditions les plus flatteuses, trois mois à peine après le 18 Brumaire. Si des femmes qui appartenaient à l'élite de la société parisienne faisaient adhésion au régime consulaire, n'était-il pas assuré de durer?

Le ministre des Relations extérieures était devenu comme l'ordonnateur des réjouissances officielles, une manière de *tribunus voluptatum;* le Premier Consul n'aurait pas pu trouver un maître de maison qui répondît mieux à ses intentions. Le 19 février 1801, à Neuilly, Talleyrand offrit une fête magnifique à Bonaparte, à l'occasion de la signature de la paix de Lunéville. Esménard avait composé une pièce de vers pour la circonstance. Des hommes de tous les partis, Français ou étrangers, avaient été invités pour rendre hommage au grand Français qui venait, pour la seconde fois, de faire reconnaître à sa patrie la possession de la rive gauche du Rhin et des Pays-Bas autrichiens.

Le 8 juin, encore dans le cadre magnifique du château de Neuilly, nouvelle fête, qui est restée pour les contemporains

comme une merveille des *Mille et une Nuits*. Le roi et la reine d'Étrurie, qui voyageaient alors en France sous le nom de comte et comtesse de Livourne, étaient ce soir-là les invités du ministre. C'étaient les premiers Bourbons qui reparaissaient en France depuis la Révolution; il avait plu à Bonaparte d'ériger le grand-duché de Toscane en un royaume au nom antique. Talleyrand les reçut avec une somptuosité digne de l'ancienne cour de Versailles. Un vaste théâtre avait été construit, qui représentait la place du *Palazzo Vecchio* à Florence, avec la façade du palais Pitti. La soirée s'ouvrit par un concert, où les chœurs de l'Opéra, chantant en italien, alternaient avec les voix de Crescentini et de la Grassini. Des vers d'Esménard furent récités par Dazincourt. Le jeune roi, que les Parisiens appelaient irrévérencieusement le beau Léandre, à cause de ses costumes quelque peu grotesques, ouvrit le bal avec la délicieuse Pauline Leclerc. Les danseurs évoluaient dans un décor de féerie, au milieu des illuminations du parc et des splendeurs des feux d'artifice. Plusieurs milliers d'invités prirent part, dans cinq salles splendides, à un souper trois fois renouvelé. Après le départ du Premier Consul, les réjouissances se prolongèrent jusqu'à l'aurore, dans le château et dans les allées du parc. « M. de Talleyrand, dit un invité, donna la plus belle fête que de notre âge on eût encore vue, et comme lui seul pouvait se surpasser en inventions d'élégance, d'à-propos et de somptuosité, il y parvint par des miracles inconnus jusqu'à lui. Cette fête fut réellement un chef-d'œuvre de génie artistique et courtisanesque. »

Vraiment Talleyrand excellait à faire sa cour au Premier Consul. Est-il exact qu'on lui ait fabriqué des bottes rembourrées qui dissimulaient son infirmité et qu'il ait pris avec succès des leçons d'équitation, pour accompagner le Premier Consul, qui sortait presque tous les jours à cheval?

Son frère Archambaud savait être aussi un courtisan adroit. Il venait d'être rayé tout récemment de la liste des émigrés, comme tant d'autres membres des anciennes familles qui

durent en quelques jours à Mme Bonaparte de rentrer dans leur patrie. Il fêta ce retour en invitant à un bal ses compagnons d'infortune et des amis de l'ancienne noblesse. La femme du Premier Consul et sa fille, qui avait alors dix-sept ans, y assistèrent. La future reine Hortense a relevé les noms de cinq jeunes hommes qui lui furent présentés dans cette soirée, Jean de Mun, petit-fils de Mme Helvétius, Aimé de Gontaut-Biron, Aymar de Nicolaï, Just de Noailles, Charles de Choiseul-Praslin; ils devaient être tous les cinq chambellans de l'Empereur.

Le nom de Talleyrand se trouve associé, dans les premières semaines du Consulat, à une curieuse démarche de Bonaparte. Celui-ci avait peut-être entendu parler par sa belle-fille de Mme Helvétius, la grand-mère de l'un de ses danseurs. La veuve du célèbre auteur de *L'Esprit* était, en 1800, une vieille dame de quatre-vingt-un ans; elle représentait tout un côté du XVIIIe siècle, car elle avait reçu dans son salon Fontenelle, d'Holbach, Turgot, Franklin, Condillac, Thomas, Malesherbes. Sa maison d'Auteuil était à présent fréquentée par Cabanis, Volney, Destutt de Tracy. Bien que ses familiers fussent des idéologues, le Premier Consul tint à lui rendre visite; il se fit accompagner par Talleyrand. Comme il s'étonnait de la petitesse du jardin d'Auteuil, il s'attira de la vieille dame cette réponse charmante : « Vous ne savez pas, Général, tout le bonheur qu'on peut trouver dans trois arpents de terre. » Sage parole, dont le mégalomane et le millionnaire ne devaient guère profiter.

Quelques jours plus tard, dans la propriété de la marquise de Boufflers, qui faisait vis-à-vis à l'hôtel de Mme Helvétius, Talleyrand recevait Bonaparte à déjeuner; il lui offrit ensuite le plaisir de la chasse. On avait lâché dans le parc lapins, lièvres et perdrix, que son ami Montrond avait achetés au marché de la Vallée. Le comte de Mun, racontant ces prouesses consulaires à son amie Mme de Staël, faisait allusion aux somptuosités de la fête de Vaux; il lui parlait de « la maison de Fouquet » en face de « la maison de Platon ».

Des raisons de service et l'intimité dont il jouissait auprès du Premier Consul rendaient fréquentes les visites de Talleyrand à la Malmaison. La jeune Hortense de Beauharnais l'avait vu bien des fois entrer dans le salon de sa mère. Il ne se défaisait jamais de son air froid et nonchalant; tout en traînant le pied, il s'appuyait sur la première chaise à sa portée; il saluait à peine, il ne prononçait que de rares syllabes; d'où pouvait donc lui venir cette réputation d'esprit, alors qu'il se mettait si peu en frais pour la justifier? Toujours économe de ses paroles, il trouvait trop long de dire, dans l'intimité, le citoyen Premier Consul, le citoyen Deuxième Consul, le citoyen Troisième Consul; il les désignait familièrement par *Hic*, *Hæc*, *Hoc*, le masculin pour Bonaparte, le féminin pour Cambacérès, le neutre pour Lebrun.

Avec les mais dont il était sûr, Talleyrand ne craignait pas de sortir de sa réserve ordinaire. Il fréquentait volontiers le salon du conseiller d'État de Vaines, dont la femme, connue par son franc-parler, était fort en faveur auprès du Premier Consul. Dans ce salon, il retrouvait Cambacérès, Boissy d'Anglas, Siméon, Chabaud-Latour, Gallois, Emmery, Suard, Thibaudeau, Morellet, Jaucourt, Dalberg, tous personnages ralliés à titres divers au régime consulaire; les deux derniers allaient prendre place au premier rang de ses fidèles. A l'un des dîners de Mme de Vaines, le 31 mars 1800, on parla d'un complot des Jacobins, qui avait été découvert l'avant-veille; il devait éclater aussitôt après le départ de Bonaparte pour l'armée; les conjurés se chargeaient alors de « sauver la République ». On donnait les noms de Bernadotte, de Lucien, ministre de l'Intérieur, de Lefebvre, commandant de la place de Paris, de Fouché, ministre de la Police. Le lendemain, Talleyrand dînait à la Malmaison. En sortant de table, le Premier Consul eut un long tête-à-tête avec lui; il lui raconta comment Joseph s'était entremis pour tout racommoder; toutefois ne serait-il pas prudent de remplacer Fouché à la Police par un ministre plus sûr? Comme successeur possible, il fut question de Pontécoulant, de Beugnot, de

Thibaudeau; mais ce projet n'eut point de suite. Talleyrand et Fouché étaient certainement les hommes du nouveau régime qui pouvaient le mieux prétendre à exercer une influence sur le chef du gouvernement. De différences de principes et d'opinions, il ne pouvait pas s'agir entre eux; comme le dit le chancelier Pasquier, l'un et l'autre avaient pris le parti de n'avoir que des principes et des opinions appropriés aux circonstances. Dans cet antagonisme latent, les meilleurs atouts se trouvaient entre les mains de Talleyrand. Sa perspicacité naturelle, aiguisée par les expériences de tout genre qu'il avait faites depuis une douzaine d'années, l'avait amené à comprendre, dès le premier jour, « qu'il pouvait bien convenir à Bonaparte d'être l'héritier de la Révolution, mais nullement de s'en faire le continuateur ». Il était pleinement entré dans ses vues, avec d'autant plus de chances de lui plaire, que les entretiens particuliers qu'il avait avec lui sur les affaires extérieures fournissaient plus d'occasions de toucher à la situation générale de la France, de lui signaler des cas particuliers et les personnes les plus aptes en la circonstance. Son ton de grand seigneur, son art de faire éclore les idées au cours d'une conversation familière, son habileté à se cantonner dans le rôle d'éminence grise ne pouvaient qu'exercer sur le Premier Consul une sorte de prestige. Il faut reconnaître que, si la stratégie de Fouché avait ses qualités propres, elle manquait à peu près de toutes celles qui faisaient la supériorité de son rival; elle manquait, en particulier, de ce « parfum d'ancienne noblesse », auquel le nouveau maître de la France se montra toujours si sensible.

Les deux ministres de la rue du Bac et du quai Malaquais entretenaient en apparence de bons rapports. Talleyrand dînait chez Fouché. Ils allaient ensemble au Vaudeville — Talleyrand assista à une pièce de théâtre qui fit courir tout Paris : *Madame Angot, au sérail de Constantinople.* — Ils terminaient la soirée à l'hôtel Marbeuf avec Sieyès et Cambacérès. Cependant, ils pouvaient se ranger dans des partis opposés; ainsi, à propos de la question du divorce du Premier Consul,

qui fut, pour ainsi dire, à l'ordre du jour dès son installation aux Tuileries. Les deux frères de Bonaparte, Joseph et Lucien, le poussaient à rompre un mariage qui n'avait pas donné et qui ne devait pas donner d'enfants. Fouché n'était pas de cet avis; il voyait dans la santé même de Mme Bonaparte une garantie des institutions républicaines. Talleyrand fut du parti des deux frères.

D'ailleurs, Talleyrand et Fouché ne devaient jamais rester l'un vis-à-vis de l'autre dans une situation d'indifférence; ils passèrent leur temps à se rapprocher et à se repousser tour à tour; ils sentaient qu'ils avaient besoin l'un de l'autre, mais leur jalousie réciproque ne pouvait pas admettre de supériorité. Le Premier Consul était parti, au mois de mai, pour une nouvelle campagne d'Italie; que se passerait-il à Paris s'il éprouvait une défaite ou, ce qui était pis, s'il trouvait la mort sur un champ de bataille? Le bruit se répandit qu'un pacte avait été conclu, pour parer à ces événements, entre Talleyrand, Fouché et un comparse, le sénateur Clément de Ris, dont le nom est resté connu dans l'histoire à cause de la « ténébreuse affaire ». Mais le vainqueur de Marengo était de retour à Paris, dès le 2 juillet, dix-huit jours seulement après la grande bataille. Talleyrand, Fouché, Lucien se dénoncèrent mutuellement auprès de lui et lui exposèrent leurs griefs réciproques. Il les laissa parler; puis il répondit à leurs récriminations en donnant à chacun son paquet et en les maintenant tous en place.

Si Talleyrand avait failli perdre à un moment un peu de sa faveur, il la reconquit tout à fait par une manifestation où Fouché ne pouvait rivaliser avec lui. Le 14 juillet, le jour où le Premier Consul célébra au Champ-de-Mars et aux Invalides la fête de la Concorde, Talleyrand donna en son honneur, dans les salons du ministère, une soirée, qui, au dire d'un témoin, « fut un chef-d'œuvre de tact, d'à-propos et de politique ». Mme de Staël avait vainement exprimé le désir d'y assister; elle avait écrit au ministre en lui demandant un billet au nom de l'ancienne amitié, et celui-ci lui avait

répondu qu'au nom de l'ancienne amitié il la priait de ne pas venir. La Grassini, la célèbre cantatrice que Bonaparte venait de ramener d'Italie, se fit entendre dans cette soirée. Tous les ordres de la société y étaient représentés, hommes politiques, écrivains, savants, artistes, soldats, seigneurs de l'ancienne cour, sans oublier les nouveaux riches, dont le maître de la maison disait : « On voit bien qu'il n'y a pas très longtemps qu'ils marchent sur du parquet. » Le Premier Consul répondit aux attentions de son ministre par une bienveillance et une sorte de coquetterie à l'égard des assistants qui n'étaient pas dans sa manière de tous les jours.

Le 1er novembre 1800, une brochure, *Parallèle entre César, Cromwell, Monk et Bonaparte*, produisait dans l'opinion publique une émotion profonde. Lancée par Lucien, elle posait nettement la question de l'hérédité; mais c'était un coup d'épée prématuré. Bonaparte fut obligé de désavouer son frère; il dissimula sa disgrâce sous une ambassade fastueuse, en l'envoyant à Madrid. Le jour où cette nouvelle fut rendue publique, Fouché donnait un dîner d'apparat; Talleyrand était parmi les convives. Les deux rivaux ne purent que se féliciter du renvoi de leur ennemi commun; est-ce que Talleyrand ne traitait pas Lucien de grand estafier?

Le complot qui coûta la vie à Aréna, Ceracchi, Topino-Lebrun et Demerville, passa, aux yeux de certains, pour avoir été inventé de toutes pièces par Talleyrand et Bourrienne; c'était un moyen de faire exclure Fouché du ministère, en montrant que sa vigilance était en défaut. Quelques semaines plus tard, dans les derniers jours de novembre, Talleyrand réunissait chez lui Rœderer, Dufresne, l'amiral Truguet, conseillers d'État, Choiseul-Praslin et Perregaux, sénateurs, Duveyrier, tribun, Fleurieu et Barbé-Marbois, deux proscrits du 18 Fructidor. Dans ce conciliabule entre neuf personnes, on mit en avant l'idée de faire destituer à la fois le ministre de la Police générale et le préfet de police, Fouché et Dubois; on leur reprochait d'avoir des attaches secrètes avec les Jacobins et d'être partisans des deux anciens Directeurs

Gohier et Moulins. Comme on avait songé à les faire dénoncer par Cambacérès, on objecta que le Deuxième Consul leur était attaché. Bref, on ne s'arrêta pas à un parti ferme. Sieyès manquait à cette réunion; mais son ombre planait sur la tête des membres qui y étaient présents.

Lors de l'explosion de la machine infernale rue Saint-Nicaise, le 24 décembre 1800, ce fut Talleyrand qui trouva le biais pour éviter les chances de faire discuter par le Tribunat les mesures de répression. « A quoi bon, dit-il, avoir un Sénat, si l'on ne s'en sert pas? » L'idée, qui probablement lui avait été soufflée par Bonaparte, fit rapidement son chemin. Un sénatus-consulte condamna pêle-mêle cent trente individus à la déportation. Le précédent était créé; l'instrument du sénatus-consulte se superposait à l'autorité législative; l'arbitraire, désormais, pouvait prendre une apparence de légalité.

Il est curieux de citer quelques mots d'une lettre que le ministre écrivait au général Macdonald le 25 décembre, le lendemain même de l'attentat :

« Je vous transmets, citoyen, les journaux du jour. Vous y lirez avec horreur la nouvelle d'un attentat médité contre le Premier Consul; les circonstances du crime vous apprendront quelle vile et exécrable espèce d'hommes en ont été les instruments. Le Génie de la France a encore une fois sauvé ses jours. Quelles que soient les conjectures qu'on formera sur la première impulsion, l'Europe, en apprenant que le forfait n'a pu être commis, se convaincra de plus en plus que la destinée d'un grand homme est sous la sauvegarde même du Ciel, qui l'a placée trop au-dessus de la portée d'une poignée de scélérats, pour qu'il lui soit donné de l'atteindre et d'en interrompre le cours...

« La voix publique réclame hautement un redoublement de précautions. Le Premier Consul doit cette déférence à l'enthousiasme dont il est l'objet de satisfaire la sensibilité nationale, en autorisant autour de lui une plus active surveillance. »

En envoyant à Berlin, au mois de mai 1801, un rapport sur la situation générale de Paris, le ministre de Prusse Lucchesini constatait qu'il y avait des tiraillements parmi les ministres du Premier Consul. Talleyrand, aux Relations extérieures, Chaptal, à l'Intérieur, Gaudin, aux Finances, Berthier, à la Guerre, formaient à eux quatre un parti : ils représentaient les constitutionnels, tandis que Fouché, à la Police, représentait les conventionnels, c'est-à-dire les Jacobins. Ce dernier crut à un moment qu'il allait pouvoir se défaire d'un rival dont les trames se croisaient un peu partout avec les siennes.

Au mois de juin 1802, Paris vit réapparaître un revenant, dont la trace semblait perdue depuis le début de la Révolution, Alexandre de Calonne. C'était bien lui; car, une fois de plus, il arrivait avec tout un programme pour l'amélioration des finances. Sa présence dans la capitale lui avait valu un regain de popularité bien inattendu; on parlait de lui comme du ministre de demain, et les solliciteurs encombraient déjà son antichambre. Fouché eut la pensée de se servir de lui pour supplanter Talleyrand; il fit parvenir au Premier Consul le programme mirifique de son protégé. La réponse fut une note insérée au *Moniteur*, dans laquelle le programme en question était l'objet des critiques les plus amères et complètement tourné en ridicule. Ce ne fut pas tout : un arrêté d'expulsion fut pris contre le malheureux auteur. Talleyrand plaisanta son vieil ami sur ce départ forcé : « Comment, Calonne, tu aimes donc la retraite? » Cependant Calonne obtint peu après de rentrer à Paris; ce fut pour y mourir presque tout de suite.

La transformation du consulat décennal en consulat viager, qui se fit au mois d'août 1802, eut encore pour effet de mettre Talleyrand et Fouché dans des camps opposés. Talleyrand, d'accord avec Lucien, Rœderer, Fontanes, Perregaux, poussait énergiquement à toutes les mesures qui avaient un caractère de restauration monarchique. Il disait à Bonaparte : « Vous n'avez qu'un seul parti à prendre, celui de stabiliser le

gouvernement, rassurer les esprits sur les craintes de l'avenir, donner de la sécurité à ceux qui se sont dévoués pour vous... Vous n'avez qu'un moyen, celui de désigner votre successeur. Qui peut donc vous empêcher de le prendre? » Joséphine ne se trompait pas sur l'origine de ces manœuvres, qui, indirectement, la visaient : « Je suis sûre, disait-elle, que Talleyrand a remis à Bonaparte le plan d'une nouvelle constitution; l'hérédité y est proposée... Dans tout ceci Lucien travaille pour lui, Rœderer pour Lucien, Talleyrand pour je ne sais qui; car avec lui on ne sait pas sur quoi compter. »

Pour Fouché, il ne pouvait pas renier tout son passé de Jacobin. Lorsque parut le sénatus-consulte du 16 thermidor an X (4 août 1802), avec l'article 42 qui établissait d'une manière détournée le principe même de l'hérédité, il ne cacha pas sa désapprobation. L'occasion était bonne à Talleyrand de lui porter un coup direct. Il lia partie avec Lucien et avec Lebrun pour le rendre suspect. Le résultat de ces intrigues, ce fut la suppression du ministère de la Police, le 14 septembre. L'ancien ministre reçut comme compensation un siège au Sénat et une grosse indemnité pécuniaire; mais Talleyrand était arrivé à se débarrasser d'un rival.

Est-ce à dire que la situation de Talleyrand ne courut jamais quelque danger? Qu'il ait été surveillé par la police, qu'elle ait rendu compte de ses allées et venues, la mesure ne lui était sans doute pas spéciale, et n'est-ce pas un peu dans le rôle de la police sous tous les régimes de rédiger des notes sur les hommes politiques au pouvoir? Cependant, parmi ces notes sur Talleyrand, il en est une qui n'est point exempte de gravité. Des fuites avaient été constatées dans les services de la rue du Bac. Un agent secret indiqua un moyen de remonter jusqu'à la source. Le Premier Consul devait faire une fausse confidence au ministre, en ajoutant qu'il l'avait communiquée aussi à quelques personnes. Le ministre ne manquerait pas de transmettre le renseignement; car il était prêt à rejeter la faute sur autrui, si la chose venait à se découvrir. Or, la

confidence ayant été faite à lui seul, il se trouverait, malgré ses dénégations, pris en flagrant délit. Un moyen de le faire tomber dans ce traquenard, ce serait que le Premier Consul s'exprimât en termes sévères sur Fouché; les mauvais sentiments que Talleyrand avait pour son collègue l'amèneraient aussitôt à répéter ces propos. On ne voit pas qu'une suite ait été donnée à cette manœuvre de police; mais il semble bien acquis que des papiers d'État importants sortirent de la rue du Bac en 1800 et 1801, et que le ministre lui-même ne fut pas à l'abri de tout soupçon.

Il était dans la nature de Talleyrand d'avoir des contacts avec tout le monde; il y avait dans la politique, depuis quelques années, une telle succession de coups d'État de tous les genres! On n'a point oublié de quelle manière il s'exprimait sur le compte de Monsieur au lendemain même du 18 Brumaire. Quelques mois plus tard, il fut encore mêlé à une intrigue du parti royaliste, mais toujours avec cette habileté manœuvrière qui lui permettait de donner aux divers partis des espérances ou simplement des illusions, sans jamais leur livrer de gages.

L'abbé de Montesquiou, l'un des principaux agents des Bourbons à Paris, avait reçu de Milan la fameuse lettre par laquelle Louis XVIII demandait à Bonaparte de jouer le rôle de Monk : « Nous pouvons assurer le repos de la France; je dis nous, parce que j'ai besoin de Bonaparte pour cela, et qu'il ne le pourrait pas sans moi. » Comment la faire parvenir au destinataire? Il se décida à se servir pour cette mission délicate du Consul Lebrun; Talleyrand, qu'il avait connu avant 1789 dans les rangs du clergé et ensuite à l'Assemblée constituante, l'y avait encouragé. La chose se fit au retour de la campagne de Marengo. Deux mois plus tard, au début d'octobre, Montesquiou recevait, par l'intermédiaire de Lebrun, la réponse du Premier Consul; décourageante et ironique, elle se terminait ainsi : « Sacrifiez votre intérêt au repos et au bonheur de la France; l'histoire vous en tiendra compte. Je ne suis pas insensible aux malheurs de votre

famille; je contribuerai avec plaisir à la douceur et à la tranquillité de votre retraite. »

L'agent royaliste voulut savoir s'il n'obtiendrait pas de Talleyrand quelques éclaircissements sur les desseins secrets de Bonaparte. Il le rencontra à un dîner chez la duchesse de Luynes. En sortant de la salle à manger, Talleyrand, au lieu de s'installer à une table de jeu, conduisit Montesquiou dans un salon isolé; seule, Mme Grand les accompagna. L'amie de Talleyrand ne cachait pas ses sympathies royalistes; en parlant de son futur mari et de Montesquiou, elle avait dit : « Je voudrais le savoir toujours en relations avec cet homme-là. » Le ministre était en verve, comme cela lui arrivait souvent en sortant de table; pour commencer, il ne ménagea pas les plaisanteries et les épigrammes sur la candeur du monde royaliste; devenu plus sérieux, il donna à son ancien confrère quelques conseils utiles : « Je vous parle franchement, vous devez le voir... Tout ce qui revient de Louis XVIII est bon; tout ce qu'il a écrit est parfait. Ce qu'on lui répond engage plus la question qu'il ne la termine. Maintenez-vous donc dans cette ligne. Seulement, ne passez plus par Lebrun, qui a des manières trop subordonnées. Il faut trouver un moyen de remettre vous-même à Bonaparte les lettres dont vous serez chargé pour lui. Il est bon que vous puissiez causer ensemble. Il suffira que vous lui demandiez un rendez-vous. Il m'en parlera. Mais allez toujours directement à lui. — Parlons franchement, interrompit Montesquiou. Sommes-nous mieux que nous n'étions? — Oui pour l'avenir, non pour le présent. Bonaparte ne songe point à quitter sa place; il ne cherche point non plus à l'assurer. Il ne se la laisserait point ravir; mais il n'est pas effrayé de la céder. Il veut la paix, mais c'est bien plus pour améliorer le gouvernement que pour s'y conserver; il est, en un mot, d'un caractère indépendant, plus jaloux de la gloire que des grandeurs, et à qui toutes les choses élevées doivent plaire. Jugez ce caractère et travaillez pour l'avenir. » Talleyrand termina ce singulier entretien par l'éloge de Louis XVIII. Montesquiou put croire qu'une

Le Premier Consul partait de Saint-Cloud le 24 juin 1803, pour faire dans le nord de la France et en Belgique un voyage qui devait durer jusqu'au 11 août. Pendant cette longue absence, il fut accompagné par le ministre des Relations extérieures.

UN DÉPART DE SAINT-CLOUD

Bibliothèque Nationale, Cabinet des Estampes

restauration, à une date plus ou moins lointaine, n'était pas une chose impossible; seulement l'intermédiaire à employer n'était plus le Troisième Consul, mais bien le ministre des Relations extérieures, qui venait de s'ouvrir à lui avec tant de franchise.

Certes l'illusion était légitime; mais le terrible réveil quatre ans plus tard!

Moreau, que certains opposaient à Bonaparte, n'était-il pas à ménager? Talleyrand lui avouait un jour à lui-même : « Si le mérite et les services modestes donnaient seuls des droits pour arriver au pouvoir, quel autre aurait plus de droits pour devenir un des Consuls de la République? » Avec la journée de Hohenlinden, les services modestes s'étaient transformés en des titres éclatants. Rien, disait-il alors, ne pouvait altérer « l'union si désirable entre le premier magistrat et le premier général de la République ». Le jour où « le premier magistrat » fera arrêter « le premier général », il ne fera rien pour empêcher les choses de suivre leur cours.

Dans le second semestre de 1802, des bruits de la disgrâce de Talleyrand circulèrent à plusieurs reprises. On parlait de son remplacement par Ségur, qui avait le prestige de son ancienne ambassade en Russie, ou par Otto, qui serait rappelé de l'ambassade de Londres. On parlait encore d'un remaniement dans les ministères, qui seraient fondus en trois grands départements : les Relations extérieures et la Marine pour Joseph, l'Intérieur et la Justice pour Lucien; les Finances et la Trésorerie pour Talleyrand. « C'est une absurdité », disait Bonaparte à Joséphine, qui redoutait le retour de Lucien aux affaires. La vérité était que le mécontentement du Premier Consul s'était porté sur les deux frères du ministre, Archambaud et Boson; Barras prétend qu'ils étaient « connus comme des médiocrités et des nullités de notre époque les plus distinguées ».

Archambaud de Périgord appartenait, avant la Révolution, à la jeunesse dorée de la Cour et de la ville; il passait pour un

des plus beaux hommes de son temps; il était tout à fait digne, selon la duchesse d'Abrantès, d'être à la tête de la mode. Il avait émigré dès 1790 et il avait commandé un corps au service de l'Angleterre. Sa femme, Sabine Olivier de Sénozan, qui était restée en France pour éviter la confiscation de la fortune conjugale, n'échappa point à l'échafaud; elle fut guillotinée le matin même du 9 Thermidor. Lui-même était rentré en France avant le 18 Fructidor; grâce à la protection de son frère le ministre, il avait pu vivre en paix. Sa radiation de la liste des émigrés se fit seulement le 31 octobre 1800, et celle de son frère Boson le 2 novembre 1801. Lors de sa rentrée en France, il n'avait pas réglé ses comptes avec le ministère britannique, qui lui devait quelques centaines de mille livres.

Quand la paix d'Amiens eut rétabli les relations entre les deux gouvernements, Charles-Maurice adressa Archambaud au ministre Addington, avec une bonne lettre de recommandation. Addington y fit honneur, « et l'heureux Archambaud revint en France avec ses guinées, salaire de ses travaux contre-révolutionnaires obtenu par l'entremise d'un ministre républicain; voilà ce qui s'appelle tirer parti de tout ». La chose s'ébruita et donna à rire; elle arriva à la connaissance du Premier Consul, qui trouva qu'elle était de mauvais goût. Il fit envoyer au beau colonel Archambaud l'ordre de s'éloigner de Paris; même traitement pour Boson, qui avait blâmé cette décision et qui, de son côté, ayant été capitaine dans l'armée anglaise, avait touché un solde de cinq cents livres, porté à neuf cents « par la faveur de M. Pitt » (octobre 1802).

Quant à Charles-Maurice, il crut sage de garder le silence; mais ce silence même indisposa Bonaparte. « Qu'attendre d'un homme, disait-il, qui n'a pas un mot à dire en faveur de sa famille? » Pendant quelque temps, il ne le vit pas d'un aussi bon œil; toutefois il ne pouvait pas se passer de ses services.

Cette éclipse partielle de la faveur du maître ne fut que de courte durée. Une flatterie très adroite de Talleyrand fut

d'avoir amené les membres du corps diplomatique à se présenter en vêtements de deuil à la réception du Premier Consul, quand on fut informé du décès de son beau-frère Leclerc, mort dans l'expédition de Saint-Domingue. On racontait que Bonaparte s'était jeté au cou de Talleyrand pour le remercier. Un intime du ministre lui avait dit qu'il pourrait avoir quelque peine à faire réaliser sa grande idée par les ministres étrangers. « Si j'ai quelque peine, répondit-il, ce sera pour les empêcher de prendre des pleureuses. » Par une lettre du 22 nivôse an XI, 12 janvier 1803, Talleyrand invitait Champagny, ambassadeur à Vienne, à se « conformer au rétablissement de cet usage, de tout temps commun aux agents de tous les gouvernements de l'Europe ». La durée du deuil devait être de dix jours.

Talleyrand n'ignorait pas que, parmi les représentants de l'Europe à Paris, il y en avait plusieurs qui étaient tout à sa dévotion. Tel Gallo, l'envoyé de Naples, qui ne passait pas pour un aigle, et qui espionnait ses collègues pour le compte de la rue du Bac; tel Bunau, l'envoyé de Saxe, « le plus vil des hommes », se prodiguant en flatteries intéressées; tel Azara, l'ambassadeur d'Espagne, qui faisait partie du cercle intime de Mme de Talleyrand, et qui, malgré sa qualité de représentant de Sa Majesté Catholique, tournait en ridicule les vieilles monarchies; tel Lucchesini, le ministre de Prusse, très attaché à Talleyrand à une époque où les rapports entre Paris et Berlin étaient excellents et qui l'invitait parfois à faire montre de plus d'énergie dans la politique internationale : « Osez, osez, lui disait-il, il ne faut que cela dans ce siècle; pour régner en Europe, il ne faut qu'oser. » Markoff, l'envoyé du tsar, était en dehors de ce groupe de courtisans; sa manière hautaine ne déplaisait pas toujours à Bonaparte, qui déclara un jour à Talleyrand : « Voyez combien il est supérieur à vous. » Sur quoi le ministre avait fait la grimace et sa femme avait pleuré à chaudes larmes.

Incident sans importance. Le Premier Consul partait de Saint-Cloud le 24 juin (1803), pour faire dans le nord de la

France et en Belgique un voyage qui devait durer jusqu'au 11 août. Pendant cette longue absence, il fut accompagné par le ministre des Relations extérieures. Peu après, il lui donnait une marque éclatante de sa faveur. Par considération pour lui, il faisait restituer au baron de Talleyrand, parent du ministre, tous ses biens qui avaient été confisqués; il accompagnait cette restitution d'une lettre fort aimable. Comme Talleyrand était bien vu, il parvint à fléchir la colère de Bonaparte contre Chateaubriand.

Celui-ci, alors secrétaire de la légation de France à Rome, s'était égayé, dans des lettres privées, aux dépens de son chef, hier commissaire des guerres, aujourd'hui cardinal de la sainte Église romaine. Ces lettres furent mises sous les yeux du Premier Consul. Son premier mouvement fut de donner l'ordre de faire arrêter l'impertinent secrétaire qui avait manqué de respect à l'oncle Fesch. Talleyrand intervint en faveur du coupable; après plusieurs tentatives, il finit par obtenir son pardon.

Le ministre des Relations extérieures fit un jour au ministre de Prusse, Lucchesini, de la part du Premier Consul, une communication d'une gravité exceptionnelle. Il lui avait donné rendez-vous pour la soirée du 7 janvier (1803). Lucchesini introduit dans son cabinet, il lui demanda un secret absolu; puis, dans l'intimité du tête-à-tête, il l'entretint des moyens d'amener Louis XVIII à renoncer au trône de France; l'idée était singulière, après la réponse que Bonaparte avait faite, depuis un peu plus de deux ans, à la lettre de Louis XVIII. Quoi qu'il en fût, le concours du roi de Prusse était nécessaire dans la circonstance présente, puisque le roi de France n'habitait plus Mitau, mais qu'il s'était fixé à Varsovie, en territoire prussien. Lucchesini transmit cette conversation à son chef le comte de Haugwitz. Voici un passage de sa longue dépêche du 10 janvier; Talleyrand y plaide la légitimité du gouvernement consulaire, comme il plaidera, onze ans plus tard, la légitimité du gouvernement de la Restauration.

Le ministre des Relations extérieures, dit Lucchesini, « me fit sentir l'avantage qu'il y aurait pour le gouvernement actuel à asseoir ses droits et sa puissance sur les fondements reconnus du droit public des nations policées. Calmer les consciences timorées de plusieurs catholiques inquiets; mettre d'accord ce que quelques émigrés croient devoir encore à leurs serments et à leur honneur avec le désir qu'ont presque tous de revoir et de servir leur patrie; ôter enfin aux malveillants le prétexte et à la puissance rivale de la France les instruments des troubles futurs : voilà les buts salutaires et louables que le Premier Consul voudrait atteindre. Un sentiment mêlé de compassion et d'égard pour les malheurs des princes de la maison de Bourbon, réuni à celui de la dignité d'un grand peuple longtemps gouverné par elle, a inspiré au Premier Consul la noble intention de pourvoir à son entretien. Le motif et la condition de ce bienfait sont, comme vous l'imaginez bien, monsieur le Comte, une renonciation libre, entière et absolue à tous droits et prétentions au trône de France et aux charges, dignités, domaines et apanages des princes de cette maison... Un des principes arrêtés dans son esprit [du Premier Consul] pour l'arrangement projeté est que toutes les personnes qui composent les différentes branches françaises de la maison de Bourbon devraient renoncer au rôle humiliant de se laisser aumôner par les puissances de l'Europe, se réunir tous en un endroit plus loin que Varsovie, Moscou par exemple, pour y vivre avec la dignité convenable à leur nom. »

On sait le refus catégorique que Louis XVIII opposa à ces propositions, lorsqu'elles lui furent communiquées par le président Meyer, chargé de la régence de Varsovie. « J'ignore les vues de Dieu sur moi et sur mon peuple; mais je connais les obligations qu'il m'a imposées. Chrétien, j'en remplirai les devoirs jusqu'à mon dernier soupir; fils de saint Louis, je saurai comme lui me respecter jusque dans les fers; successeur de François Ier, je veux toujours pouvoir dire avec lui : Tout est perdu fors l'honneur. »

Le comte de Lille n'avait pas voulu se prêter au marchandage que Talleyrand lui avait fait offrir au nom du Premier Consul. Un an plus tard, un crime politique sera à l'égard de ce prétendant obstiné une leçon terrible. Comme il s'était associé aux négociations de 1803, Talleyrand s'associera au crime de 1804. L'intérêt, l'ambition, la raison d'État liaient alors de la manière la plus étroite le ministre des Relations extérieures et le Premier Consul.

LE TRAVAIL DU MINISTRE

Lorsque Talleyrand se réinstalla rue du Bac, au lendemain du coup d'État de brumaire, les services des Relations extérieures étaient organisés d'une manière qui devait rester la même durant tout son ministère.

Derrière les constructions qui s'élevaient sur la rue, une voûte, située en face de la porte cochère, faisait communiquer deux cours carrées, d'inégale grandeur. A gauche de la porte, un suisse de grand style, Jorris, surveillait les allées et venues. Aux visiteurs qui n'avaient pas de lettre d'audience, sa réponse était invariable : « Le ministre est sorti. » Pendant les sept années et demie que Talleyrand passa à l'ancien hôtel Galliffet, Jorris dut changer deux fois la formule : à partir de juin 1802, quand les ministres reçurent le titre d'Excellence, pour dire : « Son Excellence est sortie »; à partir de juin 1806, quand le ministre fut créé prince de Bénévent, pour dire : « Son Altesse Sérénissime est sortie ». — De même, Talleyrand changea peu à peu les formules de salutation. A la formule républicaine « Salut et fraternité » il substitua en 1801 la formule « Je vous salue », qui était un premier retour au style protocolaire du passé. En 1803, il signa : « J'ai l'honneur de vous saluer. »

Dans la partie du bâtiment qui séparait la seconde cour de la première se trouvait la division des Fonds et Comptabilité. Le chef de cette division, lors du premier ministère de Talleyrand, était M. Laforêt; le ministre l'avait connu aux États-Unis, où il avait eu le grade de consul général. A partir du Consulat, le chef fut M. Bresson; il était logé dans l'hôtel même; ses appartements devaient servir d'asile en 1815 au malheureux La Valette. Quand le ministre décidait de récompenser le travail supplémentaire de l'un de ses secrétaires, il lui disait : « Je crois que vous devriez faire une petite visite à M. Bresson. » Cela voulait dire qu'une gratification était prête pour lui à la division des Fonds.

Dans la première cour, à gauche, il y avait les bureaux de la Deuxième Division ou division du Midi; elle comprenait la correspondance politique avec l'Espagne, le Portugal, la République Helvétique, les Cours, Républiques et États d'Italie, et la Porte Ottomane. Le chef en était Blanc d'Hauterive; on sait qu'il avait connu Talleyrand à Chanteloup, chez le duc de Choiseul, et qu'il l'avait retrouvé en Amérique. Rentré en France en septembre 1797, il avait été nommé par Talleyrand sous-chef du bureau des Consulats; puis Reinhard, le successeur temporaire de Talleyrand, l'avait mis à la tête de la division du Midi. La direction d'un grand service convenait bien à un agent dont le nom devait marquer dans la suite des premiers commis de la maison; il devait être pour Talleyrand un collaborateur de tous les instants. Une méchante anecdote raconte que M. d'Hauterive entra un matin chez M. de Talleyrand, qui se livrait au charme du *far niente* le plus complet : « Mon prince, une lettre de l'Électeur de... — Eh bien? — Il faudrait répondre. — Quoi! de ma main? — Mais oui, mon prince, un Électeur. — C'est une tyrannie... Comment! composer et écrire en même temps! — Oui, mon prince. — Eh bien! d'Hauterive, je vais écrire, mais dictez. » Des sourcils noirs et épais, une tenue sévère donnaient au chef de la division du Midi une apparence un peu rude.

A cet égard, le chef de la Première Division ou division du Nord offrait un contraste complet. Durant de Mareuil, plus tard baron d'Empire et ambassadeur à Naples, était le diplomate à la tournure élégante, aux manières distinguées. Mme de Rémusat, qui dînait un jour avec lui chez Mme de Vaudémont, était frappée de son affectation à copier les gestes de Talleyrand. Il fut le second du ministre dans la lucrative affaire des indemnités d'Allemagne, lors du recez de Ratisbonne. Il comptait parmi les sous-chefs de sa division un frère plus jeune, Durant André ou Durant de Saint-André; celui-ci accompagna le ministre dans la campagne de 1805, il prit part aussi à la signature de l'acte de la Confédération du Rhin.

La Première Division comprenait la correspondance politique avec l'Angleterre, la République Batave, les Cours de Vienne et de Berlin, l'Empire et les États germaniques, le Danemark, la Suède, la Russie et les États-Unis.

Un informateur bien renseigné du comte d'Antraigues lui adressait de curieux renseignements sur l'entente étroite qui régnait entre le ministre et le chef de la division du Nord. D'après lui, Durant de Mareuil était le bras droit de Talleyrand; ils avaient de nombreux points de contact dans leurs opinions, plus encore dans leurs goûts. A une époque où la haine de l'Angleterre était le mot d'ordre de la politique étrangère, ils abhorraient à qui mieux mieux la perfide Albion. Durant excellait, comme d'Hauterive d'ailleurs, à mettre au net les idées du ministre. Certes, celui-ci avait prodigieusement d'esprit, beaucoup d'acquis, une grande sagacité pour sophistiquer, c'est-à-dire pour trouver des raisons à tout : il y mettait son amour-propre; mais en homme qui aimait ses aises, il redoutait à la mort le travail de bureau. S'agissait-il d'un projet de note de quelques lignes ou d'un projet de mémoire d'une centaine de pages, c'était toujours le même procédé : il jetait sur le papier quelques idées, pêle-mêle, de son écriture comme indéchiffrable, et cela seul l'excédait. Alors intervenait Durant; il prenait ce brouillon

informe, il s'y reconnaissait aisément, il remettait le tout en ordre, il allait en causer avec le ministre, il dressait enfin la pièce, de telle manière qu'il n'y avait plus qu'à la présenter à la signature. C'était bien la pensée de Talleyrand, mais la pensée dont un collaborateur intelligent et méthodique avait su faire la toilette. Durant de Mareuil excellait encore à rédiger chaque mois un extrait des informations caractéristiques; sur cet extrait Talleyrand composait un article pour Bonaparte. Celui-ci le gardait et le renvoyait quelquefois avec des notes.

Les bureaux de la division du Nord étaient situés dans l'hôtel même du ministre, au quatrième étage; on y montait par un petit escalier, dans l'angle à gauche de la cour d'honneur. Au bas de cet escalier, au rez-de-chaussée, se trouvait le cabinet du ministre. Il était composé de deux pièces; la première, assez grande, éclairée par une porte-fenêtre donnant sur les jardins, était décorée de stucs et de boiseries d'une extrême finesse; la seconde, petite, basse et sans luxe, communiquait par un escalier intérieur avec les appartements personnels situés au premier étage.

Trois ou quatre personnes au plus composaient le secrétariat du ministre. Son principal secrétaire, en quelque sorte son chef de cabinet, s'appelait Osmond; c'était comme l'homme de confiance, que Talleyrand chargeait en outre de ses affaires privées; un frère d'Osmond dirigeait l'éducation de deux neveux du ministre, Louis et Edmond de Périgord, fils d'Archambaud de Talleyrand. L'aîné des deux frères, Archambaud-Marie-Louis de Talleyrand-Périgord, né en 1784, se trouvait en 1801 à Vienne, dans l'ambassade que dirigeait Champagny. Le ministre écrivait à Champagny le 23 décembre 1801 : « J'ai mille remerciements à vous faire, mon cher Collègue, pour toutes les bontés que vous avez pour mon jeune neveu. Je voudrais qu'il fût à Vienne jusqu'au mois de mars pour beaucoup de bonnes raisons : premièrement pour être à une bonne école sous tous les rapports, et vous lui donnez cet avantage; ensuite, pour ne pas être

à Paris, qui est à peu près tout ce qu'il y a de pis pour ses dix-huit ans. S'il a besoin d'argent, je vous prie de lui en donner et de tirer sur moi pour le remboursement. »

Bourjot, qui devait devenir chef de bureau à la division du Midi, Tony Rœderer, fils du sénateur, Maxime de Villemarest appartenaient aussi au cabinet du ministre. C'est en vivant dans l'intimité quotidienne de Talleyrand que Villemarest a recueilli bien des anecdotes et des traits de caractère dont il a semé les quatre volumes de *Monsieur de Talleyrand*. Roux, connu comme homme de lettres sous le nom de Roux de Rochelle, servit aussi de secrétaire au ministre; en mai 1807, il fut nommé chef de la division du Midi, lorsque d'Hauterive passa aux Archives.

Sans avoir de situation officielle dans les bureaux des Relations extérieures, les amis de Talleyrand et ses hommes de confiance, Montrond, Sainte-Foy, Théophile Cazenove, Roux de Laborie, avaient accès à toute heure au cabinet du ministre; le valet de chambre Courtiade, qui était le gardien de ce sanctuaire, ne leur en refusait jamais la porte. Lechevalier, auteur d'un *Voyage dans la Troade*, était le bibliothécaire de Talleyrand; il arrivait au ministre de consulter pour des questions spéciales cet homme érudit, qui avait été l'un des compagnons de Choiseul-Gouffier lors de son voyage d'exploration en Grèce.

On doit citer encore un agent d'un rang modeste, du nom de Charpentier. Le prince de Bénévent fit faire son portrait, pour le lui offrir; quels services voulait-il ainsi récompenser? C'est un pastel qui représente le prince à mi-corps, en redingote, le grand carré rouge de la Légion d'honneur sur la poitrine; la tête émerge d'une ample cravate blanche; bien que l'expression du visage soit impassible comme il convient, on croit deviner un rien d'ironique dans le regard.

Talleyrand avait remarqué un jour, parmi les rapports que lui remettaient ses services, un travail dont la rédaction témoi-

gnait de qualités remarquables. Il apprit que l'auteur était M. de La Besnardière, qui était sous-chef à la division des Consulats. La manière de travailler de cet agent et sa personne lui valurent de devenir un collaborateur intime, au même titre que d'Hauterive et Durant de Mareuil; il excellait, lui aussi, à deviner et à traduire la pensée du ministre. A partir de 1805 il travailla beaucoup avec Talleyrand; on le retrouvera notamment au Congrès de Vienne.

Les bureaux de la division des Relations commerciales, dite des Consulats, étaient à droite de la cour d'honneur, au rez-de-chaussée et à l'entresol. Le chef en était M. d'Hermand, qui devait rester en place jusqu'en 1814. Ses services comprenaient les relations commerciales d'Europe et d'Amérique, les établissements des Échelles du Levant, les États Barbaresques, le contentieux politique des prises. Le bureau des Passeports, ou la Chancellerie (chef, Brulé jeune), dépendait de cette division.

Sous la large voûte qui longeait le bâtiment principal s'ouvrait à droite l'entrée qui menait dans les salons d'apparat au rez-de-chaussée et dans les grands appartements du premier. A gauche, une porte conduisait à divers bureaux dans les étages supérieurs. Dans cette partie de l'hôtel se trouvait le bureau du Chiffre, dont le chef était un des plus vieux serviteurs de la maison, Gambier, dit Campy. Non loin de là, un service spécial réunissait trois publicistes, André d'Arbelles, Lesur, Lewis Goldsmith, celui-ci israélite d'origine anglaise; les deux premiers dirigeaient un journal, d'inspiration anti-anglaise, *The Argus*, dont le dernier était le principal rédacteur. André d'Arbelles était en faveur auprès de Talleyrand; son frère, Claude-André, avait dû à cette faveur d'être nommé en 1802 à l'évêché de Quimper. Il surveillait les agissements mystérieux du comte d'Antraigues pendant le séjour que faisait à Dresde cet agent secret de la contre-révolution.

Lors de la crise qui l'avait amené à quitter la rue du Bac, au mois de juillet 1799, Talleyrand s'était rendu compte

qu'une seule chose pouvait corriger les conséquences fâcheuses de l'instabilité ministérielle; « la conservation des chefs de bureau, disait-il, compose le ministère et supplée à tout ». Les divers séjours qu'il fit rue du Bac, sous le Directoire, sous le Consulat et l'Empire, sous la Restauration, lui permirent de voir à l'œuvre ces collaborateurs qui, après s'être appelés premiers commis, avaient reçu le titre de chefs de division; gardiens des traditions, ils incarnaient le véritable esprit de la maison. Quand Talleyrand prononcera, le 3 mars 1838, devant ses confrères de l'Académie des Sciences morales, l'éloge du comte Reinhard, il rendra un public hommage aux qualités de ces fonctionnaires. M. Reinhard « savait combien de qualités et de qualités diverses devaient distinguer un chef de division des Affaires étrangères. Un tact délicat lui avait fait sentir que les mœurs d'un chef de division devaient être simples, régulières, retirées; qu'étranger au tumulte du monde, il devait vivre uniquement pour les affaires et leur vouer un secret impénétrable; que, toujours prêt à répondre sur les faits et sur les hommes, il devait avoir sans cesse présents à la mémoire tous les traités, connaître historiquement leurs dates, apprécier avec justesse leurs côtés forts et leurs côtés faibles, leurs antécédents et leurs conséquences;... que, tout en faisant usage de ces connaissances, il devait prendre garde à inquiéter l'amour-propre toujours si clairvoyant du ministre, et qu'alors même qu'il l'entraînait à son opinion, son succès devait rester dans l'ombre; car il savait qu'il ne devait briller que d'un éclat réfléchi; mais il savait aussi que beaucoup de considération s'attachait naturellement à une vie aussi pure et aussi modeste ». Peut-être un d'Hauterive ou un Durant de Mareuil aurait-il trouvé que le ministre prenait un certain plaisir à rappeler aux chefs de division que leur rôle était de rester dans l'ombre.

L'hôtel du ministère des Relations extérieures avait pour annexe le petit hôtel Maurepas, situé rue de Grenelle, nos 73 et 75; on y accédait en traversant les écuries du ministre.

C'est dans cette dépendance que se trouvait le dépôt des Archives; le chef-garde ou conservateur en était M. Caillard l'aîné, qui avait rempli diverses missions à Copenhague, à Pétersbourg, à La Haye, à Berlin, et qui fit l'intérim du ministère en 1801 pendant un séjour de Talleyrand aux eaux de Bourbon-l'Archambault. Caillard passait pour une manière de sybarite, très occupé de sa bibliothèque personnelle et de sa cave, qui pouvaient rivaliser entre elles de richesses et raretés. Le géographe Barbié du Bocage avait aussi ses bureaux dans ce bâtiment; c'était un « pacifiste » convaincu, car il trouvait que les conquêtes de Napoléon dérangeaient trop souvent le tracé des frontières porté sur ses cartes. L'hôtel de Maurepas contenait encore les services de M. Rosenstiel, chef du bureau du Contentieux, et ceux de M. Tessier, qui appartenait au ministère depuis le duc de Choiseul; Talleyrand l'avait chargé de diriger la formation des élèves diplomates.

Tels étaient les agents les plus en vue d'un ministère dont l'action, sans cesse en mouvement, enveloppait toutes les puissances de l'Europe, ou plutôt du globe. Pour une besogne aussi vaste, sait-on combien Talleyrand employait de fonctionnaires dans l'hôtel de la rue du Bac? Exactement quarante-quatre. Faut-il compter parmi les travailleurs de la maison une petite guenon, que l'archéologue Denon avait rapportée de ses voyages et qui avait acquis un fort joli talent dans l'art de cacheter les lettres? Sur le désir de Mme Bonaparte, la gentille bête passa de la rue du Bac à la ménagerie de la Malmaison.

Dans ces premiers mois du Consulat où l'administration de la France reçut dans tous les domaines une forme nouvelle, les Relations extérieures participèrent à cette œuvre de réorganisation générale. Le 5 germinal an VIII, 26 mars 1800, Talleyrand présentait au Conseil d'État un rapport d'ensemble sur le fonctionnement de la carrière diplomatique. Il y disait :

« Dans tout État bien gouverné, il y a un esprit propre à chaque branche d'administration. Cet esprit donne de l'unité, de l'uniformité et une certaine énergie à la direction des affaires; il transmet la tradition des devoirs, il en perpétue le sentiment et l'observation; il attache et le corps et les individus qui en sont membres au gouvernement, comme au but vers lequel toutes les émulations se dirigent, comme à la source de tous les degrés de considération dont on ambitionne de jouir... Il n'existe qu'un moyen d'établir et de fixer dans chaque administration l'esprit qui lui est propre : ce moyen est dans un système de promotion sagement conçu et invariablement exécuté. »

Ce rapport est par endroits l'étude psychologique du parfait diplomate :

« Il y a deux classes de qualités qui entrent dans la composition de l'esprit et de l'honneur de la profession qui fait l'objet de cet article : les qualités de l'âme et celles de l'esprit.

« Dans la première classe sont : 1° la circonspection; 2° la discrétion; 3° un désintéressement à toute épreuve; 4° enfin, une certaine élévation de sentiments qui fait qu'on sent tout ce qu'il y a de grand dans la fonction de représenter sa nation au-dehors et de veiller au-dedans à la conservation de ses droits politiques.

« Dans la seconde classe sont : 1° un penchant de l'esprit pour l'étude des relations politiques; 2° la facilité nécessaire pour saisir bien et promptement les objets, car aucun état n'expose plus à des travaux instantanés et d'urgence; 3° une certaine étendue d'idées, car dans cette partie tous les détails se rattachent à un vaste ensemble.

« Il y a peut-être encore une troisième classe de qualités qui participent aux deux premières; je veux parler de tout ce qui tient à l'habileté dans l'art de traiter les affaires... Ces qualités, réunies et cultivées par la pratique, forment l'esprit et l'honneur de la profession. »

L'arrêté consulaire du 23 avril 1800 donnait force de loi aux propositions de ce rapport, en fixant les grades et les trai-

tements pour les fonctionnaires des Relations extérieures, à savoir : élève breveté, six cents francs; secrétaire de deuxième classe, mille; secrétaire de première classe, deux mille quatre cents; ministre plénipotentiaire, six mille; ambassadeur, dix mille.

Talleyrand aurait voulu rendre à son département le titre sous lequel il avait été illustré par les Torcy, les Choiseul, les Vergennes. L'appellation de Relations extérieures, au lieu d'Affaires étrangères, remontait au mois d'avril 1794, en pleine période révolutionnaire; pourquoi ne pas reprendre, dans les jours calmes du Consulat, le titre du passé? Talleyrand écrivit à ce sujet une lettre au Premier Consul, le 23 mai 1800, alors que celui-ci était parti pour la seconde campagne d'Italie; il donnait pour raison la confusion constante qui se faisait entre le ministère des Relations extérieures et le ministère de l'Intérieur; les étrangers conservaient dans leur langage courant l'ancien titre du département. Le ministre priait le Premier Consul d'examiner cette question, plus importante qu'elle ne paraissait au premier coup d'œil. La lettre demeura sans réponse. Le département de la rue du Bac ne devait reprendre son ancien nom qu'après la chute de l'Empire. Quand le prince de Bénévent rentrera pour la troisième fois à l'ancien hôtel Galliffet, au mois de mai 1814, il rentrera à l'hôtel des Affaires étrangères.

Quelle était la méthode de travail de Talleyrand? Une solide réputation de paresse l'a suivi pendant toutes les étapes de sa longue carrière; mais on a prétendu que c'était un faux paresseux et qu'il travaillait beaucoup, à sa manière.

Les conseils qu'il avait recueillis jadis à Chanteloup, de la bouche même de Choiseul, ne cessèrent jamais d'être présents à son esprit. « Dans mon ministère, lui avait dit l'ancien ministre de Louis XV, j'ai toujours plus fait travailler que je n'ai travaillé moi-même. Il ne faut pas s'enterrer sous les papiers; il faut trouver des hommes qui les débrouillent... Il faut faire travailler ceux qui travaillent; alors la journée

a plus de vingt-quatre heures. » Cette manière de travailler ou plutôt de faire travailler était en parfaite harmonie avec son tempérament. Il avait pour règle qu'un chef ne doit jamais rien faire de ce qu'un subalterne peut faire pour lui. Aussi réduisait-il au minimum le travail de rédaction proprement dit. On vient de voir, à propos de ses relations avec Durant de Mareuil, qu'il se bornait à donner à ses collaborateurs une idée générale du document qu'ils avaient à composer; il indiquait même certaines formules à insérer dans le texte qui devait lui être soumis. Et, de sa part, c'était à peu près tout. « Quand on lui apportait l'œuvre demandée, il la lisait avec attention. S'il n'en était pas pleinement satisfait, il repliait le papier et le remettait à l'auteur : « Ce n'est pas cela », ou : « Ce n'est pas encore cela », ou bien : « Ce n'est pas tout à fait cela », sans autre explication. Il fallait deviner jusqu'à ce qu'on obtînt le dernier triomphe : « C'est cela! » Napoléon a travesti la vérité, quand il a affirmé que Talleyrand ne savait pas écrire; mais il a eu pleinement raison d'ajouter qu'il avait « le talent de faire écrire et de mettre son cachet au travail d'un autre ».

L'erreur serait singulière de se représenter Talleyrand assis à son bureau pendant de longues heures, pour rédiger comme un corps de doctrines ou pour tracer, à propos d'une question, tout un programme d'ensemble; sa nonchalance naturelle répugnait trop à un effort suivi et à des constructions savantes. Où il montrait les meilleures qualités d'un diplomate, à défaut des qualités d'un vrai homme d'État, c'était dans sa manière de traiter les affaires, soit en causant dans son cabinet, soit dans une conversation de salon. Ses qualités natives d'homme du monde, qui s'étaient cultivées et raffinées à l'époque du « plaisir de vivre », trouvaient alors à s'employer avec autant de séduction pour les autres que de profit pour lui-même.

Suivant quelqu'un qui l'a bien connu, « le caractère de sa conversation était la finesse et la grâce. Il connaissait cet art de cacher sa pensée ou sa malice sous le voile transparent des *sous-entendus*, ces paroles qui laissent deviner un sens au-

delà de celui qu'elles expriment. C'était le sel le plus fin de la conversation d'autrefois, de ce temps où la conversation était tout l'emploi de l'esprit. Le choix de ses anecdotes était heureux; il n'y faisait intervenir sa personne qu'autant que c'était nécessaire, et elles avaient ordinairement une application assez fine qu'il laissait deviner. Hors de ces récits, il allait rarement au-delà de deux ou trois phrases, surtout dans les sujets sérieux. Il n'entrait jamais dans une discussion, même aux conseils; son opinion se renfermait en peu de paroles. Elles ne portaient jamais sur le fond du sujet, dont il ne s'inquiétait pas du tout, mais elles lui étaient dictées par quelque intention personnelle, un intérêt quelconque de flatterie ou tout autre. »

S'il portait dans le monde une grande réserve, s'il ne se pressait jamais de parler et s'il ne parlait que pour dire quelque chose, il savait faire parler autrui, et il savait écouter. Sa mémoire, qui était excellente, notait les renseignements de diverse nature, politiques ou mondains, que lui fournissaient ces causeries sans apprêt; elle les tenait en réserve jusqu'au jour où ils pourraient servir à une négociation sérieuse.

Le succès d'une manœuvre diplomatique tient, pour une bonne part, à la sûreté des informations de celui qui la dirige. De connivence avec le directeur des postes La Valette, des agents secrets de Talleyrand arrêtaient au passage des courriers de cabinet, dont ils avaient payé la trahison; ils prenaient ainsi connaissance des dépêches confidentielles, qu'on remettait ensuite dans les paquets scellés à nouveau. En Allemagne, nos représentants à Ratisbonne et à Cassel disposaient de gendarmes d'élite, qui se déguisaient en brigands pour dévaliser les courriers. Au-delà des Alpes, ces procédés étaient monnaie courante. Tous les renseignements obtenus par ces moyens malhonnêtes se concentraient rue du Bac et permettaient au ministre d'avoir barre sur ceux avec qui il traitait. Communiquait-il à Bonaparte quelqu'une des informations ainsi obtenues, bien loin d'en indiquer la source,

il la donnait comme le fruit de ses réflexions personnelles; il indiquait ainsi la possibilité d'un fait que ses services d'espionnage lui avaient permis de connaître comme s'étant déjà produit. Peu de jours après, une nouvelle, cette fois officielle, annonçait que la possibilité était devenue une réalité. Ainsi, à coup sûr, le ministre acquérait la réputation d'un prophète politique.

Quoi qu'il fît, la règle pour Talleyrand était de le faire avec une sage lenteur, *Festina lente*. « Il faudrait toujours, disait-il, avoir du temps de reste, et il vaut mieux remettre au lendemain ce que l'on ne peut faire aujourd'hui bien et facilement, que de faire les choses avec cette précipitation qui résulte de ce qu'on sent qu'on a trop à faire. » Il a écrit lui-même : « Dans les affaires importantes, le reproche de lenteur contente tout le monde; il donne à ceux qui le font un air de supériorité, et à celui qui le reçoit l'air de la prudence. » Quand le général Andréossy fut nommé en 1802 ambassadeur à Londres, les instructions qu'il reçut des Relations extérieures lui recommandaient d'employer toujours des procédés de temporisation; elles disaient :

« Le défaut d'instructions et la nécessité de consulter son gouvernement sont toujours des excuses légitimes, et auxquelles on ne peut se refuser, pour obtenir des délais dans les transactions politiques. Vous en ferez usage même quand vous auriez une opinion arrêtée sur le sujet en question, de peur de vous compromettre ou de vous tromper. Il est peu de transactions politiques qui ne soient pas de nature à admettre des délais, et, dans l'état actuel de l'Europe, il n'y a point de délais qui puissent mettre dans un danger imminent des transactions politiques.

« Mais un négociateur ou un ministre, quelque présence d'esprit qu'il ait, et quelque expérience qu'il ait eue, peut, en donnant une réponse décisive et non pas dilatoire, faire à sa cause et à son pays, par un moment d'oubli, un mal que plusieurs années de bons services pourraient souvent ne pas réparer.

« Ne donnez jamais de réponse directe aux propositions qui vous seront faites, ni à aucune plainte ni offre imprévue. »

Ces derniers mots rappellent le « Je verrai » cher à Louis XIV.

Certes une pareille manière d'agir offrait beaucoup de bon quand le chef de la diplomatie était en rapports quotidiens avec Napoléon. « Le grand esprit de Napoléon et le bon sens de M. de Talleyrand, a dit un historien, semblaient faits l'un pour l'autre. Ce qu'il y avait d'inventif, de fécond, de hardi, d'impérieux dans le premier, avait besoin de ce qu'il y avait de froid, d'avisé, de sûr dans le second... La fougue créatrice de l'un pouvait être heureusement tempérée par la lenteur circonspecte de l'autre. » Quand il était ambassadeur à Londres, le prince confiait à son amie la princesse de Vaudémont qu'on avait tort de se presser trop en toute chose; il ajoutait : « L'empereur Napoléon, qui était un homme de mouvement, me savait toujours gré de ce que je retardais l'exécution, ce qui lui donnait le temps d'abandonner des résolutions prises trop vite. » Il disait encore la même chose sous une autre forme : « L'Empereur a été compromis le jour où il a pu faire un quart d'heure plus tôt ce que j'obtenais qu'il fît un quart d'heure plus tard. »

On sait en quels termes Talleyrand présenta à Champagny en 1807 les chefs de service qui allaient passer sous ses ordres, lorsque lui-même quitta le ministère. « Monsieur, dit-il à son successeur, voici bien des gens recommandables, dont vous serez content. Vous les trouverez fidèles, habiles, exacts, mais, grâce à mes soins, nullement zélés. » Mouvement de surprise de Champagny, et Talleyrand de continuer avec le plus grand sérieux : « Oui, monsieur. Hors quelques petits expéditionnaires, qui font, je pense, leurs enveloppes avec un peu de précipitation, tous ici ont le plus grand calme, et se sont déshabitués de l'empressement. Quand vous aurez eu à traiter un peu de temps des intérêts de l'Europe avec l'Empereur, vous verrez combien il est important de ne point se hâter de sceller et d'expédier trop vite ses volontés. » Le

prince rapporta lui-même ces paroles à l'Empereur et il l'amusa en lui dépeignant l'air ébahi du nouveau ministre des Relations extérieures. Cependant il est curieux d'ajouter que Napoléon lui-même appréciait le *Festina lente* en matière diplomatique. Il écrivait à Champagny, duc de Cadore, quand il était ministre des Relations extérieures : « Les affaires des Relations extérieures sont des affaires qui doivent se traiter longuement; vous devez toujours garder mes lettres trois ou quatre jours sous votre chevet avant de les faire partir. » (Lettre du 1er avril 1811).

Les dernières lignes qui ont été écrites par Talleyrand, deux mois et demi avant sa mort, ont tracé le portrait du parfait ministre des Affaires étrangères.

« Il faut, disait le prince, qu'un ministre des Affaires étrangères soit doué d'une sorte d'instinct, qui, l'avertissant promptement, l'empêche, avant toute discussion, de jamais se compromettre. Il lui faut la faculté de se montrer ouvert en restant impénétrable, d'être réservé avec les formes de l'abandon, d'être habile jusque dans le choix de ses distractions; il faut que sa conversation soit simple, variée, inattendue, toujours naturelle et parfois naïve; en un mot, il ne doit pas cesser un moment, dans les vingt-quatre heures, d'être ministre des Affaires étrangères.

« Cependant, toutes ces qualités, quelque rares qu'elles soient, pourraient n'être pas suffisantes, si la bonne foi ne leur donnait une garantie dont elles ont presque toujours besoin. Je dois le rappeler ici, pour détruire un préjugé assez généralement répandu. Non, la diplomatie n'est pas une science de ruse et de duplicité. Si la bonne foi est nécessaire quelque part, c'est surtout dans les transactions politiques, car c'est elle qui les rend solides et durables. On a voulu confondre la réserve avec la ruse. La bonne foi n'autorise jamais la ruse, mais elle admet la réserve; et la réserve a cela de particulier, c'est qu'elle ajoute à la confiance.

« Dominé par l'honneur et l'intérêt de son pays, par l'hon-

neur et l'intérêt du Prince, par l'amour de la liberté fondée sur l'ordre et sur les droits de tous, un ministre des Affaires étrangères, quand il sait l'être, se trouve ainsi placé dans la plus belle situation à laquelle un esprit élevé puisse prétendre. »

Le portrait est beau; tracé à la fois avec ampleur et finesse, il donne au personnage qu'il décrit un air de grandeur indiscutable; mais peut-il convenir à un ministre des Relations extérieures du Premier Consul ou de l'Empereur? Talleyrand sans doute aurait répondu non; car, dans ce même *Éloge de M. le comte Reinhard*, il a glissé cette remarque : c'était « une époque où les talents paraissaient devoir être d'autant moins appréciés que la guerre semblait, à elle seule, se charger de toutes les affaires ».

Si Talleyrand, suivant le jugement du chancelier Pasquier, était beaucoup moins riche de son propre fonds qu'on le suppose, s'il avait, comme compensation, le talent d'exploiter les idées des autres, ne devait-il pas bénir son étoile qui lui permettait d'avoir une place de choix auprès de Bonaparte? Il y avait certainement des heures exquises, pour le dilettante qui sommeillait en lui, à entrer en contact avec ce cerveau prodigieux, à le sentir en vibrations perpétuelles, à recueillir quelques-unes de ces idées qui enfantaient des mondes. Dans ces premières années du Consulat, qui furent parmi les plus glorieuses de la France et certainement les plus belles du grand homme, que devaient être les entretiens d'un Bonaparte et d'un Talleyrand! Celui-ci avait peut-être un rôle muet, car il écoutait surtout le chef d'État, dont l'imagination, toujours en travail, ouvrait des perspectives sans fin. Tout en écoutant, le ministre présentait quelques objections; d'un mot parfois, il remettait les choses au point. Ses objections pouvaient être un moyen de faire entendre des vérités assez fortes; son ami Narbonne prétendait « qu'il le fallait bien moins attribuer au sentiment de l'utilité dont elles devaient être, qu'au plaisir qu'il trouvait à les faire passer, grâce à un art de bien dire et à l'adresse de ses expressions ».

Ce qui est certain, c'est qu'après des conversations de ce genre Talleyrand était comme imprégné de la pensée de Napoléon; à présent qu'il l'avait retournée sous toutes ses faces, il savait comment il convenait d'en présenter tel ou tel aspect aux ministres étrangers. Dans ces entretiens diplomatiques, l'art et les grâces de son langage le rendaient sans égal; mais le causeur inimitable était avant tout un écho de la pensée du maître. Aussi Napoléon disait-il de lui, même après s'en être séparé, que c'était un excellent ministre pour les conférences. En le comparant à un autre de ses ministres — était-ce Champagny, Maret ou Caulaincourt? — il s'exprimait ainsi : « L'un cause avec tant de facilité, que, cédant au désir de parler, il laisse ainsi son secret s'échapper et revient sans avoir découvert celui des autres, tandis que Talleyrand ne se laisse point pénétrer et obtient de son interlocuteur la connaissance de ce que j'ai intérêt à savoir. »

Il est arrivé à Bonaparte d'employer Talleyrand comme un simple secrétaire, justement parce que celui-ci savait à merveille saisir et traduire sa pensée. Le Premier Consul voulait faire connaître son sentiment au Tribunat sur un traité qui venait d'être passé avec la Russie; il garda à cet effet Talleyrand dans son cabinet. Le ministre tenait la plume. Bonaparte dictait, avec la vivacité et les incorrections de forme qui accompagnaient toujours son débit saccadé. Talleyrand faisait par moments des observations sur l'emploi de tel ou tel mot. « Allez toujours, sauf rédaction », disait le Premier Consul. Ainsi la note qui fut lue devant le Tribunat avait été rédigée par le ministre des Relations extérieures; mais le premier jet de cette rédaction était dû à Bonaparte. La part de Talleyrand avait été celle d'un secrétaire attentif et intelligent.

Méneval, en sa qualité de secrétaire du portefeuille du Premier Consul et de l'Empereur, eut de fréquentes occasions d'assister à des conférences intimes entre Napoléon et son ministre des Relations extérieures; son témoignage a la valeur d'une chose qui a été vue directement.

« Napoléon, dit-il, lisait les dépêches que son ministre lui

remettait, et parlait avec détail des objets qui y étaient contenus. M. de Talleyrand paraissait l'écouter attentivement; je l'ai entendu rarement exposer ses idées; il ne répondait guère que par monosyllabes. Était-ce circonspection ou désir de connaître les sentiments de l'Empereur avant de s'expliquer? Quand la causerie tirait à sa fin, il arrivait quelquefois qu'une audience à donner appelait Napoléon ailleurs. Il quittait M. de Talleyrand en lui disant : « Vous « comprenez bien, résumez-moi cela sur le papier; je vais « revenir. » Il revenait une heure, deux heures après; M. de Talleyrand n'avait rien écrit. Alors Napoléon, sans paraître surpris, sans se plaindre, rassemblait sur la table les papiers, dictait d'abondance ce qu'il avait à répondre. Il chargeait ensuite son ministre d'emporter sa dictée et de la lui rapporter mise au net. Quelquefois c'était à moi qu'il dictait. M. de Talleyrand, rentré chez lui, faisait appeler ses chefs de division, qui se mettaient à l'œuvre. Il m'est arrivé, rarement il est vrai, de le trouver le matin couché dans une petite chambre, dans laquelle un, quelquefois deux de ses rédacteurs, debout devant un secrétaire à la Tronchin, mettaient la dernière main à un rapport qu'il devait porter à l'Empereur, et qu'il copiait ensuite de sa main. Il était cependant d'une indomptable paresse, mais rien ne lui coûtait pour ne pas laisser s'affaiblir sa réputation d'habileté. »

On a publié trois cent trente-trois lettres de Talleyrand à Napoléon, pour la période qui s'étend entre les années 1800 et 1809. A l'exception d'une lettre écrite de Strasbourg, le 17 octobre 1805, dont il sera parlé en son temps et qui est tout un programme d'organisation politique et de remaniement de l'Europe, ces lettres ne donnent nullement le caractère d'une collaboration de leur auteur avec le chef de l'État. Le ministre se borne, en effet, à classer, à résumer les dépêches qui ont été reçues par son département et à signaler les plus importantes. « J'ai l'honneur de vous envoyer... J'ai l'honneur de vous adresser les dépêches qui me sont parvenues

aujourd'hui... J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté la correspondance de mon département. » Ces formules et d'autres analogues reviennent sans cesse; elles donnent exactement le ton de la correspondance. Les lettres dont il s'agit sont précieuses, elles abondent en renseignements et attestent l'activité du secrétariat des Relations extérieures; mais elles ont à peu près toutes un caractère impersonnel; elles ont pour objet d'indiquer des faits, bien rarement de suggérer des conseils, plus rarement encore d'ouvrir une discussion.

Un agent secret appréciait, en 1801, l'attitude du ministre à l'égard du Premier Consul dans les termes suivants : « S'il se maintient, c'est qu'il flatte l'orgueil et l'ambition de son maître, dont il devine et approuve d'avance les secrètes pensées; c'est qu'il est utile, en sachant parer de formes aimables et conciliatrices un despotisme politique quelquefois un peu trop brutal. Mais s'il cessait d'être l'agent secret d'un triomphateur, l'homme se montrerait dans toute sa médiocrité. Voilà sur quoi il est important de ne point s'abuser en traitant avec un ministre, le plus grand de tous pour les roueries politiques et les bons mots. »

Chateaubriand s'est servi pour Talleyrand diplomate de cette expression : « Il signait les événements, il ne les faisait pas. » A première vue, avec la réputation qui s'est attachée au nom du prince de Bénévent, elle paraît bien dure; mais est-elle injuste, si l'on considère la période de sa vie où il fut le ministre de Napoléon? De la paix de Campo-Formio à la paix de Tilsit, a-t-il fait autre chose qu'exécuter des décisions? Peut-être ne les approuvait-il pas, peut-être même les avait-il combattues; malgré tout, au moment de la signature, il s'y conformait. Le Congrès de Vienne, l'ambassade de Londres peuvent permettre d'en appeler du jugement de Chateaubriand dans une certaine mesure; pour les années du Consulat et de l'Empire, il faut reconnaître que les succès diplomatiques auxquels le nom du ministre est demeuré attaché furent l'œuvre d'une épée victorieuse.

Talleyrand a écrit : « Le concordat, la paix d'Amiens, l'organisation politique de l'Italie, la médiation suisse, les premiers essais de l'établissement du système fédératif allemand attestent l'activité, la sagesse et le crédit de l'administration que j'avais formée et que je dirigeais. » La justice aurait voulu qu'à propos de ces œuvres de paix il eût rendu hommage à la puissance de l'Empereur, car elle en fut la condition première. « Napoléon, a dit un historien, n'a guère négocié en sa vie qu'à coups de canon, et tous les secrétaires eussent été bons pour écrire sous la dictée de ses victoires. » En opposant les négociations des traités de Westphalie et des traités d'Utrecht aux négociations de l'époque de Napoléon, Barras a été en droit d'écrire : « Qu'y a-t-il, dans toute la diplomatie mise sous le nom de Talleyrand, autre chose que des ordres absolus donnés par la victoire et exécutés par la terreur qui suit la défaite? » En réalité, Talleyrand fut le premier commis de Napoléon aux Relations extérieures, comme Berthier le fut à la Guerre. Lucien Bonaparte prétendait qu'il ne fut jamais, auprès des cours de l'Europe, que le porte-parole heureux de l'Empereur.

Certes l'habileté de Talleyrand n'est pas en cause; elle fut hors de pair à toutes les époques de sa vie, elle lui a permis de se trouver toujours dans la situation la plus favorable à sa fortune personnelle et à ses intérêts privés. Mais a-t-il eu le génie, tel un autre cardinal de Richelieu, qui consiste à concevoir un programme et à s'y tenir, en essayant de maîtriser les événements, au lieu de les suivre et de les ratifier? Pour la période napoléonienne de sa carrière, on doit répondre non.

Aussi bien, quelle volonté aurait pu se mettre en travers de la volonté de Napoléon? Y a-t-il jamais eu un chef d'État qui ait plus gouverné par lui-même et qui ait davantage imposé à tous l'exécution stricte de ses ordres?

Le ministre de Prusse Sandoz-Rollin écrivait le 31 juillet 1800 : « Le Premier Consul traite les affaires politiques comme

il traite les affaires militaires. Il veut que tout finisse et que tout cède à son impatience et à sa volonté... S'il n'hésite pas dans ses résolutions, il varie extrêmement dans les objets de sa confiance; aujourd'hui c'est un conseiller d'État, demain c'est un autre. Le sieur Talleyrand, qui avait d'abord été consulté sur le plan de pacification, a fait place à Rœderer et à Regnault. Ce ministre n'a été appelé que pour signer et c'était l'affaire de sa place. »

Un autre ministre de Prusse, Lucchesini, entretenait un jour Talleyrand du règlement d'indemnités qui avaient été promises à son roi et au prince d'Orange; il ne put en obtenir, malgré son insistance, que « des réponses aussi vagues qu'insignifiantes ». C'est que tout dépendait du général Bonaparte. « Comme sa volonté, ajoutait-il, est la première et presque unique raison de tout ce qui s'arrange dans le cabinet des Tuileries, aussi longtemps que cette volonté impérieuse et puissante ne se déterminera pas à prescrire la répartition des indemnités entre les États prétendants, ni insinuations amicales, ni représentations diplomatiques, selon mon humble avis et d'après l'expérience que nous en faisons, Monseigneur le prince héréditaire d'Orange et moi, n'en accéléreront, ni n'en reculeront l'époque tant désirée. Et vous pouvez être sûr, Sire, que Talleyrand serait presque aussi embarrassé que chaque membre du corps diplomatique de Paris à nous dire d'avance si c'est demain ou dans un mois que le Premier Consul l'autorisera à ouvrir les conférences pour la conclusion de l'arrangement final. »

Une dépêche de Lucchesini entre dans de longs détails sur la manière dont les affaires de politique internationale sont traitées en France. Deux fois par semaine, souvent même trois fois, l'Empereur a de longues conférences avec son ministre des Relations extérieures; seule, sa « volonté de fer » décide des questions à examiner et des déterminations à prendre. « Toutes les instances ministérielles que l'on adresse au sieur de Talleyrand, ou demeurent dans le portefeuille de ce ministre, soigneux de ne pas irriter la susceptibilité du maître

par des essais inutiles, ou en reçoivent un accueil que la prudence prescrit au sieur de Talleyrand de dissimuler ou de voiler de prétextes spécieux. » Il doit lui-même attendre qu'une occasion, habilement saisie, lui permette d'entretenir l'Empereur de la question. « Il n'y a, j'ose le soutenir, ni zèle, ni habileté, ni courage qui ne se brise contre ce caractère d'airain. »

Même témoignage de la part d'un observateur de la police secrète : « Bonaparte tranche partout en souverain, même avec les cours étrangères. Lorsqu'il arrive parfois que le grand diplomate Talleyrand veut lui objecter quelques faits, il le renvoie brusquement, en ordonnant la mise à exécution de ses projets. » Une femme qui fut mêlée de près à la vie du monde officiel notait sur son journal, au mois de février 1803 : « M. de Talleyrand n'a aucun crédit sur le Premier Consul. Il lui faut une souplesse et une adresse infinies pour se soutenir dans sa place au milieu des boutades et des incartades du chef. » Heureusement pour Talleyrand, la nature et l'usage du monde ne lui avaient ménagé ni l'habileté ni la souplesse.

Gambetta avait, paraît-il, une grande admiration pour Talleyrand; s'il avait eu le temps, il en aurait écrit la vie. Mais il se serait singulièrement trompé, s'il avait soutenu cette thèse qu'il lui arriva de développer un jour *inter pocula*, à la table du marquis du Lou : « Talleyrand *faisant* Bonaparte, lui écrivant tous les jours, lui apprenant la politique, la diplomatie, charmé d'abord des progrès de son élève, ébloui ensuite, écrasé, tombant à genoux dans une admiration sincère. »

Un informateur du comte d'Antraigues, qui approchait le ministre tous les jours, en traçait ce portrait : « Il a le coup d'œil rapide, la conception nette, de l'audace dans la tête; mais il a de la faiblesse au cœur, un amour de sa place qui le rend vraiment fou dès qu'il a peur de déplaire... Toute son étude, toute sa sagacité est de deviner ce que veut Bonaparte et d'y soumettre toutes ses pensées. » On le jugeait ainsi en 1803 et en 1805, on l'avait jugé de même dès les premiers

mois du Consulat : « Talleyrand s'est dévoué entièrement au Premier Consul, et il n'aura point d'opinion sur un objet quand il ne connaîtra pas celle de ce chef de la République. » C'est la même impression qu'il donnera pendant les sept années et demie de son ministère. Il ne cessera, dans les affaires les plus graves comme dans des questions secondaires, d'être de l'avis de Napoléon; toujours préoccupé de deviner sa pensée, il mettra son art à lui fournir des arguments pour passer de l'idée à la réalisation.

LA PACIFICATION DE L'EUROPE

Brumaire avait purifié l'atmosphère de la France; c'était un air différent qu'on respirait au sein de la République affranchie et pacifiée. Dans les relations avec l'étranger, Talleyrand était l'homme de cet esprit nouveau. Quelques jours après sa rentrée à l'hôtel des Relations extérieures, il faisait cette déclaration au ministre de Prusse Sandoz-Rollin : « Il ne sera plus question de tout bouleverser en faveur de quelques sophismes. Nous tâcherons d'inspirer de la confiance en respectant religieusement les droits des autres gouvernements. » Sept ans plus tôt, dans son mémoire du 25 novembre 1792, il avait déjà exprimé la même idée : « La véritable primatie, la seule utile et raisonnable, la seule qui convienne à des hommes libres et éclairés, est d'être maître chez soi et de n'avoir jamais la ridicule prétention de l'être chez les autres. »

C'était bien l'esprit qui animait alors le gouvernement; le Premier Consul le déclarait à la France et au monde dans sa proclamation du 25 décembre 1799, quand il disait : « La République sera imposante aux étrangers, si elle sait respecter dans leur indépendance le titre de sa propre indépendance, si ses engagements, préparés par la sagesse, formés par la franchise, sont gardés par la fidélité. »

Le lendemain même, 26 décembre, le Premier Consul adressait au roi d'Angleterre des offres de paix. « La guerre, lui disait-il, qui, depuis huit ans, ravage les quatre parties du monde, doit-elle être éternelle? N'est-il donc aucun moyen de s'entendre? Comment les deux nations les plus éclairées de l'Europe, puissantes et fortes plus que ne l'exigent leur sûreté et leur indépendance, peuvent-elles sacrifier à leurs idées de vaine grandeur le bien du commerce, la prospérité intérieure, le bonheur des familles? Comment ne sentent-elles pas que la paix est le premier des besoins, comme la première des gloires? »

En transmettant cette lettre à lord Grenville, Talleyrand le priait de recevoir sans intermédiaire le courrier porteur de cette lettre : « Cette démarche, ajoutait-il, annonce d'elle-même l'importance de son objet. »

La réponse du cabinet anglais fut d'invoquer, comme le gage le plus sûr de la paix, « la restauration de cette lignée de princes qui, pendant tant de siècles, ont conservé à la nation française la prospérité du dedans, la considération et le respect au-dehors ». Suivant le mot de Talleyrand, c'était comme si la France avait demandé à l'Angleterre de restaurer les Stuarts et de renoncer aux Indes.

Le Premier Consul fit aussi des ouvertures de paix à l'Autriche; mais à Vienne on feignit de ne pas connaître le gouvernement issu du 18 Brumaire; pour ouvrir les yeux à ces aveugles il faudra la clarté fulgurante de Marengo.

Washington était mort le 14 décembre 1799, un mois après que Bonaparte était devenu le maître de la France.

Un grand destin s'achève; un grand destin commence.

Dès que cette nouvelle fut connue à Paris, le Premier Consul décida que des honneurs extraordinaires seraient rendus à la mémoire du premier président de la République des États-Unis. C'était comme un patronage sous lequel il voulait abriter son gouvernement. Un ordre du jour décréta

un deuil national : « Pendant dix jours, des crêpes noirs seront suspendus à tous les drapeaux et guidons de la République. » Une cérémonie solennelle fut célébrée le 9 février au temple de Mars (église des Invalides) ; Fontanes, qui faisait fonction pour la première fois d'orateur officiel, prononça une manière d'oraison funèbre ou plutôt un parallèle entre Washington et Bonaparte : un trait commun les réunissait, la volonté de fonder sur des bases indestructibles la liberté de la patrie.

Ces témoignages officiels n'avaient qu'un temps ; un monument aurait l'avantage de perpétuer les sentiments d'admiration pour le président des États-Unis. Le ministre des Relations extérieures fut chargé de rédiger un rapport en vue d'élever une statue à Washington sur l'une des places de Paris. Il le fit, non sans quelque majesté oratoire.

« Un peuple, disait-il, qui un jour sera un grand peuple, qui aujourd'hui est le peuple le plus sage et le plus heureux de la terre, pleure la mort de l'homme qui, par son courage et son génie, contribua le plus à l'affranchir du joug pour l'élever au rang des nations indépendantes et souveraines...

« Tout nous instruit de marquer, par le témoignage de nos sentiments, la part que nous devons prendre à un événement qui prive le monde d'un de ses plus beaux ornements, et qui fait passer dans le domaine de l'histoire une des plus nobles vies qui aient honoré l'espèce humaine...

« Cette renommée [de Washington] aujourd'hui impérissable, la fortune en a consacré les titres, et la prospérité d'un peuple qui doit s'élever un jour aux plus hautes destinées constate ces titres et les agrandit sans cesse par ses progrès...

« La France qui, dès l'aurore de la Révolution américaine, vit avec espoir s'élever, à une grande distance des vices de l'Europe, une nation jusqu'alors inconnue,... la France, dis-je, doit s'écarter des règles communes pour célébrer une renommée qui ne s'est formée sur aucun exemple...

« Je propose au Premier Consul le projet de décret suivant :

« Article premier. Il sera élevé une statue au général Washington.

« Article deuxième. La statue du général Washington sera placée sur l'une des places de Paris, dont le ministre de l'Intérieur sera chargé de faire choix. »

Ces belles phrases restèrent sans effet : le projet ne devait pas sortir des archives des Relations extérieures.

Vers cette époque, le 21 février, eut lieu la première présentation du corps diplomatique; elle se fit aux Tuileries, dans le cabinet des Consuls. Les diplomates accrédités à Paris étaient alors les ambassadeurs d'Espagne, de Rome, les ministres de Prusse, de Danemark, de Suède, de Bade, de Hesse-Cassel, des Républiques Cisalpine, Batave, Helvétique, Ligurienne. Le ministre les présenta individuellement au Premier Consul. Ces réceptions devinrent un rite régulier, qui s'accomplit le 2 et le 17 de chaque mois républicain.

La guerre avait éclaté ou plutôt avait continué. L'Angleterre était insaisissable dans son île; l'Autriche, qui était à portée, paya pour elle. Le 14 juin, la journée de Marengo décida du sort de l'Italie. A cette occasion, Talleyrand exposa à l'un de ses amis des vues politiques qui avaient la valeur d'une prophétie. « Je sais bien, lui disait-il, ce que devrait faire le Premier Consul, ce que demandent son intérêt, le repos de la France et celui de l'Europe. Deux routes lui sont ouvertes : le système fédéral, qui laisse chaque prince, après la conquête, maître chez lui à des conditions favorables au vainqueur; ainsi, aujourd'hui, le Premier Consul pourrait rétablir le roi de Sardaigne, le grand-duc de Toscane, etc. Mais veut-il, au contraire, réunir, incorporer? Alors il s'engage dans une carrière qui n'a pas de terme. » Oui, le bon sens du ministre entrevit dès lors jusqu'où le Premier Consul, avec son imagination de visionnaire, pouvait entraîner la France. L'un était un « sang glacé », l'autre un « maître de l'illusionnisme »; seulement, le premier se borna à concevoir, dans un rêve de dilettante, qu'une diplomatie pondérée pourrait faire sortir de la victoire des fruits légitimes et durables, et ce fut tout. Il était en plein sous le charme du

vainqueur. Alors il se borna à préparer les actes diplomatiques dont Bonaparte avait déjà arrêté le texte dans son esprit. C'est ainsi qu'il signa, le 28 juillet 1800, des préliminaires de paix avec le comte de Saint-Julien, qui représentait l'empereur François II. Mme Grand et Sainte-Foix disaient confidentiellement au ministre de Prusse : « Le Premier Consul a tout fait et tout rédigé. » En annonçant cette signature au Premier Consul, Talleyrand ajoutait : « Je n'ai point fait de présents à M. de Saint-Julien, parce que tous les bijoux du Directoire sont tels que l'on ne porte plus rien de pareil depuis cent ans. »

Cette signature fut sans effet. Le gouvernement autrichien refusa de ratifier ces préliminaires et les hostilités reprirent. La victoire de Moreau à Hohenlinden, le 3 décembre, amena l'ouverture de conférences nouvelles. Cette fois, le plénipotentiaire autrichien était Louis de Cobenzl, qui avait à Campo-Formio traité directement avec Bonaparte. Talleyrand le reçut pendant quelques jours à Paris, dans sa maison de la rue d'Anjou. Il a rapporté la scène assez curieuse qui fut organisée par le Premier Consul pour faire comprendre à Cobenzl que les rapports de familiarité qu'il avait pu avoir en 1797 avec le général de l'armée d'Italie n'étaient plus de saison.

Cobenzl est introduit par Talleyrand, à neuf heures du soir, dans un salon des Tuileries; la pièce était sombre, le lustre n'était pas allumé, une seule lampe sur une table au fond; pas un siège, sauf des canapés collés aux murs. Il dut traverser ce salon, d'aspect peu hospitalier, pour arriver près de la table où le Premier Consul examinait des papiers. Il le salua. D'un geste rapide, Bonaparte se leva et se rassit, puis il engagea la conversation avec Cobenzl, resté debout. Des conférences plus sérieuses s'ouvrirent à Lunéville; elles aboutirent au traité du 9 février 1801.

Comme à Campo-Formio, la frontière naturelle du Rhin était confirmée à la France; c'était la gloire de la France consulaire d'avoir accompli le programme de la France monarchique; Bonaparte était l'exécuteur testamentaire de

Richelieu. Mais que de complications dans un avenir prochain avec le remaniement de la carte d'Allemagne qui allait résulter des indemnités à accorder aux princes dépossédés! C'était à brève échéance la mort du Saint Empire. Le recez de Ratisbonne, auquel on allait aboutir en 1803 après deux années de négociations et de marchandages, devait créer plus de difficultés et semer plus de germes de guerre qu'il ne résolvait de questions.

En Italie même, l'agrandissement de la République Cisalpine, qui recouvrait le duché de Modène et qui s'augmentait de Mantoue, la transformation du grand-duché de Toscane en un royaume d'Étrurie au profit des Bourbons de Parme, c'était la preuve de la séduction irrésistible que la *terra di bellezza* exerçait sur le soldat de Lodi et de Marengo. Au-delà des Alpes comme au-delà du Rhin, il s'engageait tout de suite dans une carrière qui n'aurait pas de terme. La prophétie de Talleyrand n'avait pas été longue à se réaliser.

Le 23 décembre 1801, le ministre des Relations extérieures partait pour Lyon; il allait s'entendre avec la *consulta* de la Cisalpine qui y avait été appelée en vue de doter cet État d'un nouveau régime; il allait surtout préparer le terrain au Premier Consul. Rœderer avait été chargé par Bonaparte d'étudier un projet de constitution à l'usage des Cisalpins. En communiquant à Talleyrand un texte qui tenait en quelques articles, il lui dit : « Il faut qu'une constitution soit courte et... ». Il allait ajouter : « claire ». Le ministre lui coupa la parole : « Oui, courte et obscure. »

Talleyrand était arrivé à Lyon le 27 décembre. Chemin faisant, un accident de voiture l'avait arrêté quelques heures dans son ancienne ville épiscopale; pendant les dix dernières lieues qu'il avait faites au milieu de la nuit, les habitants étaient venus, une torche à la main, crier à la portière de sa voiture : « Vive Bonaparte! » Le 30, il donna à dîner aux notables cisalpins. Il avait à sa droite l'archevêque de Milan, Philippe Visconti, vieillard de quatre-vingt-deux ans, qui

avait connu le Premier Consul dans la campagne d'Italie de 1796 et qui était venu à Lyon exprès pour le revoir. Comme l'archevêque se penchait du côté du ministre pour lui adresser la parole, il tomba mort dans son fauteuil. Talleyrand chargea le préfet du Rhône, Najac, de faire célébrer pour le défunt des obsèques solennelles.

Cet incident pénible n'interrompit pas les pourparlers. En quelques jours, le terrain fut préparé à merveille. Dès le 3 janvier (1802), Talleyrand pouvait écrire au Premier Consul : « Ils feront ce que vous voudrez, sans que vous ayez besoin de leur montrer même une volonté. Ce que l'on croira que vous désirez deviendra sur-le-champ une loi. » La nouvelle constitution fut adoptée; restait à élire le président. Dans un scrutin préparatoire, la majorité désigna Melzi d'Eril, l'un des membres les plus en vue de la *consulta*. Après les avoir félicités de leur choix, Talleyrand ajouta : « Vous pourriez en faire un plus heureux encore, tout en assurant à Melzi le rôle qui lui convient. » Les Italiens comprirent; ils portèrent à la présidence le Premier Consul. Le 26 janvier, à une séance solennelle, Bonaparte fut proclamé président; ce jour-là, la République changea de nom : elle ne s'appelait plus la Cisalpine, mais l'Italienne. C'était comme la préface du couronnement qui devait avoir lieu, le 25 mai 1805, dans la cathédrale de Milan.

La présence à Lyon des membres de la *consulta*, du ministre et du Premier Consul avait eu pour effet une hausse des prix très sensible. Talleyrand avait payé trente-deux mille livres pour la location de la moitié d'un hôtel pendant trente-quatre jours; les frais de logement et de nourriture pour cinq semaines s'élevèrent à sept millions. Trois pauvres diables de Cisalpins avaient pris un modeste déjeuner, composé d'une côtelette et d'une tranche de jambon. Ils pensaient s'en tirer pour six livres; on leur en réclama cent trente. Finalement, leur repas fut taxé par l'autorité à douze livres.

Pendant son séjour à Lyon, Talleyrand avait informé le maire de cette ville que le Premier Consul, sans cesse occupé

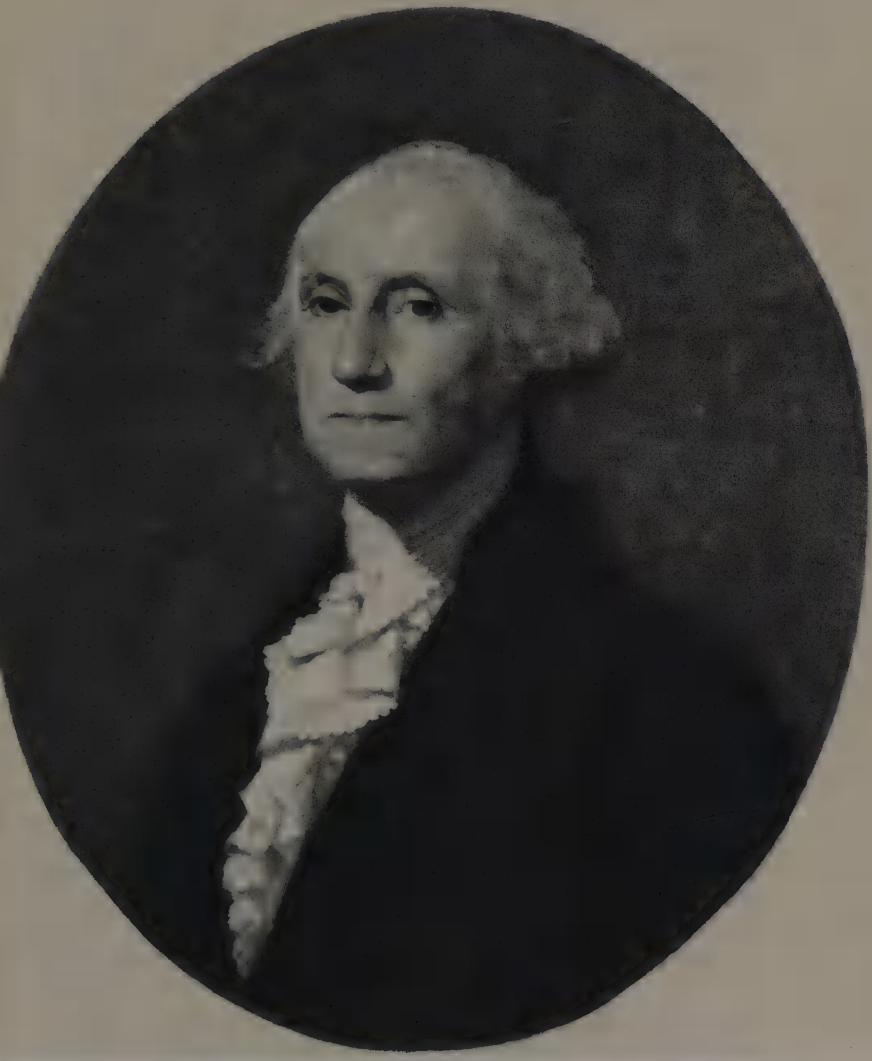

Washington était mort le 14 décembre 1799, un mois après que Bonaparte était devenu le maître de la France. Le ministre des Relations extérieures fut chargé de rédiger un rapport en vue d'élever une statue de Washington sur l'une des places de Paris.

GEORGE WASHINGTON

Bibliothèque Nationale, Cabinet des Estampes

de faire prospérer l'industrie manufacturière, avait invité l'empereur de Russie à développer la reprise des anciens rapports de commerce entre les deux pays; le tsar venait de lui répondre une lettre pleine des dispositions les plus favorables. Les soieries de luxe des fabriques lyonnaises allaient bientôt reprendre le chemin de Pétersbourg et de Moscou. — Le 10 décembre 1802, Talleyrand invitait le citoyen Rivals, ministre de France à Cassel, à faire rentrer en France les ouvriers qui avaient pu passer à l'étranger. « Les ouvriers des fabriques de Lyon, lui écrivait-il, doivent être plus spécialement à cet égard l'objet de vos soins. »

Talleyrand avait signé, en effet, le 8 octobre 1801, avec le comte Markoff, envoyé d'Alexandre Ier, un traité qui fut l'aboutissement des négociations commencées avec Paul Ier. Mais ce qui importait par-dessus tout, c'était la paix avec l'Angleterre.

Dès la fin de janvier 1801, c'est-à-dire à la veille de la signature du traité de Lunéville, Talleyrand avait envoyé à Londres son confident intime Montrond; il tenait à avoir sur la situation du cabinet anglais des renseignements de première main. On parlait de la situation difficile où la question d'Irlande avait mis William Pitt. Au mois de mars, celui-ci donnait sa démission. Son successeur Addington n'eut pas à l'égard de la France la même attitude intransigeante. Aussi bien, l'Angleterre avait-elle déjà entre les mains un gage comme Malte, et bientôt elle allait obliger les derniers soldats français à quitter l'Égypte. Des préliminaires de paix furent signés à Londres, le 1er octobre. Talleyrand, paraît-il, ne connut cette grande nouvelle que par le canon des Invalides que le Premier Consul avait fait tirer; le soir, en dînant à la Malmaison, il ne cacha pas son dépit de n'avoir pas été informé d'une manière personnelle.

La suspension des hostilités entre la France et l'Angleterre permit au Premier Consul d'envoyer à Saint-Domingue une expédition commandée par son beau-frère le général Leclerc;

il s'agissait de réduire l'insurrection de Toussaint-Louverture. On apprit que des envois d'armes et de munitions étaient faits aux noirs par des maisons américaines. Talleyrand s'en plaignit auprès du citoyen Pichon, chargé d'affaires de la République aux États-Unis. « Rappelez au gouvernement fédéral, lui écrivit-il, la bonne volonté qu'il vous a témoignée plusieurs fois sur les affaires de Saint-Domingue, comme toutes les puissances coloniales sont intéressées à voir rétablir dans cette île la paix et un gouvernement régulier. Les troubles de Saint-Domingue auraient gagné tous les États qui ont une population de deux couleurs. » L'expédition allait bientôt se terminer d'une manière lamentable. Talleyrand a écrit plus tard qu'on aurait pu faire de cette armée un emploi plus utile si l'on s'en était servi pour mettre fin au brigandage des États barbaresques. « La France se serait solidement établie sur la côte africaine de la Méditerranée et nous aurait épargné le gigantesque et désastreux système continental. » On ne voit pas qu'au moment même cette idée ait été seulement envisagée.

Le Premier Consul avait, pour ainsi dire, délégué à son frère Joseph le ministère de la signature; il lui avait fait signer le traité de Paris avec les États-Unis, le traité de Lunéville avec l'Autriche, le Concordat avec le Saint-Siège. Joseph signa encore, le 25 mars 1802, à Amiens, le traité de paix avec l'Angleterre. Talleyrand adressait à l'avance des félicitations à « son cher Joseph ». « Je vois que le 26 vous serez arrivé glorieusement au terme de vos brillants et utiles travaux, et que vous aurez accompli le plus difficile et le plus bel ouvrage de notre mémorable époque. Adieu; je vous aime et vous embrasse. »

Si, pour prix de dix ans de luttes, l'Angleterre n'obtenait que l'île hollandaise de Ceylan et l'île espagnole de la Trinité, la France, établie sur la rive gauche du Rhin, gardait en Europe une position puissante. Elle avait réussi à dissiper cet effroi que la Révolution française avait inspiré aux anciens gouvernements et que Talleyrand indiquait au Directoire

comme la cause principale de l'hostilité de l'Europe. En quelques années, quel changement! « On peut le dire sans la moindre exagération, a écrit Talleyrand : à l'époque de la paix d'Amiens, la France jouissait au-dehors d'une puissance, d'une gloire, d'une influence telles que l'esprit le plus ambitieux ne pouvait rien désirer au-delà pour sa patrie. Et ce qui rendait cette situation plus merveilleuse encore, c'était la rapidité avec laquelle elle avait été créée. En moins de deux ans et demi,... la France avait passé, de l'avilissement où le Directoire l'avait plongée, au premier rang en Europe. »

Faut-il rappeler ici une anecdote qui se rapporte à la nomination d'un ambassadeur de France à Londres après la paix d'Amiens? Elle montre que Talleyrand s'amusait parfois à taquiner le Premier Consul. La paix ayant été rétablie entre la République Française et le Royaume-Uni, on devait nommer un ambassadeur à Londres. De qui allait-on faire choix? Le Premier Consul aimait à transformer ses généraux en diplomates; ainsi Duroc fut envoyé à Berlin, Sébastiani à Constantinople et en Orient, Brune à Constantinople, Lannes à Lisbonne. Il songeait à confier l'ambassade de Londres au général d'artillerie Andréossy; ce général avait fait les campagnes d'Italie et d'Égypte, et il avait secondé de son mieux le coup d'État de Brumaire. Le ministre avait sans doute ses raisons d'être peu satisfait de cette idée du Premier Consul, qu'il avait connue par une indiscrétion : il le fit voir à sa manière. Un soir, comme il était venu travailler à la Malmaison, le Premier Consul mit la conversation sur la nomination d'un ambassadeur à Londres. Le ministre proposa divers noms : Sébastiani, de Vaines, Berthier. « J'ai mon affaire, dit Bonaparte, j'enverrai Andréossy. » Talleyrand, d'un air innocent : « Vous voulez nommer André aussi. Quel est donc cet André? — Je ne vous parle pas d'un André, je vous parle d'Andréossy. Est-ce que vous ne le connaissez pas? Pardieu! Andréossy, général d'artillerie. — Andréossy! Ah! oui, oui, c'est vrai, Andréossy. Je n'y pensais pas; je cherchais dans la diplomatie, et je ne l'y trouvais pas. C'est vrai; oui,

oui, c'est vrai; il est dans l'artillerie. » Andréossy fut donc nommé; mais le général, qui était chargé d'une mission fort délicate et qui ne connaissait guère que ses polygones, ne fut jamais *persona grata* à la Cour d'Angleterre; sa mission dura quelques mois à peine. Il n'eut pas le temps, dit-on, de faire déballer tous ses équipages.

Talleyrand a raison de dire que, si Bonaparte avait pu, jusqu'à la paix d'Amiens, commettre des fautes — car quel homme en est exempt? — du moins « il n'avait point manifesté de desseins à l'exécution desquels un Français, ami de son pays, pût faire difficulté de concourir... La paix d'Amiens était à peine conclue, que la modération se mit à abandonner Bonaparte; cette paix n'avait pas encore reçu sa complète exécution, qu'il jetait déjà les semences de nouvelles guerres qui devaient, après avoir accablé l'Europe et la France, le conduire lui-même à sa ruine ». Que serait-il arrivé, se demande encore Talleyrand, si Napoléon eût alors changé de système et ne se fût occupé qu'à s'affermir? Une situation pareille, à condition qu'elle eût été faite à la fois de force et de modération, n'aurait laissé évidemment plus aucune chance à la maison de Bourbon.

Laissant de côté la question de la restauration de l'ancienne dynastie, qui n'était pas ici la question capitale et à laquelle Talleyrand ne songeait guère à l'époque du Consulat, on doit reconnaître que ces critiques ne sont que trop fondées; mais ne donneraient-elles pas lieu de supposer que le ministre des Relations extérieures avait refusé de s'associer à des actes qui devaient amener la reprise d'une guerre formidable? Qu'il en ait blâmé certains, comme il le dit, c'est fort possible; il aurait mieux valu, pour dégager sa responsabilité devant l'histoire, qu'il eût pris position ouvertement contre des manières de faire qui conduisaient fatalement à une politique de casse-cou. « Je vois le bien, je l'aime, et je fais le mal. »

Video meliora proboque,
Deteriora sequor.

Le Piémont se trouvait de fait entre les mains de la France depuis la fin de l'année 1798. Le Premier Consul avait bien parlé de la restituer au roi de Sardaigne; mais le traité de Lunéville resta muet à cet égard. Sept mois plus tard, le 11 septembre 1802, le Piémont était incorporé au territoire français. Le restituer, dit Talleyrand, aurait été « un acte de justice rigoureuse et de très sage politique »; l'annexer était « une violation monstrueuse de ce que le droit des gens a de plus sacré ». Il déclare qu'il fit de vains efforts pour détourner Bonaparte de cette mesure. On aurait aimé à connaître, autrement que par une affirmation vague, le caractère de ces efforts.

L'annexion du Piémont, sans parler d'actes analogues, fournit à l'Angleterre un prétexte pour ne pas restituer l'île de Malte; de là une tension de plus en plus grande entre Paris et Londres, qui finit par aboutir à une rupture ouverte, le 16 mai 1803. Quelle fut, dans cette question de Malte, l'attitude du ministre des Relations extérieures? Bonaparte détestait de l'entendre dire que, pour lui, il aurait volontiers laissé Malte aux Anglais en toute propriété, pourvu que le traité d'Amiens eût porté la signature de M. Pitt ou de M. Fox, au lieu de porter la signature de M. Addington. De son côté, Fox déclarait, dans une conversation qu'il avait avec Talleyrand en septembre 1802, qu'il ne pouvait concevoir un traité pire que celui que l'Angleterre venait de signer. Que pensait exactement le ministre du Premier Consul, quand il établissait cette différence entre les ministres de George III? En tout cas, il avait tout à fait oublié que, quatre ans environ plus tôt, lors de son mémoire du 27 janvier 1798 où il appuyait de toutes ses forces les projets du général Bonaparte sur la Méditerranée et l'Égypte, il considérait l'occupation de Malte comme la condition de la grandeur maritime de la France.

Bien vite, la situation à Paris de l'ambassadeur de la Grande-Bretagne lord Whitworth était devenue fort difficile. Il savait que toutes ses démarches étaient épiées; il ne désirait qu'une chose, son rappel. Il avait avec Joseph Bonaparte des

entrevues secrètes, il préférait traiter avec lui; car, pour Talleyrand ou ses entours, on ne pouvait, disait-il, les aborder que l'argent à la main. Le 11 mars, il dînait chez le ministre de Prusse Lucchesini en compagnie de Talleyrand, de Berthier et de Decrès. A la fin du dîner, Talleyrand pria ses deux collègues de la Guerre et de la Marine de retourner à leurs ministères, où les attendaient des ordres pressants du Premier Consul; il se retira dans un cabinet, seul avec l'ambassadeur d'Angleterre. Au sortir de cet entretien privé, la figure de Whitworth trahissait une grande préoccupation. C'est que le ministre des Relations extérieures venait de lui communiquer les projets militaires par lesquels le Premier Consul répondait au message adressé à la Chambre des Communes par Sa Majesté Britannique.

Le surlendemain, dimanche 13 mars (1803), il y avait aux Tuileries réception du corps diplomatique, en présence de Mme Bonaparte et des personnages de la cour consulaire. Le récit de la scène que le Premier Consul fit à l'ambassadeur d'Angleterre a été parfois accompagné de détails imaginés après coup; mais le ton général n'en est pas douteux, pas plus que les paroles de colère qui sortirent à plusieurs reprises des lèvres entrechoquées de Bonaparte : « Malte ou la guerre, et malheur à ceux qui violent les traités! » Quand le Premier Consul fut de retour dans son cabinet, sa femme lui adressa des reproches : « Tu as fait trembler tout le monde; on te croira méchant. — C'est vrai, j'ai eu tort, reprit-il. Je ne voulais pas descendre aujourd'hui. Talleyrand m'a dit des choses qui m'ont donné de l'humeur, et ce grand flandrin d'ambassadeur est venu se mettre devant mon nez. »

Un informateur assurait à Whitworth, le 3 mai, que Talleyrand était un partisan de la paix; on pouvait compter sur son aide; toutefois une condition était nécessaire : c'était qu'une occasion lui donnât cette influence « que son manque d'énergie lui refusait ». Cependant le bruit se répandit qu'il avait offert sa démission, à propos d'une constitution nouvelle qu'il était question de donner à la Suisse. Comme l'ambassadeur

anglais réclamait ses passeports et qu'il avait déjà fait charger ses voitures, le ministre eut avec lui une conférence le 9 mai. Cette conférence parut détendre la situation : l'ambassadeur fit décharger ses voitures, il y eut à la Bourse un mouvement de hausse. Mais voici qu'une note nouvelle arrive de Londres; c'est comme un ultimatum, auquel il faut répondre dans les trente-six heures. Talleyrand communique la note au Premier Consul, qui le reçoit fort mal; il va jusqu'à dire qu'il lui a manqué de respect en osant la lui apporter. Le lendemain, 11 mai, Bonaparte réunit un conseil privé; y assistent Cambacérès, Lebrun, Joseph Bonaparte, Talleyrand, Berthier, Decrès. Le Premier Consul invective de nouveau contre Talleyrand; celui-ci supporte patiemment l'orage et continue, avec Joseph Bonaparte, à soutenir le parti de la paix. Mais, séance tenante, l'ultimatum est repoussé, les passeports sont préparés. Dans un entretien qu'il eut ensuite avec l'informateur de Whitworth, Talleyrand rejeta les torts de la rupture sur les exigences de l'Angleterre. « Je vous répète, lui dit-il, que nous voulons la paix, que nous la voulons plus que jamais... Le Premier Consul ne peut pas souffrir de se voir dicter sur tout, et il répète sans cesse que l'Angleterre le traite comme une garnison qui demanderait à capituler. » Cependant Whitworth partit de Paris dans la nuit du 12 au 13 mai; chemin faisant, il reçut du ministre des Relations extérieures la réponse à l'ultimatum anglais, elle se terminait ainsi : « Si le gouvernement anglais donne le signal de la guerre, il ne restera plus au gouvernement de la République qu'à se confier en la justice de sa cause et au Dieu des armées. »

Talleyrand, ministre du Premier Consul, venait de signer, le 13 mai 1803, le manifeste de la rupture avec la Grande-Bretagne; ce sera lui aussi qui signera le traité de réconciliation, mais comme ministre de Louis XVIII et onze ans plus tard, le 30 mai 1814. En attendant ce jour que nul ne peut prévoir, il a pris son parti de la guerre, puisqu'elle est inévitable. Bonaparte vient de commencer les préparatifs du camp de Boulogne; on l'a entendu déclarer : « Une descente et un

séjour de deux mois en Angleterre seraient pour la France une paix de cent années. » Le ministre des Relations extérieures n'est point d'un autre avis; il est pleinement résolu à la guerre. La fièvre belliqueuse lui faisait dire à l'Impératrice, dans une conversation intime, au mois de décembre 1804 : « Il faut une paix solide, et la guerre seule peut la donner telle; mais je suis sûr que l'année 1806 sera l'année climatérique de la paix établie par Bonaparte, et d'une paix sûre, parce qu'il sera impossible de la troubler. »

Quelques semaines après le 18 Brumaire, la marquise de La Tour du Pin-Gouvernet, qui s'était rencontrée en 1794 sur les bords de l'Hudson avec Talleyrand, était de retour à Paris. « Je le retrouvai, raconte-t-elle, établi dans une belle maison, sa propriété personnelle, de la rue d'Anjou, riant sous cape de la disposition de se rattacher au gouvernement où il voyait tous ceux qui rentraient en France. Il me dit : « Que fait Gouvernet? Veut-il quelque chose? — Non, « répondis-je. Nous comptons aller nous installer au Bouilh. « — Tant pis, s'écria-t-il. C'est une bêtise. — Mais, repris-je, « nous ne sommes pas en état de rester à Paris. — Bah! on a « toujours de l'argent quand on veut. » Voilà l'homme! »

On évaluait la fortune de Talleyrand, dès le 18 Brumaire, à une trentaine de millions; mais comment avoir des précisions à cet égard? L'achat tout récent du bel immeuble de la rue d'Anjou et son entretien supposent une fortune considérable. Il est certain d'autre part qu'il fit toujours et à propos de tout des affaires d'argent. On peut appliquer dès lors à lui-même ce qu'il devait dire en 1814 sur la rapidité de la fortune de M. de Blacas : « C'est le plus habile financier que je connaisse; sur cent cinquante mille francs de traitement, dans l'espace de neuf mois, il est parvenu à faire huit millions d'économie. »

L'hôtel de Talleyrand, rue d'Anjou — ancien n° 35, aujourd'hui détruit par le percement du boulevard Malesherbes, — était l'hôtel de Créqui, construit sous le règne de Louis XV. Confisqué comme bien d'émigré, il avait eu déjà

TRAITÉ DE PAIX D'AMIENS.

Joseph signa, le 25 mars 1802, à Amiens, le traité de paix avec l'Angleterre. Talleyrand adressait à l'avance des félicitations à « son cher Joseph » : « Je vois que le 26 vous serez arrivé glorieusement au terme de vos brillants et utiles travaux, et que vous aurez accompli le plus difficile et le plus bel ouvrage de notre mémorable époque. Adieu; je vous aime et vous embrasse. »

TRAITÉ D'AMIENS

Bibliothèque Nationale, Cabinet des Estampes

deux propriétaires, quand Talleyrand l'acquit dans les premiers mois de 1800. La façade, large de vingt-cinq mètres, comprenait deux pavillons, qui encadraient la porte cochère. Une cour carrée précédait l'hôtel proprement dit, qui se composait d'un corps central faisant saillie et de deux ailes, d'une largeur totale de soixante mètres. Par-derrière, un jardin s'étendait jusqu'aux dépendances de l'hôtel Suchet, aujourd'hui n° 16 de la rue de la Ville-l'Évêque. La profondeur totale de l'immeuble était de quatre-vingts mètres environ. Cet hôtel de la rue d'Anjou allait être pendant plusieurs années l'habitation personnelle de Talleyrand; l'hôtel des Relations extérieures rue du Bac lui servait seulement pour les besoins du ministère ou pour les réunions d'apparat, comme les dîners de quatre-vingts ou cent personnes, qu'il offrait au corps diplomatique.

Le ministre avait aussi sa maison de campagne. Ce fut d'abord, dans le village d'Auteuil, la petite propriété qui appartenait à Mme de Vaudé, près de la Tuilerie; l'emplacement en était marqué de nos jours par le couvent de l'Assomption. Il ne la garda pas longtemps. Dès 1802, il l'avait remplacée par la propriété de Neuilly, où il donna des fêtes d'une rare magnificence. L'année suivante, il louait le pavillon de la Muette, sur la hauteur de Passy, dans le voisinage du Ranelagh. Il avait aussi une maison à Meudon; c'était la propriété qui avait appartenu à son amie Mme Simons, l'ancienne Mlle Lange, et qui est représentée aujourd'hui par le numéro 23 de la route des Gardes. En 1804, il avait loué le château de Bry-sur-Marne, à trois lieues de Paris; c'était une belle résidence, avec une riche bibliothèque de huit mille volumes, qui avait appartenu au contrôleur général des Finances Silhouette et au fermier général de Lange; après Talleyrand, elle devait passer au baron Louis. Le splendide domaine de Valençay, comme on le verra plus loin, était depuis 1803 la propriété de Talleyrand. Qui dira les millions que demanda, dès les premières années du Consulat, un pareil train d'existence!

Dans ce cabinet de la rue du Bac, d'où partaient et où aboutissaient tous les fils de la politique étrangère, que de facilités pour réaliser cette « immense fortune » qui hantait son imagination en 1797! Depuis le traité de Bâle, l'Espagne s'était engagée à verser à la France des mensualités de cinq millions. Après Marengo, le Premier Consul chargea Talleyrand d'informer le gouvernement de Charles IV qu'il renonçait à ces versements mensuels. Le ministre lui fit remarquer qu'on pouvait commencer par se désister de la moitié de la somme, soit deux millions et demi. Charles IV ne fut pas averti, tandis qu'à Paris le Trésor fut informé que l'Espagne n'était plus tenue qu'à un versement de moitié. Cinq millions continuèrent donc à partir tous les mois de Madrid, sur lesquels la moitié seulement arrivait au Trésor à Paris. Quant aux deux millions et demi qui partaient sans arriver, soit trente millions par an, une partie était retenue en Espagne par le prince de la Paix, une autre se glissait à l'hôtel de la rue du Bac, sans compter les pesetas qui s'égaraient, des deux côtés des Pyrénées, entre les mains de quelques intermédiaires. La friponnerie des deux compères, Godoy et Talleyrand, dura jusqu'au traité de Lunéville, en 1801; Bonaparte ordonna alors de faire remise à l'Espagne de tout versement mensuel.

Pendant son premier ministère, Talleyrand était entré en relations avec les deux beaux-frères Joseph Coen-Bacri et Busnach, chefs de la communauté israélite d'Alger, les plus puissants marchands de grains de la Régence. Il avait signé, le 21 juin 1798, deux ordres de payer à Joseph Coen-Bacri la somme de deux cent cinquante mille piastres, qui avait été prêtée par le dey d'Alger à la République Française. Mais les deux beaux-frères avaient de la peine à toucher l'argent des fournitures faites par eux à la France, car leurs créances paraissaient fortement majorées. Talleyrand prit l'affaire sous sa protection; le 24 août 1800, il écrivit à son collègue le ministre des Finances Gaudin : « L'état de nos rapports actuels avec la Régence exige qu'on montre aux Juifs la meilleure bonne volonté possible. » Sur la somme

demandée de 7.942.992 francs, Bacri et Busnach touchèrent un acompte de 3.175.631 francs. Aussi Joseph Bacri était-il en droit d'écrire : « Si le Boiteux n'était pas dans ma main, je ne compterais sur rien. » N'est-il pas curieux de rencontrer en 1800 le nom de Talleyrand mêlé d'une manière suspecte, ou plutôt d'une manière non équivoque, à cette affaire des créances Bacri et Busnach qui devait amener, trente ans plus tard, l'expédition d'Alger?

Des négociations étaient en cours avec les États-Unis; elles devaient aboutir à un traité de paix, d'amitié et de commerce, qui fut signé à Paris le 30 septembre 1800. Robert Livingston, qui était ministre des États-Unis à Paris, était venu faire une visite rue du Bac. Après les premières politesses, le ministre lui dit, comme à brûle-pourpoint : « Avez-vous de l'argent? » Surprise de Livingston. « Avez-vous de l'argent? — Mais, citoyen Ministre... — Répondez-moi franchement : avez-vous de l'argent? — Oui,... mais je ne comprends pas. — Rien de plus simple cependant. Mais ce n'est pas tout : avez-vous beaucoup d'argent? C'est que, voyez-vous, dans ce pays-ci, les affaires sont très difficiles à traiter; il faut beaucoup d'argent. Avec cela, point de difficultés qu'on n'aplanisse. Réfléchissez bien à tout ceci, et il ne tiendra qu'à vous d'arranger les choses à la satisfaction de toutes les parties contractantes. » Le traité rapporta, dit-on, deux millions à Talleyrand. L'architecte Bellanger en profita pour se faire donner quatre cent mille francs, comme prix d'une maison de l'allée des Veuves (avenue Montaigne), qu'il avait prêtée en 1797 au ministre.

De bonnes opérations sur les fonds publics furent mêlées aux pourparlers que Talleyrand eut après Marengo avec le comte de Saint-Julien; il y ramassa sept millions et demi de francs. Quelques mois plus tard, le traité de Lunéville lui rapporta sept millions six cent cinquante mille francs. C'était plus de quinze millions récoltés de juillet 1800 à février 1801. Sur les bénéfices du traité de Lunéville, quatre cent mille francs étaient un cadeau de l'empereur François II et trois

cent mille francs un cadeau du Premier Consul. Le surplus, six millions neuf cent cinquante mille francs, provenait d'une manœuvre qui avait été bien conduite. Il avait été stipulé que l'Autriche payerait intégralement les rentes qu'elle avait émises dans ses anciennes provinces de Belgique; le ministre acheta un grand nombre de ces titres avant que personne eût connaissance de la stipulation, c'est-à-dire quand les cours étaient au plus bas. Il sut aussi, toujours à propos du traité de Lunéville, faire monter d'une manière artificielle la rente française; ce fut pour éviter une grave perte à Joseph Bonaparte, qui s'était engagé dans une mauvaise opération.

Le talent du ministre à gagner de l'argent était de notoriété publique. Lorsque les premières négociations furent entamées avec le ministère Addington dans l'été de 1801, le bruit courut à Paris que le gouvernement anglais avait demandé qu'elles n'eussent pas lieu avec le citoyen Talleyrand : il aurait joué à Londres sur les fonds publics. Le ministre Lucchesini écrivait à Berlin, le 17 janvier 1802 : « L'appât du gain fait souvent faire des miracles [à Talleyrand et à son entourage]... Le gouvernement français est malheureusement encore monté sur le pied des corruptions... Vous savez ce qu'on a dit en tous temps du ministre Talleyrand. Son amie [Mme Grand] semble encourager les gens modestes et réservés en étalant à leurs yeux les beaux cadeaux que Russes, Autrichiens, Suédois, Romains et Anglais lui offrent à l'envi. » Qu'une spéculation malheureuse sur les consolidés ait coûté au ministre la somme de deux millions à la veille de la signature de la paix d'Amiens, c'était une malchance dont s'inquiétait peu un joueur habitué aux caprices des coups de Bourse.

L'affaire la plus lucrative pour Talleyrand à l'époque du Consulat, ce fut l'affaire des sécularisations en Allemagne et d'une nouvelle répartition des territoires sur la rive droite du Rhin. Commencée aussitôt après la signature du traité de Lunéville, terminée officiellement au recez de Ratisbonne, en février et mars 1803, elle se prolongea encore sous l'Empire.

Lorsque s'ouvrirent à Paris, à la fin de l'année 1800, les négociations pour le Concordat, Talleyrand y prit une part active; sa fonction lui en faisait un devoir.

SIGNATURE DU CONCORDAT

Bibliothèque Nationale, Cabinet des Estampes

Ce fut, de la part du ministre, comme la mise à l'encan des archevêchés, évêchés, abbayes, monastères, abbayes de l'empire germanique, pour les adjuger aux plus dociles parmi les princes et à ceux qui y mettaient le plus haut prix : « sorte de travail qui a jeté les fondements de son immense fortune ».

Ces négociations laborieuses et fructueuses se présentaient sous les apparences d'une diplomatie correcte, à laquelle s'étaient associées la Prusse et la Russie. Le Premier Consul et Talleyrand étaient alors de chauds partisans de la Prusse. Celui-ci écrivait à Beurnonville, ministre plénipotentiaire de la République Française à Berlin, qu'on retrouvera aux côtés de Talleyrand dans le Gouvernement provisoire de 1814 : « Le moment actuel ne ressemble en rien à ceux où la Prusse fut déjà sollicitée par la République... Il est temps qu'elle reparaisse comme partie principale dans les affaires de l'Europe. » Lucchesini recevait de Talleyrand, au mois de décembre 1801, ces ouvertures intéressantes : « La Prusse est celle de toutes les puissances amies qu'il nous convient le plus de voir agrandie, dont nous voulons soigneusement ménager l'affection et sur la force et l'assistance de laquelle nous désirons pouvoir compter à l'avenir. Ainsi les projets de votre agrandissement entrent dans nos calculs, vous devez dominer dans le nord de l'Allemagne; le principe des sécularisations vous en fournira les moyens... Le Premier Consul est sincèrement animé du désir de contribuer à l'agrandissement de la Prusse... En général, il faudrait remanier toute cette Allemagne. » Le ministre de Prusse disait à Haugwitz comment on devait s'y prendre : il faut « faire espérer quelque chose, — vous m'entendez, mon cher comte ». Certaines mesures, « employées avec ménagement et à propos, peuvent faciliter la réussite du grand projet que Sa Majesté a conçu pour ses indemnités ». On avait parfaitement compris à Berlin, et Frédéric-Guillaume III, par la convention du 23 mai 1802, avait promis son concours à l'opération projetée. Cette convention avait été conclue entre Talleyrand et Lucchesini, sans que l'ambassadeur d'Autriche Louis de

Cobenzl en ait eu la moindre connaissance. Celui-ci cependant était logé à Neuilly chez le ministre des Relations extérieures; mais il s'amusait à cajoler les petits chiens de Mme Grand : il croyait sans doute mieux servir de cette manière la Cour de Vienne qu'en épiant les menées de la Cour de Berlin.

De son côté, Alexandre Ier, qui était apparenté à plusieurs maisons allemandes, s'associa officiellement à la médiation; il s'y fit représenter par son envoyé à Paris, M. de Markoff. Talleyrand était en droit de dire, dans le rapport qu'il présenta au Premier Consul, en séance du Sénat, le 21 août 1802 : « Ce fut uniquement pour mettre le sceau à la pacification de l'Europe et pour en garantir la stabilité que le Premier Consul et Sa Majesté l'empereur de Russie se déterminèrent, d'un commun accord, à intervenir dans les affaires d'Allemagne, pour effectuer, par leur médiation, ce qu'on aurait vainement attendu des délibérations intérieures du corps germanique. »

La véritable besogne fut faite en sous-main par les rabatteurs du ministre, comme Montrond, Roux-Laborie, Mathieu de Rezoff, Baker, le prince de Nassau-Siegen, celui-ci « le plus coquin et le plus vil gueux de tous ». Qu'est-ce que l'opération rapporta à Talleyrand? Une dizaine de millions, une quinzaine peut-être. Il donna leur part, comme toujours, à ses collaborateurs; ainsi il n'oublia pas Durant de Mareuil, le chef de la division du Nord. C'était le vrai moyen pour avoir toujours sous la main des instruments à sa dévotion.

Le remaniement de la carte d'Allemagne rappelle un mot ironique du ministre des Relations extérieures. Le prince régnant de Reuss avait voulu signer un traité de paix particulier avec la France. Le premier article était ainsi conçu : « Le prince de Reuss reconnaît la République Française. » Talleyrand écrivit en marge : « Et la République Française est charmée de faire connaissance avec le prince de Reuss. »

Après la perte de Saint-Domingue, le Premier Consul renonça à ses projets d'un empire colonial franco-américain.

Le 30 avril 1803, il vendit la Louisiane aux États-Unis. Le prix de ce vaste territoire fut fixé à quatre-vingts millions; il fut bientôt ramené à soixante; finalement, quand on eut déduit les « frais de négociation », il ne fut plus que de cinquante-quatre. L'affaire relevait du ministre des Relations extérieures; ce fort rabais de vingt-six millions, soit près du tiers, ne fut certainement pas sans lui valoir une bonne commission. Vers la même époque, la Russie parlait d'offrir sa médiation pour arrêter la guerre qui avait recommencé entre la France et l'Angleterre; cette intervention ne put se produire. C'était un échec dont Talleyrand était responsable, au dire de Markoff, l'ambassadeur du tsar : il avait spéculé sur la guerre, il ne voulait pas perdre le bénéfice d'une grande opération.

Il se peut que Markoff ait été malveillant de parti pris. Il était arrivé de Pétersbourg avec des préventions contre les hommes qui avaient alors en France la direction des affaires; Talleyrand en particulier, ancien évêque, hier ministre du Directoire, ne lui inspirait qu'une estime médiocre. Il lui arriva d'écrire au ministre des Relations extérieures sur un ton de rare impertinence, comme dans cette note du 21 juin 1803 :

« Le soussigné, après avoir réclamé trois fois au ministre des Relations extérieures la libre entrée d'une voiture et d'une caisse de harnais qu'il fait venir d'Angleterre pour son usage et n'en avoir reçu aucune réponse, se voit forcé de revenir à la charge une quatrième fois et, en lui observant que ce n'est point une faveur qu'il sollicite, mais un droit qu'il réclame, il prie le citoyen Ministre des Relations extérieures de lui faire connaître les causes qui portent le gouvernement à retarder une concession si équitable, afin qu'il puisse en rendre compte à sa cour. »

La réponse de Talleyrand, du 23 juin, fut à la hauteur de cette impertinence, avec je ne sais quel persiflage, qui était une bonne leçon de savoir-vivre diplomatique. Il lui écrivit :

« Le soussigné, en exprimant à M. le comte de Markoff

son regret de ce que la maladie qui l'a retenu depuis plusieurs jours dans son lit l'a empêché de répondre avec une rigoureuse ponctualité à une demande aussi importante que celle qui fait l'objet de sa dernière note, s'empresse de lui déclarer que cette demande a été renvoyée au ministre des Finances, qui, sûrement, ne manquera pas de donner une décision conforme au droit des gens, que M. le comte de Markoff invoque à si juste titre dans cette circonstance. Le soussigné est charmé de pouvoir, par une telle explication, mettre M. le comte de Markoff à portée de *rendre compte à sa cour*, sans perdre de temps, d'une discussion dont il paraît croire qu'il importe à la bonne harmonie qui existe entre les deux États, que le ministère de Sa Majesté Impériale connaisse dans le même moment les progrès, les débuts et le résultat. »

On comprend le jugement porté par le prince sur le diplomate russe : « Il me parut un homme d'humeur, sans instruction, mais spirituel. Tant que l'empereur Paul vécut, les communications d'affaires étaient faciles et même agréables, mais à l'avènement de l'empereur Alexandre, M. de Markoff devint arrogant et insupportable. »

Le vainqueur de Montebello, Lannes, avait été envoyé à Lisbonne, comme ministre de France. Sa situation y fut assez difficile; il était en conflit avec le ministre des Affaires étrangères, Juan d'Almeida, qui était dévoué à l'Angleterre. Chose plus singulière : il était combattu par Talleyrand lui-même. Celui-ci alla jusqu'à informer M. de Souza, ministre de Portugal à Paris, que le ministre de France pouvait être regardé « comme nul »; M. de Souza avait toute liberté d'en informer le prince régent. Cette manière de desservir un agent officiel auprès du gouvernement avec lequel il négocie est sans doute unique dans les annales de la diplomatie. Lannes finit par être rappelé en 1804. Le gouvernement portugais, disait-on, avait dépensé quatre millions à Paris pour empêcher le retour du général à Lisbonne. Où la majeure partie de ces sommes avait-elle passé? Ce ne fut un mystère pour personne.

L'affaire des indemnités du prince de Nassau-Orange, ancien stathouder de Hollande, fut pour Talleyrand l'occasion d'un fructueux coup de filet. Un reliquat de six cent mille florins étant resté en souffrance, le roi de Prusse, beau-frère du prince d'Orange, écrivit à Napoléon une lettre confidentielle, alors que l'Empereur était à Aix-la-Chapelle, en septembre 1804. Une enquête fut faite; elle établit qu'un bon nombre de millions, dix-sept peut-être, s'étaient égarés en route. Talleyrand, le président de la République Batave Schimmelpenninck, Durant de Mareuil, Duroc, qui avait négocié à Berlin une convention sur ce sujet, Sémonville, ministre de France à La Haye, d'autres encore, avaient touché des pots-de-vin à titres divers. L'Empereur put se procurer la lettre par laquelle Durant de Mareuil avait donné des instructions à Sémonville, au nom du ministre des Relations extérieures. Il fit venir Talleyrand. « Êtes-vous sûr que Durant n'ait pas donné quelque ordre de votre part? — Aucun, Sire, j'en suis sûr. — Mandez-lui de venir tout de suite. » Trois jours après, à Mayence : « Eh bien, votre Durant n'est pas arrivé, il est certainement coupable; mais vous êtes sûr que vous ne lui avez pas donné l'ordre? — J'en suis très certain. — Qu'il n'a pas écrit? — J'en suis convaincu, ou sa lettre aura été mal comprise par Schimmelpenninck; il y a dans tout ceci un barbouillage des ministres hollandais. — Je n'ai pas besoin de vous à Mayence. Retournez à Paris prendre du repos, vous en avez besoin. »

« Quel menteur! disait Napoléon à Maret. Il faudra le renvoyer à Valençay; mais qui mettrons-nous aux Relations extérieures? » A son retour à Paris, Talleyrand fit des confidences à Cambacérès : l'Empereur ne s'occupait pas de ceux qui lui étaient le plus utiles; il fallait bien qu'ils songeassent à eux, puisqu'il n'y songeait pas; pour lui, il était bien tranquille; où l'Empereur trouverait-il quelqu'un qui ait plus la confiance des ministres étrangers et des cabinets de l'Europe? Quand l'Empereur fut de retour, il montra d'abord quelque froideur à Talleyrand; mais celui-ci lui servit des

historiettes de Paris, et tout fut oublié. Il restait aux Relations extérieures, avec beaucoup de millions en plus.

Le « petit marais » de Hollande avait failli rapporter encore une jolie somme au ministre des Relations extérieures. Pendant que les grands et petits princes d'Allemagne, réunis à Mayence du 20 au 30 septembre (1804), faisaient leur cour à Napoléon, il fut offert à Talleyrand par le prince de Weilbourg jusqu'à cinq et six millions, argent de France, pour obtenir la présidence de la République Batave; ce prétendant était apparenté aux Nassau du côté de sa mère. Sa demande ne fut pas du tout mal accueillie par Talleyrand; l'offre des millions qui l'accompagnait n'avait pas été « sans effet sur l'âme équitable de ce ministre clairvoyant », mais l'Empereur fut d'avis d'attendre. L'affaire fut renvoyée à l'époque de son sacre. En fait, elle fut laissée de côté. Talleyrand était homme à trouver des compensations. En janvier 1805, le prince de Weilbourg offrait quatorze millions à Talleyrand, toujours pour le même objet.

LE MARIAGE DE TALLEYRAND

Depuis qu'il avait reçu chez lui Mme Grand et qu'il l'avait installée à demeure dans l'hôtel des Relations extérieures, Talleyrand vivait avec elle dans une intimité qui, même à une époque où les mœurs étaient singulièrement relâchées, avait, malgré tout, le caractère d'un scandale officiel. Avec le Consulat, la moralité publique ne tarda pas à devenir plus exigeante; pourquoi le ministre n'épousait-il pas son amie? Le cas était particulièrement délicat, car ce ministre avait été sacré évêque. Il était nécessaire avant tout qu'il obtînt de la Cour de Rome un acte de sécularisation; alors il pourrait être procédé à un mariage ayant un caractère de validité.

Lorsque s'ouvrirent à Paris, à la fin de l'année 1800, les négociations pour le Concordat, Talleyrand y prit une part active; sa fonction lui en faisait un devoir. Puis ses idées personnelles avaient complètement évolué depuis le schisme de la Constituante, à présent qu'il s'était rendu compte des désordres et des maux amenés par la rupture avec Rome. Toutefois il faut reconnaître que ce « défroqué de grande maison, de grande allure, d'une désinvolture de conscience supérieure, comme son esprit », était, pour traiter avec le

Saint-Siège, un négociateur assez inattendu. Il ne fit preuve que d'une ardeur fort modérée à faire aboutir les pourparlers. Le ministre autrichien Cobenzl était en droit d'écrire à l'empereur :

« En général, Talleyrand a toujours montré la plus mauvaise volonté pour le rétablissement de la religion catholique en France; ce qui s'explique assez bien par l'embarras qui en résulterait pour lui, vu son ancienne qualité d'évêque. »

Les instructions rédigées par le ministre pour les agents mêlés à ces négociations rappelaient un gallicanisme plein de méfiance. « Je recommanderai aux négociateurs de s'inspirer de ces idées, la volonté ferme et arrêtée du gouvernement français étant de relever les autels d'une religion qui soit aussi libre et aussi pure que celle qui a été professée par nos ancêtres. » Caselli, l'un des envoyés de Rome, pouvait dire avec vérité : *Abbiamo molti nemici e sopra tutti uno implacabile e potentissimo in Autun*, « Nous avons beaucoup d'ennemis et par-dessus tous un implacable et très puissant dans Autun ».

Sous la Restauration, il fut question de passer avec la Cour de Rome un nouveau Concordat. Talleyrand, qui était réinstallé rue du Bac — c'était en 1814, — écrivait : « Tous les actes obtenus du Saint-Siège par le gouvernement précédent ont été l'ouvrage de la contrainte et, depuis 1797, tout est à revoir et à réparer. » Ce qui ne l'empêcha pas de dire dans ses *Mémoires*, écrits en 1816, qu'il avait « puissamment contribué à cette grande réconciliation avec l'Église ». Oui, suivant la spirituelle remarque d'un historien ecclésiastique, comme « l'avocat du diable » dans les procès de canonisation. Les signatures finales furent échangées, le 15 juillet 1801, alors qu'il faisait une cure diplomatique aux eaux de Bourbon-l'Archambault.

Au cours de ces négociations laborieuses, Bonaparte avait eu une idée singulière, la même que la comtesse de Brionne, quelque dix-huit ans plus tôt, quand celle-ci s'intéressait à l'abbé de Périgord : il avait songé à demander pour son

ministre des Relations extérieures un chapeau de cardinal. Certainement ces pourparlers n'auraient point abouti, mais ils ne furent pas même entamés. Bien loin de songer, comme le disait le Premier Consul, à rentrer dans le giron de l'Église, à réhabiliter sa mémoire, à fermer la bouche aux déclamateurs, l'intéressé ne voulut à aucun prix en entendre parler; il avait pour l'état ecclésiastique une aversion invincible, trop facile à comprendre, si l'on se rappelle les conditions où il était entré dans les ordres et la manière dont il avait rompu avec l'Église.

Talleyrand aurait souhaité sans doute que sa situation fût réglée en même temps que celle de ses confrères qui étaient dans un cas analogue. Le gouvernement consulaire avait eu, en effet, la prétention d'obtenir du Saint-Siège que les membres du clergé catholique qui avaient renoncé à l'état ecclésiastique, au cours de la Révolution, et qui avaient contracté un mariage, fussent admis, s'ils le désiraient, à rentrer dans la communion des fidèles. Pour Talleyrand, il ne s'était point marié; sa rupture avec l'Église et sa liaison avec Mme Grand n'en étaient pas moins une offense directe au régime ecclésiastique. Cependant il paya d'audace; le 29 mai 1801, il adressa au Premier Consul un rapport, dans lequel il touchait, sans se nommer, la question qui l'intéressait directement. « Le Saint-Père, y disait-il, a supprimé, dans son projet, l'article relatif aux ecclésiastiques mariés... Cet article est, moralement, aussi indispensable que l'est, politiquement, celui relatif aux biens nationaux. Il serait souverainement injuste de laisser indécis l'état d'une foule d'individus qui sont devenus pères de famille et citoyens. Cette déclaration attirera à la mesure de la réconciliation des partisans très zélés, qui, sans elle, en seraient les plus dangereux ennemis. »

Malgré toutes les instances du gouvernement consulaire, la Cour de Rome opposa à cette requête une intransigeance absolue; elle refusa de la faire figurer à aucun titre dans le

texte du Concordat. Par une mesure postérieure qui eut un caractère de bienveillance, sans avoir en aucune manière le caractère d'une négociation officielle, Pie VII consentit à absoudre les prêtres du clergé séculier qui avaient rompu avec l'Église; mais ni les membres du clergé régulier ni les évêques ne furent admis au bénéfice de cette clémence exceptionnelle.

Il était difficile que la situation du ministre des Relations extérieures ne fût pas, de la part de l'autorité pontificale, l'objet d'une régularisation quelconque. Si le Concordat avait été signé le 15 juillet 1801, la question des rapports de Talleyrand avec l'Église continuait à subsister. A la date du 27 février 1802, le cardinal-légat Caprara envoyait au cardinal Consalvi le récit détaillé d'une visite qu'il venait de faire au ministre de la rue du Bac. « Il m'a dit que le Premier Consul avait pris une part énergique dans son affaire, qu'il avait réuni des raisons puissantes et trouvé des exemples de cas semblables; finalement, il ne lui paraissait pas convenable qu'un sujet qui jouit auprès de lui d'une confiance particulière se montrât aux yeux du public dans une situation aussi désavantageuse à l'égard de l'Église. En conséquence, il avait pris le parti d'écrire directement à Notre Sainteté et de faire partir à ce sujet un courrier extraordinaire. En outre, le ministre m'a dit qu'il me recommandait son affaire aussi au nom du Consul et que j'aurais pu écrire en profitant de ce courrier. J'ai répondu que, quant à moi, j'avais déjà écrit sur cette question; je n'avais pas parlé d'exemples, parce que je ne les connaissais pas. Il a promis de me les faire connaître. En qualité de ministre de Notre Sainteté, je ne crois pas pouvoir mieux recommander l'affaire que d'en exposer l'état véritable, ainsi que la part extraordinaire que le Premier Consul y prend. Il affirme que son ministre a travaillé avec lui, depuis deux ans, pour le rétablissement de la religion; il en a montré le bien, la nécessité; il a combattu constamment tous ceux qui ont fait leurs efforts pour l'empêcher. La certitude que le Consul a de tout cela lui a donné l'idée que ce

ministre mérite que Notre Sainteté emploie à son égard les plus grandes condescendances. »

Il faut savoir que Talleyrand, qui avait un vif désir de faire aboutir cette négociation, avait de son côté adressé une supplique à la Cour de Rome. Il avouait être tombé dans des erreurs très graves, qu'il ne précisait d'ailleurs pas; il protestait de son attachement à la religion catholique, apostolique et romaine; il demandait à être délié de ses obligations religieuses. Cette supplique se bornait en somme à des protestations assez vagues. Elle fut soumise à l'examen d'un théologien du Vatican, Di Pietra. Il ne fut pas malaisé à celui-ci de constater qu'elle ne disait rien de la constitution civile du clergé, alors que l'ancien évêque d'Autun avait été l'un des principaux fauteurs du schisme. Cependant Consalvi, dans sa lettre du 3 mars 1802, informait Caprara qu'il ferait tout son possible pour donner à cette négociation délicate le meilleur résultat. « Le Pape ne peut pas absoudre sans au moins quelque signe, si discret soit-il, de repentir. C'est à cela qu'il faut préparer le ministre. »

L'embarras du Saint-Père était facile à comprendre. La lettre du Premier Consul demandait une réponse; il était imprudent de le mécontenter. D'autre part, Pie VII avait à compter avec les devoirs de son ministère sacré et de sa conscience. En fin de compte, il se décida à signer, le 10 mars 1802, un bref pour la réconciliation de Talleyrand avec l'Église.

Le bref développe d'abord cette idée, que l'immense charité du Dieu de miséricorde, quand il accorda le Sauveur aux hommes, avait eu pour objet de faire rentrer au bercail les brebis errantes. Puis, c'est un appel direct à Talleyrand : « De toi-même tu avoues que tu es tombé dans les plus graves erreurs... Revenu à des sentiments meilleurs, tu demandes pardon à ton père bien-aimé et tu rougis. Ô sainte et bienheureuse pudeur, qu'on ne pourra jamais assez louer! *O sanctum profecto ac beatum pudorem, nunquam satis prædicandum...* Nous donnons pouvoir à notre vénérable frère, Jean-Baptiste

cardinal Caprara, notre légat *a latere*, auprès du Premier Consul de France et de la nation française, de t'absoudre de toutes les censures qui t'enchaînent, de te rendre à l'unité de l'Église, en observant certaines conditions, et, quand tu seras rendu à la communion laïque, de t'accorder la faculté de porter l'habit des séculiers et de remplir les charges de la République Française. »

Le Saint-Père n'avait pas touché à la question du mariage; il ne pouvait pas le faire. Tel quel, le bref donnait à l'ancien évêque d'Autun des satisfactions qui n'étaient pas négligeables. Cependant il n'arriva pas jusqu'au destinataire. Caprara connaissait le caractère et l'humeur de Talleyrand pour les avoir pratiqués dans l'intimité; il estima que certaines des formules du bref, qui prêtaient au ministre une attitude d'humilité, couraient le risque de ne pas être de son goût. Aussi, dans le désir d'éviter toute manifestation déplaisante, prit-il le parti de ne pas lui donner connaissance du document pontifical.

Cependant le ministre tenait à reprendre dans la société laïque une situation régulière; la conséquence de cette situation devait être son mariage. Comme il était très bien en cour, il fit aisément partager au Premier Consul sa manière de voir. Alors il prépara toute une consultation en règle; il réunit une dizaine d'exemples, de diverses époques et de divers pays, de nature à établir que la Cour de Rome, qui se montrait intransigeante à son égard, avait jadis consenti à des sécularisations dans des cas analogues. Cette requête partit pour Rome le 24 mai 1802, sous la signature du Premier Consul, qui prenait lui-même en main la cause de son ministre. « J'envoie, disait-il, à Votre Sainteté une note qui m'est remise, relative à une demande de sécularisation par le citoyen Talleyrand. Cette demande m'est personnellement agréable. » La note débutait en ces termes :

« C'est une chose convenable à la dignité du gouvernement de la France et utile à la discipline de l'Église que d'accorder un bref de sécularisation au citoyen Talleyrand. Ce ministre

a rendu des services à l'Église et à l'État. Il a publiquement et irrévocablement renoncé aux fonctions et aux dignités de la cléricature. Il désire que cette renonciation soit consacrée par un aveu formel du chef de la religion; il mérite d'obtenir cette faveur spéciale.

« Sous le rapport de la politique, lorsque la France redevient une nation catholique, il ne convient pas qu'un ministre qui a une part principale dans la confiance du gouvernement soit un objet d'incertitude et de controverse relativement à son ancien état.

« Sous le rapport des efforts qu'il a faits pour rallier l'Église et le gouvernement, il faut qu'il puisse recueillir, par l'expression libre de la gratitude de tous les amis de la religion, le prix du zèle qu'il a montré pour son rétablissement.

« D'aussi grandes considérations atteindront aussitôt la bienveillance et la justice du Saint-Père. On ne parlera pas des formes requises pour un tel acte; Sa Sainteté choisira la plus convenable et la plus complète. Quant aux exemples du passé, le Saint-Père en trouvera de fréquents dans l'histoire. »

Après la liste des exemples, la note conclut comme il suit :

« Tous ces exemples sont pris des temps où le Saint-Siège jouissait de la plénitude de son autorité. L'usage que les prédécesseurs du Pape Pie VII en firent alors leur fut indiqué par des motifs d'utilité pour le bien de l'Église. Ces motifs existent aujourd'hui, et on doute qu'à aucune époque la même demande ait été fondée sur d'aussi fortes considérations. »

On devrait s'attendre à trouver dans les *Mémoires* de Talleyrand des détails sur une question qui certes était un épisode capital de sa vie privée et publique. Il n'en est rien; comme sur d'autres événements, ils observent ici le silence le plus discret. Sans aucune explication, sans même aucune allusion à ces négociations laborieuses, ils se bornent à cette simple indication de fait : « Bonaparte obtint du Pape un bref pour ma sécularisation. Ce bref est daté de Saint-Pierre de Rome le 29 juin 1802. » Le prince ajoute avec une désin-

volture qui détonne dans une circonstance aussi grave : « Il me semble que rien n'exprime mieux l'indulgence de Pie VII à mon égard que ce qu'il disait un jour au cardinal Consalvi en parlant de moi : M. de Talleyrand! Ah! Ah! Que Dieu ait son âme, mais moi, je l'aime beaucoup. » Quelle peut bien être l'authenticité de ces paroles que le prince rapporte avec complaisance?

La lettre du Premier Consul et la note historique qui s'y trouvait jointe devaient certainement provoquer à la Cour de Rome — il est facile de le comprendre — de grosses difficultés. Les théologiens du Vatican passèrent au crible les exemples qui leur étaient soumis et ils n'en retinrent aucun qui pût se rapporter à la situation très grave dans laquelle s'était mis l'ancien évêque d'Autun. Personnellement, Pie VII ne faisait pas preuve d'intransigeance, comme devaient le prouver ses rapports avec le maître de la France; mais tout lui défendait d'accorder au ministre de Bonaparte la permission de se marier. Cacault, qui représentait la France à Rome, était obligé de reconnaître la vérité : « Tout ce qui est possible a été fait... Quoique la matière fût déjà connue à fond, on a redoublé les recherches; l'on s'est donné toute la peine du monde imaginable. » Pie VII se décida à signer un nouveau bref, qui ne parlait toujours pas de sécularisation et restait muet sur la question du mariage. Il prenait la peine d'écrire au Premier Consul une lettre personnelle. « Il n'existe pas, disait-il, en dix-huit siècles, un seul exemple de dispense accordée à un évêque consacré pour qu'il se marie... Votre sagesse vous prouvera que nous ne pouvions faire davantage que nous n'avons fait. La teneur du bref que nous lui adressons montrera à M. de Talleyrand combien ont pesé auprès de nous et l'intérêt que vous lui portez et les services qu'il a rendus pour le rétablissement de la religion en France. »

Le Pape avait signé un nouveau bref le 29 juin; ou plutôt, pour ménager la susceptibilité de Talleyrand, deux formules de brefs avaient été revêtues de la signature pontificale. Avec une singulière faveur, on laissait Talleyrand libre de choisir

le texte qui serait le mieux à sa convenance. D'ailleurs, ni dans l'un ni dans l'autre, il n'était question du mariage; la Cour de Rome s'y était obstinément refusée. Il y était simplement parlé de la rentrée de Talleyrand dans la communion des laïques, de son droit à porter des habits de séculier et à remplir des fonctions publiques.

En même temps que le Saint-Père écrivait au Premier Consul, le cardinal Consalvi adressait à Talleyrand une longue lettre (30 juin 1802) qui était, bien entendu, dans le même esprit :

« Mon empressement pour servir Votre Excellence m'a fait chercher tous les moyens possibles pour y réussir. J'ose le dire, personne n'aurait pu s'y prendre avec plus d'énergie et d'intérêt...

« J'aurais désiré, véritablement, que les vœux de Votre Excellence eussent pu s'accomplir entièrement et que le bref eût pu contenir la permission de mariage; mais comment faire lorsque dix-huit siècles n'en présentent pas un seul exemple dans l'histoire de l'Église?

« Votre Excellence verra, dans les réponses en marge à la note envoyée par elle, que tous les exemples qui y sont entrés ne subsistaient point; aucun évêque sacré n'a été dispensé, jamais, pour se marier... »

La Cour de Rome, à la suite de mûres délibérations, avait accordé tout ce qui lui était permis de faire; d'une manière formelle et à deux reprises, elle avait déclaré qu'elle n'irait pas plus loin. Entamer pour le même sujet une négociation nouvelle aurait été une perte de temps sans résultat possible. Il fallait se contenter de ce qui avait été obtenu et qui certes n'était pas dénué de valeur.

Pour donner au bref sa validité, une opération restait à accomplir : l'enregistrement en Conseil d'État.

Le Conseil était présidé ce jour-là par Cambacérès. Le conseiller d'État Portalis avait dans ses attributions les affaires ecclésiastiques; aussi était-ce à lui de donner lecture du

document qui, aux termes des articles organiques, ne pouvait avoir cours en France sans l'autorisation du gouvernement. La chose n'alla pas sans incidents. L'un d'eux fut provoqué par le conseiller amiral Truguet. Comme Portalis donnait lecture de la bulle dans le texte même de la chancellerie pontificale, c'est-à-dire en latin, Truguet ne put s'empêcher d'interrompre la lecture pour faire une observation plaisante, mais qui n'était pas sans vérité. « J'observai, dit-il, à mon collègue Portalis, que nous avions un peu oublié le latin, depuis qu'on nous faisait chanter vêpres au collège; il me semble qu'il serait bien de nous traduire la bulle en français. » Portalis continua sa lecture dans le texte latin.

La lecture finie, c'était au Conseil à émettre un vote. Quelques conseillers levèrent la main; mais il n'en manqua pas qui se mirent à sourire et qui même haussèrent les épaules. Regnault de Saint-Jean-d'Angély ne se borna pas à cette manifestation; il prit la parole pour demander, sur un ton ironique, en quoi une affaire de ce genre, qui constatait une situation déjà acquise, relevait de la compétence du Conseil d'État. « Nous sommes appelés, dit-il, à donner notre avis pour l'admission sur nos registres, ou bien pour l'exclusion, d'un bref faisant rentrer dans la vie laïque une personne qui s'est mise elle-même en possession et jouissant de ces mêmes droits civils que vient de lui rendre la Cour de Rome. Je persiste à dire que cette affaire ne regarde en rien le Conseil d'État. » Cette opinion était partagée par quelques conseillers; mais le président Cambacérès, qui connaissait sur ce point la volonté bien arrêtée du Premier Consul, fit taire les objections. Finalement, le bref fut enregistré. Un plaisant racontait qu'il était nécessaire que le ministre fût rendu à la communion laïque, « afin qu'on pût l'enterrer sans discussion, quand il viendrait à mourir ». Bien des années allaient s'écouler encore avant l'heure dernière de Talleyrand; les choses, on le sait, devaient se passer à ce moment suprême comme si le prince avait toujours été un fils dévot de la sainte Église.

Je soussigné curé d'épinay sur Seine, certifie que le vingt quatre fructidor de l'an dix de la république française j'ai donné la bénédiction nuptiale en notre commune, à charles maurice talleyrand domicilié à Paris, et à catherine noël worlée domiciliée en notre commune, en présence de charles henri nicolas othon prince de nassau Siegen et de claude pierre maximilien radix Ste Foix, d'une part, et d'Etienne brain, et casimir tritte d'autre part.

en foy de quoi j'ai délivré le présent certificat.

à Epinay ce premier vendemiaire de l'an douze de la république française

Pourez

Rœderer, qui fut l'un des témoins du mariage civil de Talleyrand, rapporte que le lendemain les époux durent faire célébrer leur mariage à Épinay-sur-Seine par le curé de cette localité. Les agents de Louis XVIII, dans leurs relations secrètes, parlent aussi en cette circonstance du curé d'Épinay, endroit où habitait alors madame Grand. Madame de Rémusat dit de son côté que Talleyrand trouva dans un village de la vallée de Montmorency un curé qui consentit à bénir son mariage.

LE CERTIFICAT DE BÉNÉDICTION NUPTIALE

Bibliothèque Nationale

La bulle avait été enregistrée au Conseil d'État le 19 août 1802. Dès le lendemain, 2 fructidor an X, *Le Moniteur* faisait paraître cet arrêté :

Les Consuls de la République, vu le bref du pape Pie VII, donné à Saint-Pierre de Rome le 29 juin 1802;
Sur le rapport du conseiller d'État chargé de toutes les affaires concernant les cultes, le Conseil d'État entendu,
Arrêtent :
Le bref du pape Pie VII, donné à Saint-Pierre de Rome le 29 juin 1802, par lequel le citoyen Maurice Talleyrand, ministre des Relations extérieures, est rendu à la vie séculière et laïque, aura son plein et entier effet.

Le Premier Consul,
Signé : BONAPARTE.

Par le Premier Consul, le secrétaire d'État,
Signé : H.-B. MARET.

Avant ces négociations compliquées, dont l'enjeu était le mariage avec la favorite du jour, l'ancien évêque d'Autun avait déjà eu des velléités matrimoniales. On rapporte qu'avant de rencontrer Mme Grand, il avait eu l'idée d'épouser une jeune femme à la mode, Mme de Buffon. Agnès de Cépoy s'était mariée, en 1784, au comte de Buffon, fils du célèbre naturaliste; cette union n'avait pas été heureuse. Mme de Buffon avait contracté avec Philippe-Égalité une liaison, qui était de notoriété publique et que la Terreur interrompit tragiquement. De retour d'Amérique, Talleyrand pensa à la rechercher en mariage. Peut-être voyait-il dans cette union un double avantage : d'abord de « se déprêtiser » tout à fait, par un acte qui aurait le caractère d'un scandale public, puis de conserver, par ce moyen indirect, des relations avec la maison d'Orléans, sur les chances politiques de laquelle il était toujours prudent de compter. Mme de Buffon se refusa absolument à ce projet de mariage; on dit que Talleyrand ne le lui pardonna jamais.

Le mariage de Talleyrand et de Mme Grand est l'un des étonnements de l'histoire et l'une des obscurités de la vie du

ministre. Que Mme Grand ait eu l'idée de donner à l'union avec son ami un caractère légal, de sa part rien n'était plus naturel; elle allait enfin avoir dans la société une situation en règle. Était-elle si sotte que le veut la tradition? Elle avait eu le talent de se faire bien voir de deux personnages de la Cour de Rome, qui avaient été mêlés aux négociations du Concordat. Le cardinal Consalvi écrivait : « N'oubliez pas de faire mes compliments à Mme Grand. » De son côté, Spina écrivait au cardinal : « Mme Grand, que j'ai vue hier, vous fait mille saluts. » Au point de vue du droit civil, un nouveau mariage était pour elle chose possible. Un jugement de divorce, en date du 7 avril 1798, avait prononcé la rupture du mariage de M. et de Mme Grand; on disait que l'ancien époux n'avait point été insensible à des compensations pécuniaires et à la promesse d'une situation avantageuse qui lui serait faite un jour.

De la part de Talleyrand, il est moins aisé de comprendre la hâte qu'il a mise à ce mariage. L'arrêté des Consuls sur le bref pontifical, qui rendait authentique sa sécularisation, est du 19 août; son mariage se fit environ vingt jours plus tard, le 10 septembre.

Bien des années après, quand il songea à se mettre en règle avec sa conscience ou plutôt à se composer un personnage pour la postérité, il présenta à sa manière la question de son mariage. « J'étais libre », écrivait-il dans son testament de 1836; ce qui veut dire : libre de me marier. Mais il sentait bien, malgré tout, que cette façon d'interpréter le bref de sécularisation n'était nullement en harmonie avec les vraies intentions du Souverain Pontife; car rien n'était moins équivoque que les deux lettres citées ci-dessus, la lettre de Pie VII à Bonaparte et la lettre de Consalvi à Talleyrand; elles disaient l'une et l'autre qu'aucune dispense pour se marier n'avait jamais été accordée et ne pouvait l'être à un évêque consacré. Alors il avait remplacé les mots : « J'étais libre » par ceux-ci : « Je me croyais libre ». C'était faire l'aveu de sa faute et en demander pardon, à une époque où il allait se

décider à une réconciliation *in extremis* avec l'Église. En 1802, ces scrupules étaient hors de saison; il avait pris le parti de se marier, il se maria, et le tout fut mené assez rondement, d'une manière un peu cavalière. Pour lui, depuis le bref du 29 juin 1802, enregistré au Conseil d'État le 19 août, il était pleinement « déprêtrisé et désépiscopisé ». Il n'y avait plus qu'à prendre rendez-vous avec M. le Maire du xe arrondissement, le citoyen Ad. Duquesnoy.

Quel rôle joua le Premier Consul dans la décision prise par son ministre? En 1813, Napoléon faisait au comte Molé cette singulière déclaration : « Il a, malgré moi, épousé, au scandale de l'Europe entière, sa honteuse maîtresse, dont il ne pouvait même espérer qu'elle lui donnerait des enfants. » O'Meara a recueilli à Sainte-Hélène un bruit analogue. Mme Grand avait supplié deux fois à genoux le Premier Consul de lui laisser épouser Talleyrand; il avait refusé d'abord, puis l'intervention de Joséphine l'avait amené à céder.

Les paroles de Napoléon à Molé n'ont pu être dites que dans la période de sa vie où il avait toutes les raisons d'être brouillé avec son ancien ministre. On comprend mal *a priori* que Talleyrand ait contracté officiellement avec Mme Grand une union légale et qu'il ait conservé ses fonctions de ministre, si le Premier Consul n'avait pas consenti à cette union.

Les choses ont dû se passer — cela est bien probable — de la manière dont Mme de Rémusat les raconte; on sait qu'elle a reçu beaucoup de confidences de Talleyrand, pour qui elle ne manquait pas de sympathie. L'union irrégulière du ministre et de la belle Indienne était de notoriété publique; plusieurs femmes de ministres ou d'ambassadeurs avaient refusé d'être présentées à Mme Grand, et ces refus répétés avaient produit dans le corps diplomatique un certain émoi. La chose arriva aux oreilles du Premier Consul; il déclara tout net à son ministre des Relations extérieures qu'il eût à bannir de l'hôtel de la rue du Bac une personne qui était

dans une situation tout à fait irrégulière et dont la présence suscitait dans le monde des ambassades des incidents désagréables. A la nouvelle de ce congé non déguisé, Mme Grand se vit perdue; elle n'eut d'autre salut que de courir chez Joséphine, qui servait si souvent d'avocate auprès de son mari. A force de supplications, elle finit par obtenir une audience de Bonaparte; non sans peine, celui-ci se laissa fléchir par les pleurs de la belle personne. « Je ne vois, lui dit-il, qu'un moyen. Que Talleyrand vous épouse, et tout sera arrangé; mais il faut que vous portiez son nom ou que vous ne paraissiez plus chez lui. »

L'ordre du Premier Consul répondait aux plus vifs désirs de Mme Grand, et Talleyrand lui-même ne pouvait pas se mettre en travers de cette volonté ni rompre de vieilles habitudes. Les choses se firent sans tarder. Le 9 septembre (1802), le contrat de mariage était signé dans la villa de Talleyrand à Neuilly. Par galanterie, le futur époux attribuait à la future épouse une partie de sa fortune personnelle, notamment sa maison de la rue d'Anjou; il se réservait toutefois, en cas de décès de la future épouse, les droits d'un légataire universel. Le contrat fut signé par le Premier Consul et Joséphine, par le Deuxième Consul et par le Troisième, par les deux frères de Talleyrand, par le secrétaire d'État Maret. On n'aurait pas pu souhaiter à cette cérémonie préparatoire un caractère plus officiel.

Le lendemain 10 septembre eut lieu le mariage. Talleyrand avait averti à la dernière minute les témoins qui devaient l'assister; l'un d'eux, Rœderer, reçut ce billet le jour même : « M. de Talleyrand vous prie de passer aux Relations extérieures, aujourd'hui à quatre heures. Il dit que cet après-midi il serait trop tard. » Un billet de Mme Grand montre aussi que les choses furent arrêtées au dernier moment; on en reproduit l'orthographe avec un religieux respect : « Mon cher voizein le notaire vas venier de bhonneur ce matin pour vous fere siegner le nouvelle acte. Je vous fere avertire ausitau

Le ministre des Relations extérieures aurait pu savoir sans peine où était sa mère en l'année 1802; peut-être le savait-il; il n'avait qu'à s'informer auprès des agents de son ministère à l'étranger. La présence d'une femme portant un nom connu, ayant émigré en même temps que l'archevêque de Reims, frère de son mari, n'était pas difficile à établir.

LA COMTESSE DE TALLEYRAND-PÉRIGORD

Château de Valençay

ille ira aussitot le fere enregistre, et nous dire a quelle heur nous irons à la municipalité où je vous meneré. »

Talleyrand ne se maria pas à la mairie de la future épouse, s'il est exact que celle-ci habitait alors à Épinay-sur-Seine; il se maria à la mairie de sa « division » (quartier), qui s'appelait Fontaine-de-Grenelle et qui faisait partie du xe arrondissement. Cette mairie était située rue de Verneuil; ancienne académie royale (école d'équitation) du sieur Dugier, puis hôtel de Bonville, puis mairie, l'immeuble existe toujours aux numéros 13 et 15; il était à peu près en face de la petite rue Sainte-Marie-Saint-Germain, qui est aujourd'hui la rue Allent.

L'acte de mariage a été donné par Jal, dans son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, d'après la copie qu'il avait prise en 1867 sur les registres de l'état civil; ces registres ont été brûlés dans les incendies de 1871. La reconstitution qui a été faite en 1873 de cet acte de mariage d'après les archives notariales (étude de maître Gustave Rollin) est d'une conformité absolue avec le *Dictionnaire* de Jal. Voici le texte complet de ce document, dont l'authenticité ne peut pas être mise en doute :

Acte de mariage de Charles-Maurice Talleyrand Périgord, âgé de quarante-huit ans, né à Paris, départ. de la Seine, le 2 février 1754; profession : ministre des relations extérieures, demeurant rue du Bacq, à l'hôtel du ministère des relations, fils de Charles-Gabriel Talleyrand-Périgord et d'Alexandrine-Victoire-Éléonore Damas d'Antigny, tous deux décédés, et de Catherine Noël (*sic*) Worlee, âgée de trente-neuf ans, née à Tranquebar, colonie danoise, en Asie, le 21 nov. 1762, dem^t^ sur la commune d'Épinay, dép^t^ de la Seine, fille de Pierre Worlee et de Laurence Allamy, son épouse, tous deux décédés, épouse divorcée de Georges-François Grand par acte prononcé à la mairie du IIe arrondissement de Paris, le 18 germinal an VI (7 avril 1798); en présence de Pierre-Louis Rœderer, d^t^ à Paris, rue du Faub^g^ St-Honoré, n° 63, président de la section de l'intérieur de (*sic*) conseil d'État, âgé de 48 ans; d'Eustache Bruix, dem^t^ à Paris, rue d'Antin, n° 8, Vice Amiral, conseiller d'État, tous deux amis de l'époux; de Pierre Ryel Beurnonville, dem^t^ à Paris rue du Faub^g^ St-Honoré, n° 61, envoyé Extraordinaire

et Ministre plénipotentiaire de la République près la cour de Prusse, âgé de 50 ans; de Pierre-Claude-Maximilien Radix Sainte-Foy, dem^t^ au mont Saint-Martin... propriétaire, tous deux amis de l'épouse, et de monsieur François-Nicolas-Henri-Othon, prince de Nassau-Siegen, étant de présent à Paris, Grand d'Espagne de la première classe, lieut^t^ général au service de Sa Maj. catholique et Amiral au service de l'Empereur de Russie, ami des deux époux, qui ont signé avec nous : c. n. Worlee, ch. maur. Talleyrand, É. Bruix, Rœderer, le g^al^ Beurnonville, le p^ce^ de nassau-siegen, Radix Sainte-Foy, Ad. Duquesnoy.

Les quatre témoins sont des personnages connus, qui faisaient partie de la société ordinaire du ministre. Quant à l' « ami des deux époux, » le prince de Nassau-Siegen, sa carrière militaire avait été fort accidentée; un correspondant du comte d'Antraigues le tient pour un coquin et un vil gueux.

Le mariage civil fut-il suivi d'un mariage religieux?

Rœderer, qui fut l'un des témoins du mariage civil, rapporte que le lendemain les époux durent faire célébrer leur mariage à Épinay-sur-Seine par le curé de cette localité. Les agents de Louis XVIII, dans leurs *Relations secrètes*, parlent aussi en cette circonstance du curé d'Épinay, endroit où habitait alors Mme Grand. Mme de Rémusat dit de son côté que Talleyrand trouva dans un village de la vallée de Montmorency un curé qui consentit à bénir son mariage. De nos jours, l'auteur du *Concordat de 1801*, et l'auteur de *La Vie privée de Talleyrand* admettent, l'un, le fait du mariage, l'autre, sa possibilité, sans apporter, dans l'un et l'autre cas, aucun document à l'appui. Pour nous, nous estimons que le mariage religieux n'a pas eu lieu; il était aussi impossible qu'invraisemblable. Impossible, parce que le ministre ne pouvait obtenir la bénédiction nuptiale, lui qui avait été évêque, qu'en apportant un document émané du Vatican, l'autorisant à se marier; invraisemblable parce que le sacrement du mariage doit être précédé du sacrement de la pénitence, et que certainement Talleyrand n'était pas d'humeur alors à réciter le *Confiteor* aux pieds d'un prêtre.

Ce qui empêche absolument de croire au mariage religieux, c'est l'attitude de Pie VII, lors de son voyage en France en 1804; il refusa que la femme du ministre lui fût présentée. C'est qu'il voyait en elle non une épouse légitime, mais, aux termes du droit ecclésiastique, une concubine. Thibaudeau, qui était préfet des Bouches-du-Rhône, rapporte qu'un prédicateur de la station du carême à Arles en 1805, l'abbé Servat, tonnait en chaire contre les propriétaires de biens nationaux, contre les prêtres mariés, nommément contre Talleyrand, ex-évêque d'Autun. Ce prédicateur n'aurait point déclamé contre Talleyrand, si celui-ci avait reçu le sacrement du mariage. Quant au préfet, il ne songea pas à faire un communiqué pour établir un fait qui n'existait pas; il fit saisir les manuscrits de l'abbé Servat et l'obligea à s'enfuir d'Arles. L'archevêque d'Aix, Champion de Cicé, protesta contre la mesure du préfet, mais il ne désavoua pas les paroles du prédicateur.

Quand on lit, dans l'acte officiel du mariage civil, que les parents du futur époux sont « tous deux décédés », on éprouve un mouvement de surprise, sinon de stupeur.

Il est bien vrai que le père du ministre, comme on le sait, était mort à Paris, le 4 novembre 1788; mais sa mère n'était point morte en 1802. Les recueils du Père Anselme et de Révérend donnent le 24 juin 1809 comme date de son décès, sans indiquer d'ailleurs le lieu de ce décès. Cette date de 1809 figure aussi, toujours sans indication de lieu, au bas d'un portrait d'elle qui est conservé au château de Valençay. Il était indispensable de découvrir l'endroit où mourut la mère de Talleyrand; car c'était le moyen de se procurer un acte d'état civil attestant l'exactitude de la date de 1809.

Il est inutile de faire parcourir au lecteur toutes les pistes qui ont été suivies à Paris et dans diverses villes de province, dans les archives publiques ou privées. Seul importe le résultat de ces recherches; le voici : Alexandrine-Victoire-Éléonore de Damas d'Antigny, veuve de Charles-Daniel de

Talleyrand-Périgord, mourut, à Paris, 36, rue d'Anjou, le 24 juin 1809, dans sa quatre-vingt-unième année. Cela est établi, d'une manière indiscutable, par deux documents : l'un est la déclaration de succession de « dame Alexandrine-Victoire-Éléonore de Damas d'Antigny,... décédée le 25 (*sic*) juin 1809, rue d'Anjou, nº 36 »; l'autre est l'attestation du service funèbre de la mère du prince de Bénévent, qui est ainsi rédigée :

> Le 27 juin 1809 a été présenté le corps de Madame Alexandrine-Victoire-Éléonore de Damas d'Antigny, Ve de Monsieur Charles-Daniel de Talleyrand-Périgord, lieutenant général des armées du Roi et chevalier de ses ordres, décédée le 24 du présent, rue d'Anjou 36, âgée de 80 ans passés.

Où repose le corps de la défunte? Jusqu'ici nos recherches dans les archives du département de la Seine, dans les archives paroissiales, dans les divers cimetières de Paris, dans le cimetière de Valençay, sont demeurées sans résultat. D'ailleurs la découverte de cette sépulture n'ajouterait rien à l'authenticité du décès en date du 24 juin 1809.

Le ministre des Relations extérieures aurait pu savoir sans peine où était sa mère en l'année 1802; peut-être le savait-il; il n'avait qu'à s'informer auprès des agents de son ministère à l'étranger. La présence d'une femme portant un nom connu, ayant émigré en même temps que l'archevêque de Reims, frère de son mari, n'était pas difficile à établir. Une recherche dans les archives de l'ancien duché de Brunswick nous a permis de savoir que l'archevêque-duc de Reims et sa belle-sœur la comtesse de Talleyrand, accompagnés de quatre serviteurs — six personnes en tout, — étaient arrivés à Wolfenbuttel le 18 juillet 1796; ils avaient pris logement chez Drost von Rodenberg, dans une aile aujourd'hui détruite du Petit Château, au numéro 43; ils payaient un loyer mensuel de vingt-quatre *Reichsthaler*.

Les archives du château de Commarin en Bourgogne conservent une lettre de ton mélancolique que la comtesse de

Talleyrand avait pu faire parvenir clandestinement à son frère le marquis de Damas, qui était resté en France. Cette lettre porte pour en-tête : « Château de Wolfenbuttel, duché de Brunswick », sans indication de date, mais bien probablement de l'année 1800. En voici quelques passages; on remarquera que, parlant de divers membres de sa famille, elle évite de rappeler en quoi que ce soit le nom de son fils Charles-Maurice, ministre des Relations extérieures.

« Il est arrivé tant de choses depuis plus de douze ans que je ne serais point étonnée que vous eussiez oublié que vous avez une sœur, qui est à la vérité bien vieille de droit et de fait. Mais il lui reste encore assez de facultés pour être sensible à tout ce qui intéresse les personnes qui lui sont chères. Je vous sais au milieu des vôtres...

« Je suis ici, restée avec un beau-frère respecté et respectable, mais bien éloignée du reste des miens. Je n'ai guère d'espoir de les revoir. Je me flatte quelquefois qu'ils viendront, mais je ne m'attache pas à cette idée pour n'être pas déçue. »

Parlant de sa petite-fille, Mélanie-Xavière de Périgord, fille de son fils Archambaud, qui était née en 1785, elle continuait :

« On dit la petite jolie, et, comme elle a quinze ans, je crois qu'on s'occupera bientôt de la marier. Je ne serai témoin d'aucun des événements qui arriveront à ma famille; la jouissance des sentiments les plus naturels nous sont refusés (*sic*).

« Je ne veux point finir aussi tristement que les circonstances m'y porteraient et, si vous avez un peu de bonheur, je serais bien fâchée de l'altérer. Mille tendresses pour moi à tout ce qui est autour de vous et gardez-en une bonne part. »

Un arrêté du grand juge et ministre de la Justice Régnier, en date du 15 fructidor an XI, 2 septembre 1803, accorda « amnistie pour fait d'émigration à la dame Talleyrand,... vu la déclaration faite le an X^e^ devant le ministre de France

en basse Saxe par la De Ve Talleyrand ( ), demeurant à Wolfenberth (*sic*) ». Elle rentra alors à Paris, où elle devait mourir six ans plus tard. On ne voit pas qu'elle ait repris des relations avec son fils le ministre, dont la conduite avait été et continuait à être pour son cœur de mère et de chrétienne un sujet de profonde tristesse.

Du moment où Talleyrand faisait déclarer, par un officier d'état civil aisément crédule, que sa mère était morte en 1802, il n'y avait pas à s'occuper du rôle qu'elle aurait pu jouer dans son mariage; mais, dans le droit de l'époque, avait-elle un rôle à y jouer?

L'ancien droit français stipulait que les enfants devaient, à tout âge, solliciter pour leur mariage l'avis de leurs parents. Les fils après trente ans, les filles après vingt-cinq avaient bien la capacité de contracter mariage sans le consentement de leurs ascendants; mais ils devaient, à peine d'exhérédation, le demander par deux actes de sommation respectueuse.

Ce régime fut modifié par la loi sur le mariage civil, en date du 20 septembre 1792, qui ne stipulait la nécessité du consentement des parents que pour les fils et filles de moins de vingt et un ans. Le Code civil changea à son tour les conditions de la loi de 1792; mais il ne fut promulgué qu'en 1804. Il en résulte que Talleyrand, qui s'est marié en 1802, n'avait pas à adresser à sa mère des actes respectueux.

Soit. Talleyrand avait pour lui le texte de la loi du 20 septembre 1792; mais, aux yeux des contemporains, comme aux yeux de la postérité, comment expliquer que sa mère n'ait pris aucune part, tout au moins par sa signature et comme l'avait fait un étranger, Nassau-Siegen, à la cérémonie de son mariage civil? L'explication était bien simple : c'est que sa mère était déjà morte. La comtesse de Talleyrand eut-elle jamais connaissance de ce mensonge officiel? C'est peu probable. Cette douleur lui fut sans doute épargnée; catholique sincère, convaincue que son fils avait toujours le caractère indélébile du prêtre et de l'évêque, le scandale était déjà

suffisant pour elle de savoir qu'il avait pris pour femme une aventurière.

Une dernière observation de fait sur le faux en écritures publiques auquel le maire Duquesnoy a apposé sa signature. On pourrait s'étonner de voir que la mention du double décès des ascendants n'est pas suivie de l'indication des lieux et dates de ces décès. Il paraît que les instructions données aux officiers de l'état civil n'exigent pas cette double indication.

La belle Indienne était arrivée à ses fins; elle avait changé de nom devant l'officier d'état civil; elle était à présent la citoyenne Talleyrand, ce qui lui permettra d'être un jour la princesse de Bénévent, puis la princesse de Talleyrand. Du coup, dès que le mariage eut été officiellement annoncé, les répugnances des femmes du corps diplomatique disparurent comme par miracle; les salons de l'hôtel de la rue du Bac reçurent toutes les visites qui pouvaient satisfaire sa vanité. Cependant sa tranquillité d'esprit n'était point complète : les hasards d'une réception pouvaient l'amener à rencontrer son ancien mari et, bien que sa situation fût à présent régulière, cette possibilité ne laissait pas de lui être désagréable.

Lors du divorce, prononcé, comme on l'a vu, le 7 avril 1798, on avait fait à M. Grand la promesse d'une place honorable; il restait à tenir cette promesse au plus tôt, de manière à se débarrasser d'un personnage qui pourrait être gênant. Le ministre des Relations extérieures eut l'idée de s'adresser à son collègue de La Haye, le secrétaire d'État Van der Goes; on sait que, depuis la création de la République Batave, le gouvernement néerlandais prenait, pour ainsi dire, son mot d'ordre à Paris. Pour activer les choses, la femme qui allait bientôt porter le nom du ministre écrivit à Van der Goes le 3 fructidor an x, 21 août 1802, en ces termes qui étaient la plus chaude des recommandations : « M. de Talleyrand m'autorise à vous mander qu'il vous aura une obligation particulière de ce que vous ferez pour moi en cette occasion. »

Van der Goes comprit à merveille ce qu'on attendait de lui, à savoir l'éloignement de l'ancien mari. Il fit nommer M. Grand conseiller privé extraordinaire au Cap de Bonne-Espérance, avec un traitement annuel de deux mille florins. Mme de Talleyrand fut pleinement satisfaite; elle adressa à Van der Goes, le 1er vendémiaire an XI, 23 septembre 1802 — c'était treize jours après son mariage, — une lettre de remerciements; elle y joignait un témoignage assez naïf de sa joie d'avoir été épousée devant M. le Maire : « Vous observerez, au nom que mon union avec monsieur de Talleyrand me donne le droit de porter, combien la tendre et sincère affection de cet *aimable* ami m'a rendue la plus heureuse des femmes. »

Cependant Grand ne se hâtait pas de quitter l'Europe; il ne se souciait pas beaucoup d'être déporté, même avec un beau titre, au bout de l'Afrique australe. Alors Mme de Talleyrand, qui ne se sentait pas en paix, écrivit de nouveau, le 10 décembre 1802, au ministre néerlandais :

« Monsieur, je ne veux pas tarder davantage à vous remercier de votre obligeance et de tout ce que vous avez bien voulu faire pour M. G. à ma demande.

« L'empressement et la grâce que vous y avez mis me prouvent, monsieur, que l'on ne compte pas en vain sur votre amitié, et cela m'autorise à vous demander un nouveau service : c'est celui de faire enjoindre à M. G. de s'embarquer sans délai, étant tout à fait inconcevable qu'il prolonge son séjour à Amsterdam, où il est déjà depuis un mois *fort mal à propos*.

« Je vous serai donc très obligée de vouloir bien lui faire parvenir le plus tôt possible (chez Messrs. R. et Th. de Smeth, à Amsterdam) l'ordre pour son embarquement, vous priant, monsieur, de recevoir d'avance tous mes remerciements à cet égard et d'agréer l'assurance de ma plus parfaite considération. — TALLEYRAND-PÉRIGORD, née WORLÉE. »

Le conseiller privé extraordinaire prit enfin le parti de s'embarquer pour sa destination lointaine. Van der Goes en

informa Mme de Talleyrand le 21 décembre (1802). Nouvelle lettre de celle-ci, en date du 13 nivôse an XI, 3 janvier 1803; ses remerciements, faciles à comprendre, prennent un ton officiel :

« M. de Talleyrand, aussi sensible que je le suis à vos bons procédés, me charge de vous réitérer tout ce que je vous ai mandé déjà de ses dispositions et de son désir de vous donner des preuves de son attachement et de sa considération. »

Mme de Talleyrand pouvait se réjouir de savoir son repos assuré pour longtemps; un fonctionnaire ne refait pas la traversée du Cap à Amsterdam pour le premier prétexte venu; des mois, sinon des années, allaient s'écouler pour elle dans une quiétude parfaite. Mais voici que des bruits fâcheux ne tardent pas à se répandre. On parle, comme d'une chose imminente, de la rupture de la paix d'Amiens; si le fait se produit, le premier acte du gouvernement anglais ne sera-t-il pas de courir sus à tous les bâtiments, aussi bien hollandais que français? M. Grand sera peut-être arrêté par un corsaire britannique et ramené en Europe. Ou encore, les Anglais peuvent faire une descente au Cap, qui aura les mêmes résultats. Enfin les inquiétudes de Mme de Talleyrand durent commencer à se calmer, quand elle reçut de son obligeant correspondant de La Haye la lettre qui suit (elle ne porte point de date) :

« M. de Marivault... a été porteur de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date du 8 germinal (29 mars 1803). J'y ai vu avec peine, madame, que vous nourrissiez des inquiétudes sur nos affaires au Cap de Bonne-Espérance et, par conséquent, sur le sort de M. Gr., qui s'y trouve. » Il lui fait savoir que la colonie du Cap a été complètement évacuée par les Anglais; les Hollandais en sont seuls les maîtres. « Rassurez-vous donc, madame, et veuillez vous persuader que je continuerai à prendre le plus vif intérêt au sort de M. Gr., quel que puisse être celui du Cap. »

En échange du service qu'il a rendu à Mme de Talleyrand depuis le début de cette singulière négociation, le ministre

hollandais s'adresse à elle pour lui demander de faire revenir son époux et le Premier Consul sur les sentiments peu favorables qu'ils ne prenaient pas la peine de dissimuler à l'égard de la République Batave. En employant un mot dont elle s'était servie dans sa lettre du 23 septembre 1802, il ajoutait : « Ah! madame, si vous pouviez faire comprendre ces vérités à l'homme que vous adorez, que j'estime et honore, à l'*aimable* M. de Talleyrand, combien vous soulageriez ma patrie épuisée et souffrante!

« En vous priant d'agréer pour vous, madame, et pour M. de Talleyrand, les assurances de ma considération distinguée, j'ai l'honneur de me dire... »

La femme du ministre des Relations extérieures eut sans doute un mouvement de vanité, quand elle vit qu'on recourait à son influence dans une question diplomatique; en réalité, son influence était comme nulle.

Qu'advint-il de son premier époux? Quand mourut-il? Repose-t-il dans un cimetière de l'Afrique australe? Mme de Talleyrand n'eut cure de ces détails, qui avaient pour elle bien peu d'intérêt, à présent que la loi française lui avait assuré une situation régulière dans le bel hôtel de la rue du Bac.

BOURBON-L'ARCHAMBAULT

On aimerait à savoir si le mariage de Talleyrand avec son amie fit naître en lui des sentiments nouveaux. Il est bien probable que non; il connaissait trop depuis quatre ans la femme, aussi belle qu'insignifiante, qu'il avait accueillie dans son hôtel de ministre. Il s'était résigné à une cérémonie officielle, comme à l'inévitable; du moins, elle avait eu un avantage qu'il ne pouvait pas ne pas apprécier : elle l'avait débarrassé enfin des importunités dont Mme Grand ne cessait de l'assaillir, à cause de son impatience d'être promue au rang d'épouse légitime. A présent, il avait la paix dans son intérieur.

Quelques années plus tôt, quand il avait été question pour lui de faire partie du gouvernement comme ministre du Directoire, une dame de ses amies lui avait adressé ce mot dénué de bienveillance : « Allez, l'abbé, que cela ne vous inquiète pas. Vous avez de la boue jusqu'au cou; qu'importe que vous vous en mettiez par-dessus la tête? » Le mot fut répété à propos de son singulier mariage. Pour lui, il laissa dire, sans y attacher autrement d'importance. On sait que ce fut une règle dont il ne se départit jamais, de ne pas relever les opinions désobligeantes qui pouvaient s'exprimer sur son

compte; il s'était fait de l'impassibilité une règle absolue. La cérémonie du 10 septembre avait pu attirer des critiques; quant à lui, il y vit un avantage non équivoque, d'être une bonne fois et pour toujours « déprêtrisé et désépiscopisé ». C'était l'expression dont le nouvel archevêque de Bordeaux, Monseigneur d'Aviau, s'était servi à son égard, d'ailleurs sans esprit d'ironie. Comment Talleyrand ne se serait-il pas réjoui d'avoir rompu pour toujours avec une situation qui n'avait cessé de lui être odieuse?

Grand seigneur comme il l'était, se distinguant ainsi de la plupart des collaborateurs du Premier Consul qui s'étaient formés eux-mêmes en quelques années, le ministre des Relations extérieures sut toujours être le maître de maison accompli, et parce qu'il était lui-même et parce que ses fonctions le mettaient en rapports avec l'élite de la société parisienne et de la société internationale.

Les réceptions de l'hôtel de la rue du Bac brillèrent toujours d'un éclat exceptionnel; elles contribuèrent à la réputation d'élégance dont Paris jouit alors auprès des étrangers. Mme de Cazenove d'Arlens, qui était d'origine suisse et qui avait épousé un officier hollandais au service de la France, se trouvait à Paris au début de l'année 1803. Elle ne manqua pas de faire visite rue du Bac. « La cour de l'hôtel des Relations extérieures, dit-elle, était si pleine de carrosses que l'on ne pouvait y entrer; il fallait en laisser ressortir. J'arrive, je monte le grand escalier, rempli de fleurs. » Elle n'avait jamais encore vu le ministre; quand elle l'aperçut, il lui produisit l'effet le plus singulier. « Une figure, dit-elle, qui me parut celle d'un mort habillé d'un habit de velours rouge, avec une large broderie en or; grande veste, manchettes, épée, grande coiffure. C'était le ministre, c'était M. de Talleyrand. Ah! quelle mine! Sur ce visage de mort, on trouve la physionomie fine et spirituelle de l'évêque d'Autun. » Ce n'est qu'une esquisse; mais, en quelques mots, elle montre le personnage tel qu'il était et dont Napo-

léon devait dire à Sainte-Hélène : « Le visage de Talleyrand est tellement impassible qu'on ne savait jamais y rien lire. »

Mme de Cazenove continue à décrire le spectacle qu'elle avait sous les yeux. « Je traverse ensuite un grand et éblouissant salon où était Mme de Talleyrand... Elle est grande, belle, bien mise, mais son secret est écrit sur son visage : bêtise et vanité. » La réputation de la maîtresse de la maison d'avoir fort peu d'esprit était bien établie. Notre étrangère ajoute cet autre trait : « Le plaisir de porter un grand nom, d'occuper une grande place, lui tourne la tête. Elle craint toujours d'être trop polie et s'épargne cet embarras en ne l'étant pas du tout. » Avec cette affectation d'impolitesse, il est probable que les invités ne lui prêtaient pas beaucoup d'attention.

Les salons regorgeaient de monde. « Tous les ambassadeurs résidant à Paris, tous les princes, toutes les princesses, les femmes qui veulent se maintenir dans ce régime-ci sortaient et entraient et venaient courber leurs fronts : les hommes en habits brodés, avec leurs ordres, les femmes en robes de velours, beaucoup de satin blanc et des robes de crêpe blanc; d'autres en robes de dentelles noires; beaucoup de diamants. »

Le whist était la distraction favorite du ministre. Il devait y rester fidèle toute sa vie; il jouait aussi avec passion à un jeu de dés, importé d'Angleterre, qu'on appelait le creps; il y engageait des sommes considérables. La duchesse de Luynes recevait fréquemment Talleyrand dans son hôtel de la rue Saint-Dominique; il y retrouvait la société de ses amies, telles que Mme de Vaudémont, Mme de Jaucourt, Mme de Laval; on était assuré de les trouver presque toujours avec lui. Mme de Cazenove d'Arlens s'étonnait de voir auprès du ministre un cercle de personnes dont elle n'aurait pas voulu elle-même faire sa société. « Quel pays, dit-elle, où l'on n'a pas besoin de s'estimer pour passer sa vie ensemble! »

Chateaubriand, à qui le *Génie du christianisme*, si opportunément publié, avait donné un grand crédit auprès du

Premier Consul, venait d'entrer dans la carrière diplomatique, comme premier secrétaire à l'ambassade de France à Rome. A cette occasion, il fut invité à dîner chez le ministre des Relations extérieures, des services duquel il dépendait désormais directement. Il a noté, dans ses *Mémoires*, ce souvenir, qui est du mois de mai 1803 : « Talleyrand, dit-il, est demeuré tel dans mon esprit qu'il s'y plaça au premier moment. Au reste, ses belles façons faisaient contraste avec celles des marauds de son entourage; ses roueries avaient une importance inconcevable. » Ce sont les premiers traits d'un portrait que le grand écrivain achèvera plus tard et dans lequel il se montrera si dur, sans être nécessairement injuste. Il est vrai que peu de natures et de carrières furent aussi dissemblables que celles de Talleyrand et de Chateaubriand.

Les salons de la rue du Bac servaient aux réceptions officielles du ministre; c'était là, dans ce cadre somptueux, qu'il recevait le corps diplomatique et les personnages d'apparat de passage à Paris. Quand les circonstances officielles ne l'y obligeaient pas, il aimait mieux se retrouver dans son hôtel de la rue d'Anjou. Mme de Talleyrand y tenait son salon; quelle que fût son indigence d'esprit, il était comme nécessaire de se faire voir d'elle. Le bruit courait que le Premier Consul n'avait pas voulu la recevoir aux Tuileries, parce qu'elle avait touché quatre cent mille francs de marchands génois pour une négociation; malgré tout, elle pouvait rendre service à des étrangers en disant un mot à son mari.

Quant au ministre, même rue d'Anjou, il demeurait d'un abord difficile; il aimait à s'enfermer dans le silence. Ses intimes étaient toujours les mêmes : Montrond, Choiseul-Gouffier, Sainte-Foy, La Vaupalière, celui-ci un ami de M. de Vaudreuil, le prince de Nassau qui, comme on le sait, avait signé à l'acte de mariage, Narbonne, Des Renaudes, qui était associé d'une manière étroite à la vie de l'ancien évêque. La duchesse d'Abrantès n'a point omis de parler de ces réunions de la rue d'Anjou, dont le whist et le

creps étaient les plaisirs préférés. Ces soirées se terminaient souvent à une heure tardive; on se mettait à souper vers deux heures du matin, on ne se séparait qu'à quatre ou cinq heures. Les femmes ne manquaient pas à ces réunions, ainsi Mlle de Coigny, Mmes Junot, Duroc, Savary, Lauriston.

En somme, qu'il reçût officiellement rue du Bac ou à titre privé rue d'Anjou, Talleyrand montrait des qualités de maître de maison; elles n'étaient pas communes dans la société du Consulat où, malgré les efforts de Bonaparte et surtout de Joséphine, les mœurs avaient encore conservé un certain caractère de rudesse.

Le ministre réunissait aussi de temps à autre ses invités à la Tuilerie, sa maison de campagne d'Auteuil.

Le nom de Mme de Staël ne figure pas parmi les noms des femmes qui fréquentaient les salons de la rue d'Anjou. Cependant elle avait rendu à Talleyrand les plus grands services; on se rappelle toutes ses démarches, à l'époque du Directoire, pour le faire entrer au ministère. Mais le ministre avait vite oublié son ancienne amie; on disait qu'il la trouvait trop passionnée. Mme de Staël ne négligea pas de le mettre dans son célèbre roman *Delphine;* c'était en 1802, quelques semaines après le mariage qui avait attiré l'attention publique sur le ministre des Relations extérieures.

Delphine eut un grand succès. Le talent de l'auteur n'en fut pas la seule cause; les lecteurs trouvèrent des ressemblances, qui n'étaient point douteuses, entre divers personnages du roman et des contemporains; leur curiosité en fut excitée. Ainsi il était facile de reconnaître le personnage de Talleyrand dans le caractère de Mme de Vernon et le personnage même de l'auteur dans le caractère de l'héroïne qui a donné son nom au roman. Mme de Staël dépeint ainsi Mme de Vernon : « Dans le fond de son cœur elle n'aimait rien, ne croyait à rien, ne s'embarrassait de rien; sa seule idée était de réussir, elle et les siens, dans tous les intérêts dont se composent la vie du monde, la fortune et la considé-

ration. » Il est certain que ces traits convenaient à merveille au ministre que les scrupules n'avaient jamais empêché de poursuivre sa fortune. Dans un autre passage, Mme de Vernon se dépeint en ces termes : « Personne ne s'est occupé de moi dans mon enfance. [Talleyrand, on le sait, aimait à accréditer ce bruit.] Je renfermai en moi-même tout ce que j'éprouvais; j'acquis de bonne heure ainsi l'art de la dissimulation, et j'étouffai la sensibilité que la nature m'avait donnée... J'ai vécu pénétrée d'un profond mépris pour les hommes, d'une grande incrédulité sur toutes les vertus, comme sur toutes les affections. » Là encore, il était facile de reconnaître l'ancien ministre du Directoire, devenu le ministre du Premier Consul.

Talleyrand se vengea des portraits de son ancienne amie par cette épigramme : « On dit que Mme de Staël nous a représentés tous les deux dans son roman, elle et moi déguisés en femmes. » Le bruit courut que la pseudo-Mme de Vernon avait fait refuser à son ancienne amie la permission de revenir à Paris. Mme de Staël commençait avec la police consulaire les conflits qu'elle allait continuer avec la police impériale et qui ne devaient cesser de tourner à son désavantage. Quelques mois plus tard, le 1er novembre 1803, l'auteur de *Delphine* se trouvait à Metz; de cette ville, elle écrivait à son père, avec qui elle était en grande confidence : « M. de Talleyrand, dans un dîner qui a suivi mon départ, a dit beaucoup de bien de moi devant tout le monde. Quelle cruelle comédie! »

En 1803, une nièce du ministre, Mélanie-Xavière de Périgord, fille de son frère Archambaud, épousa Just de Noailles; celui-ci devait être un jour chambellan de l'Empereur, comme tant de membres de l'ancienne noblesse. Le mariage unissait deux familles historiques, et il était une preuve de la considération dont le nom de Talleyrand jouissait dans la société du temps. Cependant il y eut une personne pour ne pas le trouver à sa convenance et pour ne pas dissimuler son

Talleyrand faisait sa cure annuelle aux eaux de Bourbon-l'Archambault. La saison dans cette station hydrothérapique du département de l'Allier fut une habitude dont il se fit comme une règle; de 1803 à 1832, on l'y retrouve presque à chaque été.

BOURBON-L'ARCHAMBAULT

Bibliothèque Nationale, Cabinet des Estampes

mécontentement; ce fut l'ancienne Mme Grand elle-même. « Cette alliance, disait-elle, n'est point honorable pour nous; car qu'est-ce que la famille de Noailles auprès de la maison de Périgord? » On ne se serait certes pas douté qu'elle avait des degrés dans l'aristocratie un sens si chatouilleux.

On rapporte d'elle, vers la même époque, un mot qui est de nature à consacrer sa réputation de sottise et à montrer que cette sottise devait être, avant tout, la sottise d'une parvenue. Elle faisait compliment à la femme de l'ambassadeur d'Angleterre d'un collier de diamants que portait celle-ci et du prix très élevé qu'il devait représenter. « Le prix, répondit l'ambassadrice, n'est pas exorbitant, et surtout il n'est pas tel que M. de Talleyrand ne puisse très bien, et sans se gêner, vous faire un cadeau semblable. — Ah! mon Dieu, madame, s'écria-t-elle, comme vous vous trompez! Croyez-vous donc que j'aie épousé le pape? » Si cette naïveté est historique, il serait difficile d'imaginer quelque chose de mieux.

Il faut reconnaître à Talleyrand une véritable force de caractère ou, si l'on préfère, une singulière indifférence pour avoir promu au rang d'épouse une compagne de cet acabit. Quand ses déplacements n'avaient pas de caractère officiel, il l'emmenait avec lui; ainsi, quand il allait faire sa cure annuelle aux eaux de Bourbon-l'Archambault.

La saison dans cette station hydrothérapique du département de l'Allier fut une habitude dont il se fit comme une règle; de 1803 à 1832, on l'y retrouve presque à chaque été. Pendant son absence, il se déchargeait des affaires sur son intérimaire; il avait ainsi la liberté de se donner tout entier, sauf imprévu, à son traitement de bains et de douches. Il se plaisait à répéter qu'il devait à ces eaux la vigueur de son corps et la verdeur de son esprit. Il terminait une lettre au Premier Consul (Bourbon-l'Archambault, 19 août 1803) par ces mots sur le bon effet des eaux : « Je ne puis pas douter de leur efficacité pour moi; et mon traitement accompli après la vingt et unième douche, c'est-à-dire au 1er septembre,

je retournerai près de vous plus heureux, me sentant plus capable de vous servir. »

Personnage illustre, dont la présence était pour la station la plus efficace des réclames, il recevait de la compagnie fermière des égards particuliers; il obtint de faire disposer pour son usage personnel une grande piscine, qui continue à s'appeler le Bain du Prince. Il habita à Bourbon divers logis, notamment une maison encore existante place des Capucins, qu'on appelle aujourd'hui *Logis Sévigné* et à laquelle est attenant le Pavillon Talleyrand; ces deux mots se lisent toujours sur la façade. Dans le logis Sévigné, il avait pour salon une vaste chambre, qui avait été la chambre à coucher de la princesse de Conti et qui, en souvenir de cette princesse du sang, avait reçu un écusson fleurdelisé. Il habita aussi dans une autre maison de la place des Capucins, complètement reconstruite en 1873 et que l'on appelle l'hôtel Montespan. Enfin une troisième maison, près de l'église paroissiale, le Prieuré, ancien couvent de Bénédictines, lui servit de demeure.

Pendant les trois ou quatre semaines de sa saison, cette localité du Bourbonnais, somnolente le reste de l'année, connaissait une vie inaccoutumée. Talleyrand était, en effet, entouré de toute une petite cour : c'étaient des familiers qui l'avaient accompagné de Paris, ou des personnages de la région qui ne voulaient point manquer l'occasion de se faire connaître et de se faire recommander en haut lieu. Il les recevait tout en jouant au whist, et, s'il ne les écoutait pas d'une oreille très attentive, il retenait en gros ce qu'ils désiraient.

Le docteur Faye, médecin des eaux, était assidu auprès de son client. Il avait la manie de farcir sa conversation de citations latines, qui le plus souvent étaient sans intérêt. La malice de Talleyrand était de faire croire aux dames présentes que le latin du docteur bravait l'honnêteté; il aurait été impossible de leur en donner la traduction sans les faire rougir. Ainsi, un jour où le docteur venait de citer : *Plus ære*

vivimus quam cibo, il se refusa à donner la traduction en français, pour ne pas scandaliser les honnêtes dames. Le barbier de Bourbon venait le raser tous les jours, et le figaro lui servait tous les cancans du cru.

Parmi les hôtes qui fréquentaient Talleyrand à Bourbon. il y avait un abbé Grouin de La Romagère, que l'abbé de Périgord avait connu dans les premiers temps de sa carrière ecclésiastique et qui était devenu curé dans un chef-lieu de canton du voisinage. C'était un joyeux vivant, qui chantait volontiers telle chansonnette de sa façon. Il le fit un jour d'une manière assez leste, à propos de nouveaux mariés dont il venait de bénir le mariage :

D'abord le contrat du notaire,
Puis le sermon de La Romagère,
Tout le matin.
On dormait mal sur une chaise,
Au lit on le fit plus à l'aise
Le lendemain.

Les assistants éclatèrent de rire; pour Talleyrand, avec son sérieux immuable, il se tourna vers d'Hauterive, qui l'avait accompagné aux eaux : « Vous avez entendu l'abbé; il faut le faire évêque. » Les noirs sourcils de d'Hauterive ne s'en froncèrent ni plus ni moins, et l'anecdote veut que La Romagère ait reçu un jour la mitre et la crosse.

A Bourbon comme partout, Talleyrand n'était jamais sans quelque belle amie qui lui tenait compagnie. En 1803, c'était Mme de Bonneuil, dont le gendre Regnault de Saint-Jean-d'Angély était l'un des personnages en vue du Consulat. Elle avait une soixantaine d'années; on disait qu'elle avait eu les faveurs du ministre et qu'elle avait rempli auprès de plusieurs cours du Nord des missions qui demandaient beaucoup d'habileté. Elle passait pour avoir la plus étonnante conversation, de nature à rappeler celle qui avait fait la célébrité de Ninon de Lenclos.

Parmi les familiers du ministre à Bourbon, on citait un

gentilhomme limousin de l'Ancien Régime, le baron de Saint-Étienne, qui avait été l'un des écuyers de Louis XVI. Talleyrand avait pour lui une affection et une estime particulières; il le recevait toujours à Paris dans son hôtel. Cette intimité très grande n'empêchait pas Saint-Étienne de parler du passé et de l'ancienne Cour avec une sympathie que le temps n'avait point diminuée. Il est probable que dans ces circonstances Talleyrand avait le bon goût de se taire et de laisser parler son hôte.

Pour le ministre, il faut ajouter que la saison de Bourbon était pour lui une période de détente. Il y montrait une facilité d'accès et un agrément de conversation qu'on ne lui connaissait guère autre part. L'un des jeunes secrétaires du cabinet, qui l'avait accompagné en 1803, parle du plaisir inexprimable des soupers de Bourbon-l'Archambault. Talleyrand, rapporte-t-il, « se livrait au charme de penser tout haut; on aurait dit un grand enfant savourant les heures de la récréation ». Le « grand enfant » racontait son plaisir quand on cassait de belles assiettes chez le chevalier d'Azara, ambassadeur d'Espagne. Allait-il dîner chez cet ambassadeur? Il recommandait parfois aux valets qui servaient à table de briser quelque chose de prix, « pour voir se contracter la figure du vieil et noble Espagnol », qui était très avare. Talleyrand lui avait demandé trois livres de chocolat; Azara fit livrer les trois livres de la denrée précieuse, dont l'Espagne avait alors à peu près le monopole; mais à l'envoi il avait joint la facture. Sur quoi le ministre de Bonaparte avait décidé de mettre à mal la vaisselle de l'hidalgo.

En 1803, Talleyrand et sa femme avaient emmené à Bourbon-l'Archambault une petite fille, de quatre à cinq ans, à laquelle ils étaient très attachés. On ne connaissait d'elle que son prénom, Charlotte. On aurait pu l'appeler Charlotte la Mystérieuse; car on ne savait rien sur ses origines.

On disait qu'elle était la fille de Talleyrand ou la fille de

sa femme. On disait aussi qu'elle était la fille d'un émigré d'un très grand nom, d'une famille de maréchaux réfugiée en Angleterre, qui avait été complètement ruinée par la Révolution; le père avait confié Charlotte à Talleyrand, avec qui il avait été très lié. On lui a donné pour mère Charlotte de Lorraine, l'une des filles de la comtesse de Brionne, dont l'abbé de Périgord passait pour avoir été l'amant; comme Charlotte de Lorraine mourut en 1786 et que la petite Charlotte était, en 1803, dans sa cinquième année, cette parenté n'est pas possible. On lui a donné encore pour parents le comte de Beaujolais, frère de Louis-Philippe, et une amie de la princesse de Talleyrand. Comment Talleyrand, ministre du Directoire ou ministre du Consulat, aurait-il adopté la fille naturelle d'un prince de la maison d'Orléans? Comment aurait-il montré pour Charlotte une sollicitude et une affection qui témoignent de sentiments beaucoup plus profonds que pour une fille adoptive? Comment enfin Charlotte et son mari, le baron Alexandre-Daniel de Talleyrand-Périgord qu'elle épousa en 1820 dans sa vingt-deuxième année, n'auraient-ils pas fait état, après l'avènement de Louis-Philippe, de cette origine princière, si elle avait été la nièce du roi des Français?

Le seul document officiel que nous ayons pu découvrir sur Charlotte, au prix de recherches nombreuses et persévérantes, est son acte de décès; elle mourut en Italie, à Florence, le 22 janvier 1873, ayant survécu près de trente-quatre ans à son mari. Son acte de décès la qualifie ainsi : « Madame la Baronne Charlotte de Talleyrand-Périgord, âgée de soixante-quinze ans, propriétaire, née et domiciliée à Paris, citoyenne française, fille de parents inconnus, *figlia di genitori incogniti*, veuve d'Alexandre de Talleyrand-Périgord. »

D'après cet acte mortuaire, la naissance de Charlotte, à Paris, se place en l'année 1798. A cette date, le ministre était dans la lune de miel de ses amours avec Mme Grand. Qui sait si celle-ci n'est pas la mère de l'enfant? Tout porte à le supposer. Les deux amants se décidèrent à donner à leur

fille un prénom qui fît penser au père, sans qu'il y ait jamais eu une reconnaissance de paternité.

La première mention que l'on rencontre de la petite Charlotte se place en 1803. La fillette est dans sa cinquième année; elle est avec Talleyrand et sa femme aux eaux de Bourbon-l'Archambault. Elle apprend à lire; ce qui ne va pas sans scènes de larmes, de sa part bien entendu et de la part aussi de Mme de Talleyrand, qui pleure avec une facilité digne d'Artémise. Pour Talleyrand et d'Hauterive, ils assistaient à ces scènes d'intérieur sans sourciller.

Le ministre fit élever Charlotte avec un soin particulier. Il lui donna pour professeur de musique le membre de l'Institut Gossec, connu par ses hymnes en faveur de la Révolution et par ses opéras. Il chargea de son éducation générale un Breton, Charles Fercoc, qui fut plus tard bibliothécaire du château de Valençay, professeur de philosophie et de mathématiques au lycée Napoléon, aujourd'hui Henri-IV.

Pendant l'une de ses saisons de Bourbon-l'Archambault, probablement dans les premières années de l'Empire, Talleyrand écrivit à Charlotte, qui était restée à Paris, cinq ou six billets; ils sont d'une rare insignifiance, mais ils montrent que leur auteur portait à cette petite fille un intérêt tout particulier, non pas l'intérêt d'un protecteur, mais peut-être l'intérêt d'un père : « Où êtes-vous? Que faites-vous? Il fait beau ici. Je prends mes douches. Je compte partir à telle date », et autres banalités, ou encore : « Vous rappelez-vous quand vous étiez ici avec moi? »

Les originaux de ces billets se trouvaient rue Saint-Florentin, à la suite de la saisie des papiers que le prince avait fait faire au domicile de sa femme rue de Bourbon, aujourd'hui rue de Lille, à la mort de celle-ci, en 1835. Il est probable qu'il avait fait transporter alors, de la rue de Bourbon à la rue Saint-Florentin, un grand nombre de papiers qu'avait conservés sa femme et qu'il avait intérêt à posséder lui-même ou à détruire.

La duchesse de Dino fit de sa main des copies de ces billets; elle les envoya à Monseigneur Dupanloup, en les accompagnant de ces mots : « Vous voyez combien il était bon avec les enfants. » Il eût été peut-être plus juste de dire : « Vous voyez combien il était bon avec son enfant. » A propos des sentiments que Talleyrand montra plus tard pour sa petite-nièce Pauline de Périgord, fille de la duchesse de Dino, qui fut depuis comtesse de Castellane, Sainte-Beuve a écrit : « S'il y a eu un bon côté dans M. de Talleyrand arrivé à l'extrême vieillesse, ç'a été ce coin d'affection pure. » Ce bon côté — constatons-le avec plaisir — existait déjà chez lui dès l'âge de la maturité; c'était l'affection qu'il avait pour Charlotte enfant et qu'on lui verra pour Charlotte jeune fille.

VALENÇAY

De Bourbon-l'Archambault, le 2 fructidor an XI (20 août 1803), Talleyrand écrivait au Premier Consul :

« Général, je vous prie de me permettre de passer par Valençay pour retourner à Paris. Ce détour extrêmement utile pour mes affaires n'allonge mon voyage que de vingt-cinq lieues. Je vous demande la permission d'y rester deux jours... Le retard, y compris le voyage, n'est juste que de trois jours. Les eaux continuent à me faire un bien remarquable. — Si vous me permettez de passer par Valençay, je crois que le vieux Cobenzl, qui est un coureur de vieux châteaux, y viendra vingt-quatre heures.

« Je vous prie, Général, de recevoir avec votre bonté ordinaire l'assurance de mon profond respect. »

La permission arriva tout de suite. Aussi, dès que le traitement fut fini le dernier jour du mois d'août, le ministre se mit en route avec toute sa colonie et M. de Tournon, le futur préfet de Rome, qui était venu le rejoindre à Bourbon. Le 1er septembre, il arrivait à Valençay.

Bonaparte voulait que son ministre des Relations extérieures pût réunir dans un beau château les étrangers de distinction, comme Choiseul l'avait fait à Chanteloup d'une

manière officielle, avant son exil. Il dit un jour à Talleyrand : « Je veux que vous achetiez une belle terre, que vous y receviez brillamment le corps diplomatique et les étrangers marquants, qu'on ait envie d'aller chez vous, et que d'y être prié soit une récompense pour les ambassadeurs des souverains dont je serai content. » M. de Luçay, qui appartenait à la maison du Premier Consul, était présent à cette conversation; il proposa au ministre son château et sa terre de Valençay, qui étaient devenus pour lui des charges trop lourdes. La somme qu'il demandait dépassait les disponibilités du ministre. Aussi l'affaire risquait de ne pas aboutir; mais le Premier Consul, qui désirait à la fois être utile à M. de Luçay et agréable à son ministre, fit don à celui-ci de l'excédent nécessaire.

L'acte de vente fut signé à Paris le 17 floréal an XI (7 mai 1803), chez les notaires Raguideau de La Fosse et Chodron. Ce dernier passait pour être le compère de Talleyrand; on disait qu'il avait gagné dans ses rapports avec lui une soixantaine de mille francs de rente. Voici quelques lignes de l'acte notarié :

Par-devant Maurice-Jean Raguideau et Claude Chodron, notaires à Paris, furent présents : Jean-Baptiste-Charles Legendre Luçay, l'un des préfets du palais du gouvernement, et dame Jeanne-Charlotte-Félicité Papillon d'Autroche, son épouse, de lui autorisée à l'effet des présentes, demeurant à Paris, rue d'Anjou, faubourg Saint-Honoré, n° 969, lesquels vendent, cèdent et délaissent... à Charles-Maurice Talleyrand-Périgord, ministre des Relations extérieures, demeurant à Paris à l'hôtel des Relations extérieures, rue du Bac, à ce présent, acquérant pour lui, ses héritiers et ayants cause, les terres de Valençay, Luçay et Veuil, département de l'Indre, consistant...

Et, en outre, ladite vente faite moyennant le prix et somme de seize cent mille francs, deniers aux vendeurs, et produisant intérêts à compter de ce jour sur le pied de cinq pour cent par an, payables par semestre et diminuant à fur et à mesure des paiements qui seront faits sur le capital. Le taux fixé ne pourra éprouver aucune diminution pour quelque cause que ce soit Sur la somme ci-dessus l'acquéreur paiera 375.324 fr. 80 de créance à Mme Bérenger [sœur du comte de Luçay],... remariée à M. de Grimaldi.

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leurs demeures susdites, auxquels lieux ils consentent la validité de tous actes et exploits qui y seront faits et signifiés, nonobstant changement de demeure.

Fait à Paris ès demeures des parties le dix-sept floréal an onze de la République et ont signé, après lecture faite. »

La duchesse de Dino avait fait établir, du vivant du prince de Talleyrand, un « Tableau indicatif de la terre de Valençay »; elle l'a inséré en tête de sa *Notice sur Valençay*, publiée en 1848. La terre de Valençay s'étendait alors sur vingt-trois communes du département de l'Indre et couvrait une superficie de 19.471 hectares 52 ares 86 centiares. Les trois chiffres les plus élevés sont ceux des bois (7.562 hectares), des bruyères et terres incultes (6.400), des terres labourables (4.761). Les plus grandes étendues de bois se trouvent sur les communes de Valençay (1.988 hectares), de Vicq-sur-Nahon (916), de Luçay (894), de Villantrois (881). Pour les terres labourables, Luçay en possède 1.563 hectares, Valençay 682, Varennes 634, Veuil 497, Poulaines 450. Le parc seul, directement attenant au château, couvre, avec le potager, la garenne et la petite localité de Bréviande, à trois kilomètres au sud-est de Valençay, une superficie de 152 hectares.

Sur la route qui court entre Selles-sur-Cher au nord et Châteauroux au sud, à quarante kilomètres de Châteauroux, s'élève au-dessus du Nahon, sur un plateau assez accidenté, le chef-lieu de canton de Valençay. La localité, peuplée de trois mille trois cents habitants, est enserrée entre deux grandes étendues forestières : au sud-est, la forêt de Garsenland, au nord-ouest, la forêt de Gastine, qui n'est point celle dont les bûcherons ont mérité les éloquentes imprécations de Ronsard. Luçay-le-Mâle, à douze kilomètres à l'ouest-sud-ouest de Valençay, commune de dix-neuf cents habitants, Veuil, à cinq kilomètres au sud-ouest de Valençay, commune de six cents habitants, constituent avec Valençay la partie

la plus importante du domaine que M. de Luçay vendit en 1803 à Talleyrand.

Valençay fut de tout temps comme la capitale de ce coin du Berry. Bien que les archives du château n'existent d'une manière authentique que depuis 1418, on sait que dans la seconde moitié du XIIIe siècle Alix de Bourgogne, qui comptait parmi ses ancêtres Pierre de Courtenay, empereur de Constantinople, fut propriétaire des terres de Valençay. Une maison du Blaisois, la maison d'Estampes, dite d'Estampes-Valençay, posséda le domaine de Valençay pendant près de trois siècles, jusqu'en 1745; pour elle, la terre de Valençay fut érigée en marquisat. Elle compta plusieurs princes de l'Église, des évêques, un archevêque, un cardinal, un général des galères de Malte, un grand prieur de France; elle fit construire au XVIe siècle le donjon colossal qui donne une si grande allure au château et l'ensemble des bâtiments qui rattache le donjon à la grosse tour de l'ouest. En 1745, Marie-Philiberte Amelot, veuve d'Henri d'Estampes, marquise de Valençay, qui avait déjà vendu en 1719 au fameux financier John Law la moitié de la seigneurie et de ses dépendances — vente qui fut annulée après la banqueroute et la fuite de Law, — vendit les terre et seigneurie de Valençay à Jacques-Louis de Chaumont de La Millière, pour le prix de quatre cent mille francs. Mlle Chaumont de La Millière revendit en 1766 les terre et seigneurie de Valençay à M. de Villemorien, fermier général, pour six cent vingt mille francs. Celui-ci joignit à la terre de Valençay celle de Luçay-le-Mâle, dont il fit prendre le nom à son fils. M. de Luçay augmenta encore ses propriétés en y joignant la terre de Veuil. C'est tout cet ensemble de terres, Valençay, Luçay et Veuil, que Talleyrand avait acheté en 1803 à M. de Luçay, fils de M. de Villemorien.

Le 25 février 1829, Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, qui était alors prince-duc de Talleyrand, fit donation, avec réserve d'usufruit sa vie durant, de la terre de Valençay, ainsi que de toutes ses dépendances, à Napoléon-Louis de

Talleyrand-Périgord, son petit-neveu (petit-fils de son frère Archambaud, fils de la duchesse de Dino), à l'occasion du mariage de celui-ci avec Alix de Montmorency. A propos de cette donation, le prince de Talleyrand obtint de Charles X le titre de duc de Valençay pour le nouveau propriétaire. Celui-ci eut pour fils et héritier Boson, connu sous le nom de prince de Sagan (1832-1910).

De son mariage avec Jeanne Seillière, Boson eut deux fils : Hélie de Talleyrand-Périgord, né en 1859, qui est le cinquième duc de Talleyrand-Périgord, et Boson, né en 1867, duc de Valençay, qui est le propriétaire des terres berrichonnes de Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, oncle paternel de son bisaïeul.

Lorsque Talleyrand découvrit, au mois de septembre 1803, ce groupe de bâtiments, sans doute « moins original que Chenonceaux, moins fantastique que Chambord », mais offrant en équerre deux grands corps de logis aux lignes puissantes et harmonieuses, il dut penser qu'il avait acheté un château digne de la célébrité de sa race.

Devant le visiteur, face au nord, au fond de trois grandes cours extérieures, dont la deuxième communique avec la dernière par un pont-levis jeté au-dessus de larges fossés, se dresse un donjon carré, à quatre étages, remarquable par ses dimensions, par la variété de ses ornements, par ses quatre tourelles d'angle, par sa corniche, par la hauteur de son toit et de ses cheminées. Cette œuvre capitale de la Renaissance française a été commencée en 1540, quand Jacques d'Estampes était propriétaire de la seigneurie; on en attribue les plans à Philibert de Lorme, vraisemblablement à tort. De ce donjon se détachent deux corps de bâtiment inégaux, terminés l'un et l'autre par une tour cylindrique couronnée d'un dôme, une petite à l'est, une de proportions énormes à l'ouest. La façade de l'ouest, disposée en équerre, développe du côté du parc ses trois grands étages, flanqués de deux tours colossales avec des dômes d'ardoise; chaque étage est

percé de quatorze fenêtres. En face de cette façade, une longue allée de tilleuls, aux frondaisons épaisses, partage le parc à peu près par le milieu; elle a reçu, à partir de 1808, le nom d'allée des Princes d'Espagne, parce qu'elle était devenue leur promenade favorite.

Quand on a franchi la voûte sonore du donjon, on se trouve dans une cour d'honneur de proportions grandioses, qui s'ouvre largement, du côté du midi, sur des perspectives sans fin de forêts et de coteaux. Une balustrade de pierre, à l'extrémité opposée à l'entrée, sépare de la cour des terrains disposés en contrebas, qui devinrent comme le domaine particulier de la duchesse de Dino; on les appelle toujours le jardin de Mme la Duchesse.

L'aménagement actuel de la cour d'honneur remonte en partie à M. de Villemorien. C'est ce propriétaire qui fit construire les arcades hautes, de plein cintre, qui s'ouvrent face à l'est; elles se joignent aux arcades surbaissées, avec voûtes à nervures, du temps de la Renaissance, dont la série, face au midi, s'appuie sur le gros donjon. Cette disposition a donné lieu à deux grandes galeries en équerre, qui offrent une promenade en toute saison; la seconde galerie, celle qui fait face à l'est, se trouve aujourd'hui fermée par des portes-fenêtres vitrées; on l'appelle la galerie des Statues. Sur cette galerie s'ouvrent directement les pièces du rez-de-chaussée, comme la salle à manger, le salon empire, le salon bleu, la chambre circulaire dans la tour du sud-ouest, ancienne chambre des princes d'Espagne, qui est devenue le musée des souvenirs de Talleyrand. Faisant suite à la salle à manger, mais éclairée seulement du côté du parc, la pièce que l'on appelle aujourd'hui la Bibliothèque, après avoir été le Billard, fut la chambre à coucher de Talleyrand. Les dispositions successives qu'elle a reçues depuis 1838 ont fait que rien n'y rappelle plus le souvenir de son hôte illustre. Pendant les longs séjours que Talleyrand fit à Valençay à partir de la seconde Restauration, il y avait réuni plus de quinze mille volumes, répartis dans les différents étages du château, ainsi

qu'une très belle collection de cartes géographiques. Charles Fercoc et Maré furent tour à tour les bibliothécaires du château.

L'intérieur du château, soit dans le bâtiment nord, soit dans le bâtiment ouest, ne comprend pas moins de vingt-cinq appartements de maîtres. La galerie du premier étage, sur la façade est, longue de près de cinquante-six mètres, s'appelle galerie de la Chapelle; elle se terminait, en effet, dans la tour du sud-ouest, par une chapelle, qui n'existe plus; elle aboutit de l'autre côté, en formant un angle droit, à une autre galerie sensiblement plus courte, qui compose le premier étage, percé de cinq fenêtres, entre la tour du nord-ouest et le donjon.

Talleyrand et sa femme n'eurent pas assez de trois jours, en ce mois de septembre 1803, pour faire à Valençay et dépendances le tour du propriétaire; mais certes leur impression ne put être qu'excellente. Alors ce fut une habitude prise : presque chaque année, après la saison de Bourbon, Talleyrand faisait un séjour sur ses terres du Berry. Les agents de Louis XVIII à Paris donnaient à leur maître, à la date du 2 septembre 1803, ces renseignements : « Talleyrand vient d'acheter la belle terre de Valencé (*sic*)... On croit qu'il la destine à une petite fille qui a paru tout à coup dans sa maison et qu'il paraît avoir adoptée, sans qu'on sache d'où elle vient. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il lui a déjà fait porter le nom de sa nouvelle terre. » La mystérieuse Charlotte s'appela-t-elle jamais Charlotte de Valençay? Nous n'en connaissons aucun témoignage.

Talleyrand était à Valençay au mois d'août 1804; sa dépêche du 9 août invitait l'Empereur à conserver avec la cour de Vienne, toujours la même dans ses finesses et son ambiguïté, « les déterminations qu'il avait prises précédemment pour maintenir la dignité et la sûreté de la France ». Pendant ce séjour de 1804, il reçut le ministre de Prusse Lucchesini, qui fut son hôte pendant près de deux semaines.

règlements. Talleyrand, en recevant ces jeunes enfants, s'exprima ainsi sur la femme à laquelle il avait donné son nom : « C'est une seconde Mme de Maintenon. » C'est Mme de Staël qui a rapporté ou qui a inventé ce mot à double détente, car il faisait de Talleyrand un autre Louis XIV, puisqu'il avait épousé la fondatrice d'un nouveau Saint-Cyr. Cela prouve que Mme de Staël savait manier l'ironie à l'égard de la femme de son ancien ami.

L'AFFAIRE DU DUC D'ENGHIEN

En 1802, le ministère de la Police générale fut supprimé; Fouché avait été frappé d'une sorte de disgrâce qui devait durer deux ans. Pour Talleyrand, il conservait toute la faveur du maître. Le bruit courut bien à un moment, quelques semaines après la proclamation de l'Empire, que Napoléon songeait à congédier son ministre des Relations extérieures; on donnait même le nom de son prochain successeur, Ségur. L'Empereur, disait-on, trouvait que le caractère de celui-ci était d'un maniement plus facile; il reprochait au ministre en place un esprit d'objection ou même de résistance qui ne lui convenait en aucune manière. La résistance ou la simple objection n'étaient en rien, à cette époque, dans l'esprit de Talleyrand. Qu'il s'agît de mesures contre les conspirateurs, vrais ou supposés, de l'établissement de l'Empire, de la guerre à l'Angleterre ou à l'Autriche, le ministre était prêt à tout approuver. Le départ et le remplacement de Talleyrand n'étaient que des rumeurs d'antichambre, sans fondement.

Le général Moreau avait eu le tort de se laisser compromettre dans des intrigues qui faisaient le jeu des ennemis du Premier Consul, qu'ils fussent républicains ou royalistes. Bonaparte s'était décidé tout de suite à le mettre dans

l'impuissance d'agir. Cependant le vainqueur de Hohenlinden, à qui la France était redevable en réalité du traité de Lunéville, jouissait dans l'opinion publique d'un trop grand crédit pour que son arrestation et son procès pussent se passer comme pour un conspirateur ordinaire. Bien que l'affaire ne fût par aucun côté du ressort des Relations extérieures, le Premier Consul crut bon de consulter à ce sujet Talleyrand; il eut avec lui plusieurs conférences à cet égard. Loin de présenter aucune objection, le ministre se montra tout à fait de l'avis du chef de l'État. Moreau fut donc arrêté (14 février 1804) et son procès instruit, sous l'accusation de haute trahison. Pichegru fut arrêté peu de jours après, le 28 février; son procès s'instruisait, quand un matin, le 5 avril, on le trouva étranglé dans sa prison. Y eut-il suicide ou assassinat? Talleyrand disait savoir d'une manière certaine que c'était le bourreau Sanson qui avait étranglé le prisonnier du Temple.

Deux mois environ avant la proclamation de l'Empire, le drame de Vincennes coûta la vie au duc d'Enghien. On pouvait s'attendre à trouver dans les *Mémoires* de Talleyrand des détails sur cette tragédie, à laquelle il avait été mêlé d'une manière officielle et notoire, n'aurait-ce été que comme ministre des Relations extérieures. Or ce qu'il dit sur ce sujet douloureux se réduit à quelques lignes. Il ne fait aucune mention de son rôle personnel; il rejette sur le Premier Consul la responsabilité tout entière de l'acte, sans aucune réserve. Voici ce passage : « La mort violente et inexpliquée de Pichegru, les moyens employés pour obtenir la condamnation de Moreau pouvaient être mis sur le compte de la politique; mais l'assassinat du duc d'Enghien, commis uniquement pour s'assurer, en se plaçant dans leurs rangs, ceux à qui la mort de Louis XVI faisait craindre toute espèce de pouvoir ne venant pas d'eux, cet assassinat, dis-je, ne pouvait être ni excusé ni pardonné, et il ne l'a jamais été; aussi Bonaparte a-t-il été réduit à s'en vanter. »

C'est tout. Les *Mémoires* du prince continuent en parlant de la guerre générale dans laquelle Bonaparte se trouvait alors engagé avec l'Angleterre. La conscience de Talleyrand était en règle; sur l'arrestation même du duc d'Enghien, qui, au su de tous, avait dépendu de ses services, pas un mot. Si Talleyrand était mort peu après 1816, c'est-à-dire sans avoir fait à ses *Mémoires* aucune retouche ou addition, le récit de la tragédie du 21 mars 1804 se serait réduit à ces quelques lignes, où seul le nom du Premier Consul est mis en cause.

Cependant les choses devaient se passer d'une manière différente. Une polémique inattendue remit à l'ordre du jour en 1823, dans des conditions dont il sera parlé plus loin, le drame du mois de mars 1804; cette fois il fallut bien que Talleyrand parlât de lui-même. Il le fit sur un ton qui n'a rien de commun avec l'impassibilité qu'il affecte dans ses *Mémoires;* pour cette raison même, ce chapitre supplémentaire offre, comme on le verra, un intérêt particulier.

L'affaire du duc d'Enghien a été souvent instruite. Boulay de la Meurthe et H. Welschinger ont publié deux enquêtes historiques qui se complètent et qui paraissent avoir épuisé la matière, en dehors des textes tout récemment publiés que l'on doit à Caulaincourt et à la reine Hortense. Y avait-il des documents sur cette douloureuse question dans l'échenillage des papiers officiels que Talleyrand fit opérer en 1814, lorsqu'il se trouva pendant quelques jours maître du gouvernement? La chose n'est pas impossible; mais si l'on sait que le prince fit détruire alors des documents, on n'a pas évidemment la liste de ces destructions.

Chateaubriand a parlé en détail, dans les *Mémoires d'outre-tombe*, de l'arrestation et de l'exécution du duc d'Enghien. Il déclare avoir tenu dans les mains un document, d'une importance capitale, qui avait échappé à la destruction des pièces compromettantes faite au mois d'avril 1814. C'est une lettre du ministre au Premier Consul, en date du 8 mars 1804; elle se rapporte à l'arrestation du prince, qui n'était

pas encore opérée. Chateaubriand en cite deux passages, d'ailleurs très courts, qui ne laissent pas de doute sur le rôle précis que joua Talleyrand pour pousser Bonaparte à une mesure sans pitié. « Si la justice, écrit le ministre, oblige de punir rigoureusement, la politique exige de punir sans exception. » « J'indiquerai au Premier Consul M. de Caulaincourt, auquel il pourrait donner ses ordres, et qui les exécuterait avec autant de discrétion que de fidélité. » Pour passionné que l'auteur des *Mémoires d'outre-tombe* se soit montré dans ses jugements sur le prince de Talleyrand, il ne viendra à l'idée de personne qu'il ait forgé de toutes pièces ces phrases nettement accusatrices.

Le témoignage de Chateaubriand sur ce document capital se trouve confirmé et complété de la manière la plus précise par l'auteur de *Napoléon et Marie-Louise*. Méneval rapporte, en effet, qu'il a eu sous les yeux une lettre du ministre des Relations extérieures, adressée au Premier Consul, en date du 17 ventôse an XII, c'est-à-dire du 8 mars 1804. Cette lettre avait été retirée, au mois d'avril 1814, des archives du cabinet impérial, pour être détruite par le feu, comme d'autres pièces que l'ancien ministre tenait à faire disparaître. La lettre avait été déposée momentanément dans un bureau avec les divers documents extraits des archives; le hasard voulut qu'elle glissât derrière le tiroir de ce bureau et qu'elle y restât oubliée pendant longtemps. Méneval déclare l'avoir parfaitement reconnue, car elle était passée par ses mains lorsqu'elle fut adressée au Premier Consul : elle était écrite sur une feuille double de papier tellière, en entier de la main de Talleyrand et signée par lui. Ajoutons qu'il n'est pas possible d'invoquer pour cette lettre du 8 mars 1804 le nom du secrétaire Perrey, qui avait acquis l'habileté de reproduire l'écriture de son maître, au point qu'il fallait un œil très exercé pour ne pas la confondre avec la sienne; Perrey n'entra au service du ministre qu'en l'année 1806.

Méneval donne l'analyse de la lettre en question. Elle portait en substance, dit-il, que son auteur (M. de Tal-

leyrand) avait réfléchi sur l'objet de l'entretien qu'il avait eu l'honneur d'avoir la veille avec le Premier Consul; d'où il suit que la question qui devait aboutir à l'arrestation du duc d'Enghien avait été examinée dès le 7 mars, dans un entretien particulier. Les Français, ajoutait le ministre, aimaient le gouvernement consulaire; ils mettaient toutes leurs espérances en la personne du Premier Consul; une seule chose était capable d'altérer la confiance qu'ils lui portaient, c'était la crainte qu'il pût jouer le rôle de Monk; les chefs de la conspiration qu'on venait de découvrir étaient des hommes de Fructidor; c'était un Bourbon qui les dirigeait; le salut de l'État demandait que tous les conspirateurs fussent atteints sans exception; l'aide de camp du Premier Consul, Caulaincourt, était prudent et fidèle; il exécuterait, selon ses désirs, les ordres qui lui seraient donnés. On remarquera que Chateaubriand a cité le texte littéral des deux dernières phrases dont le résumé a été donné par Méneval.

Celui-ci ajoute, non sans raison : « Cette lettre accusatrice paraît avoir été conservée tout exprès pour donner un éclatant démenti aux assertions du prince de Talleyrand, qui a souvent répété que la condamnation du duc d'Enghien avait eu toute sa désapprobation, tandis qu'il avait poussé au contraire à cette condamnation de tout son pouvoir. »

Ce n'était pas seulement, en effet, l'arrestation du prince qui était conseillée dans la lettre du 8 mars; c'était sa condamnation même, puisque le ministre avait écrit : « La politique exige de punir sans exception. » On est en droit de dire que la tragédie qui eut son dénouement le 21 mars était arrêtée, dès le 8 mars, dans l'esprit de Talleyrand. La présence de Cadoudal à Paris, le complot dont on savait qu'il était l'âme devinrent pour le ministre une explication, à défaut d'une excuse. Le chef breton fut arrêté le 9 mars, dans les circonstances dramatiques que l'on connaît, c'est-à-dire vingt-quatre heures après que l'affaire du duc d'Enghien avait été examinée par le ministre dans un rapport officiel.

Un conseil de gouvernement se réunit le 10 mars, le lendemain même de l'arrestation de Cadoudal, pour prendre, au sujet du duc d'Enghien, une décision définitive, ou plutôt pour la faire approuver par ceux qui le composaient. Ceux-ci étaient le Premier Consul, ses deux collègues Cambacérès et Lebrun, Talleyrand, le grand juge Régnier; on donne aussi le nom de Fouché. Le ministre des Relations extérieures exposa l'affaire, qui relevait surtout de son département, puisque le duc d'Enghien n'était point en France, mais de l'autre côté du Rhin, en territoire badois, à Ettenheim. Un rapport de police avait tout récemment informé le gouvernement français que dans l'intimité du prince vivait le général Dumouriez; il semblait que la présence à Ettenheim du soldat qui était passé aux Autrichiens en 1793 fût un argument de plus pour l'arrestation du duc d'Enghien. En réalité, l'agent qui avait procédé à cette enquête sur place avait été trompé par la prononciation des habitants; il ne s'agissait nullement de l'ancien vainqueur de Valmy et de Jemmapes devenu un aventurier, mais d'un émigré, sans notoriété particulière, qui portait le nom de Thumery.

Seul, Cambacérès eut le courage de s'opposer à l'enlèvement du prince; mais le siège du conseil était fait. Après la séance, qui fut fort courte, Cambacérès suivit le Premier Consul dans son cabinet et insista de nouveau; il ne fut pas davantage écouté. Suivant le comte Molé, « le duc d'Enghien périt par suite d'une intrigue de Talleyrand et de Fouché, qui voulaient entraîner Napoléon et le mettre en leur puissance par un crime qui le mettrait en complicité avec eux, et après lequel il ne pourrait rien leur reprocher de leur vie révolutionnaire ». La vérité semble bien être dans ce jugement, avec cette différence toutefois que Fouché n'eut que le rôle accidentel d'un conseiller en marge de l'affaire, alors que Talleyrand, qui était ministre et très bien vu du Premier Consul, eut le rôle permanent d'un acteur de premier plan.

Le même jour, 10 mars, le ministre des Relations extérieures adressait une longue note au baron d'Edelsheim, ministre des Affaires étrangères de l'électeur de Bade : il lui signalait la présence à Offenbourg d'un groupe très dangereux d'émigrés français; il lui demandait, en vertu de l'article premier du traité de Lunéville, que ces émigrés fussent livrés, avec tous leurs papiers, aux officiers français chargés de les recevoir à Strasbourg. Le duc d'Enghien n'était pas nommé dans cette note; il le fut dans une lettre postérieure de quelques heures à peine : 20 ventôse an XII, 11 mars 1804, trois heures du matin.

« Monsieur le Baron, je venais de vous adresser une note, dont l'objet était de demander l'arrestation du comité d'émigrés français résidant à Offenbourg, lorsque le Premier Consul, par l'arrestation successive des brigands que le gouvernement a vomis en France, ainsi que par la marche et le résultat des procédures qui s'instruisent ici, a connu toute la part que les agents anglais d'Offenbourg avaient aux horribles complots tramés contre sa personne et contre la sûreté de la France. Il a appris également que le duc d'Enghien et le général Dumouriez étaient à Ettenheim, et, comme il est impossible qu'ils se trouvent dans cette ville sans la permission de Son Altesse Sérénissime Électorale, le Premier Consul n'a pu voir sans la plus profonde douleur qu'un prince, auquel il s'était plu à faire ressentir les effets les plus spéciaux de l'amitié de la France, ait pu donner refuge à ses plus cruels ennemis et les ait laissés tramer publiquement des conspirations aussi inouïes.

« Dans cette circonstance extraordinaire, le Premier Consul a cru devoir ordonner à deux petits détachements de se porter à Offenbourg et à Ettenheim, pour y saisir les instigateurs d'un crime qui, par sa nature, met hors du droit des gens ceux qui sont convaincus d'y avoir pris part.

« C'est le général Caulaincourt qui est chargé à cet égard des ordres du Premier Consul. Vous ne devez pas douter qu'il mette dans leur exécution tous les égards que peut

désirer Son Altesse Sérénissime Électorale. Ce sera lui qui aura l'honneur de faire parvenir à Votre Excellence la lettre que j'ai été chargé de lui écrire.

« Recevez, monsieur le Baron, l'assurance de ma haute estime. »

Avec la lettre du 8 mars adressée au Premier Consul — lettre dont le sens n'est pas douteux, si le texte en est incomplet, — cette lettre du 11 mars adressée au baron d'Edelsheim engage d'une manière complète la responsabilité de Talleyrand. Il pouvait ne pas l'écrire; il pouvait refuser de s'associer à un acte deux fois coupable, au point de vue du droit international et au point de vue du droit privé; il savait pertinemment que la qualité d'émigré ayant porté les armes contre la France vaudrait au prince, surtout avec la conspiration de Cadoudal, l'application certaine de la peine de mort. C'est en pleine connaissance de cause qu'il a rédigé, signé, expédié ce document. Il ne devait pas siéger parmi les juges de Vincennes; mais on est en droit de dire que sa signature au bas de la lettre du 11 mars équivalait à une condamnation capitale.

Une troisième lettre du ministre est à rappeler; c'est celle qu'il écrivit le même jour, 11 mars 1804, au général Caulaincourt pour le charger de remettre au baron d'Edelsheim la lettre qui lui avait été adressée, « aussitôt, disait-il, que votre expédition d'Offenbourg sera consommée ».

En insérant ces trois lettres dans l'Appendice de ses *Mémoires*, dont il sera parlé plus loin, Talleyrand a dit : « Elles constituent la part réelle, unique, que j'aie eue dans la déplorable affaire de M. le duc d'Enghien. » Que ce n'est pas la part unique, on le verra dans un instant. Aurait-elle été unique, qu'elle suffit à établir sa culpabilité d'une manière incontestable. On a raconté qu'il avait envoyé un courrier au duc d'Enghien pour le prévenir de son arrestation, mais que le courrier n'avait pu faire parvenir cet avis de salut, car il s'était cassé la jambe en passant à Saverne. Mettons cette sotte histoire sur le compte de l'imagination d'un

romancier; Talleyrand lui-même n'a jamais parlé de cet épisode invraisemblable.

Il est et demeure acquis que Talleyrand a suggéré un ordre, qu'il l'a transmis, qu'il n'a jamais eu l'arrière-pensée d'en empêcher l'exécution. En 1815, Napoléon, qui voulait peut-être regagner à sa cause son ancien ministre, lui a décerné, pour l'affaire du duc d'Enghien, un *satisfecit* inattendu : « Le prince de Talleyrand s'est conduit, dans cette occasion, comme un fidèle ministre, et jamais l'Empereur ne lui a rien reproché là-dessus. » L'histoire apprécie d'une autre manière ce genre de fidélité; elle répète volontiers le jugement de Vitrolles : « Celui qui s'était associé au meurtre du duc d'Enghien, en le justifiant, si ce n'est en le conseillant... Les voix qui l'accusaient d'avoir le premier provoqué cette violation de tous les droits humains et divins, sa position de ministre des Relations extérieures et les lettres qu'il écrivit en cette qualité pour justifier l'horrible assassinat, prouvaient assez sa participation à ce crime. »

Napoléon n'a jamais renié sa responsabilité dans la tragédie de Vincennes; il savait que le chef digne de ce nom ne s'abrite pas derrière des subalternes. Aussi n'a-t-il jamais cessé de répéter, et le lendemain à la Malmaison, et plus tard à Sainte-Hélène : *Me, me, adsum qui feci.* Il a poussé l'acceptation des responsabilités jusqu'à se faire gloire de ce crime. Il n'en est que plus curieux de l'entendre dire à Las Cases : « C'était lui [Talleyrand] qui avait été l'instrument principal et la cause active de la mort du duc d'Enghien. » Avec leur exagération coutumière, les *Mémoires* de Barras disent que Talleyrand conseilla à Bonaparte de « mettre entre les Bourbons et lui un fleuve de sang ». Cette métaphore ne contient-elle pas une part de vérité?

Qu'on n'oublie pas que, lorsque Talleyrand était ministre du Directoire, il avait ouvert l'idée d'attirer à Wesel tous les Bourbons : « Rien de si facile, selon son expression, que de s'en emparer et de les transporter en France, où l'on en ferait

ce que le Directoire aviserait dans sa sagesse »; il avait appelé cela « un admirable coup de filet, où l'on prenait tous les poissons à la fois ».

Le duc d'Enghien fut arrêté dans la nuit du 14 au 15 mars, par le général Ordener. Conduit d'abord à Strasbourg et soumis à un premier interrogatoire, il fut rapidement amené à Paris. Sans traiter la question en détail et sans le faire avec passion, la reine Hortense rapporte que Murat, qui était gouverneur de Paris, donna des ordres pour le jugement du prince, qui eut lieu à Vincennes; elle ajoute : « Il les reçut [ces ordres] de M. de Talleyrand, resté chez lui jusqu'à quatre heures du matin. » De son côté, Savary donne des précisions qui, sans concorder exactement avec celles de la reine Hortense, établissent que, dans la journée du 20 mars où le prince arriva à Paris, Talleyrand fut en rapport avec Murat. Savary raconte qu'en arrivant chez Murat vers les six heures du soir, il rencontra sous la porte le ministre des Relations extérieures qui en sortait. Le matin même, il l'avait déjà aperçu à la Malmaison, à une heure qui n'était pas l'heure ordinaire de ses visites. Le soir, en quittant la Malmaison, Savary portait au gouverneur de Paris une lettre cachetée du Premier Consul; il est comme certain que Talleyrand avait pris part à la rédaction de cette lettre, d'où devait résulter la mort du prisonnier.

La reine Hortense écrit à ce propos : « Tout lui fut pardonné [à Talleyrand]. Il eut l'absolution plénière. Aussi ne lui reprocha-t-on jamais la mort du duc d'Enghien, dont il était un des principaux auteurs, tandis que Caulaincourt et Savary, qui en étaient innocents, en eurent constamment le blâme. Ma mère répétait qu'un jour elle avait entendu dire à l'Empereur, fâché contre M. de Talleyrand : « Je le trouve « plaisant de faire ses honneurs à mes dépens. Est-ce que je « connaissais le duc d'Enghien? Est-ce que je voulais le faire « mourir? » Certes ces affirmations de Napoléon sont sujettes à caution; mais il ne peut être mis en doute que la responsa-

bilité de Talleyrand dans la tragédie de Vincennes demeure très grande. Ses omissions, ses explications, ses dénégations ne peuvent prévaloir contre la vérité.

Il y a encore le fameux mensonge de Réal, dans lequel Talleyrand a sa part. L'ancien Jacobin, qui était alors chargé de la Police, n'avait lu qu'à cinq heures du matin, le 21 mars, l'ordre que le Premier Consul lui avait fait porter de la Malmaison la veille, à sept heures du soir; cet ordre lui disait d'aller interroger le prisonnier et même, au besoin, de faire retarder l'exécution. Réal, accablé de fatigue, s'était couché de bonne heure, en défendant qu'on le réveillât. Quand il prit connaissance de l'ordre de Bonaparte, qui l'avait attendu toute la nuit dans son cabinet, il se précipita sur la route de Vincennes : il était trop tard. Sur cette sinistre comédie, on a le témoignage de Réal lui-même, disant à Savary : « Vous savez bien ce qu'il [Talleyrand] m'a fait faire; je n'ai pas eu à m'en repentir, du reste. »

Plusieurs anecdotes circulèrent au moment de la mort du duc d'Enghien, qui ne sont pas à l'honneur de Talleyrand. Dans la nuit tragique du 21 mars, il jouait au creps chez la duchesse de Luynes. A deux heures du matin, il prononça ces simples mots, qui durent faire sur les assistants une impression profonde : « Le dernier Condé a cessé d'exister. » Ce fut toute l'oraison funèbre du prince, dont la mort s'était trouvée décidée — il le savait mieux que personne — dès le jour de son arrestation.

Au ministère des Relations extérieures, les chefs de service ne surent pas partager l'indifférence du ministre. D'Hauterive, malgré les excellents rapports qu'il entretenait avec lui, ne pouvait pas cacher son indignation. Talleyrand finit par lui dire : « Qu'avez-vous donc avec vos yeux hors de la tête? — Ce que j'ai? répondit d'Hauterive, ce que vous devez avoir vous-même si vous avez lu le *Moniteur*. Quelle horreur! — Eh bien! eh bien! répondit Talleyrand de son ton le plus calme, êtes-vous fou? Y a-t-il de quoi faire tant de bruit? Un conspirateur est saisi près de la frontière, on

l'amène à Paris, on le fusille; qu'est-ce que cela a de si extraordinaire? » On a résumé parfois la réponse du ministre en un mot brutal : « Eh bien quoi? Ce sont les affaires! »

Trois jours après la mort du duc d'Enghien, l'hôtel de la rue du Bac était en fête : le ministre offrait un grand bal. Il avait moins de scrupules que sa femme, qui avait refusé d'assister à un bal que M. de Cobenzl avait donné deux mois plus tôt, le 21 janvier, sans faire attention à l'anniversaire de la mort de Louis XVI; l'oubli de cette date était singulier de la part de l'ambassadeur d'Autriche. Le ministre de Prusse, Lucchesini, en faisant part à son gouvernement de l'effet déplorable que l'exécution du duc d'Enghien avait eu sur l'opinion et sur les fonds publics, disait que le ministre avait été chargé de donner un grand bal; les étrangers, ajoutait-il, s'y rendront le cœur serré, et il ne sera pas peu remarquable d'y voir dans le marquis de Gallo, l'ambassadeur de Naples, un ambassadeur de famille qui ne devrait y paraître qu'en deuil. Le ministre n'avait fait qu'exécuter un ordre; mais il n'y avait pas moins de cynisme à l'exécuter qu'à le donner.

La lettre de Chateaubriand envoyant tout de suite, le 22 mars, sa démission de ministre auprès du Valais, révèle un autre caractère; l'auteur du *Génie du christianisme* s'était borné à invoquer la mauvaise santé de sa femme. Talleyrand lui adressa, onze jours plus tard, une lettre, dans laquelle il lui exprimait des regrets officiels. Ni l'un ni l'autre n'étaient dupes de leur silence; le drame de Vincennes était seul en cause.

Il restait à donner aux États de l'Europe continentale — nos rapports étaient déjà rompus avec l'Angleterre — des explications sur la violation du droit international commise par le gouvernement consulaire du fait de l'arrestation du duc d'Enghien en territoire badois. Déjà les membres du corps diplomatique français accrédités à l'étranger avaient reçu une circulaire qui rendait le ministre anglais de Munich, Drake, responsable de la conspiration tramée contre le

Premier Consul. « Une telle prostitution de la plus honorable fonction qui puisse être confiée à des hommes était sans exemple dans l'histoire des nations civilisées. » La plume indignée de Talleyrand continuait avec cette grandiloquence : « Elle étonnera, elle affligera l'Europe, comme le scandale d'un crime inouï et que, jusqu'à ce moment, les gouvernements les plus pervers n'avaient osé méditer : la profanation du caractère sacré d'ambassadeur, indignement travesti en ministre de complots, d'embauchage et de corruption. »

Le ministre était assuré à l'avance que les États secondaires de la rive droite du Rhin, Bade, Wurtemberg, Bavière, accepteraient sans protestation la violation du territoire germanique; depuis les derniers traités, ils étaient attachés d'une manière étroite à l'alliance française. L'empereur, qui, en sa qualité de chef du Saint Empire, représentait les droits du corps germanique, aurait pu ou, plutôt, aurait dû élever une protestation; mais tout ce qui avait trait au Premier Consul lui inspirait une sorte de respect. Champagny, l'ambassadeur de France, était très bien vu à la Cour de Vienne. Une dépêche de Talleyrand le chargea d'expliquer l'événement suivant la thèse française; cette dépêche est du 19 mars, c'est-à-dire postérieure de quatre jours à l'enlèvement d'Ettenheim.

« Une multitude de faits et de preuves, écrivait le ministre, résultant de la procédure qui s'instruit à Paris touchant la conspiration tramée contre le Premier Consul, ayant mis en évidence la complicité d'un comité d'émigrés résidant à Offenbourg et à Ettenheim, le gouvernement a senti qu'on n'avait pas un moment à perdre pour s'assurer de ces conspirateurs... » Cela est la phraséologie officielle; mais ce qui suit porte un ton d'ironie ou de mépris qui n'a rien à voir avec une correspondance diplomatique : « Si les mesures prises à cet égard étaient l'objet de quelque observation qu'on élèverait devant vous, vous ne manqueriez pas de repousser, même avec moquerie, les arguments qu'on voudrait tirer du droit des gens. » La pauvre raison d'État, qui n'avait cessé

d'être l'argument des chancelleries, n'avait plus qu'à se taire. Le *post-scriptum* de cette dépêche est encore à citer; il annonce officiellement que le duc d'Enghien a été arrêté à Ettenheim. « Cette circonstance, dit le ministre, va grossir l'événement et donner plus d'amertume aux observations. C'est pourquoi il faut parler haut et nettement. Croyez qu'on se fie à votre langage. Nous savons que vous avez toujours celui de la place et de la chose. Je vous salue de tout mon cœur. — CH. MAU. TALLEYRAND. »

La Cour de Vienne montra toutes les facilités qu'on pouvait désirer. Parlant de M. de Cobenzl, le ministre de François II, Champagny rapporte : « Il m'a donné à cet égard toutes les assurances que je pouvais recevoir de lui. » L'empereur en personne n'avait pas été moins empressé. « Oui, oui, dit-il à notre ambassadeur, et, si vous n'êtes pas content de mes ministres, adressez-vous à moi, je les ferai aller! »

En Russie, c'est une tout autre réaction que fit naître la catastrophe de Vincennes. La cour d'Alexandre Ier prit officiellement le deuil et, de plus, des explications furent demandées à la France sur la violation du territoire badois. Ces explications finirent par aboutir à une sorte de rupture, car Napoléon rappela son ambassadeur, le général Hédouville, et ne laissa à Pétersbourg qu'un chargé d'affaires, Rayneval.

Talleyrand faisait alors sa saison à Bourbon-l'Archambault; de cet endroit, le 25 juillet 1804, il écrivait à l'Empereur :

« Les dispositions que la Cour de Russie manifeste ne sont proportionnées ni avec les motifs qu'elle expose, ni avec l'objet qu'elle semble se proposer. Quels rapports y a-t-il entre les griefs qu'elle allègue et l'irritation qu'elle montre? Comment le fait qui est la base de ce grief et qui est arrivé sur le territoire d'un petit prince voisin de la France pourrait-il conduire une grande puissance et celle qui est la plus distante de nous à une brouillerie d'éclat et à la cessation de toute relation diplomatique avec la France? Et ensuite,

à quoi tendrait cette rupture? La note de la Cour de Russie est une boutade inspirée par une ambition que la puissance de Votre Majesté aigrit et par un orgueil que votre prépondérance humilie. Votre Majesté jugera sans doute que ce serait donner trop d'importance à une aigreur aussi peu motivée et aussi peu sensément justifiée, si elle m'ordonnait de répondre, sans intervalle, à la note irréfléchie et mal rédigée du chargé d'affaires de Russie. »

A des explications qui avaient été demandées par le représentant de la Russie à Paris, d'Oubril, Talleyrand avait riposté que le meurtre de Paul Ier, commis à Saint-Pétersbourg, était resté impuni et que la France n'avait pas songé à envoyer une note à ce sujet. Cette allusion directe à l'assassinat politique qui avait fait monter sur le trône le tsar régnant, fut pour celui-ci une blessure cruelle. Suivant le mot du grand-duc Nicolas Mikhaïlovitch, elle « ne fut jamais pardonnée à Napoléon, en dépit de toutes les embrassades de Tilsit et d'Erfurt ».

A plusieurs reprises, et avant Sainte-Hélène, Napoléon est revenu sur la part que Talleyrand avait prise, d'après lui, dans le drame de Vincennes.

Au mois de janvier 1809, lors de la scène terrible qu'il fit à son ancien ministre et dont on trouvera le détail plus loin, il s'écria : « Et cet homme, ce malheureux — il désignait ainsi le duc d'Enghien, — par qui ai-je été averti du lieu de sa résidence? Qui m'a excité à sévir contre lui? »

Quelques semaines plus tard, le 6 mars 1809, l'Empereur avait une longue conversation avec Rœderer; cette fois, son ton était calme. En parlant des affaires d'Espagne, il en vint à prononcer le nom de Talleyrand. Il prétendit que Talleyrand lui avait remis vingt mémoires pour lui prouver la facilité de la guerre d'Espagne. « C'est la même conduite, continua-t-il, que pour l'affaire du duc d'Enghien. Moi, je ne le connaissais pas; c'est Talleyrand qui me l'a fait connaître — l'Empereur prononce toujours Taillerand. — Je ne savais

pas où il était. C'est lui qui m'a fait connaître l'endroit où il était, et, après m'avoir conseillé sa mort, il en a gémi avec toutes ses connaissances. » Ce dernier trait ne paraît pas conforme à la vérité.

Il y a encore les conversations ou plutôt les monologues que Caulaincourt a recueillis lorsqu'il accompagnait l'Empereur en traîneau, après les désastres de la campagne de Russie. Un long passage concerne Talleyrand. « Tout ce qui a été fait contre les Bourbons, dit l'Empereur, l'a été sous son ministère et a été préparé par lui. C'est lui qui m'a constamment entretenu de la nécessité de les éloigner de toute influence politique. C'est lui qui m'a décidé à faire arrêter le duc d'Enghien, auquel je ne pensais pas, quand le préfet Shée et les intrigues anglaises de Drake fixèrent sur lui l'attention de la police. J'étais loin alors d'attacher la moindre importance à son séjour sur les bords du Rhin, et, par conséquent, d'avoir aucun projet arrêté sur lui... Berthier et Cambacérès hésitaient pour qu'on le fît arrêter, à cause de la cour de Bade. Talleyrand insista, ainsi que Murat et Fouché. » Après s'être étendu sur le rôle de Murat, à qui il attribue une grande responsabilité dans ce drame, Napoléon revient sur ce qu'il avait déjà dit : « Berthier, Cambacérès auraient préféré qu'il ne fût pas arrêté et surtout qu'il ne vînt pas à Paris... Talleyrand, plus politique qu'eux, avait, avec raison, été pour l'arrestation. »

Quand Talleyrand avait mis à la fin de ses *Mémoires* la date « Valençay, août 1816 », il pouvait croire que les lignes à peu près insignifiantes — on les a citées plus haut — où il avait rappelé l'arrestation et l'exécution du duc d'Enghien, exposeraient devant la postérité, une fois pour toutes, le rôle complètement négatif qu'il s'attribuait dans cette lamentable affaire. Sept ans plus tard, comme le prince jouissait, un peu sans doute malgré lui, des loisirs forcés que lui avait faits la seconde Restauration, une polémique de presse le força à reprendre la plume. Il écrivit alors un « Appendice », qui,

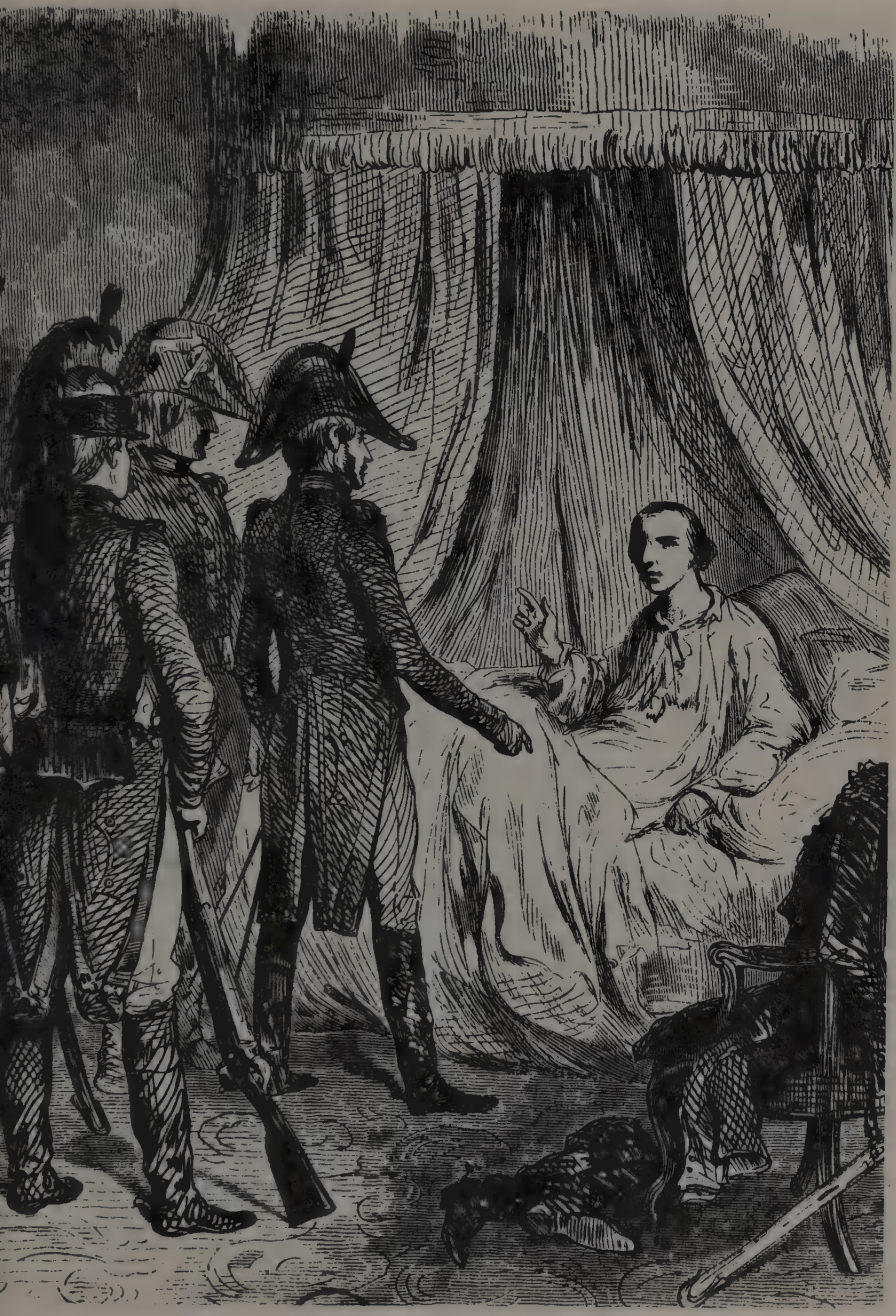

Le duc d'Enghien fut arrêté dans la nuit du 14 au 15 mars par le général Ordener. Sans traiter la question en détail et sans le faire avec passion, la reine Hortense rapporte que Murat, qui était gouverneur de Paris, donna des ordres pour le jugement du prince, qui eut lieu à Vincennes; elle ajoute : « Il les reçut (ces ordres) de M. de Talleyrand, resté chez lui jusqu'à quatre heures du matin. »

ARRESTATION DU DUC D'ENGHIEN

Bibliothèque Nationale, Cabinet des Estampes

imprimé en petit texte, ne remplit pas moins de vingt et une pages des *Mémoires*. Il y traite de deux questions qui n'ont aucun rapport l'une avec l'autre, l'affaire du duc d'Enghien et l'affaire Maubreuil; mais c'est la première qui occupe à peu près tout ce plaidoyer. C'en est un en effet, dont le ton passionné fait contraste avec le style calme des *Mémoires*.

Un journal de droite, l'*Oriflamme*, dans son numéro du 9 octobre 1823, avait montré sans peine les insuffisances et les obscurités du *Mémorial de Sainte-Hélène*, dans le récit du drame d'Ettenheim et de Vincennes que Las Cases venait de mettre en circulation. Talleyrand, Savary, Réal étaient directement visés dans cet article. Savary répliqua aussitôt, en publiant une brochure : *Sur la catastrophe de Monseigneur le duc d'Enghien. Extrait des Mémoires de M. le duc de Rovigo* (Paris, octobre 1823). Savary et Talleyrand avaient, comme on le verra, entretenu de bons rapports dans les dernières années de l'Empire; mais, après la chute de Napoléon, leurs relations avaient pris un autre caractère. De Blois, où il s'était réfugié avec le conseil de régence, le duc de Rovigo avait envoyé son adhésion au Gouvernement provisoire que présidait le prince de Bénévent; il avait demandé à celui-ci de lui donner une fonction en harmonie avec ses capacités. Talleyrand avait négligé de répondre. Prié d'intervenir auprès du prince, le préfet de police Pasquier n'avait pas mieux réussi. Ce silence dédaigneux provoqua chez l'ancien ministre de la Police générale un vif ressentiment. L'article de l'*Oriflamme* lui fournissait l'occasion de dire son fait à un homme qu'il ne pouvait pas sentir; il n'eut garde de la laisser échapper.

Le rôle qu'il avait joué dans la tragédie de Vincennes n'avait été, à l'entendre, que le rôle d'un soldat qui avait rempli son devoir, en exécutant une consigne. Il ajoutait : « Je ne souffrirai pas que d'odieuses préventions pèsent sur ma tête, tandis que les vrais coupables se pavanent sous les hautes dignités dont ils sont revêtus. »

Talleyrand se trouvait à Valençay, quand il apprit la publication de la brochure de Savary. Il se décida aussitôt

à rentrer rue Saint-Florentin; il en informa Royer-Collard, son voisin de campagne de Châteauvieux, par ce billet daté du 3 novembre :

« Me voilà encore partant pour Paris. Un nouveau et singulier allié du parti qui gouverne me force de repousser une attaque à laquelle j'étais fort loin de m'attendre. Je n'ai pas encore fait choix du moyen que j'emploierai; mais j'en emploierai un décisif, légal ou autre. — Je vous instruirai de ce que je fais. Je regrette de n'avoir pas la possibilité d'aller vous voir. Pour tant (*sic*), vos conseils sont bons. Mais il faut aller tenir tête à l'orage. Mes vœux en quittant ce pays-ci sont d'y passer plus de tems (*sic*) l'année prochaine, et de vous y voir souvent. »

De Paris, le 11 novembre, autre billet au même correspondant :

« J'ai écrit au Roi une lettre dont je vous envoie la copie; vous recevrez aussi la réponse qui me sera faite. »

Talleyrand a raconté cet épisode de sa vie dans l'« Appendice » qu'il a ajouté à ses *Mémoires* et qui, comme ses *Mémoires*, ne devait voir le jour que longtemps après sa mort; ainsi il était assuré de n'avoir pas à redouter des démentis de son vivant. L'Appendice débute en ces termes :

« Je me vois obligé d'ajouter quelques mots à ces souvenirs, en regrettant de devoir rappeler un événement cruel et douloureux que je n'avais pas voulu même mentionner dans les pages qui précèdent.

« J'ai toujours dédaigné de répondre aux accusations mensongères et injurieuses qui, dans des temps comme ceux où j'ai vécu, ne pouvaient manquer d'atteindre les personnes vouées aux grandes affaires publiques. Il y a des bornes cependant à ce dédain, et, quand on soulève des questions *de sang*, le silence, au moins devant la postérité, n'est plus possible. La bassesse et les crimes de mes accusateurs, honteusement exposés par leurs propres récits, seraient peut-être, dans des cas ordinaires, une réfutation suffisante de leurs

accusations. Mais, dans les cas actuels, la nature des faits, leur importance historique, la part de vérité qu'il y a dans ces récits, la grandeur des personnages dont il s'agit, l'honneur de mon nom et de ma famille, tout me commande de repousser le sang que des haines passionnées et cupides voudraient faire rejaillir sur moi. »

Sans parler de sa lettre au Premier Consul du 8 mars 1804, qui était sans doute détruite à cette époque — on a vu que cette lettre engage directement sa responsabilité, — Talleyrand reproduit quatre textes : le rapport du grand juge Régnier du 7 mars, ses propres lettres au baron d'Edelsheim du 10 et du 11 mars, sa lettre à Caulaincourt du 11 mars. « J'ai donné en entier ces trois lettres, dit-il, parce qu'elles constituent la part réelle, unique, que j'ai eue dans la déplorable affaire de M. le duc d'Enghien. » Il les commente de manière à les faire tourner à son apologie. Puisque sa conscience était sans reproches, on ne voit pas pourquoi il n'avait pas donné une place dans ses *Mémoires* proprement dits à ces textes officiels.

Son apologie aboutit à des considérations d'un caractère bien vague; on en jugera par ce passage :

« Qu'on me permette ici quelques considérations sur les devoirs des hommes en place à ces époques funestes où il plaît à la Providence de séparer violemment le sort personnel des rois de celui de leurs peuples. Alors, le monarque est absent, son avenir reste caché; il est donné à ses serviteurs particuliers de s'attacher à son sort, de partager ses malheurs, ses dangers, ses espérances; en s'éloignant du sol natal, ils s'engagent irrévocablement dans sa cause, et je ne refuse ni mon respect ni mon admiration à ce parti généreux. Mais pour les autres, la patrie reste; elle a le droit d'être défendue, d'être gouvernée; elle a incontestablement un autre droit : celui de réclamer d'eux les mêmes services qu'ils lui devaient, qu'ils lui rendaient avant l'absence du roi. C'est dans cette manière de voir que j'ai cherché les règles de ma conduite. »

Cela revient à dire que s'il s'était associé à un acte criminel

de Bonaparte, ç'aurait été de sa part une manière de servir la France en l'absence du roi légitime. Mais il ne s'y était pas associé; car toute la part qui lui revient dans l'affaire du duc d'Enghien a été — il insiste sur ce point — de transmettre des dépêches au ministre de l'électeur de Bade. Il tient à borner son rôle au rôle d'un secrétaire qui a exécuté un ordre. Une sorte de dissertation sur l'obéissance due à un gouvernement est un pur chef-d'œuvre de casuistique, avec deux cas généraux et deux cas particuliers et des considérations sans fin. Le tout aboutit à cette conclusion : « La postérité jugera entre moi et M. Savary et tous ceux qui, comme lui, par un motif ou par un autre, chercheraient à rejeter sur moi la responsabilité d'un crime que je repousse avec horreur. » Cela a été écrit en 1823; il aurait mieux valu pour l'honneur de Talleyrand que ces paroles eussent été antérieures de dix-neuf ans.

Relevons un autre passage : « Si mon caractère et mes antécédents ne me mettaient pas à l'abri d'un soupçon aussi infâme et aussi odieux, je pourrais encore poser à mon accusateur une question à laquelle il sera mieux que personne en état de répondre, et lui demander quel intérêt j'aurais pu avoir dans le meurtre du duc d'Enghien. » Mais Savary ou n'importe qui eût été « en état de répondre » que le *is fecit cui prodest* avait reçu ici une application lumineuse. C'était son intérêt de conserver une place qui offrait de grands avantages à un homme aussi sensible à l'argent; c'était son intérêt de se pousser dans la faveur du Premier Consul; c'était son intérêt de s'attacher d'une manière étroite à la cause dont il lui était facile de prévoir le triomphe éclatant à très brève échéance. Il déclare, dans le même passage, qu'il n'a jamais trempé dans aucun des crimes de la Révolution française; cela est vrai. Qu'on n'oublie pas toutefois qu'il a fait l'apologie du 10 Août et que le cynisme ne fut à aucune époque étranger à son caractère.

Pour en finir avec les attaques de Savary, le prince demandait à Louis XVIII, le 8 novembre 1823, de traduire son

accusateur devant la Chambre des pairs. « C'est d'elle que j'obtiendrai une enquête et un jugement. Cette épreuve, Sire, que je réclame de votre justice, vous ne la craignez pas plus pour moi que je ne la crains moi-même. La calomnie sera confondue et sa rage impuissante viendra expirer devant le grand jour de la vérité. »

Cette demande de poursuites judiciaires devant une juridiction exceptionnelle, d'un mécanisme compliqué et difficile à mettre en mouvement, pouvait se présenter avec sobriété et précision. Loin de là; Talleyrand adresse à Louis XVIII la lettre la plus verbeuse et la plus diffuse, où l'objet de sa requête est noyé dans des développements aussi étendus que hors de propos. On en citera quelques lignes :

« Sire, je n'apprendrai rien à Votre Majesté en lui disant que j'ai beaucoup d'ennemis.

« J'en ai auprès du trône, j'en ai loin du trône. Les uns n'ont pas assez oublié que j'ai envisagé autrement qu'eux les premiers troubles de la Révolution; mais, quel que soit leur jugement, ils doivent savoir que c'est à la détermination que je pris alors, que je dois le bonheur d'avoir, dans les temps marqués par la Providence, contribué si heureusement à la restauration de votre trône auguste et au triomphe de la légitimité. C'est cette même restauration, c'est ce triomphe que mes autres ennemis ne m'ont point pardonné, ne me pardonneront jamais. De là, tous ces libelles, tous ces volumineux souvenirs de Sainte-Hélène dans lesquels, depuis deux ans, je suis incessamment insulté, diffamé par des hommes qui, en vendant les paroles vraies ou supposées d'un mort célèbre, spéculent sur toutes les hautes renommées de la France, et qui, par ce honteux trafic, se sont constitués les exécuteurs testamentaires des vengeances de Napoléon Bonaparte...

« Heureux si, en me plongeant dans le sang, il [mon accusateur] peut m'entraîner avec lui et flétrir, en accolant mon nom au sien, le principal instrument des deux Restaurations. Oui, Sire, des deux Restaurations! On poursuit en moi

les journées du 30 (*sic*) mars 1814 et du 13 avril (*sic*) 1815; journées de gloire pour moi, de bonheur pour la France, journées qui ont uni mon nom à la fondation de l'ordre constitutionnel que nous devons à Votre Majesté. Mais c'est en vain que l'envie, que la haine, que l'ambition trompée se réunissent pour me ravir mes titres à l'estime contemporaine, à la justice de l'histoire; je saurai les défendre et les transmettre entiers aux héritiers de mon nom. »

Le 15 novembre, Villèle transmettait à Talleyrand la réponse de Louis XVIII :

« Sa Majesté m'ordonne de vous dire qu'elle a vu avec surprise que vous eussiez formé le projet de provoquer dans la Chambre des pairs un examen solennel des faits dont M. le duc de Rovigo vient de publier le récit.

« Sa Majesté a voulu que le passé restât dans l'oubli : elle n'en a excepté que les services rendus à la France et à sa personne.

« Le Roi ne pourrait donc approuver une démarche inutile et inusitée qui ferait éclater de fâcheux débats et réveillerait les plus douloureux souvenirs. »

La seule décision du Roi fut d'interdire l'entrée du château des Tuileries au duc de Rovigo. Peu de jours après, comme Talleyrand s'était rendu au château, Louis XVIII, qui l'aperçut, lui dit : « Prince de Talleyrand, vous et les vôtres pourrez venir ici sans crainte de mauvaises rencontres. »

M. de Rémusat avait à l'avance porté ce jugement sur la lettre du prince à Louis XVIII : « Je ne crois pas que l'enquête qu'il demande soit une chose sérieuse. » De son côté, la duchesse de Broglie écrivait : « M. de Talleyrand est sorti blanc comme neige de cette affaire. Convenez que c'est une bonne fortune pour lui d'être calomnié. »

Calomnié ou non, le prince n'ouvrit plus la bouche sur la question du duc d'Enghien. « Le silence, dit-il, m'était commandé; je l'observai, et, si j'ai cru devoir faire l'exposé qu'on vient de lire, c'est qu'il est destiné à n'être publié que longtemps après ma mort, et qu'il rétablira la vérité des faits sans provoquer les scandales qu'on redoutait en 1823. »

LA PROCLAMATION DE L'EMPIRE

On est descendu aux derniers mois du règne de Louis XVIII pour suivre jusqu'au bout le rôle que Talleyrand a joué dans l'affaire du duc d'Enghien. Retournons à l'année 1804, au cours de laquelle le ministre de Napoléon se trouva mêlé d'une manière directe aux événements les plus extraordinaires.

La France et l'Europe se rendaient compte que le consulat viager, qui avait pris en 1802 la place du consulat décennal, n'était qu'une forme provisoire de gouvernement. L'ambition de Bonaparte et la force des choses devaient aboutir, à brève échéance, à l'établissement du régime monarchique; la conspiration de Cadoudal, avec le retentissement que la police lui avait donné, avait achevé de préparer l'opinion à un changement que l'on disait nécessaire au salut de l'État. Talleyrand n'allait-il pas contribuer à cette évolution, lui qui venait de montrer dans l'arrestation du duc d'Enghien le rôle d'un collaborateur dénué de scrupules? Au Sénat, au Conseil d'État, comme dans les cercles privés, les conversations roulaient sur la question de l'hérédité. Quand serait-elle résolue? Certains disaient à la paix ou après un grand succès militaire. Talleyrand passait, à juste titre, pour être

très ménager de ses paroles; aussi remarqua-t-on qu'en donnant un soir à dîner il avait entretenu à haute voix ses convives de la nécessité d'établir en France le pouvoir héréditaire; cette nécessité, d'après lui, ne pouvait pas se faire attendre plus longtemps. On le regardait comme le promoteur de la question. La municipalité de Lyon avait rédigé une adresse pour demander l'hérédité du pouvoir dans la famille du Premier Consul; on sut que le ministre des Relations extérieures avait été l'inspirateur de cette adresse.

Quel titre porterait le chef de la dynastie nouvelle? Il n'y en avait qu'un qui pût lui convenir, à la fois par son ancienneté et par sa nouveauté : c'était le titre d'*empereur*. D'origine essentiellement militaire, il s'appliquait à merveille au soldat heureux qui était devenu le maître du « plus beau royaume qu'il y ait sous le ciel »; il rappelait ces maîtres de l'*orbis romanus* dont certains, qui avaient été des chefs hors de pair, avaient fait rayonner d'un bout à l'autre de la Méditerranée, en Europe, en Asie, en Afrique, « la majesté sans mesure de la paix romaine », *immensa pacis romanæ majestas;* il rappelait aussi le nom du grand Charles pour lequel le grand Napoléon avait une sorte de hantise, le grand Charles qui avait dilaté la chrétienté et qui avait été pour le monde temporel le vicaire du Très-Haut. Combien Talleyrand savait remplir son rôle de courtisan quand il écrivait au nouvel Empereur, le 28 août 1804, à propos d'un séjour que celui-ci faisait à Aix-la-Chapelle, dans les termes qui suivent! « Il paraîtra grand et juste que la ville qui fut longtemps la première des villes impériales, qui a toujours porté le nom spécial de siège et trône royal des empereurs, qui fut la résidence habituelle de Charlemagne, se ressente avec éclat de la présence de Votre Majesté et fasse ressortir la ressemblance de destinées que l'Europe a déjà saisie entre le restaurateur de l'empire romain et le fondateur de l'empire français. »

D'autre part, le titre d'empereur n'avait pas dans l'opinion française ce caractère usé qui s'attachait au titre de roi, sans

Le 18 mai, il y avait à Saint-Cloud affluence de personnages officiels; on attendait la nouvelle du sénatus-consulte qui allait donner un caractère régulier à l'établissement de l'Empire. A trois heures, un coup de canon annonça que c'était chose faite. Talleyrand arriva presque tout de suite; il fut parmi les premiers à offrir ses félicitations au nouvel Empereur.

CÉRÉMONIE DU 18 MAI 1804

Bibliothèque Nationale, Cabinet des Estampes

parler des sentiments de haine que d'anciens jacobins, tout prêts d'ailleurs à se rallier au régime impérial, avaient encore pour le nom des anciens maîtres de la France.

Talleyrand savait mieux que personne que le titre d'empereur séduisait au suprême degré l'imagination de Bonaparte; « il y avait là, disait-il, une combinaison de république romaine et de Charlemagne qui lui tournait la tête ». Ce qui n'empêcha pas le ministre des Relations extérieures de jouer à Berthier, avec qui il ne s'entendait pas toujours bien, un tour de sa façon. « Vous savez, dit-il au ministre de la Guerre, quel grand projet nous occupe; allez-vous-en presser le Premier Consul de prendre le titre de roi. » Puis il observe à distance la scène qui va se produire.

Au mot de roi, les yeux de Bonaparte s'allument de colère. « Imbécile, s'écria-t-il, qui vous a conseillé de venir ainsi m'échauffer la bile? Une autre fois, ne vous chargez plus de pareilles commissions. »

Le 23 avril 1804, le Premier Consul réunit un conseil privé, dont Talleyrand faisait partie, pour discuter la question de l'hérédité; le principe en fut adopté sans difficulté. On ne sait pas la part que Talleyrand prit à la discussion, si toutefois il y en eut une; mais il est certain que la création de l'Empire n'eut pas de plus chaud approbateur. Napoléon avait pleinement raison de dire à Caulaincourt — c'était cependant en 1812, quand son ancien ministre avait cessé de plaire — : « Talleyrand est un de ceux qui ont le plus contribué à établir ma dynastie. »

Comme ministre des Relations extérieures, il avait adressé, le 7 mai 1804, une circulaire aux agents du corps diplomatique pour les prévenir du changement qui allait s'accomplir sous peu et pour leur en donner les raisons.

« J'ai l'honneur, disait-il, de vous adresser une suite de numéros du *Moniteur*, qui présente les développements d'une des plus mémorables discussions qui, depuis un grand nombre de siècles, aient attiré l'attention publique en France

et en Europe. Il s'agissait de la manifestation d'un vœu qui, depuis la fin de nos troubles, se formait dans tous les cœurs; il s'agissait du grand intérêt d'une garantie pour assurer à jamais la gloire et la prospérité de la France. Ce vœu, manifesté au sein de deux autorités dont l'une est la première et l'autre la plus populaire de l'État, éclate aujourd'hui de toutes parts dans les villes, dans les campagnes, dans les camps, dans les forts, sur les flottes françaises; et bientôt la garantie de la durée indéfinie de tout ce qui fonde aujourd'hui l'orgueil et le pouvoir de la France sera solennellement proclamée...

« La France est dans ce moment une famille fière de sa fortune, mais inquiète sur l'avenir et qui demande que l'adoption mutuelle qui lie ensemble ses destinées et celles du chef qui la gouverne soit pour jamais mise à l'abri des caprices du sort et des vicissitudes du temps...

« La France, avertie par ses ennemis des dangers qui naissaient de l'incertitude de son organisation, va se placer d'elle-même dans une position immuable, et de là, pleine de toute la confiance que doit lui donner le sentiment durable de ses forces, elle saura en faire l'usage que lui prescrivent sa gloire et sa dignité offensée.

« Je n'ai pas besoin de vous indiquer, citoyen, dans quel sens l'événement actuel et ceux qui en seront la suite doivent être présentés. La France, en complétant son organisation commencée depuis quatre ans, ne peut, ne doit et ne veut rien changer à ses rapports extérieurs; seulement, en plaçant ses droits politiques sous la sauvegarde d'un gouvernement investi de plus d'éclat et revêtu d'une dignité plus proportionnée à sa puissance, elle assure plus de consistance et de force à la réciprocité d'avantages que nos amis peuvent espérer de nous, et en même temps elle attache plus d'importance aux égards que les gouvernements étrangers recevront de son gouvernement et à ceux qu'ils devront lui rendre.

« Toutefois, citoyen, aucune mesure d'État n'ayant encore été prise sur l'objet de la discussion qui dans ce moment

Le sacre eut lieu, comme on le sait, le 2 décembre 1804. Talleyrand ne s'arrête pas dans ses « Mémoires » à décrire la cérémonie ni même à rappeler à ce propos le sacre de Louis XVI, auquel il avait assisté à Reims vingt-neuf ans plus tôt, comme il assistera vingt-et-un ans plus tard, à Reims de nouveau, au sacre de Charles X.

LE CORTÈGE DU SACRE

Bibliothèque Nationale, Cabinet des Estampes

occupe et rallie tous les esprits, la lettre que j'ai l'honneur de vous écrire n'est que pour votre instruction particulière et ne doit être l'objet d'aucune communication officielle.

« J'ai l'honneur de vous saluer. — C. M. TALLEYRAND. »

Le 18 mai il y avait à Saint-Cloud affluence de personnages officiels; on attendait la nouvelle du sénatus-consulte qui allait donner un caractère régulier à l'établissement de l'Empire. A trois heures, un coup de canon annonça que c'était chose faite. Talleyrand arriva presque tout de suite; il fut parmi les premiers à offrir ses félicitations au nouvel Empereur.

Le ministre ne tarda pas à recevoir la récompense de sa collaboration; il fut nommé, le 11 juillet, l'un des grands officiers du palais de l'Empereur. Cette promotion comprenait en tout six noms : le cardinal Fesch, le général Duroc, Talleyrand, Berthier, Caulaincourt et le conseiller d'État Ségur. Talleyrand fut nommé grand chambellan, tout en conservant le ministère des Relations extérieures; cette dignité, qui restaurait l'un des offices de l'ancienne Cour, l'attachait d'une manière plus étroite à la personne du chef de l'État, en rendant sa présence obligatoire dans maintes circonstances. Il avait grand air dans son costume officiel : habit de velours rouge uni, doublé de soie blanche; manteau de même, descendant jusqu'au-dessous du genou; parements du manteau, col et revers, en drap d'or brodé; cravate de dentelles; écharpe de soie blanche en sautoir, avec une frange d'or; culotte blanche; chapeau de feutre noir retroussé, orné de plumes blanches; une épée.

Quand le nouvel Empereur fit une distribution solennelle des croix de la Légion d'honneur, il conféra au ministre des Relations extérieures le grand cordon de l'Ordre (1er février 1805).

Cependant l'ambition de Talleyrand n'était point complètement satisfaite. Napoléon lui avait fait entrevoir à un moment la dignité nouvelle d'archichancelier comme la récompense de son rôle dans la création des institutions

impériales; mais la jalousie des sœurs de l'Empereur se mit en travers de ce projet. Elles entendaient faire réserver cette dignité pour leur frère Lucien, le jour où celui-ci se réconcilierait avec l'Empereur. De leur côté, les collègues de Talleyrand dans le ministère ne dissimulaient pas leur jalousie; mais ce qui lui fit perdre ses dernières chances, ce fut l'invincible répugnance du chef de l'Empire et des membres de sa famille pour l'ancienne Mme Grand. « Sa femme, écrivait Mme de Vaines à Thibaudeau, est cause qu'il n'est pas *archi*. On n'a pas voulu qu'elle fût Altesse Sérénissime et, par la place de son mari, sur la même ligne que les sœurs de l'Empereur. Cette déconfiture a été bien douloureuse pour le ménage. Que voulez-vous? Il faut bien tôt ou tard payer ses sottises. » Pour des raisons qu'on ne dit pas, Napoléon fit une scène violente à Talleyrand, vers le 10 juillet, huit jours avant de partir pour Boulogne. Puis, pour en effacer l'effet, il lui fit savoir qu'il avait permis à son frère Archambaud de rentrer à Paris. Quant à la dignité d'archichancelier, elle fut donnée à Cambacérès, avec le titre d'Altesse Sérénissime. Talleyrand écrivait à son ami Stanislas Girardin qu'il trouvait comme lui l'Altesse Sérénissime bien ridicule. « Pour la famille impériale, ajoutait-il, on ne peut assez faire; pour les autres,... l'altesse, qui est un titre émanant de la souveraineté, n'a pas de sens commun. Mais c'est fait, et tout ce qui est fait, il faut le soutenir. »

Mme de Rémusat racontait à son mari, alors à Mayence, une visite qu'elle était allée faire à Mme de Talleyrand. « Elle m'a, disait-elle, répété avec tant d'affectation que son mari était fort heureux, fort content, fort gai, fort bien avec l'Empereur, que j'ai été presque tentée d'en douter. »

Dans le conseil privé du 23 avril, où la question de l'hérédité avait été à la fois posée et résolue, on avait aussi parlé de la cérémonie du sacre pour le chef de la nouvelle dynastie. L'idée était tellement inattendue et les conditions dans

lesquelles Napoléon en rêvait l'exécution tellement étranges, qu'il fallait laisser à l'idée le temps de faire son chemin dans l'opinion. Quelques semaines y suffirent, car le nouvel Empereur le voulait expressément; il avait arrêté que le pape Pie VII viendrait en personne à Paris même apporter au nouveau César la consécration de l'Église. Toute une campagne fut engagée pour décider la Cour de Rome à une mesure aussi extraordinaire.

C'était une affaire de caractère international, pour le moins aussi politique que religieuse; à ce titre, elle relevait directement du ministère des Relations extérieures. Elle donna lieu à de nombreuses dépêches, dans lesquelles Talleyrand s'efforça d'établir que la cérémonie projetée servait aussi bien les intérêts du Saint-Siège que ceux de la religion. Dans l'une d'elles, il énumérait, non sans emphase, tout ce que le nouvel Empereur avait pu faire pour le bien de l'Église. « Sa Majesté voit avec peine, disait-il, qu'on paraisse insinuer qu'elle n'a point encore fait tout ce qu'elle pouvait faire pour que le Souverain Pontife répondît à son invitation; elle offre avec satisfaction au Saint-Siège et à l'Europe entière ses titres sacrés à la reconnaissance de l'Église. Les temples rouverts, les autels relevés, le culte rétabli, le ministère organisé, les chapitres dotés, les séminaires fondés, vingt millions sacrifiés pour le paiement des desservants, la possession des États du Saint-Siège assurée, Rome évacuée par les Napolitains, Bénévent et Pontecorvo restitués, Pesaro, le fort Saint-Léo, le duché d'Urbin rendus à Sa Sainteté, le concordat italique conclu et sanctionné, les négociations pour le concordat germanique fortement appuyées, les missions étrangères rétablies, les catholiques d'Orient arrachés à la persécution et protégés efficacement auprès du Divan, tels sont les bienfaits de l'Empereur envers l'Église romaine. Quel monarque pourrait en offrir d'aussi grands, d'aussi nombreux dans le court espace de deux ou trois ans? » Les noms de Bénévent et de Pontecorvo donnent du piquant à cette énumération; car c'est par ces deux

principautés qu'allaient commencer dans moins de deux ans les violences de Napoléon à l'égard du Saint-Siège, pour le plus grand profit de Talleyrand lui-même et de Bernadotte.

Le pape finit par se laisser convaincre; il se décida à quitter Rome pour aller célébrer à Notre-Dame de Paris la cérémonie du sacre que Napoléon jugeait nécessaire aux destinées de sa dynastie. Il arriva à Fontainebleau le 25 novembre 1804; c'est là qu'il rencontra l'Empereur. Des appartements lui avaient été préparés au palais; il y fut introduit par Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, qui remplissait son office de grand chambellan de Sa Majesté. Quelle ironie du sort! Les honneurs du palais de Fontainebleau étaient faits au chef de l'Église par celui qui, après avoir été l'abbé de Périgord et Sa Grandeur l'évêque d'Autun, avait été l'auteur du schisme constitutionnel et avait rompu avec l'Église de Rome, au grand scandale des fidèles. Depuis, il avait obtenu un bref de sécularisation; l'interprétant à sa manière, il en avait profité pour faire un sot mariage, qui n'avait certes pas augmenté son crédit dans l'opinion. Les *Mémoires* du prince ne disent pas un mot de sa rencontre avec Pie VII à Fontainebleau; le Saint-Père n'a pas davantage fait connaître ses sentiments sur l'accueil du grand chambellan. Que de réflexions cependant durent se présenter à l'esprit de l'un et de l'autre en se trouvant réunis pour un service officiel!

Le grand chambellan éprouva dans la circonstance une blessure d'amour-propre, qui, malgré son impassibilité de convention, dut lui être pénible. Tout en acceptant les services du mari, Pie VII refusa que Mme de Talleyrand — *questa donna*, comme il l'appelait — lui fût présentée. Ce refus du pape n'est-il pas de nature à prouver, comme nous l'avons déjà dit, que le bruit qui avait couru d'un mariage religieux entre les deux époux n'avait rien de fondé?

Le sacre eut lieu, comme on le sait, le 2 décembre 1804. Talleyrand ne s'arrête pas dans ses *Mémoires* à décrire la

cérémonie ni même à rappeler à ce propos le sacre de Louis XVI, auquel il avait assisté à Reims vingt-neuf ans plus tôt, comme il assistera vingt et un ans plus tard, à Reims de nouveau, au sacre de Charles X. Quel beau triptyque à composer que ces trois sacres dont il fut le témoin à vingt et un ans, à cinquante ans, à soixante et onze ans, simple assistant la première fois, personnage officiel les deux autres! Il dit simplement, à propos de la cérémonie de Notre-Dame, que ce fut « un miracle de la destinée de Bonaparte ». « Je me trouvai fort heureux, ajoute-t-il, d'y avoir contribué, parce que je pensais que les liens de la France avec la Cour de Rome s'en trouvaient resserrés. »

Il parle encore du désintéressement politique du pape, de l'impression profonde laissée par ses vertus et sa bonté. Et c'est tout. De la cérémonie elle-même, pas un mot. Cependant il y avait joué son rôle, non seulement pour y avoir assisté, mais encore pour avoir donné son avis sur les costumes des grands dignitaires.

Dans sa célèbre toile du *Sacre*, David a mis le grand chambellan bien en évidence. Tout à fait à droite, debout au pied de l'autel, entre Berthier et Eugène de Beauharnais, Talleyrand dresse sa haute taille; il porte une toque à la Henri IV et un manteau qui l'enveloppe à peu près en entier. Son nez retroussé, ses cheveux bouclés sur les tempes et sur la nuque le font reconnaître, non moins que l'air impassible ou plutôt légèrement moqueur qu'il promène sur l'assistance. A quoi pense-t-il? Aux cérémonies pontificales d'Autun qui avaient été peu à son honneur? à la messe de la Fédération? aux péripéties d'une existence qui, en cinquante ans à peine, était déjà passée par tant d'opinions et de partis? Ou n'était-il pas saisi, malgré tout, par l'éclat du spectacle prestigieux qui se déroulait sous ses yeux et qu'il avait contribué à préparer? Car il avait estimé, contre l'avis de Berthier et d'autres familiers de Napoléon, que Joséphine devait être couronnée dans cette circonstance solennelle, et la toile que Napoléon et David baptisèrent *Le Sacre* devrait s'appeler de son vrai nom

Le Couronnement de Joséphine. Comme on voudrait trouver dans les *Mémoires* du prince quelques lignes révélatrices de son état d'âme en ces heures historiques du 2 décembre 1804!

Six mois environ plus tard, le 26 mai 1805, le grand chambellan assistait encore à une cérémonie triomphale, qui pouvait rappeler celle de Notre-Dame; le pape, il est vrai, et le sacre n'y jouaient plus aucun rôle. C'était à Milan, dans la célèbre cathédrale de marbre, le jour où Napoléon, roi d'Italie, plaça sur sa tête la vieille couronne de fer des rois lombards, en prononçant de son accent corse la formule orgueilleuse et menaçante : *Il Cielo me la diede; guai a chi la toccherà!* « Le Ciel me l'a donnée; malheur à qui la touchera! »

A Milan aussi, quelques jours plus tôt, le ministre avait reçu du gouvernement prussien les deux décorations de l'Aigle rouge et de l'Aigle noir.

Dans une suite de lettres à Bignon, qui était alors chargé d'affaires auprès de l'électeur de Hesse-Cassel, Talleyrand a raconté en détail le séjour de Napoléon à Milan. L'Empereur était entré à Milan par la porte de Pavie, en arrivant du département de Marengo. « En remarquant que cette route le conduit pour la seconde fois au trône, on le bénit d'avoir fixé par son avènement les destinées du Royaume d'Italie, sans l'avoir exposé à aucune guerre étrangère... Toute l'Italie, toute l'Europe prend la même part à un événement qui consolide la paix continentale, et les grands États voient les principes de leur gouvernement encore mieux affermis par ce nouveau développement des vues de Sa Majesté. » La sonnerie des cloches et les coups de canon avaient annoncé dans toutes les villes du royaume d'Italie l'arrivée de Sa Majesté. L'Empereur avait fait une longue visite à l'Université; il avait entretenu Volta. « Ainsi, dès l'instant de son arrivée en Italie, Sa Majesté a voulu marquer son passage par quelques bienfaits envers le peuple de son royaume et par cette attention infatigable qu'elle porte habituellement sur tous les objets d'intérêt public. »

Le pape finit par se laisser convaincre; il se décida à quitter Rome pour aller célébrer à Notre-Dame de Paris la cérémonie du sacre, que Napoléon jugeait nécessaire aux destinées de sa dynastie. Il arriva à Fontainebleau le 25 novembre 1804 : c'est là qu'il rencontra l'Empereur.

ARRIVÉE DU PAPE À FONTAINEBLEAU

Bibliothèque Nationale, Cabinet des Estampes

Cependant le correspondant de Bignon n'était pas arrivé du premier coup à cette conception napoléonienne du royaume d'Italie dont il parlait avec tant d'enthousiasme, à présent qu'elle s'était réalisée. Il avait eu à ce sujet, peu après le sacre, une conversation avec Joséphine, où son don de perspicacité ordinaire lui avait fait défaut. Il avait parlé à l'Impératrice de l'intérêt qu'il y avait à réconcilier Napoléon et Lucien. Le moyen, c'était de faire de celui-ci le chef de la République Cisalpine. « On ne peut, disait Talleyrand, lui refuser beaucoup d'esprit et de caractère; il est homme à tout oser pour assurer le système de Bonaparte qu'il approuve; il déteste l'empereur d'Allemagne, l'empereur de Russie et l'Angleterre; Bonaparte a besoin là d'un homme de cette trempe pendant dix ans. » Il estimait que l'affaire pourrait s'arranger en 1805, pour les mois de mars ou d'avril. Mais la réconciliation des deux frères n'avait pu avoir lieu, et Napoléon avait transformé à son profit personnel la République Cisalpine en Royaume d'Italie.

Talleyrand avait encore pensé à Joseph pour gouverner la Cisalpine. On avait offert à celui-ci le titre de roi, mais avec des conditions politiques et militaires qui le mettaient en entier dans la dépendance de Napoléon; il avait refusé. Alors, le 5 février 1805, le ministre des Relations extérieures donna lecture, en conseil de cabinet, d'un rapport sur la constitution d'un royaume d'Italie en faveur de l'Empereur des Français. D'un avis unanime le conseil approuva le projet et décida qu'il serait communiqué à Napoléon; c'était toute une comédie réglée à l'avance. Les idées du projet appartenaient au ministre, mais la rédaction définitive était de son collaborateur Durant; car sa manière de travailler était toujours la même, pour une note de quatre lignes ou pour un mémoire de cent pages. Il s'enfermait avec l'un de ses chefs de service, lui disait ce qu'il avait l'intention d'exposer, lui demandait ses observations, dont il faisait son profit pour la rédaction définitive. Il savait qu'en rédigeant le projet sur le royaume d'Italie, il répondait à la pensée de Napoléon; à ses yeux,

cela avait suffi, bien qu'il redoutât dans son for intérieur que ce changement ne provoquât à Vienne un vif mécontentement, d'où pouvait sortir une guerre nouvelle. Mais, suivant le mot d'un contemporain, toute sa sagacité était alors « de deviner ce que veut Bonaparte et d'y soumettre toutes ses pensées ».

Le 18 mars (1805), dans une séance du Sénat à laquelle assistait l'Empereur, le ministre donna lecture de son rapport sur la création du royaume d'Italie; ce fut pour lui un prétexte inattendu à célébrer la modération de l'Empereur.

« La malveillance, dit-il, n'a-t-elle pas cherché à répandre l'alarme en rappelant la gloire, le nom et la destinée d'Alexandre et de Charlemagne? Frivoles et trompeuses analogies!... Charlemagne a été conquérant et non pas fondateur. Les fondateurs gouvernent pendant leur vie et ensuite pendant des siècles... Alexandre, en reculant sans cesse les limites de ses conquêtes, ne fit que se préparer des funérailles sanglantes... Comme ces grands hommes, nous avons vu Votre Majesté porter avec rapidité ses armes en Europe et en Asie; son activité, comme la leur, a su embrasser en peu de temps la plus vaste étendue et franchir les plus grandes distances. Mais, dans ses plus glorieuses expéditions et dans ses plus hardies entreprises, a-t-elle été entraînée par une passion vague et indéfinie de dominer et d'envahir? Non, sans doute, et — l'histoire l'a déjà inscrit dans ses fastes dès le début de sa noble carrière — Votre Majesté voulut rappeler la France à des idées d'ordre et l'Europe à des idées de paix...

« J'ose l'assurer à Votre Majesté : quelque effort que l'on puisse faire pour égarer l'opinion, cet irrésistible penchant qui entraîne tous les esprits vers la gloire des nobles actions et qui attache tous les cœurs par l'enthousiasme qu'inspirent les grands sacrifices, triomphera de toutes les mécréances. La France, l'Italie vous chérissent comme fondateur de leurs lois et comme défenseur de leurs droits et de leur puissance; l'Europe révère en vous le conservateur de ses intérêts, et — pourquoi craindrais-je de le dire? — un temps viendra

où l'Angleterre même, vaincue par l'ascendant de votre modération, abjurera ses haines, et, à l'exemple de tous les peuples contemporains, ne manifestera plus envers vous que le sentiment de l'estime, de l'admiration et de la reconnaissance, qu'en secret, même aujourd'hui, les hommes justes et éclairés de cette nation ne refusent pas à Votre Majesté. »

Thibaudeau avait écrit à son amie Mme de Vaines, par manière de plaisanterie, qu'on disait que Talleyrand était mort à Milan pendant les fêtes du couronnement. Il reçut d'elle cette réponse amusante :

« M. de Talleyrand mort à Milan! Ah! bien oui! Il n'en avait nulle envie. Il la faisait courte et bonne avec des Italiennes, entre autres une ancienne maîtresse de Pétiet [ministre de France à Milan], à qui il a donné force argent. Puis, brochant sur le tout, Mme Simons Lange, qui le suivait ou le précédait dans chaque ville. De mauvaises langues, qui ne le croient pas un foudre de guerre, prétendent que c'était encore *pour plaire* qu'il prenait ce maintien. Il est à présent aux eaux, à se reposer à côté de sa chaste moitié. Je compte, à son retour, le bien tourmenter sur sa vie galante pendant son voyage en Italie. »

On se rappelle sans doute que Talleyrand avait joyeusement terminé la soirée du 19 brumaire chez Mlle Lange, dans la maison de campagne qu'elle avait à Meudon; cinq ans plus tard, il se montrait à Milan en compagnie de cette jolie femme. Il est permis de supposer que le ministre et l'actrice n'avaient pas laissé passer tout cet intervalle sans s'être rencontrés.

PRESBOURG

Un contemporain qui n'était pas bienveillant, mais qui paraît bien renseigné, a tracé un croquis de la situation politique de Talleyrand au début de l'année 1805.

Le ministre, dit-il, depuis son rapport sur la constitution du royaume d'Italie, jouissait du plus grand crédit qu'il eût encore connu. Sa place lui était chère par-dessus tout. S'il n'aimait pas Napoléon — ce qui paraît très contestable, à cette époque du moins, — il avait une peur affreuse de le voir disparaître. Sa disparition serait, en effet, le signal d'un bouleversement général, un parti militaire se formerait pour rétablir le Directoire, et lui-même serait perdu.

Il y avait autre chose : le régime présent lui rapportait de gros avantages. Sa fortune était énorme; son ami le financier Hervas l'évaluait à quatorze millions. Que deviendrait tout cet argent le jour où Bonaparte ne serait plus là? Son insensibilité était une force auprès de l'Empereur; elle lui permettait de tout dire, d'autant mieux que la rancune et la mauvaise humeur lui étaient étrangères. Pour sa valeur morale, il était mieux de n'en pas parler : « il n'existe pas de matière plus puante, plus vile que son cœur; cela perce de toute part ». Il a une vraie passion pour l'intrigue; d'accord

avec Napoléon, il charge les ambassadeurs de s'informer des mécontents qui existent dans les pays où ils sont accrédités, d'entrer en rapports avec eux, de manière à former des partis dont les Relations extérieures pourraient un jour profiter.

Il portait pour le moment une haine mortelle à l'Angleterre, avec qui la France était en guerre; il la haïssait « en furieux ». La Russie aussi lui était odieuse, « comme étant en tout l'épine de son travail ». Il méprisait Vienne « comme du fumier ». Pour la Prusse, il aurait volontiers cherché à la vexer; mais il était en excellents termes personnels avec son ministre Lucchesini, qui avait su prendre de l'ascendant sur lui et qui avait en outre un crédit particulier auprès de sa femme.

Le 4 février (1805), le ministre présenta un rapport au Sénat sur les relations de Napoléon avec l'Angleterre. Il développa cette idée, que le maître de la France n'avait cessé de faire des démarches pour établir la concorde entre les deux gouvernements qui avaient signé en 1802 la paix d'Amiens; mais la note belliqueuse apparaissait tout de suite. L'Empereur ne redoutait point la guerre; depuis plusieurs mois, des flottilles s'équipaient dans les ports; en arrière, se trouvait une armée considérable, composée de toutes les forces militaires de l'Empire et prête à une descente sur les côtes anglaises. Depuis des semaines ces préparatifs se poursuivaient; le temps était proche où des résultats décisifs allaient être obtenus.

Après avoir loué grandement la conduite de l'Empereur, le ministre donna lecture au Sénat de deux documents officiels. L'un était la lettre que l'Empereur des Français avait écrite, le 2 janvier, au roi de la Grande-Bretagne, et dont l'esprit se résume à peu près dans ces mots : « La paix est le vœu de mon cœur; mais la guerre n'a jamais été contraire à ma gloire. » L'autre était la réponse de lord Mulgrave, le ministre de George III : le gouvernement anglais demandait à s'entendre d'abord avec les puissances du continent, et surtout avec le tsar, « qui a donné les preuves les plus fortes...

du vif intérêt qu'il prend à la sûreté et à l'indépendance de l'Europe ».

Séance, en somme, purement oratoire, où l'habileté du ministre sut présenter à l'opinion le rôle de l'Empereur de manière à lui donner tous les avantages.

Au mois de juin, l'empereur Alexandre envoya à Paris un négociateur extraordinaire, Novosiltsov, avec cette singulière condition qu'il fût entendu par Napoléon sans intermédiaire. « Voilà encore du Markoff », dit l'Empereur à Talleyrand. Markoff est cet ambassadeur russe à qui le Premier Consul avait adressé en séance publique des paroles désobligeantes (septembre 1803), à propos d'un agent secret dont il se servait. L'Empereur avait eu connaissance, peu de temps avant la mission de Novosiltsov, d'une lettre que Markoff avait écrite à Lucien et dans laquelle il chargeait Talleyrand des plus noires imputations. Comme le ministre se trouvait alors en pleine faveur, la démarche inattendue du tsar, loin de nuire à son crédit, ne fit que le raffermir.

Cependant les préparatifs du camp de Boulogne n'aboutissaient point à une descente en Angleterre et ils allaient bientôt servir à d'autres opérations. Le gouvernement de Vienne était représenté alors à Paris par Philippe de Cobenzl, très brave homme sans doute, mais connu par ses ridicules, et bien triste ambassadeur; l'Empereur avait beau jeu contre lui et Talleyrand lui faisait avaler autant de couleuvres qu'il voulait. En réalité, Philippe de Cobenzl, qui par ses manières passait pour un modèle de la grâce autrichienne, n'était qu'un grotesque; le ministre faisait souvent rire la galerie à ses dépens.

Cobenzl fut chargé de remettre au gouvernement français un ultimatum, dont l'une des conditions était la renonciation de Napoléon au royaume d'Italie. Ce document parvint à Paris à la fin du mois d'août; Talleyrand partit aussitôt pour Boulogne. Dès lors, la guerre continentale remplaça dans la pensée de Napoléon la guerre maritime, d'autant plus facilement que celle-ci — il ne pouvait pas ne pas s'en rendre

compte — lui offrait bien peu de chances de succès; car la descente en Angleterre avait pour condition première la conquête de la mer. La Grande Armée, qui se morfondait d'oisiveté depuis deux ans sur les côtes du Boulonnais, accueillit la nouvelle avec joie. Quant aux hommes politiques, ils ne dissimulaient pas leurs inquiétudes devant cette guerre nouvelle. Le ministre de Prusse Lucchesini écrivait à Berlin : « M. de Talleyrand est au désespoir; et, s'il avait pu, s'il pouvait encore ou en empêcher l'éclat ou en arrêter promptement le cours, avant que le succès ou les défaites excitassent l'ambition ou forçassent l'honneur à la continuer, il compterait cette circonstance comme la plus glorieuse de son ministère. »

Si c'étaient là les sentiments véritables de Talleyrand, ils faisaient honneur à son esprit de prévoyance et de modération; mais il les garda pour lui, sans essayer en quoi que ce fût de les faire partager à l'Empereur. Le 23 septembre, quand le camp de Boulogne avait cessé d'exister, il donnait lecture au Sénat, en présence de l'Empereur, d'un long rapport sur les relations de la France et de l'Autriche depuis la paix de Lunéville; les événements, comme il convenait, étaient présentés de manière à mettre les torts du côté du gouvernement de Vienne. Le rapport se terminait par ces mots qui certes sentaient la poudre :

« L'Empereur, obligé de repousser une agression injuste qu'il s'est vainement efforcé de prévenir, a dû suspendre l'exécution de ses premiers desseins. Il a retiré des bords de l'Océan ses vieilles bandes tant de fois victorieuses, et il marche à leur tête. Il ne posera les armes qu'après avoir obtenu satisfaction pleine et entière, et sécurité complète, tant pour ses propres États que pour ceux de ses alliés. »

Avant de suivre Talleyrand dans la campagne d'Autriche, on signalera le rôle assez inattendu qu'il joua à cette époque, au mois de septembre 1805, dans la nomination de deux professeurs au Collège de France; il s'agit d'un suppléant,

Kieffer, dans la chaire de turc, et d'un titulaire dans la chaire de persan; celui-ci est le célèbre Silvestre de Sacy.

A propos de ces nominations, le ministre avait adressé, le 8 septembre 1805, un rapport à Fourcroy, qui était directeur de l'Instruction publique. « Il est trop important, disait-il, d'étendre la connaissance de ces deux langues, puisque nos rapports commerciaux avec les pays où on les parle sont destinés à de nouveaux accroissements, pour ne pas attacher à l'enseignement de chacune un professeur particulier, qui puisse y apporter plus de connaissance et y donner plus de soin. » On doit rapprocher de ce rapport de 1805 les instructions que Talleyrand avait déjà données au général Brune, quand l'ancien vainqueur de Bergen était parti pour Constantinople, en qualité d'ambassadeur, en vendémiaire an XI, octobre 1802; le ministre lui montrait en ces termes l'importance exceptionnelle de sa mission : « L'intention du gouvernement est que l'ambassadeur de la République à Constantinople reprenne par tous les moyens la suprématie que la France avait depuis deux cents ans dans cette capitale. »

Il faut savoir gré à Talleyrand d'avoir songé à rendre à la France dans la Méditerranée orientale cette influence légitime qui était un legs des Croisades, et d'y avoir contribué, à Paris même, en donnant plus d'importance à l'enseignement de deux langues orientales vivantes, le turc et le persan.

A partir du mois de septembre 1805, Talleyrand, qui aimait ses aises, allait mener, pendant de longs mois, à travers les États de l'Europe centrale, une existence bien différente de ses habitudes parisiennes; ce fut presque la vie des camps, à la suite d'un maître qui, en moins de deux ans, allait s'élancer des bords du Rhin aux bords du Niémen par Ulm, Vienne, Austerlitz, Iéna, Berlin, Varsovie, Friedland, Tilsit. Le ministre s'était fait accompagner de l'un de ses collaborateurs de la rue du Bac, La Besnardière; il écrivait à ce propos à d'Hauterive (22 novembre et 24 décembre 1805) : « La Besnardière se porte bien, quoiqu'il ait fait un voyage

Les préparatifs du camp de Boulogne n'aboutissaient point à une descente en Angleterre, et ils allaient bientôt servir à d'autres opérations.

LE CAMP DE BOULOGNE

Bibliothèque Nationale, Cabinet des Estampes

pénible et long; manquer de pain, de chevaux, et trouver des morts sur les routes n'entrait pas dans nos éducations de cabinet... Ce régime ne convient qu'à moitié à La Besnardière. Il aime la chambre, mais il n'aime entendre sonner ni les minuit, ni les deux heures du matin. » Talleyrand, devenu par la grâce de l'Empereur diplomate errant et trop souvent dans des situations dénuées de confort, a pu penser à l'exclamation de Julien l'Apostat, qui se trouvait un soldat presque malgré lui : « Ô Platon, quelles occupations pour un philosophe! »

Napoléon avait quitté Saint-Cloud le 24 septembre, pour rejoindre la Grande Armée qui se transportait alors du camp de Boulogne aux bords du Rhin; le 26, il arrivait à Strasbourg. Ordre à Talleyrand de le rejoindre dans cette ville, pour être prêt à suivre le quartier général suivant les circonstances. Le jour où Napoléon quitta Strasbourg, le 1er octobre, Talleyrand avait dîné avec lui, puis il l'avait accompagné dans sa chambre. M. de Rémusat, premier chambellan, y entre avec eux. A peine y étaient-ils tous trois que l'Empereur tomba par terre; il n'eut que le temps de dire à Talleyrand de fermer la porte. Il gémissait, il avait de l'écume aux lèvres, avec des convulsions. Talleyrand lui arracha sa cravate et l'inonda d'eau de Cologne. Cet accès d'épilepsie dura environ un quart d'heure; puis l'Empereur recouvra la parole et se rhabilla; il recommanda aux deux témoins le secret le plus complet. Une demi-heure plus tard, il partait pour Carlsruhe.

Cette scène pénible inspira à Talleyrand une émotion bien naturelle; ses *Mémoires*, qui furent écrits, comme on le sait, en 1816, en ont conservé la trace au bout de onze ans. Peu de jours après, des passages de lettres écrites par lui de Strasbourg à l'Empereur peuvent paraître inspirés en partie par le souvenir de l'attaque à laquelle il avait assisté. Ainsi, le 5 octobre : « Tous les vœux accompagnent Votre Majesté; mais l'inquiétude dont il est impossible de se défendre, quand on est réduit à conjecturer ce que l'on voudrait savoir avec certitude, et savoir d'heure en heure, rend la position des

serviteurs de Votre Majesté bien triste. » Ainsi encore, le lendemain 6 octobre : « En apprenant de Sa Majesté l'Impératrice que nous serions quatre ou cinq jours sans recevoir de nouvelles de Votre Majesté, j'ai éprouvé un sentiment qu'il me serait impossible de rendre. »

On notera que dans ces deux lettres Talleyrand signale le départ pour Cadix de « l'expédition secrète des Anglais »; c'était l'armée navale de Nelson, qui, quinze jours plus tard, allait livrer la bataille de Trafalgar.

Tout en menant de l'autre côté du Rhin la campagne foudroyante qui allait se terminer à Ulm par la capitulation de l'armée autrichienne, Napoléon avait décidé d'attacher à sa cause par une alliance de famille la maison de Bavière; c'était reprendre pour sa dynastie la politique matrimoniale qui avait été chère à l'Ancien Régime, notamment au gouvernement de Louis XIV. Il avait arrêté que son fils adoptif Eugène de Beauharnais épouserait la princesse Amélie, fille aînée de l'Électeur de Bavière. La Cour de Munich avait déjà examiné un projet de mariage entre cette princesse et un prince de la maison de Bade; ce projet importait peu à l'Empereur, qui entendait bien faire triompher son idée. En conséquence, le ministre des Relations extérieures écrivit, de Strasbourg, le 8 octobre 1805, à M. de Thiard, chargé d'affaires de France, une lettre qui était comme une mise en demeure; M. de Thiard devait amener l'Électeur à comprendre que la volonté et le caractère de Napoléon ne pouvaient pas souffrir un refus.

Le chargé d'affaires fera demander à l'Électeur un entretien particulier; et là, sans détour, il lui proposera l'alliance de la famille de Sa Majesté avec la sienne. « L'Empereur, écrivait le ministre, a montré qu'il voulait protéger la maison de Bavière; il ne peut offrir une meilleure, une plus sûre garantie de la durée de ses sentiments pour l'Électeur... Un refus, des marques de répugnance sont la chose du monde la plus impossible à pallier ou à réparer. Le prince le plus puissant de l'Europe est en même temps l'homme du caractère le plus élevé, magnifique dans ses affections, irréconci-

liable dans une disposition contraire, ayant, comme cela est de la nature de toutes les facultés humaines, plus de pouvoir encore pour nuire que pour servir, et ne connaissant jamais d'obstacles. Cette âme forte présente en même temps tous les avantages et tous les inconvénients du présent que la nature en fait aux hommes. Je n'ai pas besoin d'en analyser les conséquences et d'en faire l'application pour être bien compris par l'Électeur de Bavière... Si les rapports directs et anciens de l'Électeur avec moi, et dont à chaque occasion il aime à me prouver qu'il se souvient pouvaient donner à mon opinion personnelle une influence quelconque sur sa décision, servez-vous de moi à cet égard comme vous le voudrez. »

Le mariage eut lieu suivant la volonté de Napoléon, le 16 janvier 1806.

Avant la journée triomphale où Napoléon vit défiler devant lui toute l'armée de Mack prisonnière de guerre, Talleyrand, qui était toujours à Strasbourg, adressait à l'Empereur, le 17 octobre, un long mémoire; par l'étendue et l'importance des idées, ce mémoire mérite une place d'honneur parmi ses écrits politiques. Le ministre prévoit que les victoires de l'Empereur vont avoir pour conséquence l'écrasement de l'Autriche; or il voit à ce moment dans l'alliance franco-autrichienne la sauvegarde de la paix en Europe. On remarquera sans doute qu'il a varié dans ses projets d'alliance. En 1805, il est partisan de l'alliance avec l'Autriche; en 1808, il sera partisan de l'alliance avec la Russie; en 1830, il sera partisan de l'alliance avec l'Angleterre. Du moins il faut lui reconnaître ce mérite, d'avoir toujours soutenu que la paix de l'Europe dépendait de la bonne entente de la France avec une grande puissance. Ainsi, il restait fidèle aux idées de modération qu'il avait exprimées dans son *Mémoire* du 25 novembre 1792; il y combattait avec énergie les idées de primatie, de prépondérance. « On sait, écrivait-il alors, ce qu'il faut penser de tout cet échafaudage politique sous lequel la turbulence et la nullité des cabinets de l'Europe se sont

débattues si longtemps et avec tant d'appareil, aux dépens des intérêts des peuples. » Ce sont ces mêmes intérêts ou, si l'on préfère, c'est l'idée d'un équilibre européen stable qui lui a inspiré de mettre sous les yeux de Napoléon un programme très étudié, très nouveau aussi, qui devait permettre, d'après lui, de maintenir la paix dans l'Europe continentale.

Laissons la parole au ministre des Relations extérieures :

« Dans l'éloignement où je suis de Votre Majesté, ma plus douce ou plutôt mon unique consolation est de me rapprocher d'elle, autant qu'il est en moi, par le souvenir et par la prévoyance. Le passé m'explique le présent, et ce qu'a fait Votre Majesté me devient un présage de ce qu'elle doit faire; car, tandis que les déterminations des hommes ordinaires varient sans cesse, celles de Votre Majesté, prenant leur source dans sa magnanimité naturelle, sont, dans les mêmes circonstances, irrévocablement les mêmes.

« Lorsque Votre Majesté quitta Strasbourg, une seule chose tempérait mes regrets. C'était la certitude qu'elle marchait à la victoire. A peine quelques jours se sont écoulés, à peine Votre Majesté a-t-elle rencontré l'ennemi, et déjà elle a vaincu... Il ne m'appartient point de rechercher quel était le meilleur système de guerre : Votre Majesté le révèle en ce moment à ses ennemis et à l'Europe étonnée. Mais, voulant pouvoir lui offrir un tribut de mon zèle, j'ai médité sur la paix future, objet qui, étant dans l'ordre de mes fonctions, a de plus un attrait particulier pour moi, parce qu'il se lie plus étroitement au bonheur de Votre Majesté. »

Il y a, dit Talleyrand, quatre grandes puissances en Europe; la Prusse n'en fait pas partie, « elle n'est réellement que la première des puissances de second ordre ». Ces grandes puissances sont la France, l'Angleterre, l'Autriche et la Russie.

« A la tête des quatre grandes puissances est la France, plus forte que chacune des trois autres, capable même de leur résister à toutes, seule puissance parfaite, parce que seule elle réunit, dans une juste proportion, les deux éléments de gran-

deur qui sont inégalement répartis entre les autres, savoir les hommes et la richesse.

« Des trois puissances qui partagent avec elle la haute influence en Europe, deux sont ses rivales et ses ennemies naturelles. La troisième, séparée d'elle par d'immenses espaces, n'est point directement son ennemie; mais elle l'est indirectement, comme ennemie naturelle de ses plus anciens alliés. »

Pour parvenir à une paix durable, il faut que l'Autriche cesse d'être en contact avec la France et les États qu'elle a fondés. Comment? En l'éloignant du Milanais, en interposant entre elle et le Milanais l'État vénitien, dont on fera une république en y annexant Trieste; de même, l'Autriche doit perdre toutes ses possessions en Souabe et dans le Tyrol. En compensation on lui donnera la Valachie, la Moldavie, la Bessarabie et la partie septentrionale de la Bulgarie. La Turquie renoncera sans peine à ces provinces, où son autorité n'est que nominale. Quant à l'Autriche, le fait de les avoir acquises la rendra ennemie de la Russie, tandis que l'Angleterre « ne trouvera plus d'alliés sur le continent, ou n'en trouvera que d'inutiles. Les Russes, comprimés dans leurs déserts, porteront leur inquiétude et leurs efforts vers le midi de l'Asie, où le cours des événements les mettra en présence et en opposition avec les Anglais, aujourd'hui leurs alliés.

« Ainsi aura été complètement résolu le problème de la paix la plus durable que la raison puisse permettre d'espérer. »

Est-ce bien la raison? N'est-ce pas plutôt l'imagination qui résout ou qui supprime toutes les difficultés, en admettant que la Turquie et la Russie assisteront d'une manière passive à tout ce bouleversement de l'Europe orientale? Talleyrand reconnaît que l'Autriche, dont ce bouleversement de territoires fera l'ennemie de la Russie, aura pour alliée naturelle la France; mais alors ce sera une guerre nouvelle, dans laquelle la France sera obligée de soutenir l'Autriche contre la Russie, qui aura l'alliance de l'Angleterre. La partie positive du grand projet de Talleyrand, c'était la suppression de

tout contact entre la France et l'Autriche; on pouvait espérer en finir ainsi avec des guerres séculaires.

Quant à l'idée de pousser l'Autriche vers les pays du bas Danube et de compenser ainsi pour elle les pertes qu'elle aurait à subir du côté de l'Ouest, elle n'était point nouvelle chez Talleyrand. Quatorze mois plus tôt, en août 1804, lors d'un séjour à Valençay, il avait dit en confidence au ministre de Prusse Lucchesini que la maison d'Autriche obtiendrait l'assentiment du gouvernement français « sur un bel arrondissement en Valachie, Serbie, Bosnie et Croatie turque », si elle évacuait la totalité de ses territoires italiens.

Le ministre venait aussi de faire connaître cette idée à d'Hauterive, qui était resté à Paris. Dans une lettre familière, du 11 octobre 1805, il lui avait résumé à l'avance le projet qu'il allait soumettre à l'Empereur :

« Voici, écrivait-il à son confident, ce que je voudrais faire des succès de l'Empereur. Je les suppose grands. Je voudrais que l'Empereur, le lendemain d'une grande victoire qui ne me paraît plus douteuse, dît au prince Charles : « Vous voilà « aux abois, je ne veux pas abuser de mes victoires. J'ai voulu « la paix, et, ce qui le prouve, c'est que je la veux encore « aujourd'hui. Les conditions d'un arrangement ne peuvent « plus être les mêmes que celles que je vous aurais proposées « il y a deux mois. Venise sera indépendante et ne sera réunie « ni à l'Italie ni à l'Autriche. J'abandonne la couronne « d'Italie comme je l'ai promis. La Souabe, qui est un éternel « sujet de discordes entre l'Électeur de Bavière et vous, sera « réunie à la Bavière ou à tel autre prince. Je vous aiderai « pour vous emparer de la Moldavie et de la Valachie. A ces « conditions, je ferai avec vous un traité offensif et défensif, « et toute idée d'alliance avec la Prusse ira au diable. Voulez-« vous cela dans vingt-quatre heures? J'y consens. Sinon, « craignez les chances qui appartiennent presque de droit à « une armée victorieuse. » — Voilà mon rêve de ce soir. Mille amitiés. »

Qu'est-ce qu'a fait Bismarck, au traité de Berlin, en 1878,

quand il a imaginé de pousser l'Autriche vers l'Est, de lui donner en partie le caractère d'une puissance balkanique et de l'opposer ainsi à la Russie? Il s'est borné à reprendre et à exploiter au profit de la Prusse la grande idée que Talleyrand avait exprimée, d'une manière privée ou d'une manière officielle, dès 1804 et 1805.

Il est inutile d'ajouter que le projet de Talleyrand ne concernait en rien la rivalité de la France et de l'Angleterre. Elle demeurait toujours à l'état aigu. Vingt-quatre heures après la journée d'Ulm, la journée de Trafalgar allait donner l'empire des mers à la patrie de Nelson. Dès lors, l'Angleterre avait vaincu.

Le désastre de Trafalgar fournit à Talleyrand l'occasion d'adresser à l'Empereur une flatterie d'un tour délicat. Il lui écrivit de Munich, le 12 novembre 1805 : « J'éprouve une vive douleur en envoyant à Votre Majesté les tristes nouvelles que je reçois de Cadix sur la situation de la flotte combinée : le génie et la fortune étaient en Allemagne. » C'était sur un autre ton qu'il écrivait à d'Hauterive le même jour : « Quelle horrible nouvelle que celle de Cadix! Puisse-t-elle ne mettre d'entrave à aucune des opérations politiques qu'il me paraît convenable de faire maintenant!... Les premières lettres que je reçois sont affligeantes; je crains que les détails qui me parviendront n'ajoutent encore à ce tableau qui déchire l'âme. Je suis inquiet des débris de la flotte et de l'effet que ces malheurs peuvent produire surtout dans l'opinion des ports et des équipages. »

Dans ses *Mémoires*, le prince s'est borné à faire allusion à son grand projet du 17 octobre. En lui annonçant les opérations d'Ulm, l'Empereur lui avait parlé des territoires qu'il voulait enlever à l'Autriche. Talleyrand répondit à Napoléon que son intérêt véritable n'était point d'affaiblir cette puissance, mais de s'en faire une alliée; le moyen était de donner d'un côté à l'Autriche ce qu'on lui enlevait de l'autre. Le mémoire, ajoute-t-il, dans lequel il exposait ses raisons, fit

assez d'impression sur l'esprit de l'Empereur pour qu'un conseil spécial fût tenu à Munich en vue de l'examiner; Talleyrand prit part à ce conseil. Napoléon n'était pas opposé en principe au projet de son ministre; mais bien vite il n'y pensa plus. Il venait d'apprendre que ses avant-gardes avaient eu de nouveaux succès; il n'eut plus d'autre idée que de reprendre l'offensive et de dater bientôt ses décrets du palais impérial de Schœnbrunn.

Talleyrand était encore dans la capitale de l'Alsace, quand il apprit la capitulation d'Ulm; il écrivit à d'Hauterive un billet assez irrévérencieux : « Nous avons tiré le canon à Strasbourg, tout comme vous; et l'évêque mitonne un *Te Deum.* » De Munich, le 27 octobre, il demandait à d'Hauterive de lui préparer le projet d'une Allemagne nouvelle. « Envoyez-m'en le tracé. Plus d'empereur d'Allemagne! Trois empereurs en Allemagne : France, Autriche et Prusse. Plus de Ratisbonne! » Et il esquissait tout le programme d'un système fédéral, dont les trois quarts lui avaient été dictés par l'Empereur. Il priait son correspondant (lettre du 29 octobre) de lui envoyer l'*Essai analytique sur les lois naturelles de l'ordre social*, de Bonald.

En traversant Linz à la suite de l'armée impériale, il arriva à Talleyrand une aventure assez désagréable pour son amour-propre. Il apprit que son ancienne amie la comtesse de Brionne, qui avait émigré dès le début de la Révolution, se trouvait dans cette ville; il n'avait pu obtenir jusqu'alors qu'elle lui pardonnât sa conduite, c'est-à-dire la désertion de son ordre et sa collaboration au gouvernement révolutionnaire. Il se décida à lui écrire, de Linz même, une lettre qui était un plaidoyer aussi habile dans le fond que séduisant dans la forme; il y annonçait sa visite pour le lendemain. Il se présenta en effet chez la comtesse de Brionne; il apprit qu'elle venait de quitter Linz; elle avait laissé pour lui une enveloppe cachetée sur laquelle elle avait souligné ses titres actuels. L'enveloppe ne contenait que la propre lettre du ministre, celle qu'il avait adressée la veille.

B.R

Talleyrand était dans la capitale de l'Alsace, quand il apprit la capitulation d'Ulm; il écrivit à d'Hauterive un billet assez irrévérencieux : « Nous avons tiré le canon à Strasbourg, tout comme vous, et l'évêque mitonne un Te Deum. »

CAPITULATION D'ULM

Bibliothèque Nationale, Cabinet des Estampes

Le faubourg Saint-Germain, qui comptait encore beaucoup d'adversaires du régime impérial, accueillait volontiers les bruits de mort qu'on faisait courir sur les généraux de la Grande Armée, si bien que Talleyrand devait dire, à son retour de Vienne : « Les langues du faubourg Saint-Germain ont tué plus de généraux que les canons autrichiens. » Il fut compris lui-même sur ces listes funèbres; l'un de ses frères alla faire part de ses inquiétudes à Mme de Talleyrand. Ce fut pour celle-ci une alerte terrible, d'autant plus que la nouvelle se présentait avec des apparences de vérité; deux jours durant, elle courut Paris. Enfin des lettres du ministre arrivèrent, elles rétablirent la vérité. On ne sut jamais ce qui avait pu donner lieu à ce bruit.

Talleyrand arriva à Vienne vers la fin du mois de novembre, après un voyage qui fut hérissé jusqu'au bout de difficultés matérielles. L'Empereur avait déjà quitté la capitale autrichienne, il venait de s'engager dans la Moravie. Le ministre écrivait en confidence à d'Hauterive, le 20 novembre : « Je trouve que l'Empereur va bien loin; il est à près de quarante lieues de Vienne; il me semble qu'il faudrait finir. » A la même date, il informait l'Empereur qu'il venait d'avoir une conférence avec deux négociateurs autrichiens, Stadion et Giulay; ils avaient parlé, en termes assez vagues, de la signature d'un armistice; ils avaient fait remarquer que la Prusse n'était point en guerre et que, par conséquent, elle était la seule puissance qui pût concilier les intérêts de tous. A quoi il avait répondu qu'il voyait mal le rôle de la Prusse dans une question qui ne concernait que l'Autriche et la France. « Pour concilier, avait-il dit, il ne fallait pas compliquer ce qui gagnait toujours à être simple. »

La Prusse était alors en médiocre considération auprès du gouvernement français. Il avait été souvent question d'elle en 1803, lors de la rupture avec l'Angleterre qui avait abouti à l'occupation du Hanovre. Dans une dépêche du 17 mai (1803), Talleyrand disait au ministre de France Laforêt de

faire comprendre à Berlin que la France avait besoin d'une alliance sérieuse sur le continent, pendant qu'elle serait occupée de la guerre maritime. « Or, nous ne pouvons trouver cette alliance qu'à Vienne ou à Berlin. Nos désirs sont pour la Prusse; qu'elle ne nous force pas à rechercher l'Autriche. »

Talleyrand s'était souvent entretenu de cette question avec Lucchesini; il avait même envisagé avec lui comme une chose possible l'occupation du Hanovre par la Prusse. Lucchesini rapportait encore, le 8 février 1805, ce mot de Talleyrand, que, tant qu'il resterait au ministère, on ne songerait à d'autres changements en Allemagne qu'à ceux qui conviendraient à la Prusse; son agrandissement était envisagé à Paris comme favorable à la France. Mais le gouvernement de Frédéric-Guillaume III n'avait pas eu le courage de prendre un parti, il s'était toujours dérobé à une alliance.

Aussi Talleyrand, dans le mémoire du 17 octobre 1805 qu'il adressait à Napoléon, avait-il parlé de la Prusse en termes dédaigneux : « Qu'elle reste donc dans sa petitesse, puisqu'elle n'a pas voulu profiter de l'occasion qui lui était offerte de s'élever à la grandeur! Qu'elle porte la peine de sa pusillanimité! et que, laissée à elle-même, elle attende du temps et de la fortune ce qu'il eût été beau de ne devoir qu'à sa prévoyance et à son courage! » D'Hauterive était dans les mêmes sentiments que son ministre; il lui écrivait, le 28 novembre 1805 : « Cette Prusse est la plus misérable puissance qui existe; vous ne pouvez pas vous faire une idée à quel point le mépris qu'on a pour elle est ici général et populaire. » Il se moquait de « ce pauvre Lucchesini », qui avait affecté une grande joie à la nouvelle des victoires de Napoléon, quand on avait lu au théâtre les bulletins de la Grande Armée; le public ne s'y était pas laissé prendre, et le bruit de ses applaudissements ne lui avait valu que des brocards. On comprend que Talleyrand n'ait eu aucune envie de mêler la Prusse aux négociations que Stadion et Giulay étaient venus lui proposer à Vienne.

Aussi bien, l'heure n'était point de négocier, mais de se

battre. La journée d'Austerlitz, le 2 décembre, allait être pour Napoléon une victoire aussi grande en elle-même que fertile en conséquences. Talleyrand rapporte, dans ses *Mémoires*, que, le soir même de la bataille, il vit Napoléon qui rentrait à Austerlitz, dans une maison du prince de Kaunitz; de minute en minute arrivaient des drapeaux autrichiens, des drapeaux russes, des messages des archiducs, des messages de l'empereur d'Autriche, des prisonniers. Au milieu de l'afflux des trophées survint le courrier de Paris, avec le portefeuille mystérieux dans lequel La Valette réunissait les rapports de police et les découvertes les plus intéressantes du cabinet noir. Talleyrand donna lecture à l'Empereur de cette correspondance secrète; certains passages provoquèrent la colère du maître contre le faubourg Saint-Germain. Le ministre quitta Austerlitz au bout d'un jour; il avait passé deux heures à visiter, en compagnie du maréchal Lannes, le champ de bataille, qui était tout encombré de morts et de blessés.

On est en droit de se demander si ce passage des *Mémoires* n'a pas été inventé de toutes pièces. Une chose certaine, c'est que la correspondance de Talleyrand montre qu'il était à Vienne le 2 décembre et qu'il reçut à Vienne, le 5, la lettre de l'Empereur écrite le lendemain de la bataille.

Austerlitz avait singulièrement éclairci l'horizon politique. Napoléon a-t-il dit alors à son ministre les mots que lui attribue Barras? « Vous allez cette fois encore avoir bien de l'esprit, M. de Talleyrand, car j'ai gagné la bataille; vous en auriez moins, si je l'avais perdue. » Ce qui est sûr, c'est que Talleyrand eut le mérite, qui n'était pas banal dans la circonstance, de ne pas se laisser griser par la victoire, tout éclatante qu'elle fut; de nouveau, il conseilla à l'Empereur de ménager l'Autriche. Voici des passages de sa lettre du 5 décembre, écrite de Vienne :

« Je jouis des succès de Votre Majesté en homme dont Votre Majesté sait bien que toutes les pensées et toutes les affections ont pour premier objet son bonheur et sa gloire.

Je jouis de l'idée que cette dernière victoire de Votre Majesté la met en état d'assurer le repos de l'Europe et de garantir le monde civilisé contre les invasions des barbares.

« Votre Majesté peut maintenant briser la monarchie autrichienne ou la relever. Une fois brisée, il ne serait pas au pouvoir de Votre Majesté elle-même d'en rassembler les débris épars et d'en recomposer une seule masse. Or l'existence de cette masse est nécessaire. Elle est indispensable au salut futur des nations civilisées. »

Talleyrand, on le voit, n'invoquait pas le principe des nationalités, qui ne joua jamais qu'exceptionnellement au cours de sa carrière diplomatique; il disait à l'avance la parole que l'historien tchèque Palaczky prononçait en 1848 : « Si l'Autriche n'existait pas, dans l'intérêt de l'Europe il faudrait la créer. » L'idée qui le préoccupait, c'était celle de l'équilibre de l'Europe centrale; pour lui, le maintien de l'Autriche était la meilleure garantie de cet équilibre.

Continuons à donner des extraits de sa lettre du 5 décembre :

« La monarchie autrichienne... est un composé mal assorti d'États différant presque tous entre eux par le langage, les mœurs, la religion, les régimes politique et civil, et qui n'ont d'autre lien commun que l'identité de leur chef. Une telle puissance est nécessairement faible... Mais elle est, contre les barbares, un boulevard suffisant, comme elle est un boulevard nécessaire.

« Aujourd'hui, abattue et humiliée, elle a besoin que son vainqueur lui tende une main généreuse et lui rende, en s'alliant à elle, la confiance en elle-même que tant de défaites et de désastres lui ôteraient pour toujours.

« J'oserai dire à Votre Majesté que c'est là ce qu'attendent de sa politique prévoyante et de sa magnanimité tous les sincères amis de sa gloire...

« Je supplie Votre Majesté de vouloir bien relire le projet que j'eus l'honneur de lui adresser de Strasbourg. J'ose, aujourd'hui plus que jamais, le regarder comme le meilleur

et le plus salutaire. Les victoires de Votre Majesté le rendent maintenant facile... »

L'histoire sait tenir compte à Talleyrand des efforts éloquents et perspicaces qu'il a faits à deux reprises, de Strasbourg et de Vienne, pour inspirer au vainqueur d'Ulm et d'Austerlitz des idées de modération; mais elle ajoute que le même Talleyrand s'est fait ensuite l'exécuteur des volontés de Napoléon, sans protester en rien contre les instructions qu'il en avait reçues, quelque contraires qu'elles fussent à ses vues personnelles. Barras a tort quand il donne à entendre que Talleyrand excitait Napoléon à tout prendre : « Sire, tout ce que la conquête vous a donné vous appartient; vous êtes toujours généreux. » L'ancien Directeur eût été dans le vrai s'il avait dit que Talleyrand, en dépit de ses convictions personnelles, laissait Napoléon tout prendre.

De Brunn, le 17 décembre, le ministre adressait ses félicitations à Napoléon pour la convention qu'il venait de passer avec le comte d'Haugwitz, envoyé du roi de Prusse; elle contenait la promesse de la cession du Hanovre à la Prusse. « Les conséquences de ce traité seront immenses, soit pour la paix, soit pour la guerre, et surtout pour la paix. Une fois qu'il sera ratifié à Berlin, Votre Majesté disposera du nord de l'Allemagne, comme elle dispose déjà du midi par son alliance avec trois Électeurs. Votre Majesté a saisi le temps à Vienne comme elle l'avait saisi à Austerlitz. Mais, pendant qu'elle négocie avec la même supériorité qu'elle ordonne une bataille, je suis ici dans une position assez embarrassante. » Il écrivait à d'Hauterive : « Brunn est un lieu horrible; il y a dans ce moment-ci quatre mille blessés. Chaque jour il y a des morts en quantité. Hier l'odeur était détestable. Aujourd'hui il gèle, ce qui est bon pour tout le monde. » Qu'on ne manque pas de lui envoyer du vin de Malaga, « très sec et le moins liquoreux possible ».

Talleyrand était arrivé à Presbourg le 23 décembre, après avoir traversé le Danube à Vienne, au milieu des glaçons que le fleuve charriait en quantité. Il avait commencé à négocier

avec Giulay et Liechtenstein; il en avait obtenu une première clause, la cession au royaume d'Italie de tout l'État de Venise. Or on se rappelle que la vraie pensée du ministre, d'après le projet de Strasbourg, était de faire de Venise un État interposé entre le royaume d'Italie et l'empire d'Autriche. Quant aux compensations que l'Autriche aurait dû recevoir dans la région du bas Danube pour les pertes qu'elle subissait en Tyrol et en Souabe, il n'en fut pas davantage question. En bon courtisan, il avait fait le sacrifice de ses propres idées, pour exécuter sans discussion les idées de son maître. Le traité fut signé à Presbourg le 26 décembre.

Quelques heures plus tard, le ministre écrivait à l'Empereur : « J'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté le traité que nous avons signé. Jamais la France n'en a dicté, jamais l'Autriche n'en a signé de pareil. Sire, veuillez en recevoir mes félicitations; le bonheur de ma vie sera d'avoir été chargé d'une négociation aussi importante et que Votre Majesté aura approuvée. J'ai obtenu tout ce qu'il était en mon pouvoir d'obtenir; le temps que j'ai accordé pour payer les contributions a été indispensable... J'ai fait de mon mieux; j'espère que Votre Majesté sera contente au moins de mon zèle. » L'échange des ratifications se fit à Vienne le 1er janvier 1806. « Ainsi, écrivait Talleyrand, l'œuvre de la paix a été complétée, comme Votre Majesté avait paru le désirer, ce jour où les Français rentrant dans le calendrier grégorien semblent commencer une ère nouvelle. » Malgré tout, l'Empereur trouva que, sur la question des contributions, son ministre n'avait pas montré assez d'exigences. Il lui écrivit à quelque temps de là : « Vous m'avez fait à Presbourg un traité qui me gêne beaucoup. »

Vitrolles affirme que Talleyrand excellait, lors des conventions internationales, à faire payer bien cher aux princes le peu qu'on leur accordait. Il cite en exemple le traité de Presbourg; il affirme que Talleyrand effaça d'un trait de plume dix millions sur les cent que Napoléon lui avait dit de demander. C'était sans doute le moyen de s'assurer la recon-

naissance de l'Autriche; mais on ignore comment cette reconnaissance se manifesta. En homme prévoyant, le ministre s'était assuré des revenus à l'étranger, au moment même où le crédit public éprouvait en France une crise extrêmement sérieuse; une véritable panique s'était produite aux guichets de la Banque de France, au mois d'octobre 1805.

Ce fut l'occasion pour Talleyrand de soumettre à l'Empereur un projet de réforme de la Banque de France; on n'a pas oublié qu'à l'Assemblée constituante il avait fait preuve dans les questions financières d'une compétence peu commune. Dans sa lettre du 11 janvier 1806, il proposait la création de nouvelles actions. « Il sera créé là, disait-il, un vrai foyer d'argent qui n'aura point de motif pour s'écouler. L'idée principale est que la Banque doit être instituée pour l'utilité du public, bien plus que pour l'avantage des actionnaires, et qu'elle doit fournir abondamment Paris de numéraire. » D'autre part, il félicitait Barbé-Marbois, ministre du Trésor public, d'avoir passé le moment de la crise. « Le retour de l'Empereur, lui écrivait-il, consolidera toutes choses. Tout marche vers le rétablissement des affaires; la considération de la France est portée au plus haut point. »

Après le traité de Presbourg, le bruit courut à Paris que Talleyrand allait être nommé archichancelier d'État; il remplacerait dans cette dignité le prince Eugène, à qui on attribuait le royaume d'Italie ou le royaume de Naples en compensation de sa vice-royauté d'Italie. Aucun de ces deux changements ne se fit; mais Talleyrand reçut peu après de l'Empereur ce qu'il appelle lui-même « une grande marque de satisfaction » : il fut nommé prince de Bénévent; il se borne à ajouter que ce territoire était occupé par les troupes de l'Empereur.

Il y a intérêt à préciser les circonstances inattendues qui valurent à l'ancien évêque d'Autun d'occuper, avec le titre de prince-duc de Bénévent, un territoire qui appartenait au Saint-Siège.

TALLEYRAND PRINCE DE BÉNÉVENT

Après la paix de Presbourg, Napoléon, qui voyait une partie de l'Europe à ses pieds, distribua des couronnes aux membres de sa famille : Joseph devint roi de Naples, Louis roi de Hollande. Talleyrand avait son avis très net sur la conduite que Joseph avait le devoir de suivre à Naples; il le disait à Miot de Mélito : « Le prince doit monter simplement sur le trône, ne faire aucune constitution, laisser la noblesse et les institutions qui existent dans le pays, mais ne mettre que des Français en place... Il doit enfin agir comme s'il montait sur le trône par ordre de succession naturelle. » En même temps, l'Empereur songea à créer pour ses collaborateurs immédiats tout un système de fiefs, qui les attacherait davantage à sa fortune. L'Italie, dont il était roi, était un terrain plus propice que tout autre, du fait de son morcellement géographique, à la création d'une aristocratie territoriale.

Au mois de mai 1806, quand il était en pleine faveur, Talleyrand adressait deux rapports à l'Empereur, qui répondaient à la pensée de celui-ci comme à la sienne propre. Il y parlait de l'annexion de deux domaines de l'Église, enclavés dans le royaume de Naples, comme d'une mesure utile à la

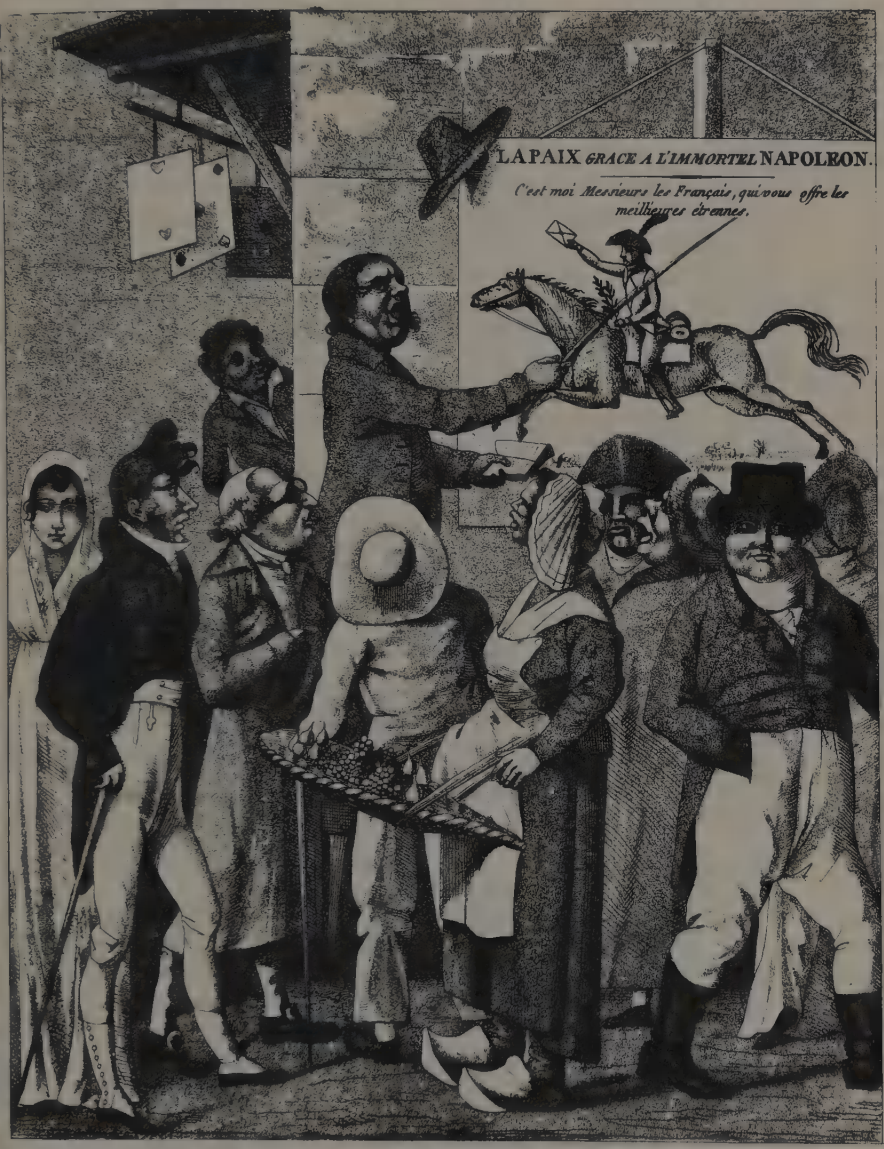

LE VI NIVÔSE AN XIV A IV HEURES DU MATIN, LA PAIX *A ÉTÉ SIGNÉE A* PRESBOURG *ENTRE* M. DE TALLEYRAND *ET* MM. *LE PRINCE* DE LICHTENSTEIN *ET* DE GUILAY.

HIR. J'ai souvent vu dans mes voyages.

En bon courtisan, Talleyrand avait fait le sacrifice de ses propres idées pour exécuter sans discussion les idées de son maître. Le traité fut signé à Presbourg le 26 décembre 1805.

PAIX DE PRESBOURG

Bibliothèque Nationale, Cabinet des Estampes

tranquillité des États du roi Joseph : « Sous un nouveau gouvernement et dans un pays si combustible, il ne faut pas conserver d'étincelles. » Avec une belle audace il affirmait que le Saint-Siège « désirait d'obtenir en échange de Bénévent et de Pontecorvo quelque indemnité équivalente ». Le 2 juin, il remettait une note à l'Empereur : « J'y joins, conformément à ses ordres, un projet de décret sur les arrangements à faire en Italie. J'ai rédigé l'article de Bénévent conformément aux instructions que Votre Majesté a bien voulu me faire connaître à mon dernier travail. » Trois jours plus tard, l'Empereur rendait ce décret :

Napoléon, par la grâce de Dieu et les constitutions, Empereur des Français et Roi d'Italie, à tous présents et à venir, salut.

Voulant donner à notre grand chambellan et ministre des Relations extérieures Talleyrand un témoignage de notre bienveillance pour les services qu'il a rendus à notre couronne, nous avons résolu de lui transférer, comme en effet nous lui transférons par les présentes, la principauté de Bénévent, avec le titre de prince et duc de Bénévent, pour la posséder en toute propriété et souveraineté et comme fief immédiat de notre couronne.

Nous entendons qu'il transmette ladite principauté à ses enfants mâles, légitimes et naturels, par ordre de primogéniture, nous réservant si sa descendance masculine, naturelle et légitime, venait à s'éteindre, ce que Dieu ne veuille, de transmettre ladite principauté, aux mêmes titres et charges, à notre choix et ainsi que nous le croirons convenable pour le bien de nos peuples et l'intérêt de notre couronne.

Notre grand chambellan et ministre des Relations extérieures prêtera en nos mains et en sadite qualité de prince et duc de Bénévent le serment de nous servir en bon et loyal sujet. Le même serment sera prêté à chaque vacance par ses successeurs.

Donné en notre palais de Saint-Cloud, le 5 juin 1806.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur : le ministre secrétaire d'État,
Hugues-B. MARET.

Le même jour, un message impérial, marqué au coin d'une singulière impertinence, mettait le Sénat au courant de cette décision :

« Les duchés de Bénévent et de Pontecorvo étaient un sujet de litige entre le roi de Naples et la Cour de Rome; nous avons jugé convenable de mettre un terme à ces difficultés, en érigeant ces duchés en fiefs immédiats de notre empire. Nous avons saisi cette occasion de récompenser les services qui nous ont été rendus par notre grand chambellan et ministre des Relations extérieures, Talleyrand, et par notre cousin, le maréchal de l'Empire, Bernadotte. Nous n'entendons pas cependant, par ces dispositions, porter atteinte aux droits du roi de Naples et de la Cour de Rome, notre intention étant de les indemniser l'un et l'autre. »

Mme Reinhard, qui était alors à Vienne, traduisait son profond étonnement dans une lettre à sa mère, en date du 21 juin : « Un journal français nous apprend la création d'un nouveau roi (Louis Bonaparte, roi de Hollande), d'un coadjuteur (Ferdinand, ancien duc de Toscane, coadjuteur de Wurzbourg) et de deux princes (Bénévent et Pontecorvo). On croit rêver et on se demande si tout ceci peut se passer sur une terre habitée par des hommes et régie par le Dieu du ciel. Ici on n'en parle pas ou plutôt on se tait, écrasé qu'on est par le sentiment de son impuissance. »

Les visiteurs ne manquèrent pas rue du Bac pour apporter leurs félicitations au nouveau prince de Bénévent. Tout en les remerciant, celui-ci ajoutait : « Passez chez Mme de Talleyrand; c'est à elle qu'il en faut faire compliment. Les femmes sont toujours charmées d'être princesses. » L'ancienne Mme Grand signait bravement « princesse souveraine de Talleyrand », parfois même « princesse régnante ».

L'ambassadeur de France à Rome, Alquier, fut aussitôt informé, par une longue dépêche de Talleyrand, du décret impérial du 5 juin. Non sans un certain cynisme, le ministre lui disait :

« Rome tirait peu d'avantages de ces possessions séparées [Bénévent et Pontecorvo]; l'éloignement rendait son administration plus faible; ses revenus étaient peu considérables. Le sacrifice qu'elle aura à faire aujourd'hui sera aisément

réparé, et tous les dédommagements qui lui seront offerts seront beaucoup plus à sa convenance.

« Je pense, monsieur, qu'il sera facile d'amener le Saint-Siège à une renonciation complète et en forme aux droits qu'il (*sic*) jouissait sur Bénévent et Pontecorvo. Après avoir présenté la mesure que vient de prendre Sa Majesté comme utile à la paix entre Rome et Naples, vous devez faire sentir que cette résolution est irrévocable et que le Saint-Siège est intéressé à s'y prêter de bonne grâce, qu'on lui saura gré de la condescendance qu'il aura montrée, mais que l'on ne pourrait s'empêcher d'attribuer l'esprit d'opposition qu'il manifesterait à un système prononcé contre toutes les mesures que Sa Majesté prend en Italie. Sa Majesté regardera cette occasion comme une preuve des sentiments du Saint-Siège envers elle. »

D'ailleurs, on ne prit pas la peine d'informer officiellement le Saint-Siège de cette double confiscation. La Cour de Rome n'en eut connaissance que par le numéro du *Moniteur* dans lequel était reproduit le message de l'Empereur au Sénat. Elle s'empressa de protester : Bénévent et Pontecorvo appartenaient de temps immémorial au Saint-Siège, ils ne pouvaient en être détachés.

Ni l'Empereur ni son ministre ne prêtèrent aucune attention à ces protestations. Dès le 16 juin, Talleyrand faisait partir pour Bénévent une de ses créatures, Alexandre Dufresne de Saint-Léon, qui avait été premier commis des finances à l'époque de Necker et qui était alors conseiller d'État honoraire. A Paris même, toute l'administration de la principauté fut concentrée entre les mains de Gaspard Roux de Rochelle, qui fut qualifié secrétaire des commandements pour la principauté de Bénévent; G. Perrey, qui fut le secrétaire particulier de Talleyrand jusqu'en 1826, fit aussi partie de l'administration parisienne du duché-principauté.

Dufresne de Saint-Léon reçut du prince des instructions très détaillées. Il s'arrêtera d'abord à Rome pour s'entendre avec l'ambassadeur Alquier sur les mesures à prendre à

l'égard du Saint-Siège, pour que sa mission « s'accomplisse d'une manière régulière et pacifique ». Il ira ensuite à Naples; il verra Salicetti, le ministre du roi de Naples, avec qui « il prendra toutes les précautions nécessaires pour que tout se passe avec régularité et douceur et sans solennité ». Il serait fort à désirer que l'on pût ne pas avoir besoin de troupes pour établir l'autorité du prince à Bénévent. « Les moyens de persuasion, écrit Talleyrand, seraient bien préférables et auraient l'avantage d'être en même temps et dans ma politique et dans mon caractère. » Une fois à Bénévent, l'envoyé du prince fera afficher et publier « l'acte de prise de possession des États de Bénévent, au nom de Son Altesse Sérénissime Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, prince-duc de Bénévent, par M. Dufresne de Saint-Léon, fondé de pouvoir général et spécial du prince ». Il faut que, « dès le premier moment, l'autorité papale ne se voie plus et qu'au bout de quelques semaines elle disparaisse complètement ».

La prise de possession de Bénévent s'était accomplie tout de suite; sur l'ordre de l'Empereur, le roi Joseph avait fait occuper la principauté par un détachement militaire, que commandait le général Lanchantin. Talleyrand fut un peu surpris peut-être par la rapidité de l'événement; il tenait avant tout à se débarrasser de ce général, qui avait pris de lui-même le titre de gouverneur; il écrivit à son vrai représentant de se rendre à Bénévent sans retard. Il ajoutait : « Assurez les habitants de tout le soin que je prendrai de leur bien-être. Si cette souveraineté a quelque prix pour moi, c'est surtout par l'espérance et le désir que j'ai de faire aimer mon pouvoir. » Lettre du 13 juillet.

Dufresne de Saint-Léon ne fut qu'un administrateur temporaire, il passa moins de deux mois à Bénévent; mais il avait eu à s'occuper tout de suite de questions très épineuses, comme la suppression des couvents et notamment de l'abbaye de Sainte-Sophie. Les biens de cette abbaye étaient situés pour une bonne part dans le royaume de Naples; de là, des complications sans fin.

Le vrai gouverneur de Bénévent devait être l'Alsacien Louis de Beer; secrétaire du ministre Alquier, il avait été signalé par celui-ci à Talleyrand comme un homme de la plus grande capacité. Le prince l'avait choisi, de préférence à son ami Montrond, qui désirait vivement d'avoir à organiser la principauté. Beer arriva à Bénévent le 10 septembre 1806, quand il allait avoir vingt-neuf ans. Il devait y rester jusqu'à la fin de l'Empire; pendant ces huit années, 1806-1814, il allait développer un réel talent d'administrateur. Le prince n'eut jamais l'occasion de visiter sa principauté; tout le poids de l'administration retomba sur les épaules du jeune gouverneur.

Les difficultés étaient grandes. Depuis longtemps et grâce à la faiblesse du gouvernement papal, les nobles bénéventains avaient pris des habitudes d'indépendance, qui ne pouvaient se concilier avec un gouvernement régulier. Dans une lettre du 31 octobre 1806, Beer constatait « que Bénévent était dans un état d'anarchie complète, que le gouvernement était nul et méprisé, et que la masse des habitants était tombée dans un état de corruption et de bassesse que trente années de bonne administration suffiront à peine pour réformer ». Les nobles, disait-il encore, « ne cessaient d'appeler de leurs vœux un gouvernement qui fît de nouveau consister les dignités dans les abus... Je n'aurai jamais assez démontré à Votre Altesse Sérénissime la profonde immoralité de ce pays ».

Situés à une cinquantaine de kilomètres au nord-est de Naples, la ville et le territoire de Bénévent formaient un État lilliputien, avec une population de quarante et un mille habitants dans la principauté, dont dix-huit mille dans la ville même. Les revenus que Talleyrand tirait de sa principauté, en dehors d'un traitement de cent vingt mille francs, ne dépassèrent guère, année moyenne, une soixantaine de mille francs; encore pour arriver à ce résultat, fallut-il toute l'habileté et toute l'énergie de Louis de Beer. Talleyrand ne pouvait pas être d'un grand secours à son représentant.

Absorbé de 1806 à 1814 par des affaires d'une autre importance, se souciant peut-être assez peu dans le fond d'une principauté qui ne lui donnait que des revenus médiocres et incertains, il laissait passer les semaines et les mois sans répondre aux rapports détaillés de son délégué. Celui-ci espérait que la paix de Tilsit, qui avait donné au prince des loisirs, lui permettrait de visiter sa principauté; il songeait à mettre en état pour lui le palais de l'archevêché. En le remerciant de son idée, Talleyrand ne prit pas le parti de la suivre. Il écrivit à Beer (5 septembre 1807) : « Je ne peux arrêter encore aucun projet de voyage à Bénévent, quelque agréable qu'il me fût d'aller voir mon pays et mes enfants, et de juger par mes yeux du bien que vous avez fait et de celui que vous voulez faire encore. »

La principauté était enclavée en entier dans les terres napolitaines; par suite, des difficultés se présentèrent à toute occasion avec le gouvernement de Joseph, puis avec le gouvernement de Murat; ni l'un ni l'autre ne dissimulaient l'intention d'absorber l'ancien domaine du Saint-Siège. Un jour, un neveu du roi Joseph, l'aide de camp Marius Clary, occupa Bénévent avec une colonne de trois cents cavaliers napolitains. Le roi Joseph dut désavouer son neveu. Talleyrand l'en remercia en ces termes (septembre 1807) : « Votre Majesté a daigné prévenir la réclamation que quelques actes irréguliers qui se sont passés à Bénévent m'auraient forcé à lui soumettre. Votre Majesté, en m'annonçant avec sa bonté ordinaire qu'elle les a désapprouvés et même punis, est allée au-devant de tout ce que je pouvais désirer. » Le prince félicita aussi Louis de Beer de son attitude énergique : « En protestant contre la violence, lui écrivait-il, et en n'y cédant que pour prévenir des désordres plus graves, vous avez fait tout ce qu'on pouvait attendre de vous... Votre dévouement aux intérêts qui vous sont confiés me donne l'assurance que vous saurez toujours maintenir, au milieu des habitants, l'autorité du gouvernement et des lois. »

A partir de 1808, avec le gouvernement de Murat, les diffi-

cultés reprirent de plus belle. Cependant l'arrivée à Naples, au mois de novembre 1810, du baron Durant de Mareuil comme ministre plénipotentiaire de France amena une détente, à cause des relations personnelles qu'il avait avec le gouverneur de Bénévent et avec le prince lui-même. Barère, le fameux conventionnel, qui était devenu directeur du domaine royal dans la province de Molise, eut son rôle dans les difficultés entre les deux États; il se déclarait l'ami du prince. A quoi Beer répliquait en le priant de se dispenser de ces marques d'amitié. La situation entre Bénévent et Naples devint à un moment si difficile que Talleyrand se décida à en saisir son successeur aux Relations extérieures, le duc de Cadore. Celui-ci soumit à l'Empereur un rapport sur la question. La réponse impériale donna pleine satisfaction aux griefs de Talleyrand : « Le duc de Cadore prendra fait et cause et défendra tous les droits de la principauté de Bénévent. Paris, 9 janvier 1811. » Les choses finirent par s'améliorer quand la reine Caroline gouverna en personne, en l'absence de son époux, qui était parti pour la campagne de Russie. Dans une audience qu'elle accorda au gouverneur de Bénévent, elle lui dit : « Je veux que l'on fasse tout ce qui peut plaire à M. de Talleyrand... Je me souviens avec reconnaissance de son ancienne amitié pour moi. »

Le brigandage dans la région de Bénévent fut un fléau contre lequel Beer eut à lutter sans cesse. Les brigands se donnaient des allures d'insurgés, c'est-à-dire de patriotes qui luttaient pour l'indépendance; en réalité, c'étaient des voleurs de grand chemin, qui rendaient la vie intenable à tous ceux qui n'étaient pas leurs complices. La correspondance du gouverneur abonde en détails sur les scènes de brigandage et sur ses actes de répression. Talleyrand le félicitait et l'encourageait; il lui écrivait, le 7 août 1807 : « Empêchez que Bénévent devienne jamais, pour les agitateurs du royaume [de Naples], un lieu d'asile, et regardez ce soin comme la première et la plus importante de vos affaires. » Beer institua

une commission extraordinaire, qui rendit des sentences capitales, exécutoires sans appel dans les vingt-quatre heures. Malgré tout, les brigands multipliaient leurs attaques; en 1809 notamment, il y eut une recrudescence extraordinaire du brigandage. Le gouverneur écrivait au prince (4 septembre 1809) : « Je crains de faire partager à Votre Altesse le dégoût que me donne notre position, en lui parlant toujours de nos misères. Bientôt nous serons entourés de bourgades et de fermes ruinées... On peut affirmer qu'il y a eu cette année plus de dix mille brigands en campagne. » L'énergie de la répression obtint quelques résultats; mais les malheurs des années 1812 et 1813 amenèrent, avec le déclin de la puissance de Napoléon, une nouvelle poussée du brigandage. Dans ces conditions la perception des revenus devenait de plus en plus difficile, et Talleyrand était en droit de dire au marquis de Gallo, ministre des Relations extérieures de Naples, qu'il ne possédait qu'une « principauté honorifique ».

Cependant le prince, bien que de loin, ne s'était pas désintéressé de son État. « Tout ce que je désire, écrivait-il au gouverneur le 5 juillet 1807, est de pouvoir bien et sagement gouverner, par vos soins, le petit pays dont la souveraineté m'est confiée, et de le maintenir dans tous les droits, dans toutes les libertés dont il a été dans les intentions de Sa Majesté de le faire jouir. » Il recommande à Beer d'introduire le code Napoléon; la législation nouvelle entra en vigueur au mois de mars 1807, bien que le régime du divorce eût amené des protestations de la part de l'autorité ecclésiastique. Le code criminel fut mis en pratique en 1812. Talleyrand voulait que tous les actes publics fussent rédigés en français et en italien. « Cette dernière langue, écrivait-il le 16 décembre 1806, est celle du pays, mais la première est celle du suzerain. Il faut qu'on reconnaisse à chaque instant les liens qui unissent à lui la principauté. » L'usage du français n'eut pas le temps de s'établir.

Les affaires ecclésiastiques ne furent pas les moins compliquées. Talleyrand, ancien évêque sécularisé, les surveillait de

Paris; Louis de Beer, protestant de la confession d'Augsbourg, avait à les résoudre sur place. Le prince modérait souvent le gouverneur, qui entretenait avec l'archevêque Spinucci des rapports difficiles; car Rome ne voulut jamais admettre les prétendus droits de Talleyrand sur la principauté. Beer parlait d'introduire le Concordat; dans une lettre datée de Tilsit, juillet 1807, le prince lui disait : « Je pense comme vous qu'il faut ne s'attacher dans l'introduction du Concordat qu'aux articles qui peuvent dès ce moment s'adapter aux opinions du pays et aux circonstances où il est placé. » Beer était d'avis de prendre des mesures énergiques à l'égard de l'archevêque, qui s'était rendu à Rome. « Vos observations et les circonstances, lui écrit Talleyrand (15 février 1808), m'ont fait penser que le moment d'exécuter des changements dans l'organisation actuelle de l'archevêché n'était pas arrivé. Vous laisserez donc tout subsister dans l'état présent et vous ne ferez aucune réforme... Faites seulement en sorte que le service spirituel du diocèse ne souffre pas de son absence. » Il écrivait encore (14 août 1810) : « Je suis fâché des nouveaux motifs de plainte que donne M. l'archevêque de Bénévent... Il est bien inutile de vous dire que la fermeté à lui opposer doit être tempérée par toutes les convenances dans les formes. »

L'ambition du gouverneur — il le disait lui-même au prince (lettre du 28 décembre 1810) — se bornait « à faire, de la principauté de Bénévent, une Toscane en abrégé, et à faire voir qu'il n'y a point de petit État pour un prince éclairé, et point de petit théâtre pour un agent qui veut être digne du maître ». Talleyrand approuva les diverses mesures de son représentant pour organiser l'instruction publique d'une manière efficace, comme la création d'écoles primaires et d'un lycée, pour les garçons, d'écoles primaires tenues par les Ursulines, pour les filles. Il suivit cette dernière fondation avec un intérêt particulier, comme le montre sa lettre du 13 mai 1807 : « Je vois avec plaisir le succès de la maison d'éducation des Ursulines; témoignez-leur bien toute ma

satisfaction pour le soin qu'elles prennent des jeunes personnes qui leur sont confiées. Le soin qu'on donne à l'éducation des femmes est un des plus sûrs moyens de polir et d'épurer les mœurs. Il faut d'abord qu'on apprenne à lire, à écrire, à aimer l'Empereur. Vous formerez ensuite les écoles d'instruction et d'éducation plus relevées. » Dans le même ordre d'idées, il convient de signaler l'intérêt que le prince prenait à l'organisation d'une bibliothèque, à la création d'un musée pour « les tableaux, statues, inscriptions et autres monuments d'antiquité », à la reproduction par un jeune peintre français, Chauvin, des sites et des monuments les plus curieux de la principauté, à la restauration de l'Arc de Trajan, la célèbre Porte d'or, qui passe pour le plus bel arc de triomphe de l'antiquité classique, aux divers travaux d'édilité et notamment à l'érection d'une fontaine monumentale sur la *piazza di Carlo Maurizio*, avec cette inscription qui était un hommage à la vérité : *Pro publico curato bono*. Pour une autre fontaine qu'il fit restaurer, Beer trouva cette jolie inscription : *Naiades ævo deturbante exules, Carolo Mauritio regnante reduces*, « Les Naïades en exil dans le désordre des temps sont revenues sous le règne de Charles-Maurice ».

Le « règne de Charles-Maurice » fut certainement pour Bénévent, malgré toutes les difficultés et les imperfections, une époque de prospérité relative. Dans un long rapport qu'il adressait à l'Empereur le 21 mars 1809 et qui est l'œuvre de Louis de Beer, Talleyrand constatait l'heureuse transformation qui s'était produite en moins de trois ans dans la principauté, tant au point de vue administratif qu'au point de vue économique. Les Bénéventains en avaient conscience, et Louis de Beer, à qui revenait la plus grande partie du mérite, pouvait assurer le prince de l'affection de ses sujets. Celui-ci lui répondait : « Je suis vraiment touché de ce que vous me mandez de l'attachement que me témoignent les habitants de Bénévent. » (Lettre du 14 mars 1810.) Mais les malheurs de la fin de l'Empire eurent leurs répercussions à Bénévent comme dans tous les États créés par Napoléon.

Beer fit encore chanter un *Te Deum*, à la nouvelle de la bataille de Lutzen, « pour les victoires de l'Empereur », et cette fois ce fut bien fini.

Au mois de juin 1814, quand tout s'écroulait, le prince envoya à Bénévent un agent, Dumorey, avec la mission de toucher les revenus en retard de la principauté; il chargea aussi de ses intérêts financiers le chevalier Artaud de Montor, secrétaire de l'ambassade de France près le Saint-Siège. Il put recueillir ainsi plusieurs dizaines de milliers de ducats.

La question de Bénévent fut agitée au Congrès de Vienne. Murat, qui avait occupé la principauté, comptait la garder; mais le roi de Naples se perdit par ses trahisons successives. Dans sa séance du 4 juin 1815, le Congrès décida que le duché de Bénévent serait rendu au Saint-Siège. On rapporte qu'un arrangement direct entre le Saint-Siège et Talleyrand garantit à celui-ci la jouissance jusqu'à sa mort d'une partie des revenus de son ancienne principauté.

Dans ses *Mémoires*, Talleyrand se borne à deux courtes mentions de sa principauté italienne. Bien que l'Empereur, dit-il, ne fût qu'en partie content du traité de Presbourg, il lui donna « une grande marque de satisfaction », en le faisant prince de Bénévent. « Je dis avec plaisir que, par là, ce duché que j'ai conservé jusqu'à la Restauration, a été mis à l'abri de toute vexation, et même de la conscription. » S'il est vrai que Bénévent ne donna pas de « conscrits » aux armées de l'Empire, le manque d'un contingent qui aurait été fourni par une population de quarante mille habitants environ ne dut pas appauvrir les effectifs de la Grande Armée.

D'autre part, Talleyrand rapporte que, lors des conférences d'Erfurt, un grand dîner fut servi à part, dans une partie de chasse, pour les princes régnants; il ajoute : « Je remarque ce mot, car cette qualité fit que l'on rendit un hommage de plus à Napoléon, en y appelant le prince de Neuchâtel et moi. »

LA CONFÉDÉRATION DU RHIN

Après la signature du traité de Presbourg, qui avait terminé d'une manière glorieuse la campagne de 1805, Talleyrand était rentré à Paris; il y reçut, à la fin de février 1806, une lettre dont la provenance et le sujet ne purent que le surprendre. Elle était du ministre anglais Fox, avec qui il avait eu jadis, lors de son séjour à Londres, des relations suivies, et qui, depuis la mort récente de William Pitt, était devenu secrétaire d'État pour les Affaires étrangères. Le ministre de George III informait le ministre français qu'on avait découvert à Londres un complot dont l'objet était d'assassiner l'Empereur ou, comme il l'appelait, le chef des Français. Talleyrand s'empressa de remercier son collègue de Londres, au nom de l'Empereur, d'une nouvelle qui aurait pu avoir les conséquences les plus graves. Ainsi furent échangés, depuis la rupture de la paix d'Amiens, les premiers rapports officiels entre Londres et Paris. N'auraient-ils pas pu devenir l'occasion d'ouvertures en vue de la paix? Austerlitz semblait avoir donné à la France l'empire du continent, comme Trafalgar avait donné à l'Angleterre l'empire de la mer. N'y avait-il pas possibilité de s'entendre?

Le ministre de Napoléon en eut l'idée. Il imagina de faire

venir de Verdun, où se trouvaient la plupart des Anglais arrêtés en France en 1803, lord Seymour, comte de Yarmouth, « seigneur de haute marque et de réputation mêlée, grand buveur, grand joueur, grand ami de Montrond, en compagnie de qui il se débauchait volontiers »; comme il était un ami personnel de Fox, il pouvait jouer le rôle d'intermédiaire entre les deux gouvernements. Fox répondit à ces ouvertures en envoyant à Paris lord Lauderdale comme ambassadeur extraordinaire. Des pourparlers s'ouvrirent; mais avaient-ils des chances sérieuses d'aboutir? Pour Joseph de Maistre, il entrait « dans les vues de Bonaparte de jouer ces sortes de comédies de temps en temps ».

Parmi les nombreuses questions à résoudre, deux avaient une gravité exceptionnelle : la question du Hanovre et la question de Sicile. Le Hanovre, propriété personnelle du roi d'Angleterre, avait été occupé par la France en 1803, et Napoléon venait d'obliger tout récemment la Prusse à s'y établir. La Sicile était une portion du royaume de Naples que Napoléon avait donné à son frère Joseph; mais les Anglais s'en étaient rendus maîtres et ils maintenaient à Palerme Ferdinand IV le roi détrôné. Pour le Hanovre, Napoléon était tout disposé à le reprendre à la Prusse et à le restituer à l'Angleterre. Talleyrand lui prête ce raisonnement, qu'il appelle non sans raison une perfidie : « La Prusse, qui a reçu par peur le Hanovre, le rendra par peur; et, quant aux équivalents qu'elle a donnés, je les compenserai par des promesses qui suffiront à l'amour-propre du cabinet, et dont le pays sera forcé de se contenter. »

Des négociations furent ouvertes en même temps avec un envoyé d'Alexandre, M. d'Oubril; il en résulta un projet d'accord entre Paris et Pétersbourg, qui resta d'ailleurs à l'état de projet, car le tsar refusa de le ratifier.

La mort de Fox survint d'une manière inattendue le 13 septembre; ce fut la fin des pourparlers entre les deux pays. Le 26 septembre, Lauderdale informait Talleyrand que la conférence qu'il avait eue le jour même avec le ministre

de l'Intérieur Champagny ne lui laissait aucun espoir de pouvoir amener à une issue favorable les négociations qui se poursuivaient avec la Grande-Bretagne et la Russie. Aussi ne lui restait-il qu'à demander ses passeports. Talleyrand lui adressa, le 30 septembre, une réponse de grand style; il faut remarquer qu'elle fut écrite à Mayence, quand il se trouvait avec l'Empereur et que la campagne de Prusse était virtuellement commencée; du moins, n'était-ce plus qu'une affaire de quelques jours.

« Sa Majesté, disait le ministre, après s'être prêtée, dans le désir de la paix, à toutes les propositions qui auraient pu la rendre durable et respectivement utile aux deux puissances contractantes et à leurs alliés, verra avec peine la rupture d'une négociation dont ses dispositions personnelles lui avaient fait espérer d'autre résultat... Sa Majesté ne peut voir qu'avec regret que l'Angleterre, qui pouvait illustrer sa vaste puissance par le rétablissement de la paix, dont le besoin se fait sentir à la génération actuelle et au peuple anglais, comme à tous les autres, en laisse volontairement échapper la plus belle occasion. L'avenir fera connaître si une coalition nouvelle sera plus contraire à la France que les trois premières... Sa Majesté sera prête, si les négociations avec l'Angleterre doivent être rompues, à les reprendre au milieu de toutes les chances des événements; elle sera prête à les rétablir sur les bases posées de concert avec l'illustre ministre que l'Angleterre a perdu, et qui, n'ayant plus rien à ajouter à sa gloire pour le rapprochement des deux peuples, en avait conçu l'espérance et a été enlevé au monde au milieu de son ouvrage. » M. de Champagny a été autorisé à délivrer les passeports demandés.

Lauderdale avait cru faire un geste de beau joueur en adressant à Champagny une épée d'acier. Champagny la renvoya. Talleyrand eut connaissance de cet incident fâcheux; il en écrivit à d'Hauterive, de Mayence, le 10 octobre : « Lord Lauderdale doit être parti. Je ne sais pourquoi l'un a donné son épée et l'autre l'a refusée. D'abord, il ne fallait pas en

donner, et, puisqu'il y en avait une de donnée, il fallait la recevoir et faire un présent d'une valeur double, en objets que l'on sait faire en France et dont on n'approche pas en Angleterre, comme des bronzes ou autre chose. »

Si Fox avait vécu, l'Angleterre aurait-elle accepté les modifications que Napoléon était en train de faire subir à l'ancien Empire germanique et qui avaient pour résultat de le mettre comme à sa disposition? Certainement non. L'accalmie de quelques mois à peine qui sépara la campagne d'Austerlitz et la campagne d'Iéna fut en réalité une période grosse d'orages, d'où la guerre devait fatalement sortir. Talleyrand pouvait croire, dans son for intérieur, à la vertu de la modération; mais Napoléon lui ayant demandé de se faire l'agent d'une politique qui remaniait à son profit l'Europe centrale, on ne voit pas qu'il ait jamais contrarié en rien ses projets ambitieux. Loin de là; l'activité déployée par le ministre des Relations extérieures permit à ses desseins de se réaliser sans retard.

Le prince, dans ses *Mémoires*, mentionne par quelques mots à peine la Confédération du Rhin : « acte, dit-il, qui coûta l'existence à une foule de petits États conservés par le recez de 1803, et que j'essayai encore une fois de sauver. Mais je réussis pour un très petit nombre, les principaux confédérés ne voulant accepter cet acte qu'autant qu'ils seraient agrandis ». Ce fut cependant une œuvre diplomatique où le génie de Talleyrand se donna librement carrière.

Quand le traité de Presbourg fit deux rois des ducs de Bavière et de Wurtemberg et un grand-duc du duc de Bade, l'équilibre séculaire du corps germanique se trouva complètement modifié; il était tout naturel que ces princes, qui avaient tiré un profit immédiat de la victoire d'Austerlitz, cherchassent à s'appuyer sur la fortune de Napoléon de jour en jour grandissante. L'idée de grouper autour de l'Empereur les princes de l'Allemagne occidentale, comme, cent cinquante ans plus tôt, Mazarin l'avait fait pour Louis XIV, avait déjà été agitée, quand Talleyrand était à Vienne et à

Presbourg; mais pour l'appliquer, il valait mieux qu'il se trouvât à Paris. Les archives du ministère des Relations extérieures détenaient des documents qu'il était nécessaire d'avoir sous la main; puis, ce qui était plus précieux que les documents, c'étaient les entretiens de d'Hauterive. Cet agent excellait à mettre au point les projets de Talleyrand, ou plutôt les projets que Napoléon en quelques mots rapides avait communiqués à son ministre. Celui-ci s'en entretenait avec d'Hauterive et les divers chefs de service; il pouvait ainsi apporter à l'Empereur un programme qui ne demandait plus qu'à être exécuté. Sa réputation en augmentait d'autant, et l'ambition de Napoléon se trouvait satisfaite sans retard.

Voici le texte de l'un de ces remaniements territoriaux arrêtés dans les bureaux de la rue du Bac après le retour du ministre à Paris : « Faire un nouvel État au nord de l'Allemagne, qui soit dans les intérêts de la France, qui garantisse la Hollande et la Flandre contre la Prusse, et l'Europe contre la Russie. Le noyau serait le duché de Berg, Hesse-Darmstadt, etc. Chercher en outre dans les entours tout ce qui pourrait y être incorporé, afin de pouvoir former un million ou un million deux cent mille âmes; y joindre, si l'on veut, le Hanovre, et dans la perspective Hambourg, Brême, Lübeck; donner la statistique de ce nouvel État. »

Du côté de la Hollande, le gouvernement français n'avait rien à craindre; car Louis Bonaparte venait d'en être proclamé roi le 5 juin 1806. Talleyrand avait ardemment désiré que son plus jeune frère, Boson de Talleyrand-Périgord, fût attaché à la nouvelle Cour de La Haye comme grand chambellan; le roi Louis s'y était refusé. Le remplacement de la République Batave par un royaume avec un prince français ne changeait rien au projet de placer sous l'hégémonie de la France une partie de l'Allemagne; mais il fallait commencer par donner à Murat, en sa qualité d'époux de Caroline Bonaparte, un établissement territorial. Si Talleyrand ne fut pas mêlé d'une manière personnelle à cette dernière négociation, il approuva pleinement la façon peu ordi-

Les signataires de l'acte du 12 juillet 1806 étaient au nombre de seize.
Le prince, dans ses Mémoires, *mentionne par quelques mots à peine la Confédération du Rhin : « Acte, dit-il, qui coûta l'existence à une foule de petits États conservés par le recez de 1803, et que j'essayai encore une fois de sauver. Mais je réussis pour un très petit nombre, les principaux confédérés ne voulant accepter cet acte qu'autant qu'ils seraient agrandis. » Ce fut cependant une œuvre diplomatique où le génie de Talleyrand se donna librement carrière.*

LA CONFÉDÉRATION DU RHIN

Bibliothèque Nationale, Cabinet des Estampes

naire dont elle avait été conduite. Le général Beurnonville s'en était chargé; le prince, qui l'avait vu à l'œuvre, ne devait point oublier de mettre ce singulier négociateur dans son gouvernement provisoire, au mois d'avril 1814.

Beurnonville, qui était connu par ses gasconnades et ses évolutions politiques, avait été chargé par Talleyrand de traiter avec le prince Guillaume pour en obtenir la cession de son duché de Nassau-Siegen; à Paris, on jugeait ce duché indispensable au nouvel État que l'Empereur avait résolu de former pour Murat sous le nom de grand-duché de Berg. C'était l'époque où le prince Murat et sa femme s'étaient, suivant le mot de Lucchesini, jetés entre les bras de M. et de Mme de Talleyrand, en tâchant par toutes sortes de manières de gagner leur appui.

Talleyrand reçoit Beurnonville avant son départ; en lui remettant le projet d'échange territorial à soumettre au prince Guillaume, il lui recommande de ne rien précipiter, de s'y prendre avec beaucoup de douceur. « C'est, ajoutait le ministre, une cruelle extrémité pour le chef de la maison de Nassau que d'abandonner un État héréditaire où s'attachent tant de souvenirs glorieux. Sa susceptibilité peut être extrême, sans être exagérée; il faut la ménager et, je le répète, mettre le temps de notre côté. » Dès le lendemain matin, Beurnonville était dans le cabinet du ministre. « Eh bien! lui dit celui-ci, avez-vous déjà vu le prince Guillaume? Vous venez sans doute m'informer que vous en avez été fraîchement accueilli? Il fallait nous y attendre; mais le début n'était pas grand-chose en une telle affaire; de la patience, et nous réussirons. — Pas de cela; tout est terminé : voilà les doubles du traité signés par le prince. — Mais par quel miracle, et comment vous y êtes-vous donc pris? — Ma foi, j'ai bien repassé dans mon esprit les recommandations que vous me fîtes hier. En vous quittant, j'allai tout droit chez le prince, que je rencontrai seul. L'occasion était à souhait pour lui parler d'affaires : « Prince, lui dis-je, vous savez ou « vous ne savez pas que l'Empereur a besoin de votre duché

« de Siegen. Il vous offre en échange une principauté dans « l'intérieur de l'Allemagne, plus forte en population et plus « riche en produits; voilà le traité tout dressé. Je sais bien « que vous avez de bonnes raisons pour refuser cet arrange- « ment; mais, sacredié! vous n'êtes pas le plus fort. Ainsi, « croyez-moi, faites beau c... — Et le prince a fait beau c...? « reprit froidement le ministre. — Oui, sans barguigner, et, « ma foi, je ne croyais pas en finir sitôt. »

A quelque temps de là, Beurnonville avait fait faire de lui par Robert Lefèvre un portrait dans le style théâtral de l'époque; il tenait à la main un rouleau de papier qui portait écrit le mot *traité*. Talleyrand de dire alors à Beugnot : « Pourquoi ne pas avoir écrit sur la page blanche que le général tient à la main : Prince, faites beau c...? Vous êtes lié avec Beurnonville; conseillez-lui donc de ne pas laisser l'œuvre imparfaite; il nous le doit, et il se le doit à lui-même. »

Peu après, le 22 avril 1806, Beurnonville était rappelé de l'ambassade de Madrid pour occuper au Luxembourg son siège de sénateur. Talleyrand lui écrivait à ce propos : « Vos nouvelles fonctions, monsieur, vont me priver de votre correspondance; mais votre séjour à Paris me procurera habituellement des relations avec vous, et les plus rapprochées seront les plus agréables pour moi. » En revenant d'Espagne, il eut certainement l'occasion de conter au ministre, avec la liberté de langage qu'on lui connaît, les scandales domestiques dont il avait été témoin à la Cour du Roi Catholique.

Tout ne se passa pas avec les futurs membres de la Confédération du Rhin comme avec le prince de Nassau-Siegen; mais l'habileté de Talleyrand fut extrême à traiter avec eux. Il fit venir successivement les représentants des divers princes sur qui l'Empereur avait jeté les yeux. Les effrayer en leur parlant de la puissance militaire de la France, leur montrer la nécessité de se choisir un protecteur contre les représailles possibles de l'Autriche, n'était point un jeu difficile. Chacun d'eux se laissa convaincre dans des conversations privées. Ainsi le ministre signa un traité avec l'archevêque de Ratis-

bonne; il en informa l'Empereur en ces termes de la flatterie la plus raffinée : « J'espérais que Votre Majesté recevrait dimanche dernier le traité à son dîner de famille; car, quel que soit l'attrait qu'ont en elles-mêmes les grandes choses dont Votre Majesté est toujours occupée, je la sais cependant sensible comme nous au charme des affections qui appartiennent à tous les hommes. » Une fois qu'il eut amené les représentants des princes aux conditions qu'il voulait, Talleyrand les convoqua tous ensemble, le 12 juillet, à l'hôtel des Relations extérieures, et il leur présenta un texte collectif qu'ils n'eurent d'autre ressource que de signer. La Confédération du Rhin était constituée. Une note en faisait part à l'Empereur dans ces termes emphatiques : « Cette transaction est la plus étonnante que le monde ait vue depuis cinq siècles; elle entraîne la dissolution d'un antique empire et en complète un autre, qui a dans le génie de son fondateur un garant de sa durée. » Berthier, prince de Neuchâtel, fut chargé des ratifications, qui devaient avoir lieu à Munich le 25 juillet. Le 20, le prince de Bénévent lui adressait ses pleins pouvoirs. Louis de Périgord, fils aîné d'Archambaud, fut chargé par Berthier de rapporter à son oncle tous les papiers du traité.

Les signataires de l'acte du 12 juillet 1806 étaient au nombre de seize : l'Empereur et Roi et quinze maisons souveraines de l'Allemagne occidentale et méridionale. Les territoires des quinze États allemands couvraient cent trente mille kilomètres carrés et comptaient sept millions et demi d'habitants. Ce n'était là qu'un commencement; la Confédération devait comprendre en 1808 jusqu'à trente-sept membres. Mais Talleyrand n'était plus alors au ministère; l'idée qu'il avait semée en 1806 avait continué à fructifier sans lui. Tant qu'il avait été rue du Bac, il n'avait point perdu de vue un système politique qui était en partie son œuvre. Comme l'Électeur de Wurzbourg, ancien grand-duc de Toscane, était resté en dehors de la nouvelle Confédération, Talleyrand chargea le ministre de France de lui dire en propres termes : « La possession de Wurzbourg par un

prince étranger à la Confédération est presque incompatible avec l'existence de cette Confédération. » L'Électeur de Wurzbourg finit par se rendre à cet argument, qui cachait mal une menace de confiscation. Il entra dans la Confédération le 25 septembre, le jour même où Napoléon quittait Saint-Cloud pour commencer la campagne de Prusse.

L'établissement de la Confédération du Rhin fut certainement pour le prince de Bénévent une source d'affaires lucratives. Sainte-Foy, l'un de ses familiers, s'employa à fixer les sommes que les princes allemands devaient verser dans sa cassette personnelle, pour appartenir à la nouvelle combinaison politique, qui les faisait mourir d'envie. Un diplomate allemand, qui fut mêlé de près à ces marchés avec les princes de l'Empire, Gagern, a dit du ministre des Relations extérieures : « Il considérait sa haute situation comme une mine d'or. Ses complaisances devaient être payées non en tabatières ou en brillants, suivant la coutume, mais en argent comptant. Qui pourrait compter les sommes qui ont ainsi coulé vers lui de la part des grandes puissances! » On pense au mot que Talleyrand dit un jour à Vitrolles : « Voyez-vous, il ne faut jamais être pauvre diable. Moi, j'ai toujours été riche. » Barras, qui donne le détail des sommes perçues par le prince à cette occasion, en fixe le total à deux millions sept cent mille francs.

LE BLOCUS CONTINENTAL

Pendant ces fructueuses négociations, il avait été question que la Prusse, qui était liée à la France depuis qu'elle avait accepté d'occuper le Hanovre, formât à son profit une Confédération de l'Allemagne du Nord; c'eût été comme la contrepartie de la Confédération du Rhin. Le gouvernement de Berlin faisait alors de son mieux sa cour à Talleyrand. Lucchesini lui remit, de la part de son souverain, une plaque en diamants de l'ordre de l'Aigle noir, qui ne valait pas moins de seize mille écus; ce présent somptueux était une infraction aux statuts de l'ordre qui interdisaient le luxe des plaques en pierreries.

De son côté, le ministre de Prusse était l'un des hôtes assidus de la rue du Bac; il écrivait, au milieu du mois de mai 1806 : « Je tâche, avec mes propres moyens, d'être plus intimement lié que jamais avec M. et Mme de Talleyrand, et, tant que ma santé et ma bourse le permettront, je me tiendrai en mesure de balancer un peu l'adresse, les assiduités et les prodigalités d'autrui. *Sat sapienti!* »

Mais voici que, dans les premiers jours d'août, des bruits circulèrent à Berlin sur la rétrocession possible du Hanovre à l'Angleterre, dont il avait été parlé entre Talleyrand et

Lauderdale. Aussitôt, dès le 7 août, l'ordre fut donné de mettre sur le pied de guerre les deux tiers de l'armée. « Le plus grand secret, disait le ministre Haugwitz, la plus grande dissimulation étaient indispensables. » La chose cependant s'ébruita vite. Aussi, dans des notes du 26 et du 27 août, Talleyrand parlait-il à Napoléon de « la ridicule comédie qui a été jouée à Berlin. Il est impossible de porter plus loin la crédulité et toutes les contradictions de témérité et de poltronnerie qui en sont la suite... Cette Cour, que sa faiblesse rend crédule en tout ce qui peut l'alarmer, elle ne sait ni ce qu'elle doit croire, ni ce qu'elle doit faire... ». Un nouveau ministre de Prusse, Knobelsdorff, avait remplacé Lucchesini. Bien que Joseph de Maistre tînt Knobelsdorff pour « le plus misérable valet de Talleyrand », il ne fit qu'un court séjour à Paris. Le 3 octobre, le ministre de la rue du Bac adressait à l'Empereur un rapport sur les relations de la France et de la Prusse, qui annonçait la guerre prochaine.

Napoléon était parti pour l'armée dès le 25 septembre. Talleyrand dut à son tour quitter Paris. Il regretta sans doute de perdre, de nouveau et pour un temps indéterminé, la société de ses amis qui fréquentaient dans la rue Roquépine le salon de Mme de Laval; il y avait rencontré récemment un jeune homme d'une vingtaine d'années, le duc Victor de Broglie, qui devait être un jour ministre des Affaires étrangères pendant que lui-même serait ambassadeur à Londres. Avant son départ, il avait enrichi sa bibliothèque d'acquisitions précieuses. Joseph Chénier, qui avait été destitué de sa place d'inspecteur de l'Université, avait vendu sa magnifique collection de livres. Le prince de Bénévent fut l'un de ceux qui poussèrent le plus les enchères; il était, comme on le sait, grand amateur de livres, mais avec une idée de spéculation. Quand il vendit sa bibliothèque, en avril 1811, il ne manqua certes pas de réaliser un bénéfice sur les livres de la vente Joseph Chénier.

Le prince était arrivé à Mayence le 7 octobre; il reprenait sa vie errante à la suite de la Grande Armée. Metternich

affirme qu'il s'opposa aussi longtemps qu'il le put à la campagne contre la Prusse, mais que la fougue de l'Empereur l'emporta de nouveau sur toutes les considérations que lui présenta son ministre. Il se peut, en effet, qu'ici encore Talleyrand ait préféré, au fond de sa conscience, une politique moins agressive; certes, il ne lui aurait pas déplu de surveiller l'échiquier européen, tout en restant à Paris. Mais la campagne de 1806-1807 ne devait provoquer en lui aucune résistance aux volontés du maître; loin de là, on le vit donner les mains à des mesures d'une importance capitale, dont la moindre ne fut pas sa responsabilité dans le décret du Blocus continental.

La reine Hortense eut l'occasion de voir le prince pendant son séjour à Mayence. Elle a dessiné à ce propos une esquisse du personnage, qui a l'avantage de le faire connaître à un moment précis de sa cinquante-troisième année.

« Ce fut, dit-elle, pendant ce voyage [aux eaux de Wiesbaden] que je connus davantage M. de Talleyrand. Je m'étais souvent demandé comment on pouvait juger de son esprit et lui en accorder autant, quand il le montrait si peu. Pendant des années, je l'avais vu entrer dans le salon de la Malmaison avec un air froid et nonchalant, traînant son pied, s'appuyant sur la première chaise et saluant à peine. Rarement il m'avait adressé la parole. A Mayence, au contraire, il me rechercha et fit quelques frais. J'en fus surprise, flattée même, car les soins d'un homme qui en rend fort peu touchent toujours davantage, et je suis convaincue que sa grande réputation d'esprit tient encore plus au peu qu'il dit et qu'il dit bien qu'à ce qu'il fait de remarquable, quoique je sois loin de lui en refuser. Il est surtout remarquable par des mots heureux, un ton parfait, beaucoup de finesse pour deviner les hommes et se cacher à eux, une assurance de grand seigneur jointe à une paresse qui le rend d'un commerce si facile et si doux qu'elle passe aisément pour de la bonté. Indulgent pour tous les vices, patient à écouter les projets des intrigants qui agissent

pour une cause qui a des chances, il ne répond que par un sourire approbateur, n'effarouche personne et profite du succès lorsqu'il est arrivé. Les agréments de son esprit suppléent à la force d'âme et de caractère qui lui manque, et il se trouve à la tête d'un parti dont on le croit l'auteur, tandis qu'il en est à peine le confident. L'attrait qu'il possède, et qui est grand, tient beaucoup à la vanité des autres. J'y ai été prise moi-même. Le jour où il daigne vous parler, il est déjà aimable et l'on est tout près de l'aimer, s'il vous demande des nouvelles de votre santé. »

Parmi les lettres que le prince écrivit de Mayence certaines sont à citer, comme des témoignages de ses sentiments personnels pour l'Empereur. Le 13 octobre : « J'avais écrit cette lettre, et en la finissant j'allais exprimer à Votre Majesté toute ma tristesse d'avoir passé quatre jours sans nouvelles, lorsque j'ai vu arriver le courrier du prince Berthier, qui nous apporte les nouvelles des succès des troupes de Votre Majesté. Je suis bien heureux. Recevez, Sire, les plus sincères félicitations d'un des hommes du monde qui, permettez-moi de vous le dire, vous aime le plus. »

Le 20 octobre, à propos des bruits qui couraient d'un attentat possible contre l'Empereur : « Tous ces récits font frémir. Mais il faut que Votre Majesté sache tout; et qui est-ce qui peut avoir le courage de le lui dire, si ce ne sont pas ceux qui l'adorent? »

Le 24 octobre : « Les victoires de Votre Majesté ont changé nos inquiétudes en allégresse; nous jouissons ici de vos triomphes et de votre gloire; mais je gémis d'être ici dans une sorte d'impuissance de rien faire pour votre service, je suis resté seul en arrière. Quel terme Votre Majesté daignera-t-elle mettre à mon exil? » Il s'occupe de faire imprimer les bulletins de la Grande Armée. « Présenter, dit-il, à Votre Majesté les bulletins de la campagne, c'est lui faire hommage de ses propres bienfaits. Je ne crois pas qu'on puisse lui offrir quelque chose de plus grand que le récit de ses exploits et le tableau de ses victoires. »

En sa qualité de ministre des Relations extérieures, le prince eut à préparer un traité avec l'Électeur de Saxe Frédéric-Auguste pour l'entrée de ce souverain dans la Confédération du Rhin, avec le titre de roi; ce traité fut signé le 11 décembre 1806.

FRÉDÉRIC-AUGUSTE DE SAXE

Bibliothèque Nationale, Cabinet des Estampes

Dans les derniers jours d'octobre, c'est-à-dire quand les journées d'Iéna et d'Auerstædt avaient réduit la Prusse aux abois, Talleyrand rejoignit l'Empereur à Berlin.

Le ministre de Frédéric-Guillaume III, Haugwitz, mettait son espoir dans l'arrivée du prince. De Graudenz, le 7 novembre, il écrivait à Lucchesini : « Pourvu que M. de Talleyrand soit arrivé, je ne désespère pas que vous ne parveniez à faire naître des idées moins impolitiques que ce terrible principe de la destruction de la Prusse pour servir de garantie au repos futur de la France. Ce ministre éclairé comprendra aisément que, dès que la Prusse est mise hors d'état de brider la Russie et d'en imposer à l'Autriche ou de servir au moins d'intermédiaire, ces deux puissances obtiendront plus de moyens et auront plus de facilités à troubler le repos de la France, quelque puissante qu'elle soit, et que l'unique moyen d'y pourvoir consiste dans une réunion parfaite et sincère de la Prusse avec la Ligue germanique et la France. » La thèse pouvait se soutenir; mais rien ne montre que Talleyrand l'ait jamais plaidée en aucune manière auprès de Napoléon, ni même qu'il ait eu l'idée de le faire. Tout ce qu'il dit dans ses *Mémoires* du séjour qu'il fit à Berlin en même temps que l'Empereur se réduit à ceci :

« Napoléon était déjà à Berlin, quand il reçut une proclamation du prince de la Paix qui semblait annoncer une prochaine défection de l'Espagne. Il jura dès lors de détruire à tout prix la branche espagnole de la maison de Bourbon; et moi, je jurai intérieurement de cesser, à quelque prix que ce fût, d'être son ministre dès que nous serions de retour en France. »

Qu'y a-t-il de vrai dans cette affirmation de Talleyrand d'avoir pris avec lui-même à Berlin, au mois de novembre 1806, une décision irrévocable de ne plus être le ministre de l'Empereur? Nul ne saurait le dire. Du moins, le doute est permis au sujet de cette phrase qui date de 1816, quand on le voit s'associer jusqu'à la fin de la campagne à tous les actes de Napoléon. Il prétend que sa décision résulte du projet de

son maître de détruire les Bourbons d'Espagne; on verra plus loin la part qui lui revient dans cet acte néfaste de la politique napoléonienne.

Pendant son séjour à Berlin, l'Empereur signa, le 21 novembre 1806, le décret célèbre qui déclarait les îles Britanniques en état de blocus; car ce fut alors que son esprit, comme frappé de vertige, prit le parti, suivant le mot qu'il écrivait à son frère Joseph, de « conquérir la mer par la puissance de la terre ». Il se condamnait ainsi à conquérir l'Europe tout entière et à l'entourer d'une muraille de Chine gigantesque. Ce que cette folie devait lui coûter, à lui et à la France, on ne le sait que trop.

Sur cette idée, qui allait déterminer toute sa politique future, l'Empereur ne pouvait pas ne pas consulter son ministre des Relations extérieures. Quel fut le rôle de celui-ci? Loin de combattre ce dessein, il fournit à Napoléon une suite d'arguments qui donnaient à une mesure insensée une apparence de justification. Les *Mémoires* du prince ont un mot de blâme, un seul et jeté en passant, sur « le gigantesque et désastreux système continental »; mais ils ne disent rien du long rapport signé par lui à Berlin le 20 novembre 1806, et dont le décret impérial du lendemain ne fut que la reproduction et le résumé. De ce long rapport, qui engage à un si haut degré la responsabilité historique de son auteur, quelques passages doivent être reproduits ici :

« Sire, trois siècles de civilisation ont donné à l'Europe un droit des gens que, selon l'expression d'un écrivain illustre, la nature humaine ne saurait assez reconnaître.

« Ce droit est fondé sur le principe que les nations doivent se faire, dans la paix, le plus de bien et, dans la guerre, le moins de mal qu'il est possible.

« D'après la maxime que la guerre n'est point une relation d'homme à homme, mais une relation d'État à État, dans laquelle les particuliers ne sont ennemis qu'accidentellement non point comme hommes, non pas même comme membres

ou sujets de l'État, mais uniquement comme ses défenseurs, le droit des gens ne permet pas que le droit de guerre et le droit de conquête qui en dérive s'étendent aux citoyens paisibles et sans armes, aux habitations et aux propriétés privées, aux marchandises du commerce, aux magasins qui les renferment, aux chariots qui les transportent, aux bâtiments non armés qui les voiturent sur les rivières ou sur les mers, en un mot à la personne et aux biens des particuliers.

« Ce droit né de la civilisation en a favorisé les progrès. C'est à lui que l'Europe a été redevable du maintien et de l'accroissement de sa prospérité, au milieu même des guerres fréquentes qui l'ont divisée.

« L'Angleterre seule a conservé ou repris les usages des temps barbares. C'est par son refus de renoncer à la course maritime que cette pratique injuste et cruelle a été maintenue malgré la France, qui, en temps de paix et mue uniquement par des idées de justice et d'humanité, avait proposé de l'abolir.

« La France a tout fait pour adoucir du moins un mal qu'elle n'avait pu empêcher. L'Angleterre a tout fait pour l'aggraver...

« Sous le nom de droit de blocus, elle a inventé et mis en pratique la théorie la plus monstrueuse.

« D'après la raison et l'usage de tous les peuples policés, le droit de blocus n'est applicable qu'aux places fortes. L'Angleterre a prétendu l'étendre aux places de commerce non fortifiées, aux havres, à l'embouchure des rivières...

« Contre une puissance qui méconnaît à ce point toutes les idées de justice et tous les sentiments humains, que peut-on faire, sinon de les oublier un instant soi-même pour la contraindre à ne les plus violer? Le droit de la défense naturelle permet d'opposer à son ennemi les armes dont il se sert, et de faire, si je puis ainsi parler, réagir contre lui ses propres fureurs et sa folie. De plus, quand les principes de la civilisation sont attaqués par des entreprises sans exemple et que l'Europe entière est menacée, la préserver et la venger n'est

pas seulement un droit, c'est encore un devoir pour la puissance qui seule en a les moyens. »

Le rapport énumère ensuite une série d'arguments qui, comme plusieurs passages qui précèdent, ont été reproduits à peu près textuellement dans les considérants du décret du lendemain; puis il se termine par ces réflexions :

« Votre Majesté, je le sens, ne prendra qu'à regret de telles mesures, et je ne les propose moi-même qu'à regret; mais la situation de l'Europe les rend nécessaires; et d'ailleurs, aussitôt que l'Angleterre admettra le droit des gens que suivent universellement les peuples policés, aussitôt qu'elle reconnaîtra que le droit de guerre est un et le même sur mer que sur terre, que ce droit et celui de conquête ne peuvent s'étendre ni aux propriétés privées, ni aux individus non armés et paisibles, et que le droit de blocus doit être restreint aux places fortes réellement investies, Votre Majesté fera cesser ces mesures rigoureuses, mais non pas injustes; car la justice entre les nations n'est que l'exacte réciprocité.

« *Signé :* Ch. Maur. TALLEYRAND, prince de Bénévent. — Berlin, le 20 novembre 1806. »

On est en droit de se demander si le prince n'avait pas conservé, à l'époque où il rédigeait ses *Mémoires*, c'est-à-dire après les leçons désastreuses de la Bérésina et de Waterloo, une sorte d'approbation pour la politique du Blocus continental. Il écrit, en effet, à propos de la guerre d'Espagne : « Le chef-d'œuvre de la politique, à cette époque, aurait été d'isoler assez la Grande-Bretagne pour la laisser sans un lien quelconque avec le continent. » Oui, sans doute; mais la condition nécessaire de cet isolement était que l'Empereur, au lieu de courir après le mirage continental, songeât à conquérir l'empire des mers.

Napoléon quitta Berlin le 25 novembre pour continuer sa marche vers l'est. Talleyrand resta encore quelques jours dans la capitale de la Prusse; le 30 novembre, il écrivait à l'Empereur : « Deux raisons me feront quitter Berlin avec

joie. Je me rapproche de Votre Majesté; et, si après ce motif un autre mérite d'être compté, je laisserai ici un grand nombre de solliciteurs qui m'obsèdent et qui m'accablent. » Il rejoignit Napoléon à Posen, aujourd'hui Poznan.

En sa qualité de ministre des Relations extérieures, le prince eut à préparer un traité avec l'Électeur de Saxe Frédéric-Auguste pour l'entrée de ce souverain dans la Confédération du Rhin, avec le titre de roi; ce traité fut signé le 11 décembre 1806. Parmi les portraits d'apparat qui garnissent les murs de Valençay, on peut voir celui de Frédéric-Auguste, peint par Gérard. « J'ai cherché, avait dit le roi de Saxe à Talleyrand, ce qui était le moins un présent et le plus une marque d'amitié. » Le roi savait en effet qu'il devait au prince d'avoir conservé sa belle galerie de tableaux. Talleyrand a raconté cette anecdote. Denon, le directeur général des musées, convoitait pour le Louvre quelques-unes des toiles célèbres de Dresde; il en avait dressé la liste, que l'Empereur montra à son ministre. « Si Votre Majesté, dit celui-ci, fait enlever quelques-uns des tableaux de Dresde, elle fera plus que le roi de Saxe ne s'est jamais permis de faire, car il ne se croit pas le pouvoir d'en faire placer aucun dans son palais. Il respecte la galerie comme une propriété nationale. — Oui, dit Napoléon, c'est un excellent homme; il ne faut pas lui faire de la peine. Je vais donner l'ordre de ne toucher à rien. Nous verrons plus tard. » En attendant de donner son portrait au prince de Bénévent, le roi Frédéric-Auguste fit mettre à sa disposition la somme d'un million. Est-il nécessaire d'ajouter qu'elle ne fut pas refusée?

TILSIT

Depuis son arrivée à Poznan, Talleyrand était entré en contact direct avec la plus dramatique des questions européennes, la question polonaise. On se rappelle l'impression douloureuse qu'il avait ressentie à dix-huit ans, quand « ce grand acte d'injustice et de spoliation » s'était accompli pour la première fois. Depuis 1772, la Pologne avait, en deux fois, achevé de mourir. En 1806, il y avait onze ans qu'elle avait disparu de la carte de l'Europe.

Ministre des Relations extérieures, le prince de Bénévent savait bien que, depuis la mort de la Pologne, l'équilibre du système européen avait été rompu. La Pologne, par le seul fait de son existence, avait toujours rendu à la France le service précieux d'empêcher le rapprochement de la Russie et de l'Allemagne. La Pologne disparue, l'Europe orientale avait été le théâtre d'une nouvelle distribution des forces politiques, très dangereuse pour la paix du monde. Talleyrand avait alors une méfiance particulière pour la Russie, « qui a tellement cherché, disait-il, à se mêler à toutes les affaires des autres peuples ». Mais l'œuvre d'iniquité n'allait-elle pas disparaître à son tour? La journée d'Iéna avait fait courir un immense frisson d'espérance dans toute la Pologne

prussienne, la Pologne de Poznan (Posen), de Bydgoszcz (Bromberg), de Warszawa (Varsovie), de Gdansk (Dantzig).

Le 18 novembre, dans une dépêche à l'ambassadeur français à Vienne, Talleyrand esquissait comme un premier geste pour la restauration de la Pologne. Le général Andréossy devait, en effet, proposer à l'Autriche d'échanger la Galicie contre la Silésie; cet échange aurait pour résultat de « rétablir dans le nord de l'Europe un système d'équilibre et une division d'États qui, sans nuire à sa puissance réelle (de la Cour de Vienne), lui ôterait un voisinage (celui de la Russie) dont les conséquences ne peuvent être ni utiles ni honorables ».

Le lendemain, le prince avait assisté, aux côtés de l'Empereur, à la réception d'une députation polonaise; il se rappelait y avoir vu Alexandre Potocki, Malachowski, Gutakowski, Dzialinski. Il avait entendu ces paroles de Napoléon : « Il est de l'intérêt de l'Europe, il est de l'intérêt de la France que la Pologne existe. » Elles répondaient à ses sentiments personnels et à sa conception de l'équilibre européen.

A Poznan, Napoléon avait reçu une nouvelle députation de Polonais; il leur avait tenu le même langage : « Comme Empereur des Français, je verrai toujours avec un vif intérêt le trône de Pologne se relever et l'indépendance de cette grande nation assurer celle de ses voisins, menacée par l'ambition démesurée de la Russie. Le principe politique qui a porté la France à désavouer le partage de la Pologne lui faisant désirer son rétablissement, les Polonais peuvent toujours compter sur ma protection. »

Le 19 décembre, l'Empereur arrivait à Varsovie, où déjà Murat et Davout l'avaient précédé. Dans ce pays de la boue et en cette saison, les routes étaient comme impraticables; Talleyrand en fit la fâcheuse expérience. Sa voiture s'était tellement embourbée qu'il fallut près de douze heures pour qu'elle pût repartir. Les soldats chargés de ce travail étaient de fort méchante humeur. « Ah! bah! disaient-ils, pourquoi diable aussi vient-il faire de la diplomatie dans un aussi mauvais chien de pays? »

Talleyrand finit par arriver à Varsovie; il eut pour résidence l'hôtel Radziwill. En écrivant à son amie Mme de Vaines les mésaventures de son voyage, il lui disait que l'année précédente ses lettres venaient de Presbourg, cette année de Varsovie. « Dieu sait, ajoutait-il, d'où je daterai l'année prochaine. Ah! mon amie, fasse le ciel que ce soit de la rue d'Anjou. »

La comtesse Potocka, née Anna Tyszkiewicz, a parlé de Talleyrand dans son rôle de grand chambellan; on pourrait être porté à l'oublier. Les femmes de l'aristocratie polonaise avaient été convoquées au Château, pour être reçues par l'Empereur. « Nous attendîmes assez longtemps, dit-elle, et, s'il faut l'avouer, notre curiosité n'était pas exempte d'une certaine crainte. Tout à coup le silence fut troublé par une subite rumeur, les battants de la porte s'ouvrirent avec fracas, et M. de Talleyrand s'avança, prononçant à haute et intelligible voix cette parole magique qui faisait trembler le monde: *L'Empereur!* »

Comme le mauvais temps et l'état des routes empêchaient les mouvements des troupes, l'Empereur avait voulu qu'on s'amusât. Il fut décidé que le premier bal aurait lieu chez le prince de Bénévent. « J'avais un vif désir, écrit encore la comtesse Potocka, de voir de près l'amphitryon, qui passait pour l'homme le plus aimable et le plus spirituel de son temps; à dire vrai, il fit peu de frais pour nous paraître tel. Les intimes affirmaient que personne n'était à la fois plus habile et plus brillant; mais, si je devais le juger d'après l'effet qu'il produisit alors sur moi, je dirais qu'il semblait blasé et ennuyé de tout, avide de fortune, jaloux de la faveur d'un maître qu'il détestait, sans caractère comme sans principes, en un mot, malsain d'âme comme de figure.

« Je ne saurais rendre la surprise que j'éprouvai en le voyant s'avancer péniblement jusqu'au milieu du salon, une serviette pliée sous le bras, un plateau de vermeil à la main, et venir offrir un verre de limonade à ce même monarque qu'à part lui il traitait de parvenu. »

A ce bal, l'Empereur dansa une contredanse qui servit de prétexte à sa liaison avec Mme Walewska; on disait que

La guerre avait repris sur la basse Vistule. Napoléon, accouru de Varsovie, avait livré, le 8 février 1807, la bataille d'Eylau. De cette bataille qui ne lui valut que de maintenir ses positions, au prix de sacrifices énormes, Talleyrand dit dans ses Mémoires *qu'elle fut « un peu gagnée ».*

BATAILLE D'EYLAU

Bibliothèque Nationale, Cabinet des Estampes

Talleyrand avait aplani entre les futurs amants les difficultés préliminaires.

Le prince de Bénévent devait rester à Varsovie jusqu'au début du mois de mai 1807. Pendant ce séjour, son activité ne fut pas seulement celle d'un ministre des Relations extérieures, qui recevait les diplomates; ainsi reçut-il le baron Charles de Vincent que la Cour de Vienne avait envoyé pour la sauvegarde des anciennes provinces polonaises qui appartenaient alors à l'empereur d'Autriche; il fit aussi fonction de gouverneur. « Je faisais, dit-il, habiller des troupes, j'en faisais partir, j'achetais des vivres, je visitais les hôpitaux, j'assistais au pansement des blessés, je distribuais des gratifications. » Dans une lettre du 5 avril 1807, il écrivait à l'Empereur : « J'ai fait ce matin la visite de tous les hôpitaux de Varsovie. J'ai distribué aux blessés d'Ostrolenka la gratification que Votre Majesté veut bien leur accorder [un napoléon aux soldats, cinq aux officiers]. J'ai écouté auprès de leur lit leurs petites demandes particulières, et je les ai laissés contents. » Les lettres volumineuses qu'il adressait à l'Empereur presque chaque jour font foi de cette activité administrative; pendant quelques semaines, il fut comme le pourvoyeur de la Grande Armée. La tâche était difficile et certainement en dehors de ses habitudes et de sa tournure d'esprit. Heureusement pour lui, il trouva un grand appui auprès du prince Poniatowski, le futur maréchal d'Empire. La sœur de celui-ci, la comtesse Vincent Tyszkiewicz, était depuis plusieurs années l'amie du prince, ou plutôt son esclave; c'est le mot dont se sert sa nièce, la comtesse Potocka.

Talleyrand apportait à tout ce qu'il faisait cette hauteur aristocratique qui ne le quitta, pour ainsi dire, jamais. Son ami le baron de Gagern, dont il se servait pour ses affaires d'argent avec les princes d'Allemagne, l'appelait à tout propos Votre Altesse; il le pria de l'appeler simplement M. de Talleyrand, et sur ce mot d'Altesse il ajouta : « Je suis moins, et peut-être je suis plus. »

Napoléon, qui passa à Varsovie le mois de janvier 1807, faisait

venir le prince à toute heure. Une fois, c'était après minuit, l'Empereur, vaincu par la fatigue, s'endormit; Talleyrand en fit autant dans un fauteuil voisin. Cependant un secrétaire se décide à ouvrir la porte à quatre heures du matin. Napoléon sursaute; il réveille Talleyrand. « Eh bien! je crois qu'il s'est endormi. Comment, coquin, vous dormez chez moi! Ah! Ah! » Puis ils se mirent tous deux au travail, jusqu'à cinq heures.

Le genre de vie assez inattendu que le prince menait à Varsovie ne lui faisait point perdre de vue la gravité de la question polonaise. Le 28 janvier 1807, il adressait à l'Empereur un long rapport pour lui démontrer la faute que le gouvernement de l'ancienne France avait commise quand il ne s'était pas opposé au premier partage de la Pologne. « De toutes les fautes de ce gouvernement, disait-il, la plus impardonnable, parce qu'elle a été la plus funeste, fut de souffrir, comme on le fit, avec une inconcevable imprévoyance, le premier partage de la Pologne, qu'il aurait pu si facilement empêcher. Sans ce premier partage, les deux autres n'auraient pu s'effectuer et n'auraient pas même été tentés à l'époque où ils furent faits. La Pologne existerait encore. Sa disparition n'aurait pas laissé un vide, et l'Europe aurait évité les secousses et les agitations qui l'ont tourmentée sans relâche depuis dix ans... Cet oubli des intérêts de la France et de l'Europe entière aurait encore aujourd'hui, pour l'une et pour l'autre, des conséquences nouvelles et bien plus funestes, si Votre Majesté ne les avait pas rendues impossibles. »

Tout convaincu qu'il était de la nécessité de reconstituer la Pologne, le prince avait accepté que son ami le baron de Dalberg reçût en dépôt des magnats de Varsovie la somme de quatre millions de florins comme prix des services qu'ils attendaient de lui pour la restauration de leur patrie. Le traité de Tilsit ne fut à cet égard qu'une satisfaction très incomplète. Talleyrand, pris de scrupules, fit restituer la somme qui avait été avancée. Ce geste de désintéressement prend chez lui une valeur exceptionnelle.

La guerre avait repris sur la basse Vistule. Napoléon, accouru de Varsovie, avait livré, le 8 février 1807, la bataille d'Eylau. De cette bataille qui ne lui valut que de maintenir ses positions, au prix de sacrifices énormes, Talleyrand dit, dans ses *Mémoires*, qu'elle fut « un peu gagnée ». Il ajoute que l'Empereur le fit venir alors auprès de lui, dans l'idée d'entamer quelques négociations. N'y aurait-il pas là une erreur? Sa correspondance atteste, en effet, qu'il continua à demeurer à Varsovie.

Un contemporain du prince attribue à cette journée d'Eylau une influence décisive sur ses dispositions intimes à l'égard de l'Empereur. Talleyrand eut alors de longues conversations avec son principal confident, le duc Emmerich de Dalberg, neveu du prince-primat; il devait le faire entrer en 1814 dans le Gouvernement provisoire et se l'adjoindre comme délégué au Congrès de Vienne. Dalberg ne se gênait pas pour traiter dans l'intimité Napoléon de tyran et d'usurpateur. Avec un ami de ce tempérament, le prince pouvait parler à cœur ouvert : « Qu'aurions-nous fait si Napoléon avait été tué? Que ferions-nous si cela arrivait au premier jour? Il faudrait lui donner pour successeur son frère Joseph, en se hâtant d'annoncer à l'Europe que la France rentrait immédiatement et sans nulle réserve dans sa frontière du Rhin. » Pasquier, qui se dit bien informé au sujet de ces singulières confidences, ajoute : « On peut donc dater de cette époque le cours que prirent bientôt les idées de M. de Talleyrand et qui le conduisit à se ménager, pour l'avenir, des ressources de toutes natures, qui le fit, par conséquent, presque aussitôt entrer dans la voie des trahisons envers celui qu'il affectait de servir avec un zèle si dévoué. » Serait-ce à ce moment qu'il entrevit ce qu'il appela le commencement de la fin de Bonaparte?

Le prince écrivait à l'Empereur, le 7 avril, qu'il regrettait de ne point le voir revenir à Varsovie, comme le bruit s'en était répandu : « Je sens combien quelques moments de sa présence seraient bons ici où les esprits sont toujours prêts

à tomber dans le découragement. Je les soutiens et les anime de mon mieux. Je me convaincs chaque jour davantage qu'abandonnés à eux-mêmes ils ne feraient rien ni pour eux ni pour nous. » Son séjour à Varsovie prit fin le 3 mai. « J'ai assisté ce matin, écrivait-il, à la bénédiction des drapeaux; la cérémonie a été fort brillante. — La bénédiction des drapeaux des trois légions polonaises avait eu lieu sur la place de Saxe, après une messe célébrée en plein air, au milieu d'une assistance enthousiaste. — La commission de gouvernement m'a prié instamment de retarder mon départ de quelques heures pour me trouver à cette cérémonie. Je laisse Varsovie fort confiant et fort tranquille. »

Talleyrand rejoignit l'Empereur à Finkenstein; c'est là que furent reçues coup sur coup l'ambassade de Perse et l'ambassade de Turquie, dont il avait été fréquemment question à l'avance dans sa correspondance de Varsovie. Une nuit, Napoléon dit de le réveiller, pour qu'il lui fît la lecture de *Corinne*. Le roman de Mme de Staël venait de paraître, et un exemplaire en avait été envoyé de Paris au quartier général. « Vous aimez cette femme, dit l'Empereur à son ministre; voyons si elle a le sens commun. » Talleyrand n'aimait plus son amie, qui le lui rendait bien et qui s'exprimait ainsi sur son compte : « Il a fait de l'existence un calcul où n'entrent ni l'honneur, ni la gloire, ni l'amour. » Au bout d'une demi-heure, l'Empereur eut assez de la lecture : « Ce n'est pas là du sentiment, c'est un fatras de phrases... Allez vous coucher; c'est du temps perdu. »

Si Talleyrand s'était reconnu en 1802 dans Mme de Vernon de *Delphine*, il pouvait se reconnaître à présent dans Mme Maltigues de *Corinne*. Mme de Staël avait mis sur les lèvres de celui-ci divers aphorismes qui s'appliquaient à merveille au ministre de la rue du Bac. Ainsi : « Il n'y a de bon dans ce monde que la fortune ou le pouvoir, ou tous les deux. — Les amitiés sont des moyens qu'il faut prendre ou quitter, selon les circonstances. — Il n'y a de différence en ce monde qu'entre les oiseaux pris au filet et ceux qui y ont échappé. —

Talleyrand avait assisté 1807, le 6 juillet, à la réception de la reine de Prusse. La démarche de cette jeune femme, célèbre par sa beauté, admirable par son patriotisme, qui essayait de fléchir la dureté d'un vainqueur impitoyable, fit sur lui une impression profonde.

RÉCEPTION DE LA REINE DE PRUSSE À TILSIT

Sur la dernière marche, on reconnaît Talleyrand.
Par Nicolas Gosse, Château de Versailles

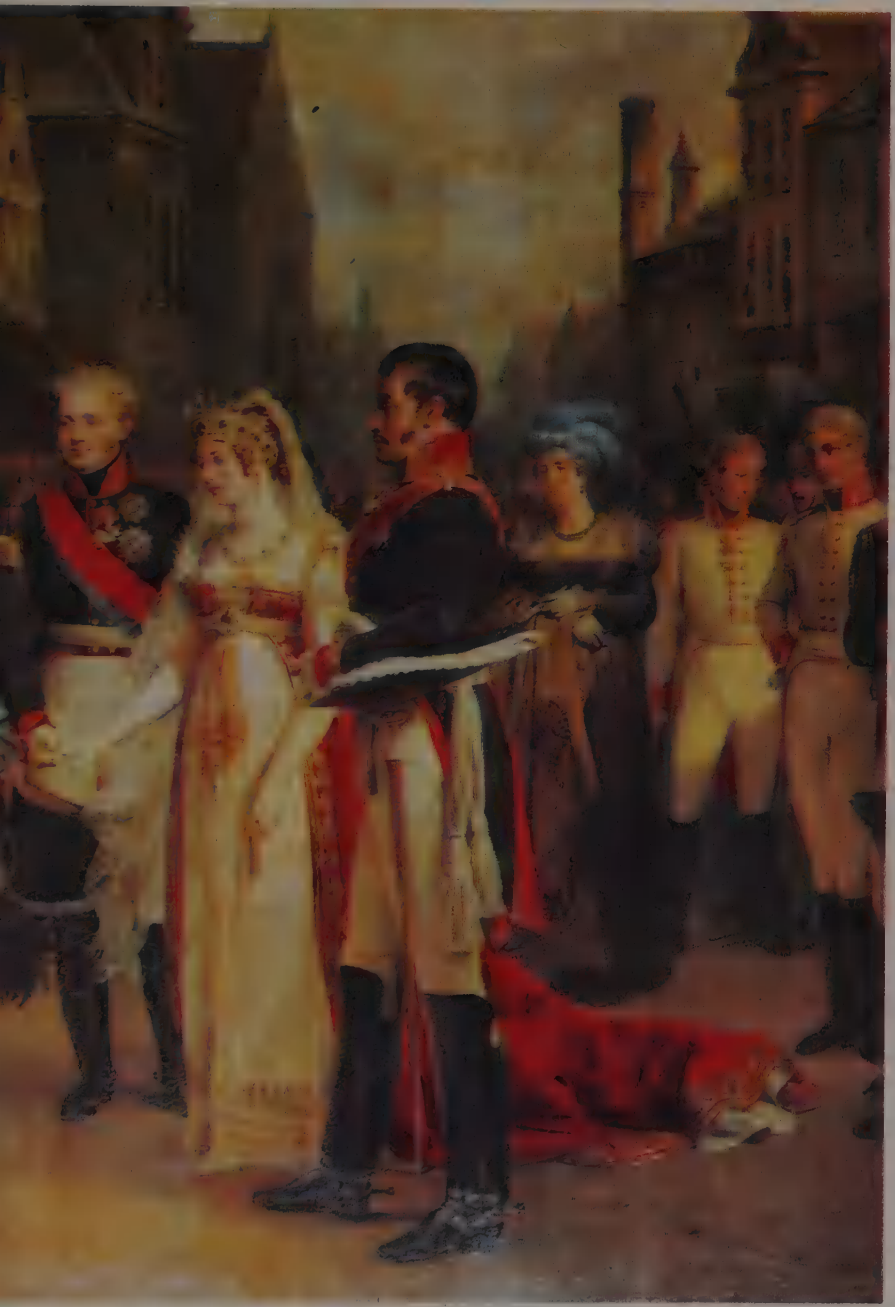

La vertu est un langage pour le vulgaire, que les augures ne peuvent se parler entre eux sans rire. — Toute cette poésie que l'on appelle la conscience, le dévouement, l'enthousiasme, a été inventée pour consoler ceux qui n'ont pas su réussir dans le monde; c'est comme le *De profundis* que l'on chante pour les morts. »

La prise de Dantzig et la victoire de Friedland rétablirent d'une manière incontestable la suprématie de l'armée française. De Dantzig, le 18 juin, Talleyrand adressait cette lettre à l'Empereur :

« Sire, j'apprends enfin quelques détails de la bataille de Friedland; et j'en connais à présent assez pour savoir qu'elle sera comptée parmi les plus célèbres dont l'histoire perpétuera le souvenir. Mais ce n'est pas seulement sous des rapports de gloire que je me plais à l'envisager; j'aime à la considérer comme un avant-coureur, comme un garant de la paix, comme devant procurer à Votre Majesté le repos qu'au prix de tant de fatigues, de privations et de dangers, elle assure à ses peuples; j'aime à la considérer comme la dernière qu'elle sera forcée de remporter. C'est par là qu'elle m'est chère; car, toute belle qu'elle est, je dois l'avouer, elle perdrait à mes yeux plus que je ne puis dire si Votre Majesté devait marcher à de nouveaux combats et s'exposer à de nouveaux périls sur lesquels mon attachement s'alarme d'autant plus facilement que je sais trop combien Votre Majesté les méprise. »

Le 23 juin, le ministre informait l'Empereur qu'il se mettait en route pour Kœnigsberg. « Votre Majesté a amené en un moment ses affaires à un point où je n'aurais jamais osé me promettre de les voir arriver de longtemps. Mais j'admire; Votre Majesté depuis longtemps m'a accoutumé aux prodiges.»

Le 29 juin, Talleyrand rejoignit l'Empereur à Tilsit, à l'extrémité orientale du territoire de la Prusse, sur les bords du Niémen. Savary lui disait : « Si la paix n'est pas faite dans une quinzaine, Napoléon passera le Niémen. — Et qu'irait-il

donc faire au-delà du Niémen? » répondait le prince, qui prévoyait peut-être déjà ce que pourrait être une campagne de Russie. « Il faut, ajoutait-il, lui faire abandonner cette idée de Pologne. On ne peut rien faire avec ces gens-là; on n'organise que le désordre avec les Polonais. Voilà une occasion de terminer tout cela avec honneur; il faut la saisir, il faut même d'autant plus se hâter que l'Empereur a une affaire bien plus importante ailleurs et qu'il peut faire entrer dans un traité de paix. S'il ne le fait pas, lorsqu'il voudra l'entreprendre, il sera rappelé ici par de nouveaux embarras, tandis qu'il peut tout terminer dès aujourd'hui. Il le peut d'autant plus que ce qu'il projette est une conséquence raisonnable de son système. »

Quelle était donc cette « affaire bien plus importante ailleurs », cette « conséquence raisonnable » du système de Napoléon? C'était le détrônement à brève échéance des Bourbons d'Espagne. Ils devaient avoir leur tour, comme les Bourbons de Naples l'avaient eu environ un an et demi plus tôt.

Tilsit, jusqu'alors comme ignoré, était devenu une manière de capitale internationale, avec la présence de Napoléon, d'Alexandre et de Frédéric-Guillaume; il y avait un quartier français, un quartier russe, un quartier prussien. L'affluence soudaine de tant d'étrangers rendait difficiles les conditions de la vie matérielle. Daru, intendant général de la maison de l'Empereur, avait réquisitionné tous les vins. Talleyrand, qui tenait à avoir sa cave personnelle, lui adressa une spirituelle requête : « Mon cher Daru, je suis persuadé d'une chose, c'est qu'en traduisant Horace, lorsque vous êtes venu à cette ode délicieuse qui commence par ces mots : *Nunc est bibendum*, vous n'avez pas pensé qu'Horace conseillât de boire de l'eau; c'est pourtant où j'en serais réduit, si vous ne me cédiez pas un peu des provisions que vous faites pour l'Empereur. »

La Prusse mettait son espoir en Talleyrand. Le comte de Goltz écrivait à Hardenberg, le 2 juillet, qu'il avait reçu une lettre infiniment polie de Son Altesse le duc de Bénévent,

« le seul homme qui peut nous être utile ». « Je me mettrai en quatre, ajoutait-il, pour gagner la confiance du duc de Bénévent... L'empereur Alexandre sera extrêmement charmé d'apprendre que je suis parvenu à m'ouvrir la porte de Talleyrand. » Les diplomates prussiens avaient fondé en vain des espérances sur l'influence modératrice qu'ils attribuaient au prince de Bénévent. Celui-ci, en parlant de la « barbarie » avec laquelle l'Empereur traita la Prusse à Tilsit, déclare n'en avoir pas été l'instrument. Napoléon, dit-il, ne s'en rapporta pas à lui pour traiter des contributions de guerre et de l'évacuation des territoires par ses troupes; il trouvait qu'à Presbourg son ministre s'en était acquitté d'une manière trop peu conforme à ce qu'il croyait ses véritables intérêts. Cette fois il chargea le maréchal Berthier de faire exécuter les conditions qu'il imposait à la Prusse.

Alors, quel fut le rôle de Talleyrand dans ces journées de Tilsit qui allaient donner à l'Europe politique une face nouvelle? En ce qui regarde la Prusse, il se borna à signer avec le général Kalkreuth et le comte de Goltz le traité qui contenait les cessions territoriales de la Prusse, telles qu'elles avaient été convenues entre les deux empereurs. Si Napoléon, en effet, rendait à Frédéric-Guillaume la moitié de son royaume, c'était, d'après le texte même du traité du 9 juillet, « par considération pour l'empereur Alexandre ». Ce qui revient en propre à Talleyrand, c'est d'avoir négocié et signé avec le prince Kourakine le traité du 7 juillet, qui scellait l'alliance des deux empereurs. Napoléon lui avait recommandé de ne pas introduire de conditions sur le partage de l'Empire ottoman ni sur l'occupation possible de la Moldavie et de la Valachie par les Russes, alors que ces deux questions avaient fait l'objet de nombreux entretiens entre les deux alliés. Il se conforma strictement à ce que l'Empereur lui avait dit de faire; il ne fut que l'exécuteur de ses ordres.

Si les *Mémoires* du prince font une mention très brève des négociations auxquelles il fut mêlé d'une manière passive, ils consacrent environ une page au souvenir de la reine Louise,

et cette page a conservé les traces d'une émotion personnelle. Le fait est rare dans ces chapitres, qui sont presque toujours d'un style froid et impersonnel.

Talleyrand avait assisté, le 6 juillet, à la réception de la reine de Prusse. La démarche de cette jeune femme, célèbre par sa beauté, admirable par son patriotisme, qui essayait de fléchir la dureté d'un vainqueur impitoyable, fit sur lui une impression profonde. Il rappelle les paroles qui furent échangées entre l'Empereur et la Reine. « Comment avez-vous osé me faire la guerre, madame, avec d'aussi faibles moyens que ceux que vous aviez? — Sire, je dois le dire à Votre Majesté, la gloire de Frédéric II nous avait égarés sur notre propre puissance. » Ce mot de *gloire*, adressé à Napoléon à Tilsit même, lui parut superbe. Il aimait à répéter ce bout de dialogue, si bien que l'Empereur impatienté finit par s'écrier un jour : « Je ne sais pas ce que vous trouvez de si beau à ce mot de la reine de Prusse; vous feriez tout aussi bien de parler d'autre chose. »

Le prince continue : « J'étais indigné de tout ce que je voyais, de tout ce que j'entendais; mais j'étais obligé de cacher mon indignation. Aussi, serai-je toute ma vie reconnaissant de ce que la reine de Prusse, reine d'un autre temps, voulût bien s'en apercevoir. Si, dans les retours que je fais sur ma vie, plusieurs nécessairement sont pénibles, je me rappelle du moins avec une grande douceur les choses qu'alors elle eut la bonté de me dire, et celles qu'elle m'a presque confiées. « Monsieur le prince de Bénévent, me dit-elle la « dernière fois que j'eus l'honneur de la conduire à sa voiture, « il n'y a que deux personnes qui regrettent que je sois venue « ici : c'est moi et vous. Vous n'êtes pas fâché, n'est-ce pas? « que j'emporte cette opinion. » Les larmes d'attendrissement et d'orgueil que j'avais dans les yeux furent ma réponse. »

Des larmes de Talleyrand! La « noble femme » dont tous les efforts restèrent inutiles près de Napoléon eut-elle conscience de la victoire qu'elle avait remportée sur le plus impassible des hommes? Elle l'avait fait pleurer.

TALLEYRAND VICE-GRAND-ÉLECTEUR

Napoléon quitta Tilsit le soir du 9 juillet, quand les ratifications des traités de paix eurent été échangées; il fit à Dresde un arrêt de deux jours; le 27, il était de retour à Saint-Cloud. Talleyrand ne revint pas avec cette hâte. Il avait mené depuis un an une existence tellement agitée qu'il éprouva, suivant son expression, « un bien-être inexprimable » en restant plusieurs jours à Dresde. Il fait un grand éloge des vertus publiques et privées du roi Frédéric-Auguste, des habitudes nobles et tranquilles de la Cour de Saxe, de la bienveillance et de la sincérité qu'on voyait partout. Dresde fut pour lui comme une oasis de repos et de paix.

Tous les soirs, M. de Bourgoing, ministre de France, donnait une réception à la légation; les salons étaient trop petits pour la foule qui s'y pressait. Le prince se tenait dans le cabinet même du ministre, de manière à se soustraire aux importuns. Une Française qui le vit dans ces circonstances rapporte un détail inattendu. « Le prince de Bénévent, dit-elle, s'occupe de tout. Je l'ai trouvé l'autre jour installé devant une grande table couverte de pièces de toile et de batiste. Mme de Bourgoing et sa femme de chambre étaient assises à ses côtés et le conseillaient dans ses achats. Son choix

fait, il se leva et, nous regardant tous d'un air goguenard, il dit qu'il quitterait Dresde douze heures après l'Empereur, et il chargea la femme de chambre de lui apporter ses acquisitions quand le cent unième coup de canon aurait été tiré. »

Balzac, dans *Une ténébreuse affaire*, met ces paroles sur les lèvres de Talleyrand, quelque temps avant la bataille d'Iéna : « Notre souverain va me congédier pour pouvoir faire des folies sans contradiction. » Le prince s'était prêté à tous les actes de la politique de Napoléon dans la campagne de 1806-1807; sa participation au Blocus continental, pour lequel il a fourni un arsenal d'arguments, son rôle à Varsovie quand il a été chargé de pourvoir aux subsistances de l'armée; sa docilité même dans les tractations de Tilsit, en sont autant de preuves. Cependant il ne faut point oublier le mémoire de Strasbourg, du 17 octobre 1805, où il avait exposé ses vues personnelles sur le remaniement de l'Europe danubienne, ni les conseils de modération qu'il avait donnés au moment de la paix de Presbourg. Qui sait si ces actes n'étaient pas de nature à avoir amené entre l'Empereur et son ministre des Relations extérieures un dissentiment secret? L'homme que Napoléon voulait avoir à ses côtés, c'était un ministre qui fût, sans aucune observation, l'exécuteur pur et simple de ses décisions.

D'autre part, il n'est point douteux que Talleyrand, comme l'a dit Jules Cambon, « avait le don de la prévision. Il avait les yeux fixés sur le lendemain, et c'était le lendemain qui déterminait sa conduite ». Sur ce don de seconde vue, quelques lignes d'Albert Sorel sont ici à leur place : « L'homme qui, en 1792, avait discerné que la paix ne serait possible pour la France républicaine que dans les anciennes limites du royaume, que la conquête tuerait la liberté et que la propagande userait la Révolution, possédait toutes les lumières qu'il fallait pour suivre dans toutes ses phases, à travers l'épopée de la République et de l'Empire, la longue et calamiteuse aberration de l'histoire de France, qui con-

duisit la République à la dictature militaire, la dictature militaire à la monarchie universelle et la monarchie universelle à la catastrophe de Moscou. »

Le système napoléonien, tel qu'il se développait sous le souffle puissant du grand magicien, devait faire réfléchir un esprit comme Talleyrand; car il avait cette qualité maîtresse pour un homme politique, le sens des réalités. Après avoir réduit l'Autriche à merci, Napoléon venait de frapper la Prusse à mort; il ne lui avait laissé, en effet, que les apparences de la vie. La Russie était devenue le satellite de la France. Trois frères de l'Empereur, Joseph, Louis, Jérôme, régnaient à Naples, à La Haye, à Cassel. Murat avait été nommé grand-duc de Clèves et de Berg; mais ce n'était qu'un premier titre, il rêvait d'occuper, lui aussi, un trône royal. Comme il se savait mal en cour pour le moment auprès du prince de Bénévent, il disait, avec la saveur de l'accent du Lot : « Moussu dé Talleyrand, il ne veut pas que je sois roué. » Il le serait bien un jour; l'ambition de sa femme Caroline ne faisait que surexciter la sienne.

Talleyrand aura raison d'écrire en 1833 : « Tous ces intérêts de famille entés sur de la politique étrangère, c'est ce qui a perdu l'empereur Napoléon. » Mais, dès 1807, son bon sens s'était rendu compte que si Napoléon construisait à coups de victoires un édifice colossal, qui se moquait de l'histoire et de la géographie, cette bâtisse gigantesque, vrai défi à l'ordre naturel des choses, pouvait être brisée du jour au lendemain par quelque poussée irrésistible. Puisque la fougue du souverain ne tenait pas compte des conseils de modération que lui soumettait son ministre, on comprend que celui-ci ait désiré ne plus remplir auprès de lui des fonctions qu'il sentait à la fois inefficaces et compromettantes. « Je quittai le ministère, dit-il, comme je le voulais. »

A propos de la chute de l'Empire, Talleyrand est revenu, dans ses *Mémoires*, sur cette année 1807, « où l'Empereur avait vaincu l'une après l'autre l'Autriche, la Prusse et la Russie et tenait entre ses mains le destin de l'Europe. Quel

grand et noble rôle n'eût-il pas pu jouer alors!... La postérité dira de lui : cet homme fut doué d'une force intellectuelle très grande; mais il n'a pas compris la véritable gloire. » Quant à lui, Talleyrand, « placé pendant tant d'années au milieu de ses projets et, pour ainsi dire, dans le cratère de sa politique, témoin de tout ce qui se faisait ou se préparait contre lui », il n'a pas eu grand mérite à prévoir la fragilité du colosse aux pieds d'argile.

On prête à Talleyrand, pour expliquer sa retraite au retour de Tilsit, un mot qui lui fait honneur : « Je ne veux pas, ou Je ne veux plus être le bourreau de l'Europe. » A trois reprises, il a cru devoir indiquer les raisons pour lesquelles il avait quitté le ministère. D'abord, dans ce passage de ses *Mémoires* de 1816 :

« Pendant tout le temps que j'ai été chargé de la direction des Affaires étrangères, j'ai servi Napoléon avec fidélité et avec zèle. Longtemps, il s'était prêté aux vues que je me faisais un devoir de lui présenter. Elles se réglaient sur ces deux considérations : établir pour la France des institutions monarchiques, qui garantiraient l'autorité du souverain, en la maintenant dans de justes limites; ménager l'Europe pour faire pardonner à la France son bonheur et sa gloire. En 1807, Napoléon s'était depuis longtemps déjà écarté, je le reconnais, de la voie dans laquelle j'ai tout fait pour le retenir; mais je n'avais pu, jusqu'à l'occasion qui s'offrit alors, quitter le poste que j'occupais. Il n'était pas si aisé qu'on pourrait le penser de cesser des fonctions actives près de lui. »

Les *Mémoires* contiennent encore ces lignes :

« J'aimais Napoléon; je m'étais attaché même à sa personne, malgré ses défauts. A son début, je m'étais senti entraîné vers lui par cet attrait irrésistible qu'un grand génie porte avec lui; ses bienfaits avaient provoqué en moi une reconnaissance sincère. Pourquoi craindrais-je de le dire? J'avais joui de sa gloire et des reflets qui en rejaillissaient sur ceux qui l'aidaient dans sa noble tâche. Aussi, je puis me rendre le témoignage que je l'ai servi avec dévouement, et,

autant qu'il a dépendu de moi, avec un dévouement éclairé. Dans le temps où il savait entendre la vérité, je la lui disais loyalement; je la lui ai dite même plus tard... »

Enfin, après vingt ans écoulés, en 1836, il rédigea cette déclaration :

« Je servis Bonaparte empereur, comme je l'avais servi consul; je le servis avec dévouement, tant que je pus croire qu'il était lui-même dévoué uniquement à la France. Mais dès que je le vis commencer les entreprises révolutionnaires qui l'ont perdu, je quittai le ministère, ce qu'il ne m'a jamais pardonné. »

Cette manière de servir Napoléon peut faire penser aux paroles du maréchal Marmont : « Tant qu'il a dit : Tout pour la France, je l'ai servi avec enthousiasme. Quand il a dit : La France et moi, je l'ai servi avec zèle. Quand il a dit : Moi et la France, je l'ai servi avec dévouement. Il n'y a que quand il a dit : Moi sans la France, que je me suis détaché de lui. » Il est fâcheux pour la mémoire du prince de Bénévent et pour la mémoire du duc de Raguse que leur conduite à l'égard de Napoléon ait offert, pour l'un en 1808, pour l'autre en 1814, les caractères d'une trahison à l'égard de la France.

A côté des explications que Talleyrand a fournies sur sa retraite, il convient de rappeler celles que Napoléon donnait à Sainte-Hélène : « C'est un homme à talents, mais on ne peut rien faire avec lui qu'en le payant. Les rois de Bavière et de Wurtemberg m'ont fait tant de plaintes sur sa rapacité, que je lui retirai le portefeuille. »

Les apparences furent ménagées de part et d'autre pour que la retraite du ministre des Relations extérieures n'eût pas, aux yeux de l'opinion publique, le caractère d'une disgrâce. Le 10 août, Talleyrand signait encore cette dépêche : « Les occupations de M. Maret retardant jusqu'à ce soir la remise officielle des portefeuilles, j'ai l'honneur d'adresser encore une fois la correspondance du département à Votre Majesté... L'envoi que j'ai l'honneur de faire à Votre Majesté aujourd'hui

sera le dernier acte de mon ministère. Le premier et le dernier sentiment de ma vie sera la reconnaissance et le dévouement. »

Depuis la veille, 9 août 1807, le département ministériel de la rue du Bac avait un nouveau titulaire, Nompère, comte de Champagny, depuis duc de Cadore, qui avait quitté le ministère de l'Intérieur pour prendre la place de Talleyrand. La docilité de Champagny à l'égard de Napoléon en faisait l'exécuteur aveugle de ses volontés; avec lui, l'Empereur était assuré d'avoir non pas un conseiller, mais simplement un bon chef de service; il ne lui en fallait pas davantage.

Le nouveau titulaire des Relations extérieures n'avait point ces manières aristocratiques qui donnaient grand air aux faits et gestes du prince de Bénévent. Des membres du corps diplomatique témoignaient un jour à celui-ci le regret de ne plus avoir affaire à lui; il leur répondit : « Vous avez tort, messieurs. Pour le fond, c'est toujours la même chose. La seule différence qu'il y ait entre Champagny et moi est que, si l'Empereur lui ordonne de couper la tête à quelqu'un, il le fait dans une heure; et moi, dans ce cas, je mettrai un mois pour exécuter son ordre. » On a déjà raconté comment Talleyrand, lorsqu'il avait présenté à son successeur les chefs de service du ministère, lui avait donné d'un ton ironique ce conseil : « Quand vous aurez eu à traiter des intérêts de l'Europe avec l'Empereur, vous verrez combien il est important de ne point se hâter de sceller et d'expédier trop vite ses volontés. » Champagny en était resté tout ébahi.

Le prince avait repris ses parties de whist dans son hôtel de la rue d'Anjou. On le voyait d'une manière régulière avec ses amis, Choiseul et Narbonne, au cours de cranioscopie que Gall avait ouvert à l'Athénée et qui avait trouvé beaucoup de faveur auprès du public. Faut-il en conclure qu'il avait complètement renoncé à s'intéresser à ces questions de politique internationale qui, depuis plus de sept ans, aux côtés de Bonaparte consul et de Napoléon empereur, avaient été le sujet de ses occupations quotidiennes? Ce serait une erreur.

Il continua à être, comme on l'a dit, une manière de ministre *in partibus* des Relations extérieures; mais ce rôle même ne dura guère que deux ans, jusqu'à la grande brouille de 1809. Toutefois, pour qu'il eût à se mêler d'une question, il fallait désormais qu'il eût reçu de l'Empereur une permission spéciale; s'il était devenu comme le ministre-conseil, il n'était consulté que lorsque Napoléon jugeait bon de le faire. Ce n'était donc pas une retraite, mais c'était une situation très amoindrie. Il prit le parti de s'en contenter, en attendant mieux et en lançant à la moindre occasion des sarcasmes sur son successeur.

Un contemporain, qui l'a observé de près, n'a certes pas eu tort d'écrire : « Lorsque, après les négociations de Tilsit, il pressentit les revers d'une ambition exaltée jusqu'au dévergondage, il chercha un prétexte pour se placer à côté des affaires et des revers qu'il commençait à prévoir, et il préféra l'attitude d'une demi-disgrâce, comme un passage à tout ce qui pouvait succéder. »

Le prince aurait été en droit de s'appliquer à lui-même, au milieu de l'année 1807, le vers de *Britannicus :*

Je vois mes honneurs croître et tomber mon crédit.

En effet, le 14 août, Sa Majesté Impériale et Royale adressait au Sénat ce message : « Sénateurs, nous avons jugé convenable de nommer à la place du vice-grand-électeur le prince de Bénévent. C'est une marque éclatante de notre satisfaction que nous avons voulu lui donner pour la manière distinguée dont il nous a constamment secondé dans la direction des affaires extérieures de l'Empire. » L'Empereur, on le sait, avait créé pour son frère Joseph la charge de grand-électeur; elle se trouvait vacante, depuis que Joseph avait reçu la couronne de Naples. A propos de la nomination de Talleyrand, un mot courut, qu'on prêta à Fouché : « Il ne lui manquait que ce vice-là. Dans le nombre, cela ne paraîtra pas. »

Vice-grand-électeur, le prince de Bénévent devenait Altesse Sérénissime; il occupait le troisième rang dans la liste des grands dignitaires, après l'archichancelier (Cambacérès) et l'architrésorier (Lebrun); après lui venait le vice-connétable (Berthier). Dans l'*Armorial général de l'Empire français*, il est ainsi qualifié : « Talleyrand de Périgord, vice-grand-électeur, grand-aigle de la Légion d'honneur, prince de Bénévent. » Ses armoiries furent dès lors les suivantes : *Parti en premier de gueules, aux trois lions rampants et couronnés d'or; au deuxième d'or, au sanglier passant de sable chargé sur le dos d'une housse d'argent. Chef d'azur à l'aigle d'or, les ailes étendues, empiétant un foudre de même.*

Le costume d'apparat du vice-grand-électeur était une splendeur : habit de velours rouge avec des parements d'or, les manches couvertes de broderies d'or du poignet à l'épaule; cravate de dentelle; grand manteau de velours rouge semé d'abeilles d'or, de ces abeilles dont un vers heureusement frappé disait :

Gallo mella dabunt, hosti sua spicula figent.

Le manteau, doublé de soie blanche, descendait jusqu'à la moitié de la jambe; col et revers avec des parements d'or. Culotte blanche. Ceinture de soie blanche. Chapeau de feutre noir retroussé, avec une ganse en or et un bouquet de plumes blanches. Une épée.

Le musée Carnavalet possède la grande toile de Prud'hon, datée de 1807, qui représente Talleyrand debout, en costume de vice-grand-électeur, son chapeau à plumes à la main. Ce portrait en pied avait été demandé à l'artiste, en même temps qu'un autre portrait en pied, exécuté en 1806, où le prince de Bénévent est représenté en uniforme de vice-chancelier de l'Empire : manteau de velours bleu brodé d'argent, écharpe blanche à la ceinture, le grand cordon de la Légion d'honneur en sautoir. Les deux portraits avaient été commandés par l'Empereur pour la galerie du château de Compiègne.

Ils furent donnés à Talleyrand en 1815 et ils firent partie des collections de Valençay jusqu'à la vente de 1899.

En parlant de la place de vice-connétable qui fut créée pour Berthier, en même temps que la place de vice-grand-électeur pour lui-même, Talleyrand dit qu'elles étaient « des sinécures honorables et lucratives ». Ce dernier mot est bien à sa place. Comme vice-grand-électeur, Talleyrand touchait trois cent trente mille francs; comme grand chambellan, quarante mille; comme prince de Bénévent, cent vingt mille; comme titulaire du grand cordon de la Légion d'honneur, cinq mille; soit un total annuel de quatre cent quatre-vingt-quinze mille francs. Cela était le « fixe »; pour le « casuel », impossible de l'évaluer. Mais il est permis de supposer que, même après avoir quitté le ministère, l'influence du prince continua à se monnayer avec de gros bénéfices.

Imprimé en Belgique

TABLE DES MATIÈRES

Talleyrand et le Premier Consul 9
Le travail du Ministre 43
La pacification de l'Europe 66
Le mariage de Talleyrand 97
Bourbon-l'Archambault 123
Valençay 138
L'affaire du Duc d'Enghien 147
La proclamation de l'Empire 171
Presbourg 188
Talleyrand Prince de Bénévent 212
La confédération du Rhin 226
Le blocus continental 237
Tilsit 248
Talleyrand vice-grand-électeur 261

ACHEVÉ D'IMPRIMER

POUR LE TEXTE ET LES ILLUSTRATIONS EN NOIR
SUR LES PRESSES DE DESCLÉE À TOURNAI
ET POUR LES ILLUSTRATIONS EN COULEURS
SUR LES PRESSES DE L'IMPRIMERIE MODERNE DU LION À PARIS.
LE TIRAGE A ÉTÉ EXÉCUTÉ SUR PAPIER OFFSET VERGÉ
DES PAPETERIES DE VIRGINAL.
LA RELIURE EST DUE AUX SOINS DE
H. ET J. SCHUMACHER À BERNE.